34e ANNÉE. — 1885

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

N° 7. — 15 Juillet 1885



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

J. Bonnet. — **Clément Marot à Venise et son abjuration à Lyon,** 1536 289

DOCUMENTS

N. Weiss. — **Le collège protestant de Sancerre 16... à** 1621 304

J. Roman. — **Rapport d'un espion de Richelieu à Nîmes,** 31 **décembre** 1626 305

N. Weiss. —**La Révocation en Dauphiné en juillet** 1685. 308

— **Interdiction du pasteur, du culte réformé et du temple du Mas-d'Azil,** 24 **juillet** 1685 311

J. Bonnet. — **Enlèvement de trois enfants à Genève en** 1735 313

MÉLANGES

F. Puaux. — **Éphémérides de l'année de la Révocation de l'Édit de Nantes.** (Juillet 1685.) 316

BIBLIOGRAPHIE

J. Bonnet. — **E. Hugues, Mémoires d'A. Court** (**avec deux lettres de M. Hugues**) 320

N. Weiss. — **Les simulachres et historiées faces de la mort. — A. Joubert, Bussy d'Ambroise** 323

CORRESPONDANCE

J Bonnet. — **Calvin à Ferrare.** (Avril 1536.) 327

Ph. Plan. — **Rectification** 331

CHRONIQUE

N. Weiss. — **Séances mensuelles du Comité. — M. V. Duruy et la Réforme. — Anniversaire de la Révocation et sociétés huguenotes. — Avis** 332

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être désormais adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 16, place Vendôme, Paris.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CLÉMENT MAROT A VENISE

ET SON ABJURATION A LYON

1536

J'ai retracé le séjour de Clément Marot à Ferrare dans une étude qui n'était rien moins que définitive[1]. Quinze ans se sont écoulés depuis, et les archives d'Este libéralement ouvertes m'ont fourni leur contingent de révélations. Rien de plus mystérieux, à certains égards, que les incidents qui marquèrent le séjour du poète dans une cour célèbre. On

1. *Bulletin*, t. XXI, p. 159, 168. Je ne saurais accepter cependant toutes les critiques dont ce morceau a été l'objet de la part de mon savant collègue, M. Douen, dans son ouvrage sur Clément Marot, dont l'érudition débordante provoque sur bien des points de justes réserves. Je m'expliquerai sur ce sujet dans mon livre sur la duchesse de Ferrare, me bornant à signaler dans les pages qui suivent les erreurs qui ressortent du simple exposé des faits. La thèse principale de M. Douen, qui fait d'un poète aussi léger que charmant un type de constance et de fidélité à la Réforme, a pu surprendre un moment les esprits, mais a déjà perdu tout prestige.

peut, dès aujourd'hui, fixer certains points avec certitude, entrevoir des faits nouveaux sur lesquels la lumière commence à se produire, mettre d'accord la chronologie et l'histoire.

L'extrait suivant d'une lettre de l'orateur ferrarais à Venise, Matteo Tebaldi, au duc Hercule II, époux de Renée, fournit une date importante : « Je crois devoir avertir Votre Excellence qu'un Français du nom de *Clément* est venu récemment s'établir auprès de notre sérénissime duchesse, après avoir été banni de tout le royaume de France comme luthérien. C'est un homme très capable d'introduire cette peste à la cour, ce dont la bonté divine veuille nous préserver [1] ! » Le duc, alors absorbé par d'importantes négociations avec le pape Paul III et par les préparatifs d'un voyage à Rome et à Naples, ne paraît pas avoir fait grande attention à cet avis. Il s'en souvint à son retour.

Quelques mois à peine écoulés, de graves événements se produisent à la cour de Ferrare. Victime d'un ostracisme qui atteindra plus tard les autres membres de sa famille, Mme de Soubise doit reprendre le chemin de la France (20 mars 1536) [2]. Calvin arrivé à Ferrare, sous le pseudonyme de Charles d'Espeville, avec son ami Louis du Tillet, s'est éloigné précipitamment, dès le mois de février [3], laissant interrompu un apostolat aussi sérieux que discret auprès de la duchesse. L'inquisition est en éveil. La persécution va commencer. La lettre suivante du duc de Ferrare à son ambassadeur près de François 1er, messer Hieronimo Feruffini, est une révélation de l'état de la cour d'Este au mois d'avril 1536 :

1. « Che uno francese nominato *Clemente* è venuto novellamente a stare con l'excellentissima signora duchessa nostra, et che questo tale è stato bandito di tutta la Francia per essere Leutherano. » (Lettre du 30 août 1535. Archives d'Este).

2. Date fournie par le livre de comptes de la duchesse de Ferrare, qui énumère les présents faits à cette occasion à madame de Soubise.

3. Je reviens ailleurs sur la date de ce voyage, que l'étude attentive des faits m'a conduit à placer à la fin de 1535 et au commencement de 1536.

Ferrare, 5 mai 1536.

Messer Hiéronimo. Il y a onze à douze mois qu'arriva ici un Français du nom de Jehannet, chanteur [1], que nous prîmes à notre service pour complaire à madame la duchesse, à condition qu'il vivrait d'une façon honnête et chrétienne, parce que nous avions appris qu'il s'était enfui de France sous inculpation de luthéranisme [2], et même qu'un de ses complices avait été brûlé par ordre du roi [3]. Depuis, un certain Clément Marot, et plusieurs autres personnes, également sortis de France, sont venus le rejoindre, et des bruits peu favorables n'ont pas tardé à s'élever sur leur genre de vie. Des plaintes nous sont arrivées de divers côtés, même de Rome, et nous avons été priés de ne pas souffrir que des hérétiques de cette espèce pussent séjourner dans notre État. Mais comme le cas n'avait rien d'exorbitant et que nous désirions avoir égard aux mérites du dit Jehannet, ainsi qu'à sa qualité de Français, nous préférâmes croire à son innocence et ajourner toutes poursuites.

Or il est arrivé que le vendredi saint, la messe de la passion étant célébrée dans une des églises de cette ville, comme chacun se disposait à l'adoration de la croix, selon l'usage, non seulement le dit Jehannet s'en est abstenu, mais il s'est retiré avec ostentation, comme pour témoigner son mépris de la croix de Jésus-Christ. Cette nouvelle est bientôt parvenue à l'inquisiteur désigné pour cet effet qui a porté plainte devant nous, demandant que le dit Jehannet, qu'il considérait pour beaucoup de raisons comme suspect d'hérésie, fut remis entre les mains de la justice, ce que pour l'honneur de Dieu nous avons dû accorder.

Dans le cours de l'instruction le dit inquisiteur a été informé par un religieux français et par plusieurs serviteurs de la duchesse, que les nommés Clément Marot, La Planche Cornillan, *et bon nombre d'autres attachés à la maison de madame la duchesse* et *vivant auprès d'elle étaient infectés d'hérésie*, parlant et agissant contrairement aux règles établies par notre Sauveur lui-même. Nous donc par respect pour madame la duchesse, nous l'avons priée, avec tous les égards possibles, d'enjoindre aux inculpés de se justifier devant le dit inquisiteur, afin que

1. « Uno Gianecto francese cantore » qu'il ne faut pas confondre avec Lyon Jamet, secrétaire de la duchesse.

2. « Ung nommé Jehannet chantre » Liste des inculpés d'hérésie ajournés par les gens du roi, dans la *Chronique inédite de François I*^er^ (*Bull.*, t. X, p. 37).

3. Tel fut le sort du pieux Étienne de la Forge, loué par Calvin dans le *Traité des Scandales*.

le mal n'étendit pas ses ravages et que le scandale fût étouffé sans bruit. Mais ils ont répondu qu'ils aimeraient mieux quitter cette ville, et même aller se justifier à Rome que de reconnaître la juridiction de l'inquisiteur, ce qui tourne à notre honte comme souverain du pays.

Or, comme il pourrait arriver, ainsi que cela s'est déjà vu, que quelqu'un de ces luthériens cherchât à nous calomnier auprès de Sa Majesté, nous avons voulu vous instruire de tout et vous charger d'exposer l'affaire au roi, l'assurant qu'elle est bien telle que nous venons de le dire, et nous tenant pour certain d'obtenir son approbation, si pour l'honneur de Dieu et l'édification de nos sujets, nous ne souffrons pas que cette peste dont le roi très chrétien a voulu purger son État, envahisse celui-ci au détriment de la vraie foi et de notre propre salut[1]. »

Ce grave message qui jette une si vive clarté sur l'état de la cour de Ferrare, au mois d'avril 1536, trouve son complément dans diverses lettres et dépêches qui nous transportent successivement à Venise, à Lyon, à Rome, et nous initient à un épisode diplomatique aussi palpitant que douloureux pour la duchesse de Ferrare. Ce n'est pas ici le lieu d'en dérouler les phases. C'est à l'histoire de Clément Marot, aux incidents de sa vie errante que nous devons nous attacher dans cette étude. Partagea-t-il la captivité des deux serviteurs de la duchesse, le chanteur Jehannet et le trésorier La Planche Cornillan qui languirent dans un cachot durant plusieurs années ? Il est à croire qu'il fut traité moins rigoureusement, malgré les nombreuses plaintes d'hétérodoxie proférées contre lui et justifiées par quelques actes imprudents. Il est difficile de ne pas voir Clément Marot dans le personnage mystérieux que met en scène un interrogatoire récemment tiré des archives d'Este et dont voici le passage le plus important :

Dernier jour d'avril 1536.

Le vénérable père... de l'ordre de Saint-François de l'Observance,

1. *Lettere Ducali*, Minutes, Archives d'Este. Les mêmes faits sont rapportés, presque dans les mêmes termes, dans une lettre du duc à M. de Lavaur, résident à Venise, du 18 avril 1536. Une autre lettre, du même au même, du 2 mai, contient une promesse d'élargissement qui ne fut réalisée que trois mois après

retenu au lit valétudinaire dans le couvent du Saint-Esprit, interrogé par le père vicaire... frère de l'inquisiteur Pierre Martyr de Brescia de l'ordre des prêcheurs, s'il a eu dans le palais du duc de Ferrare quelque entretien avec un personnage luthérien ou suspect d'hérésie, répond qu'il s'est rencontré, à cette quadragésime, dans une certaine chambre dudit palais, en compagnie du père... français, et qu'ils eurent ensemble, tant ledit déposant que son compagnon, un entretien *avec un certain Français de petite stature, dont il ignore le nom, mais que l'on disait être secrétaire de madame*, et qu'entre eux s'éleva une grande querelle et discussion sur ce que ledit Français niait et anéantissait toute l'autorité de l'Église et du pape, affirmant en outre que le libre arbitre n'existe en nous que pour le mal, et lorsque ledit déposant et son compagnon taxèrent leur interlocuteur d'hérésie, il *répondit que ces choses étaient publiquement enseignées par son propre prédicateur*. Ledit déposant, interrogé s'il croyait que ce Français crût de cœur à l'hérésie qu'il professait de bouche, a répondu qu'il ne pouvait rien affirmer à cet égard, mais que d'après l'assurance des discours et la vivacité de sa discussion, il devait considérer ce Français comme ancré dans son opinion perverse, d'autant qu'il n'y eut pas moins de paroles prononcées par le compagnon dudit déposant qui eut un tel accès de colère que rien plus [1]. »

Un érudit étranger, peu au courant de l'histoire de la Réforme française, et guidé par une opinion préconçue, a vu Calvin dans le mystérieux personnage dont tous les traits se rapportent si bien à Clément Marot, Français, de petite taille, banni de France pour ses opinions luthériennes, et secrétaire de la duchesse. Il est superflu d'insister ici sur l'invraisemblance d'une thèse qui ne repose sur aucun fondement. Compromis sans retour dans les manifestations du palais, Clément Marot ne fut sans doute pas traité avec plus d'égard que ses amis; mais s'il partagea leur captivité, comme tout porte à le croire, cette épreuve fut pour lui de courte durée. La duchesse veillait sur le fidèle secrétaire qui avait été plus

1. Interrogatoire de la fin d'avril 1536, cité par Bartolommeo Fontana : *Documenti dell' Archivio Vaticano e dell' Estense circa il soggiorno di Calvino in Ferrara*. Roma-1885. Rien de moins justifié que ce titre qui promet ce qu'il ne tient nullement. Voir plus loin ma réponse à deux articles de la *Rivista cristiana* de Florence sur ce sujet.

d'une fois l'écho de ses douleurs. De concert avec le résident à Venise, George de Selve, évêque de Lavaur, elle disposa tout pour une évasion dont les détails nous sont inconnus, mais qui déjouant les calculs de l'inquisiteur ferrarais, et les prévisions du duc lui-même, assura au poète un sûr asile dans la cité des doges[1]. Marot dut y arriver d'assez bonne heure, en mai ou juin 1536, si l'on en juge par les premiers mots de l'épître qu'il adressa, le 15 juillet suivant, à sa royale protectrice :

> Après avoir par *maints jours visité*
> Ceste fameuse et antique cité
> Où tant d'honneur en pompe somptueuse
> T'a esté faict[2], princesse vertueuse,
> J'y ay trouvé que sa fondation
> Est chose estrange et d'admiration.

Nul séjour ne convenait mieux au poète fugitif que celui d'une république jalouse, avant tout, de son indépendance vis-à-vis de Rome, unissant le culte des arts aux calculs profonds de la diplomatie, et offrant un asile passager à la liberté de conscience. Le nom de Luther y avait été accueilli avec faveur, et les écrits du plus cher de ses disciples, répandus sous le pseudonyme de *Messer Ippofilo de Terra Negra*, trouvaient de nombreux lecteurs dans les mystérieuses lagunes où l'activité du commerce, la multiplicité des langues favorisaient

1. Il est fait allusion à la fuite de Clément Marot dans une lettre du duc de Ferrare à Philippo Rodi, son ambassadeur à Rome, du 18 juilet 1536 : « Per esserne fuggito uno che si trovava in questa terra, *del quale si sperava poter supere la verita.* » Même allusion dans un entretien de Philippo Rodi avec le cardinal de Capoue, qui se plaint du rôle joué par l'orateur du roi très chrétien dans l'évasion du mystérieux prisonnier, bien connu à Rome, et qui ne peut être que Clément Marot retiré à Venise alors que ses amis, le chanteur Jehannet et La Planche Cornillan, compromis dans les mêmes manifestations, étaient retenus dans les cachots de l'inquisition ferraraise qui ne lâcha sa proie qu'au mois d'août suivant. Je retrace cet épisode ailleurs avec les documents diplomatiques.

2. La duchesse de Ferrare avait visité Venise deux ans auparavant (mai 1534). Voir le récit de son voyage (*Bull.*, t. XXVII, p. 2.)

singulièrement la propagation des idées nouvelles [1]. Dès 1532 le légat pontifical, Paul Caraffa, plus tard pape sous le nom de Paul IV, jette un cri d'alarme : « Vous direz au saint-père la vive douleur avec laquelle je vois croître le mal de jour en jour, principalement dans cette ville, où l'on ne sent que trop l'influence de l'hérésie dans la conduite de plusieurs qui n'observent plus le carême, s'abstiennent de toute confession et se nourrissent de livres prohibés par l'Église [2]. » Avec Fra-Galateo retenu sous les plombs, mais dont la seigneurie refuse d'exécuter la sentence [3], et deux autres religieux non moins suspects, Fra-Bartolommeo et Fra-Alessandro de Piève, le légat désigne « comme capitaine de la bande » un prélat qui va partout semant le poison; on a deviné Paolo Vergerio, évêque d'Istria.

A la liste de ses griefs Paul Caraffa aurait pu joindre la présence à Venise d'un célèbre réfugié toscan, Antonio Bruccioli, auteur de la traduction de la Bible en italien parue en 1534, avec une dédicace à François Ier, où se lisent ces remarquables paroles : « Si vous, ô rois de la terre, qui tenez le sceptre en main, vous saviez ouvrir à vos sujets le champ des divines révélations, de telle sorte que les âmes affamées pussent trouver dans ces pâturages célestes une abondante nourriture, votre règne serait plus paisible et votre autorité plus respectée, car le Saint-Esprit qui se déploie dans les Écritures, agissant insensiblement sur les cœurs, les dépouillerait de leurs passions charnelles pour les transformer à la ressemblance du Christ, chef et fondateur de l'Église [4]. »

Il ne faut pas chercher de si hautes pensées dans l'Épître de Clément Marot à la duchesse de Ferrare, bien que l'inspiration

1. *Derniers Récits du seizième siècle. La Réforme à Venise*, p. 74 et suivantes.

2. *Ibidem*, p. 113, 114.

3. Un martyr vénitien (*Bull.*, t. XXII, p. 289 et suivantes; *Derniers Récits*. p. 88).

4. Épitre dédicatoire : *Al Cristianissimo Francesco primo re di Francia.* Je résume ici d'assez longs développements.

en soit toute religieuse. Rien de plus curieux que le tableau de la Venise du XVIe siècle tracé par un réfugié capable d'apprécier ses lois, ses mœurs, ses aristocratiques institutions, et l'incurable scepticisme caché sous les splendeurs d'un culte qui n'est que la négation du culte en esprit :

Les signes clairs qui dehors apparaissent
Pour tesmoigner que point Dieu ne cognoissent,
C'est qu'en esprit n'adorent nullement
Luy seul qui est esprit totallement,
Ains par haultz chants, par pompes et par mines,
Qui est, mon Dieu, ce que tu abomines;
Et sont encore les pauvres citoïens
Pleins de terreur de leurs pères payens;
Temples marbrins y font et y adorent;
Pièces de bois à grans despens ils dorent,
Et à leurs pieds hélas ! sont gémissans
Les pauvres nus, pasles et languissans.

La corruption des mœurs est peinte en traits expressifs, que relève encore la vérité du tableau qui lui sert de cadre :

Ils sont enclins, si disent, à aymer
Vénus, d'autant qu'elle est née de mer
Et que sur mer ils ont naissance prise.
Disent aussi qu'ils ont basti Venise
En mer, qui est de Vénus l'héritage,
Et que pour tout ils lui doibvent hommage.
Voilla comment ce qui est deffendu
Est par deçà permis et espandu;
Et j'escriprois, princesse, bien encores
Des Juifs, des Turcs, des Arabes et Mores
Que on veoit icy par trouppes chacun jour;
Quel en est l'air, quel en est le séjour;
De leurs maisons et palais autentiques,
De leurs chevaux de bronze très antiques,
De l'arcenal, chose digne de poids,
De leurs canaux, de leurs mulles de bois,
Des murs sallés dont leur cité est close,
De leur gran place et mainte autre chose.

Mais j'aurois peur de t'ennuyer, et puis
Tu l'as mieulx veu que escripre ne puis...

Pourquoy clorray ma lettre mal aornée
Te suppliant, princesse deux fois née,
Te souvenir, tandis qu'ici me tien,
De cestuy là que retiras pour tien,
Quand il fuyoit la fureur serpentine
Des ennemys de la belle Christine [1].

C'est à Venise que Clément Marot écrivit sa troisième et sa quatrième *Épître du coq à l'asne*, adressées comme les précédentes à Lyon Jamet, et où se peint avec son horreur de la guerre qui sévissait alors en Provence, son aversion pour « la messe et la saincte chatemite » qui ne devait pas désarmer ses ennemis. L'exil n'était plus sans tristesses depuis qu'il avait dû quitter Ferrare où, dans le cercle de Renée et de ses dames, il retrouvait encore une image de la patrie; ses pensées reprenaient sans cesse le chemin de la France, où l'attendait une famille dont il était séparé depuis plus d'un an. Dans l'élan de ses desirs plus d'une fois déçus, il invoquait la protection de la reine de Navarre, qui ne lui fit jamais défaut, et celle d'un jeune prince, ami des lettres, le dauphin François, qui n'était pas destiné à de longs jours : [2]

Ce que je quiers et que de vous espère
C'est qu'il vous plaise au Roy vostre cher père
Parler pour moi si bien qu'il soit induict
A me donner le petit sauf conduict
De demy an [3] que la bride me lasche,
Ou de six mois si demy an luy fasche,

1. L'Église chrétienne. De Venise, ce XV de juillet 1536.

2. Épitre envoyée de Venise à madame la duchesse de Ferrare, par Clément Marot. Copie du XVIe siècle. Pièce publiée pour la première fois par M. Guiffrey dans son bel ouvrage encore inachevé (*Clément Marot*, t. III, p. 410, 427), où l'on regrette cependant plus d'une erreur.

3. Ce terme de *demy an* rapproché de l'édit de Coucy, donne déjà fort à penser sur les intentions du poète. Voir plus loin.

Non pour aller visiter mes chasteaux,
Mais bien pour voir mes petits marotteaux,

Le poète ne se flattait-il pas en s'attribuant une vertu qui ne fut jamais la sienne, et qu'il n'avait pas même apprise dans l'exil :

Si le Roy vouloit
Me retirer ainsy commme il souloit,
Je ne dis pas qu'en gré je ne le prinsse,
Car un vassal est subject à son prince.
Il le feroit si sçavoit bien comment
Depuis ung peu je parle sobrement,
Car ces Lombards avec qui je chemine,
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltronniser.
Dessus ung mot une heure je m'arreste,
S'on parle à moy je respons de la teste [1].

Rien de moins héroïque que ces derniers mots d'une épître destinée à être mise sous les yeux du roi, et qui semblent l'annonce d'une prochaine défaillance. La mort du dauphin enlevé, le 10 août, par un mal aussi mystérieux que soudain, où l'on vit un poison versé par l'échanson ferrarais Montecuculli, à l'instigation de Charles-Quint, priva Clément Marot de l'intercession du jeune prince. Mais il pouvait compter sur l'appui de Marguerite qui, depuis plusieurs mois, ne cessait d'agir, auprès de son frère, en faveur des serviteurs de la duchesse de Ferrare incarcérés pour cause d'hérésie, et du poète qui, plus heureux, avait pu trouver un refuge à Venise. Ce ne fut que dans les premiers jours d'août 1536, que tous deux, Jehannet et La Planche Cornillan, virent s'ouvrir la porte de leur cachot, et arrivèrent à Venise sous les auspices de l'évêque de Rodez, George d'Armagnac, qui venait d'y

1. Epistre XLIX.

remplacer, comme résident, l'évêque de Lavaur[1]. Leur libération était de bon augure pour le succès de la demande de Clément Marot, à laquelle Marguerite sut intéresser le cardinal de Tournon, peu suspect d'indulgence pour l'hérésie. Grande fut la joie de Marot en recevant l'assurance de son prochain rappel, bien qu'il ne dut pas s'effectuer sans condition, comme l'a cru M. Douen, et avant lui M. Haag. La reconnaissance du poète s'épanche sans mesure dans son épître au cardinal :

Puisque du Roy la bonté merveilleuse
La France veult ne m'estre périlleuse,
Puisque je suis de retourner mandé,
Puisqu'il lui plaist, puisqu'il a commandé
Et que ce bien procède de sa grâce,
Ne t'esbahis si j'ay suivy ta trace
Noble seigneur, pour en France tirer
Où longtemps a je ne fais qu'aspirer...
Si tost que j'eus mon retour escouté,
Et que je vis la grand nue essuyer
Qui en venant me pouvoit ennuyer,
Mon premier point ce fut de louer Dieu,
Et le second de desloger du lieu,
Là où j'estois pour au pays venir
Dont je n'ay sceu perdre le souvenir.
Je n'ay trouvé rien de dur en la voye,
Ains m'ont semblé ces grans roches hauttaines
Préaux herbus, et les torrens fontaines;
Bise, verglats, la neige et la froidure
Ne m'ont semblé que printemps et verdure[2].

Le départ du roi de Lyon laissait Marot en face du redoutable protecteur qui ne pouvait adoucir pour lui les clauses de l'édit de Coucy, exigeant une abjuration en forme des exilés

1. Lettere di monsignor Georgio d'Armaignac ambasciatore del Re christianissimo in Venezia. Lettre au duc de Ferrare du 8 août 1536. Archives d'Este. Je traite ce point plus amplement ailleurs.

2. Epistre LIII (*Œuvres*, t. II, p. 185).

religieux à leur rentrée en France[1]. La lettre suivante du cardinal de Tournon à Montmorency, du 14 décembre 1536, publiée pour la première fois par le plus récent historien de Marot, ne laisse aucun doute à cet égard :

Sans date : novembre 1536.

« Monsr, Clément Marot est depuis quelques jours en ceste ville, qui est venu en bonne volonté, ce me semble, de vivre aultrement qu'il n'a vescu, délibéré de fere abjuration solennelle dans ceste ville devant moy et devant les vicaires de Monsr de Lyon. Et vous promets, Monsr, qu'il a grand repentance de ce qu'il a faict pour le passé et bonne envye de vivre en bon chrestien pour l'advenir. Et si je le pensoys aultre, je suis seur que vous respondriez pour moy que je ne vouldrois point parler pour luy. Mais sans doute, monsieur, je le voy au bon chemin; par quoy, s'il vous plaist, vous lui ferez escripre par le Roy que, après l'abjuration faicte, il puisse venir en seureté et aller en son royaulme[2]. »

Rien de plus humiliant que la cérémonie à laquelle dut se soumettre le poète qui avait exprimé en si beaux vers les ravissements du culte en esprit. Aucun détail ne lui fut épargné dans le cérémonial de l'acte de réconciliation qui rappelait en pleine Renaissanee, les plus sombres jours du Moyen-âge. Tandis que l'officiant, une verge à la main, récitait le

1. Ordonnance du 15 juillet 1535 donnée à Coucy : « Aux absens et fugitifs permettons de retourner en nos dits royaume, pays, terres, seigneuries et y demeurer et résider en telle sureté et liberté comme ils ont fait par cy-devant, nonobstant les bannissement et confiscation de leurs personnes et biens... pourveu qu'ils seront tenus de vivre comme bons et vrais chrestiens catholiques doivent faire, et se désister de leurs dites erreurs *qu'ils seront tenus d'abjurer canoniquement dans les six mois prochainement venus à compter du jour de la publication des présentes*, par devant leurs diocésains ou leurs vicaires et officiaux, et avec eux l'inquisiteur de la foi et son vicaire... » (Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 405).

2. Original, Bibl. nat. Fonds français, vol. 5125, f° 165. George Guiffrey, *Clément Marot*, t. III, p. 555.

psaume : *Miserere mei!* le pénitent agenouillé à l'entrée de l'Église, répétait la triste formule, en recevant un coup de baguette à la fin de chaque verset. Il ne se relevait que pour subir dans le sanctuaire de nouvelles épreuves avec une contrition qui paraissait le gage d'un sincère repentir. Marot se soumit, et rien hélas! dans les vers que lui inspira son séjour à Lyon, ne trahit le trouble de conscience, le remords qui succède à un acte de faiblesse. Ils n'étaient que trop vrais ces vers de François de Sagon, vainement récusés par M. Douen[1] :

Car Marot, comme on a bien sceu,
A esté à Lyon receu
Pour se rejoindre à nostre Église;
Mais on sçait bien en quelle guise;
Car il y avoit pour le moins,
Une douzaine de tesmoins
Qui l'ont rebaptisé au monde
En abjurant l'erreur immonde[2]...

Et le poète lui-même n'a-t-il pas confirmé l'accusation de Sagon par ces vers contenant un aveu que ne rachète pas la dignité de l'accent :

Va Lyon, que Dieu te gouverne,
Assez longtemps s'est esbattu
Le petit chien en ta caverne,
Que devant toi on a battu,
Finallement pour sa vertu.
Adieu des fois ung million
A Tournon de rouge vestu,
Gouverneur de ce grand Lyon[3].

1. « Sagon seul l'a dit, et il paraît avoir été cru (ô puissance de Basile !) de tous les historiens de Marot, excepté les frères Haag... Marot a si bien dédaigné cette calomnie qu'il n'y a point répondu, etc... » (*Marot à Lyon*, p. 238, 241).

2. Le Rabais du caquet de Marot (*Œuvres*, t. VI, p. 98). Les *témoins* dont il est ici parlé ne sont que les *parrains* dans la triste cérémonie qui ne fut pas célébrée à huis-clos, et qui eut de trop nombreux spectateurs.

3. « Est-ce là, dit M. Douen, le langage d'un homme qui vient de commettre une lâche et menteuse abjuration ?... » Nous n'y saurions voir le contraire. Nous

Quoique en dise M. Douen, l'abjuration de Clément Marot ne pouvait être qu'un titre de faveur dans une cité où la foi catholique compta toujours de nombreux et fervents adeptes. L'*Adieu* du poète ne le montre pas insensible à l'accueil dont il sut jouir en homme qui ne croit pas l'avoir payé trop cher de l'abandon de sa croyance :

Adieu, cité de grand valeur,
Et citoyens que j'ayme bien,
Dieu vous doint la fortune et l'heur
Meilleur que n'a esté le mien!
J'ay receu de vous tant de bien,
Tant d'honneur et tant de bonté
Que volontiers diroys combien,
Mais il ne peut estre compté.

Adieu les vieillards bienheureux
Plus ne faisant la cour aux dames,
Toutesfois toujours amoureux
De vertu qui repaist vos âmes.

Adieu la Sone et son mignon,
Le Rosne qui court de vitesse;
Tu t'en vas droit en Avignon;
Vers Paris je prends mon adresse.
Je diroys : Adieu, ma maistresse;
Mais le cas viendroit mieulx à poinct
Si je disois : Adieu, jeunesse,
Car la barbe grise me poinct [1].

Voilà bien le ton de Clément Marot en ses meilleures inspirations, et rien n'y dément le grand acte qu'il vient d'accomplir. Nous ne suivrons pas le poète dans la phase de sa vie que devait marquer la traduction des Psaumes, à laquelle il doit la popularité de son nom, malgré l'évidente infériorité de

ne suivrons pas l'historien dans les explications pour le moins singulières qu'il donne du *petit chien qu'on a battu*. On souffre de le voir accumuler tant de paradoxes à l'encontre de l'évidence. (*Marot à Lyon*, p. 246, 247).

1. Adieu à la noble ville de Lyon (*Œuvres*, t. II, p. 188).

cette partie de son œuvre poétique. Ne faut-il pas en chercher la cause dans le peu de conviction de Marot, « âme impressionnable et légère qui traversa la Réforme comme une aventure de plus dans les vicissitudes de sa vie[1], » qui eut même l'honneur de souffrir pour elle, sans aller jusqu'au bout dans l'âpre voie du renoncement et du sacrifice. Je touche ici un point qui me sépare de son docte historien. Clément Marot est pour lui, en dépit de ses inconséquences, un poète religieux, un confesseur, un apôtre de la foi nouvelle, dont les titres méconnus appellent de justes réparations. C'est pour moi un poète charmant, trop souvent malheureux, persécuté pour une cause qui n'était pas absolument la sienne. Je compatis à ses infortunes, sans y voir le sceau de l'apostolat. C'est que dans les jours de rénovation, ceux-là seuls peuvent compter comme des héros, qui par la constance du dévouement et la dignité de la vie ont donné d'irrécusables gages. Clément Marot est-il de ce nombre? M. Douen l'affirmait hier. Je n'ai pu le croire, même après l'avoir lu[2].

Jules Bonnet.

1. Ainsi je m'exprimais, il y a plus de vingt ans, dans mes premiers *Récits*, et je n'ai rien à changer aux appréciations qui sont revenues plus d'une fois sous ma plume.

2. Je suis ici pleinement d'accord avec deux excellents juges, M. Herminjard pour qui le « gentil Marot fut avant tout un fils de la Renaissance »; et M. Marc Monnier qui après avoir signalé les exagérations de la thèse de M. Douen dans un article des *Débats*, du 13 décembre 1878, concluait ainsi : « Ne demandons pas l'apothéose, après avoir obtenu l'acquittement. » On ne saurait mieux dire.

DOCUMENTS

LE COLLÈGE PROTESTANT DE SANCERRE

16... à 1621.

Puisqu'il a été question dans le n° du 15 juin dernier du collège jusqu'ici peu connu de Pont-de-Veyle, on nous permettra d'en signaler un dont on ignorait jusqu'à présent l'existence, et dont, malheureusement, il ne nous est possible de communiquer ci-dessous que l'acte de décès. Nous n'avons, en effet, trouvé aucune trace du collège de *Sancerre*, ni dans les ouvrages imprimés sur cette matière, ni dans les procès verbaux des *Synodes provinciaux et colloques de l'Orléanais et Berry* que renferme la Bibliothèque nationale (Fonds fr. 15829) et que nous avons dépouillés il y a quelques années pour la rédaction d'un article sur le protestantisme dans l'Orléanais [1].

A Sancerre même, il ne reste presque rien, grâce à un incendie, des archives municipales qui étaient autrefois exceptionnellement riches. Cette pièce en est une épave. Nos recherches chez les particuliers nous ont fait découvrir quelques registres de baptêmes de l'Église protestante de Sancerre au XVIIe siècle, dont la copie intégrale sera sous peu à la Bibliothèque de la Société. Ces registres ne nous fournissent presque aucun détail sur le collège. Le 24 mars 1619 on y voit, toutefois, figurer comme parrain, « *Claude Clabat*, advocat, *regent* au collège de Sancerre ». Le 5 novembre 1619 il a un fils nommé Pierre, et il est lui-même appelé *principal* du collège. Sa femme s'appelait *Anne Avril*. Enfin le 4 décembre 1620 il a un autre fils appelé Jacques. Si maigres que soient les renseignements, ils nous apprennent que le collège a existé pendant trois ans au moins. Espérons qn'on découvrira ailleurs de quoi les compléter.

N. WEISS.

Nous, Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier prince du

1. *Encyclopédie des sciences religieuses*, X, 78.

sang, premier duc pair et grand veneur de France, gouverneur et Lieutenant général pour le Roy es pais et duchez de Berry et Bourbonnois, certiffions qu'au mois de juin dernier, Nous estant en la ville de Sancerre ayant icelle reduicte en l'obéissance de sa Maieste et establi garnison pour la seureté d'icelle, auoir enioinct aux Regens de la religion prétendue réformée, qui s'estoient emparez du collège et instruction de la Jeunesse de la dicte ville, d'en sortir, et ordonné que precepteurs et regens catholicques y seroient introduictz suivant l'intention des donataires du collège de ladicte ville et qu'ausdictz regens gaiges seroient donnez par les eschevins estant en charge et à continuer en apres; afin que la Jeunesse de la dicte ville feust instruicte et enseignée dans les preceptes de la dicte Religion catholicque. En tesmoing de quoy nous avons signé la présente et icelle faict contresigner a nostre secretaire le XXIIIe jour de novembre 1621.

Signé : HENRY DE BOURBON.
Par Monseigneur
Signé : DE VIENNE.

L'original est déposé à la mairie de Sancerre.

RAPPORT D'UN ESPION DE RICHELIEU

A NÎMES, 31 DÉCEMBRE 1626.

Il est rare qu'on puisse mettre la main sur des pièces de cette nature qui montrent de quels moyens se servait l'autorité supérieure pour connaître les sentiments des réformés. Nous croyons que ce sont surtout les ministères de Richelieu et de Mazarin qui ont fait usage de ces serviteurs aussi équivoques que méprisables. Nous devons la communication de ce rapport dont l'original autographe se trouve aux Archives du Ministère des affaires étrangères, *Languedoc*, 1627, p. 284, à l'obligeance de M. J. Roman.

A Monseigneur, Monseigneur le cardinal de Richelieu, en cour.

Monseigneur, les bienfaictz que j'ay receu de Sa Majesté et l'assistance de vostre grandeur en mes affaires m'ont tellement encou-

ragé qu'après plusieurs combats que j'ay rendus en moy mesme, vaincqu du debvoir et de la raison et pour satisfaire ce à quoy je suis naturellement obligé, résoulu, j'ay mis la main à la plume pour vous donner advis qu'estant en la ville de Nismes ou le deffunt roy Henry le grand m'avoit donné de quoy m'entretenir pour d'aultant plus faciliter l'accès famillier que j'ay avec les plus relevés et considérables de ladicte ville, desquels je capte la bienveillance en plusieurs façons, et aprens beaucoup de choses en leur conversation, mesmes en celles de leurs ministres et autres personnages (tenant aulcune des maximes des Suisses : *in vino veritas*), comme je faisois du temps du deffunt roy, donnant à Sa Majesté advis de tout ce quy se faisoit et passoit dans le Languedoc et Prouvence, mesmes des dessains d'aulcuns grands par un ordre admirable, la pratique duquel j'avois négligé jusques à présant, hapréhandant d'estre descouvert, comme ce mien nepveu vous pourra dire, lequel j'esleve en la mesme affection et avecq mesmes habitudes, pour bien servir Sa Majesté. Allant donc chez les ungs et les autres, je fus voir un des principaux ministres de Nismes, nommé Fauchier, quy desiroit me faire voir certaines médailles et antiques, en la mayson duquel j'aurois veu et treuvé quelques jours après un certain ingénieur nommé Maltraict quy est celuy qui a dessaigné les fortiffications dudict Nismes, quy monstroit audict Fauchier une petite carte des lieux circonvoisins de ladicte ville de Nismes, et s'estant enfermés au cabinet dudict ministre et m'ayant laissé seul dans la salle je me serois assis en une chére contre la porte dudict cabinet, les attandant, et portant doucement l'oreille à leurs discours, j'aurois ouy ces mots : ce seroit beaucoup si nous pouvions avoir la Motte, Fourques et Valabrégues, lieux importants à nous et considérables sur la rivière du Rosne ; mais plus Vallabrégues que nul autre, et lequel l'on disoit rendre fort et grandement nécessaire. Lesquels discours me firent soupconner de quelques entreprises, mesmes sur ledict Valabrègues duquel on peut aller en Provence et au Conté, ce qui m'obligea d'attandre la fin de leurs discours, et estant sortis de leur dict cabinet disoient en mots couverts, l'un remuant en haut et l'autre embas et de bonne intelligence, ce seroit mettre les affaires en très bon estat, tandis que les mastins sont à l'escart et n'ayant pas leur compte. Ce qui m'auroit donné un extrême desir de revoir ledict ministre et pris pour pretexte de me vouloir prester son Lipse

(des Amphitéatres) ce qu'il auroit faict, m'ayant laissé seul dans son cabinet pour entretenir compagnie de ses amis qui le seroient venu viziter, durant lequel temps je me serois apperceu de ladicte carte des lieux susnommés laquelle estoit sur un estage à tenir livre. Je l'aurois prinse et coppié la plus grand partie et le lendemain matin luy rendant son livre j'aurois accortement mis ladite petite carte en son mesme lieu; laquelle coppie je vous envoye, Monseigneur, le plus au net qu'il m'a esté possible par ce mien nepveu, quy s'en alloit à ses journées pour affaires, lequel pour vous en donner promptement advis j'ay prié de prendre la poste, l'ayant asseuré que vostre grandeur luy feroit donner recompense de son voyage et extraordinaire despense, et mettries en considération mes services envers ladicte majesté et mon affection en vostre endroict. Monseigneur, je vous diray aussy, quoyque vous l'ayez sceu mais peut estre non pas si particulièrement que moy, les entreveues des seigneurs de Montmorancy et de Rohan. M. de Montmorancy très bien suivy de la noblesse du pays fut voir M. de Rohan et s'estre entretenus quelque temps, se seroit retiré en son logis et le lendemain M. de Rohan n'ayant que son escuyer aveq luy seroit allé voir ledict seigneur de Montmorancy ou il n'auroit pas faict grand séjour. L'oppinion du peuple estoit diversse sur leur entretien, mais M. de Montmorancy ayant par les apparences et protestation de service et de fidelité à Sa Majesté de la plus part des habitans de ladicte ville, auroit tasché à les disposer à faire des autres consulz que ceulx quy avoient esté nommés par M. de Rohan. Mais des aussy tost que M. de Montmorancy fut hors dudict Nismes, ledict seigneur de Rohan auroit assemblé son party et par ses artiffices remys les choses à son premier point et regagné ceulx quy pouvoient estre du party dudict seigneur de Montmorancy. Je scay aussy de bonne part que les consuls créés par M. de Rohan ont resolu de se perdre ou de faire valoir leur ellection et passer oultre le jour de l'an prochain. J'ay aussy ouy dire à aulcuns principaulx de la religion que leur consul leur avoit mandé de la cour qu'il avoit parlé comme il faloit et très bien reparty à M. d'Herbaut, secrétaire d'Estat, sur les differans de leur consulat et qu'il seroit, ou qu'il faudroit mener le canon. Et c'est ainsy, disoient-ils, qu'il faut parler aux ministres de l'estat pour leur donner des apréhantions et nous rendre redoutables. L'on faict amas de poudre, plomb, salpetre et mesche qu'ils

font venir de Provence et autres lieux circonvoisins. C'est tout ce que pour le présant j'ay à dire à vostre grandeur à laquelle je continueray mes prières pour sa santé et prospérité et mes petits advis sy elle les juge nécessaires, ou lors que les occasions le requerront, pourveu que je sois à couvert de toute tempeste affin que sans crainte je vous puisse nuement represanter les choses comme elles seront. Remettant donc le tout entre les mains de Dieu et à la sage prudence et conduite de vostre grandeur, attandant ses commandemens et l'honeur de m'en pouvoir rendre digne, je demeureray toute ma vye, Monseigneur, vostre très humble, très obeyssant et plus fidelle serviteur.

A Nismes le XXXI[e] décembre 1626. SÈVE.

LA RÉVOCATION EN DAUPHINÉ.

EN JUILLET 1685

Voici la suite des pièces publiées dans le dernier numéro du *Bulletin*[1]. Celles-ci sont empruntées au vol. 8826 du *fonds français* f° 84.4.94-95, 101 et 102, et adressées comme les précédentes, à l'intendant Lebret.

N. W.

Monsieur,

J'ay commancé de raporter les partages du dioceze de Gap, et comme on a trouvé qu'il n'y avoit pas lieu de maintenir l'exercice public de la religion prétendue retformée aux lieux de *Veyne*[2], et *Ancelles*[3], je vous envoye les arrests qui ordonnent la desmolition des temples qui y sont bastis afin que vous teniez la main à cette exécution; au premier jour je vous adresseray trois autres arrests qui ont esté rendus, concernans les temples des lieux de *Corps, Rosens* et *Sainte-Euphémie* pour une semblable desmolition.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur

A Versailles ce 2 juillet 1685. CHATEAUNEUF.

1, On est prié d'y corriger une faute d'imprimerie, à la page 279 la première signature doit se lire ainsi : LOUIS *et plus bas* COLBERT.

2. *Veynes*, Colloque de Gap.

3. *Aucelon* dans le colloque du Diois, ou *Clelles* dans celui de Grésivaudan?

Monsieur,

Suivant ce que je vous ay mandé par ma dernière, je vous envoye les expéditions des arrestz pour l'interdiction de l'exercice de la R. P. R. aux lieux de *Corps*[1], *Rossens*[2] et *Sainte-Euphémie*[3] et desmolition des temples qui y sont bastis affin que vous preniez la peine de les faire exécuter.

Je suis, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

A Versailles ce 6 juillet 1685. CHATEAUNEUF.

A Versailles le 18 juillet 1685.

Monsieur,

Le roy jugeant qu'il est de son service d'estre informé du nombre de temples de la R. P. R. où l'exercice se fait présentement, Sa Majesté m'a commandé de vous faire scavoir que son intention est qu'entre cy et la fin du mois prochain, vous m'adressiez un estat exact contenant le nombre d'exercices soit réels, soit personels[4], qui restent aux gens de ladite R. P. R. dans l'étendue de vostre département, dans lequel vous ferez, s'il vous plaist, mention du nombre à peu prèz de gens de ladite religion qui fréquentent chacun desdits temples, en sorte qu'elle puisse voir en même temps, et le nombre de lieux d'exercice qui leur restent, et le nombre d'hommes, femmes et enfants au-dessous de quinze ans qui les fréquentent. Et quand même il n'y auroit point de temples ny de lieux d'exercice, vous ne laisserez pas, s'il vous plaist, de m'envoyer un estat des susdites personnes; le Roy aura bien agréable que vous vous conduisiez dans cette recherche de manière que personne n'ay connoissance que vous la fassiez par ordre de Sa Majesté.

Je suis toujours, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

DE CROISSY.

1. *Corps*, Colloque du Grésivaudan.
2. *Rosans*, Colloque de Gap.
3. *Sainte Euphémie*, Colloque des Baronnies.
4. Sans doute exercices des seigneurs ou de fief.

A Versailles, le 24 juillet 1685.

Monsieur,

L'assemblée du clergé ayant demandé au roy qu'il soit fait deffenses à ceux de la R. P. R. de faire aucun exercice de leur religion dans les lieux et seigneuries apartenant aux Eclésiastiques, et Sa Majesté estimant nécessaire, avant que de rien ordonner à cet esgard, de scavoir s'il y a beaucoup d'endroits dans le Royaume apartenans aux Eclésiastiques où l'exercice de la R. P. R. soit estably; Elle m'ordonne de vous escrire que son intention est que vous en preniez une connaissance exacte dans l'estendue de vostre département et que vous m'en envoyez incessamment le mémoire.

Je suis toujours, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

DE CROISSY.

A Versailles, le 30 juillet 1685.

Monsieur,

J'ay receu vos lettres des 14 et 17 de ce mois et les mémoires qui y estoient joints dont j'ai rendu compte au Roy. Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire qu'à l'esgard de la proposition qui vous a esté faite par le conseiller du parlement de Grenoble qu'en cas que le marquis de *Charse* se convertisse, Sa Majesté luy donne le commandement d'une de ses galères ou d'un de ses régimens; vous pouvez lui représenter que ces sortes de commandemens ne se donnent qu'à des officiers qui ont longtemps servy et que si ledit marquis de Chasse (*sic*) se convertit et fasse à Sa Majesté des demandes qui soient convenables, elle sera toujours disposée à les luy accorder.

Pour ce qui concerne les attroupemens qui se font par ceux de la R. P. R. et les lettres qui s'escrivent, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire sçavoir que vous suiviez cette affaire avec attention, que vous envoyez quérir ceux qui ont receu les pacquets et que sur les connoissances que vous en pourrez tirer, vous procédiez extraordinairement contre ceux que vous trouverez coupables. Cependant Sa Majesté a donné ordre à trois de ses régimens de se rendre in-

cessamment dans la province du Dauphiné. Et vous donnerez avis à M. de Louvois de la conduitte de ceux à qui vous croirez que l'on doit donner plus particulièrement des logemens.

Je suis, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

DE CROISSY.

INTERDICTION DU PASTEUR, DU CULTE RÉFORMÉ ET DU TEMPLE DU MAS-D'AZIL

Par Louis XIV et le parlement de Toulouse (24 juillet 1685)

Cette pièce inédite se passe de commentaire. Le prétexte invoqué par le parlement est la présence au temple, d'anciens protestants devenus catholiques. Sur le Mas-d'Azil, centre de la Réforme dans le pays de Foix, aujourd'hui département de l'Ariège, voy. *Bulletin* III, 611 ss. V, 78 ss. XXVII, 145 ss. XXXII, 554 et *Encyclopédie des sciences religieuses*, V, 8.

N. W.

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, a nostre amé le juge mage de Pamies, salut. Comme en l'instance pendante en nostre cour du parlement de Thoulouse entre nostre procureur général demandeur en excès requérant l'utilité de certains deffauts et adiournemens à trois briefs jours, d'une part, — Et M. Charles Bourdin[1], ministre de ceux de la R. P. R. du Mas-d'Azil, Francoise Loze et Paule Pons, dite Carrabine, prévenus et défaillans d'autre, — Nostre dite cour, veu le procès, extraict de l'article 39 de la declaration du Roy du 1er février 1669, autres édits et déclarations de Sa Majesté des 13 mars, 18 octobre 1679, juin 1680, mars et 17 juin 1683, charges et informations....... Acte contenant l'abjuration de la R. P. R. faitte par la dite Francoise Loze dans l'église paroissielle du Mas-d'Azil les 27 et 28 octobre 1665...... Quatre extraits baptistaires de Magdelaine, Marthe, Jean et autre Jean Lacanal, fils de Dominique et de la dite Loze mariés....... Autre acte d'abjuration de ladite R. P. R. faite dans l'église paroissielle de Carbonne par Paul Pons, Jeanne Durieu, mariés et Paule Pons

1. Voy. *la Biographie* de ce pasteur publiée par M. O. de Grenier-Fajal, pasteur, à Montauban, typographie Vidallet, 1877, 210 p. in-8°.

leur fille, du 23[me] aoûst 1672...... Acte de protestation faitte par le syndic du clergé du diocése de Rieux audit Bourdin, ministre, le 26 juillet 1680, procuration faite par P[re] de Goty, sieur de Roquebrune, à M. Jean Rousselet, curé du Mas-d'Azil, le 3[me] décembre dernier, acte de réquisition faitte par ledit Rousselet audit Goty le 24[me] du présent mois de juin....... a déclaré et déclare lesdits deffauts bien poursuivis et entrettenus et pour l'utilité d'yceux déclare ledit Bourdin, ministre, Francoise Loze et Paule Pons atteints et convaincus des cas à eux imposés pour réparation desquels a condamné et condamne lesdits Loze et Pons en la somme de 20 francs d'amende chacune et ledit Bourdin en celle de 50 francs envers le Roy, — a ordonné et ordonne que ledit Bourdin demeurera interdit de la fonction de son ministère durant sa vie, luy faisant inhibition et défense de l'exercer dans le royaume à peyne de punition corporelle, — comme aussy que l'exercice de la R. P. R. demeurera pareillement interdit pour jamais dans la ville et jurisdiction dudit Mas-d'Azil, — ce faisant que le temple de ladite ville sera desmoly jusques aux fondemens et que dans la place où il est construit il sera eslevé une croix sur un pied d'estaii pour y demeurer à perpétuitté faisant deffenses à toutes personnes de l'en oster sur les mêmes peynes, — à laquelle desmolition ceux de ladite R. P. R. dudit Mas-d'Azil feront procéder dans quinzaine après la signification du présent arrest, autrement, à faute de ce faire, ledit dellay passé, ordonne ladite cour qu'à la diligence du Procureur Général du Roy, il sera procédé à la démolition aux frais et despens des habitants de la R. P. R. du Mas-d'Azil; auxquelles fins et pour l'entière exécution du présent arrest a commis et commet le juge mage de Pamiers, etc... etc.

Donné à Thoulouse, à nostre dit parlement, le 24 juillet de l'an de grace 1685 et de nostre reigne le 43[me]. — Par la cour, de Villaire; collationné, Bessière *Pro rege*; M. de Cassaignol, rapporteur *Pro rege;* scellé le 25[e] juillet 1685, *Pro rege*, Le Mazuyer.

En marge de cette pièce trouvée aux archives de la mairie du Mas-d'Azil on lit : « Commencé à démolir le 1[er] Août 1685 et fini 6 Août suivant. »

ENLÈVEMENT DE TROIS ENFANTS A GENÈVE (1735).

M. J. Bonnet veut bien nous communiquer ce touchant récit d'une mère, emprunté à la *Collection Court*, n° 17, tome B, p. 561. Ainsi, même à Genève, en 1735, les réfugiés n'étaient pas absolument à l'abri! A force d'audace et de déloyauté, le résident français réussit, en plein jour, à dépouiller cette pauvre veuve de ses trois enfants, pour les mettre entre les mains de parents catholiques de son mari, un M. Brousse, de Montpellier. On se demande comment le résident a pu obtenir la complicité, heureusement passagère, des autorités genevoises.

N. W.

Puisqu'il s'agit de décrire toutes les circonstances du malheur qui m'est arrivé, je dois commencer par vous dire, Messieurs, qu'ayant promis à Dieu et à mon cher mari, dans son lit de mort, que je viendrais ici avec l'assistance du Seigneur pour y faire une profession ouverte de notre sainte religion, et pour élever ma petite famille dans la sûre doctrine de notre Sauveur Jésus-Christ, je partis de Montpellier le 18 octobre de l'année dernière 1734 pour effectuer ma promesse et me procurer par là le plus grand de tous les avantages. J'amenai avec moi deux garçons et une fille que mon mari m'avait laissé pour tout bien. Nous arrivâmes heureusement en cette ville le 29 du même mois, au grand contentement de mes chers enfants qui furent enchantés de ce pays et surtout de tout ce qui se fait et qui se dit dans nos saintes assemblées. Mais ce plaisir ne dura pas longtemps pour eux, puisque, quatre mois après, ils furent renvoyés en France de l'autorité des seigneurs et magistrats. Voici de quelle manière la chose se passa.

Un lundi qui était le dernier jour du mois de février de la présente année 1735, à onze heures et demie du matin, M. Fatio, auditeur accompagné de M. Malet secrétaire, et de deux officiers de ville, se transporta chez M. Vivian au bas de Barrières, où je suis logée. Ma fille qui se trouvait alors sur le plafond vint me dire qu'il y avait là deux auditeurs qui demandaient M. Vivian et qui l'avaient obligée à rentrer, après avoir demandé à qui elle était. Dans ce même moment, M. Vivian entra pour me dire que ces Messieurs voulaient me parler, qu'ils étaient dans son appartement et qu'il fallait que j'y passasse aussi, ce que je fis. D'abord que M. Fatio me

vit, il s'approcha de moi, et me parlant tout bas, comme s'il avait quelque avis salutaire à me donner, me dit : « Je suis ici de la part de nos seigneurs pour m'assurer de vos enfants. » Je ne compris pas sur le champ ce qu'il voulait me dire; au contraire, je m'imaginai qu'on craignait pour mes enfants et qu'il venait m'avertir de m'aider à les mettre en lieu de sûreté. Continuant à parler sur le même ton il me demanda où étaient mes enfants. Je lui répondis qu'ils étaient dans ma chambre. Il me dit ensuite qu'il fallait prendre ce coup comme venant de la main de Dieu. Alors je l'entendis et je commençai à me lamenter en lui demandant ce qu'il voulait faire de mes chers enfants. Il me répondit qu'ils seraient bien, que peut-être ils ne s'en iraient pas et que j'aurais la liberté de les voir. Il entra pour lors dans ma chambre, je le suivis avec beaucoup de peine ne sachant comment aborder ces pauvres innocents que je trouvai qui pleuraient. Connaissant que cela ne pouvait venir que de certains neveux et nièces de feu mon mari qui sont des grands riches, des gens intéressés dans les fermes du roi qui prétendaient faire la fortune de mes garçons, et qui, en attendant qu'ils fussent en état d'entrer dans les affaires, leur faisaient une pension de la somme de quatre cents livres, à laquelle j'avais renoncé en sortant du royaume dans la vue de procurer à mes enfants des biens plus solides et plus durables; connaissant, dis-je, que cette fâcheuse peur ne pouvait m'arriver que par ce canal, je me récriai en disant que ces personnes n'avaient aucune inspection sur mes enfants; qu'ils n'étaient que des cousins germains au lieu que j'étais leur mère, leur tutrice, et par conséquent leur maîtresse absolue. Mais tout cela fut inutile. On les emmena tous trois; ils furent conduits à l'hôpital. En même temps quelques messieurs de Montpellier se donnèrent la peine d'aller trouver M. le premier [1] pour savoir de quoi il s'agissait. Il leur répondit que M. le Résident les avait demandés en vertu d'une lettre de cachet, qu'on n'avait pu lui refuser, qu'ils partiraient le lendemain matin, qu'ainsi je n'avais qu'à les aller voir si je voulais.

Ces messieurs de retour, dans le temps qu'ils m'annonçaient cette fâcheuse nouvelle, M. le professeur Maurice entra. Il me dit après

1. C'est-à-dire le premier magistrat de la République. En 1735 c'était le syndic Barthélmy Gallatin.

m'avoir témoigné qu'il prenait part à ma douleur, que c'était un coup de la providence à laquelle il fallait se soumettre; qu'ainsi je devais mettre le doigt sur la bouche et dire: « *Je me suis tu parce que c'est toi qui l'as fait.* » Cet ordre de mon pasteur, auquel je crus devoir déférer par obéissance à la volonté de Dieu, m'empêcha de me plaindre. Je me contentai d'aller à l'hôpital en même temps que M. Maurice m'eut quittée. Mais je fut fort surprise, car on me demanda si je portais un billet de M. l'auditeur m'assurant qu'à moins de cela je ne pouvais pas voir mes enfants, qu'il y avait des défenses très expresses là dessus. J'allai d'abord chez M. le premier à cause qu'il semblait m'en avoir donné la permission, suivant ce qu'il avait dit à ces messieurs, mais, soit qu'il n'y eût pas bien fait réflexion ou qu'il eut changé de sentiment, il ne voulut pas me le permettre, et quoique je lui parlasse fort respectueusement, il ne laissa pas de me dire que je n'avais qu'à l'appeler cruel si je voulais, mais qu'il n'en serait ni plus ni moins. J'allai ensuite chez M. Fatio qui me dit à peu près la même chose en termes moins désobligeants. Pourtant je vis le soir ces pauvres innocents à l'insu de ces messieurs. Je les fis mettre à genoux et après avoir fait une prière entrecoupée, telle que mon état le put permettre, je leur donnai ma bénédiction. Je passai la nuit à prier. De bon matin j'allai à l'hôpital pour les voir partir; mais quand on me vit, on les passa par une fausse porte et on les mena chez le Résident qui voulut aussi les voir. Lors que je sus cela, j'y courus pour les embrasser encore, mais le Résident s'y opposa d'abord; ensuite il me joua pendant plus d'une heure en me disant : « Venez-les voir, ils sont ici », me faisant monter et descendre, entrer et sortir, d'une chambre à l'autre, sans que je pusse jamais les trouver, quoique je les entendisse crier de la manière la plus touchante du monde. Et comment ne les aurais-je pas entendus puisqu'on les entendait dans la rue et même de bien loin! Enfin lassée de tout ce manège, je me mis à la portière du carosse assurant que je n'en bougerais pas que je ne les eusse embrassés. Il se ramassa un grand concours de peuple; chacun étant attendri, versait des torrents de larmes. Le Résident en voyant cela, envoya chercher M. Fatio comme pour imposer à la populace. Alors on fit descendre ces pauvres innocents ou pour mieux dire, on les fit porter, car ils ne voulaient pas marcher, connaissant qu'on voulait les

emmener. Il passèrent tous devant moi, l'un après l'autre. En même temps que j'en avais embrassé un, on l'emportait dans la chaise dont il voulait se jeter bas et faisant tous ses efforts pour cela; mais on les empêchait. Un homme qui était venu exprès de Seyssel pour les reconduire, se plaça au devant des deux garçons afin de les retenir et prit la fille entre ses bras, à ce qu'on m'a dit et que je n'ai pas vu, à cause que le Résident me retenait dans la cour; en me faisant mille offres de service, il me serrait par les deux mains et je ne pus m'en dégager que lorsque ces chers objets de ma tendresse furent déjà bien loin. Pour achever de tout dire, il faut vous apprendre leur âge et leurs noms : l'aîné avait alors onze ans et six mois, il s'appelle Pierre Germain Brousse; la fille Suzanne Brousse, elle avait dix ans et trois mois, et le plus jeune Antoine Brousse, il était âgé de huit ans et deux jours. Je prie tous ceux qui verront cet écrit de nous accorder à tous le secours de leurs prières.

MÉLANGES

ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Juillet.

2 *juillet* 1685. — L'exercice de la religion réformée « fut interdit pour toujours dans la ville de *Sedan* » et l'on ordonna la démolition des temples de *Givonne* et de *Raucourt*. La grâce que le roi faisait aux réformés de Sedan, alors qu'il leur enlevait leur beau temple pour le donner aux catholiques, était de les autoriser à en construire un autre dans un des faubourgs de la ville. Louis XIV défendait aux réformés qui avaient eu dans cette ville une académie célèbre, d'y posséder aucune école, ne leur laissant d'autre moyen d'élever leurs enfants qu'en les confiant à un maître du faubourg qui ne pouvait et ne devait leur apprendre qu'à lire, écrire

et compter. Duplicité indigne d'un gouvernement qui déjà à cette époque préparait la Révocation de l'Édit de Nantes, et n'hésitait plus sur le but à atteindre [1].

3 *juillet* 1685. — « Mgr le président a dit que l'on devoit juger lundi prochain au Conseil de la Religion, le temple de la ville de *Grenoble*, et que Mgr l'évêque de Grenoble prioit la compagnie de vouloir bien appuyer son droit. On a chargé Mrs les agens de solliciter cette affaire [2]. »

4 *juillet* 1685. — « Mgr l'évêque de Lodève a fait part à la compagnie, qu'il venait d'apprendre qu'il n'y avait plus aucun temple dans le Vivarais, et qu'il ne restait, à trente lieues autour de Montauban que le seul temple de *Mazères*. Cette nouvelle a été reçue avec beaucoup de joie [3]. »

5 *juillet* 1685. — Partout le catholicisme soutenu par « la piété du roi » l'emporte. « Nous avons vu en notre ville (*Montbéliard*) ce que nous n'avions jamais vu depuis la Réformation; c'est que nous avons vu les catholiques nos voisins, venir en procession, portant des croix et des images, chantant hautement et publiquement. Le bon Dieu veuille avoir pitié de son église [4]. »

7 *juillet*. — Mgr l'évêque de Valence a dit, qu'on lui avait mandé que le temple de *Die* avait été fermé par arrêt du parlement de Grenoble. Le coadjuteur de Rouen a aussi fait part à la compagnie de la nouvelle qu'il avait eue que celui de *Dieppe* avait été démoli par arrêt du parlement de Rouen. L'assemblée a appris cette nouvelle avec beaucoup de joie [5].

9 *juillet* 1685. — Sous l'inspiration directe du clergé, le gouvernement de Louis XIV descend à la persécution la plus honteuse et la plus ridicule. Ce fut le 9 juillet 1685 que le grand roi rendit la déclaration où il était dit : « Voulons et nous plait, qu'aucuns de nos sujets catholiques, ne puissent, sous quelque prétexte que se soit, servir en qualité de *domestiques* ceux de la R. P.. [6].

10 *juillet* 1685. — Louis XIV n'avait rien à refuser à un clergé

1. *Recueil des Édits*.
2. *Assemb. du clergé*, 1685.
3. *Ibid*.
4. Duvernoy, *Éphémérides*, *op. cit.*, 252.
5. *Assemblée du clergé*.
6. *Recueil des Édits*.

qui le proclamait « le plus grand roi du monde », aussi le 10 juillet 1685, défendait-il très « expressément à tous juges, avocats, notaires, procureurs, sergens, huissiers et praticiens de se servir d'aucuns *clercs* faisant profession de la R. P. R. à peine de mil livres d'amende. » Une carrière de plus se fermait devant les pauvres protestants [1].

11 *juillet* 1685. — « Voulons et nous plait, lisons-nous dans l'arrêt du 11 juillet 1685, qu'à l'avenir ceux de la R. P. R. ne seront plus reçus *docteurs ès lois*, ès universités de notre Royaume, ny au serment d'*avocats* en nos cours, à quoi nous enjoignons à nos avocats et procureurs généraux et à leurs substituts de tenir la main ». C'était à l'heure où les procès intentés aux réformés ne se comptaient plus qu'on fermait l'entrée des tribunaux à ceux de leurs coreligionnaires qui auraient pu les défendre [2].

12 *Juillet* 1685. — Le clergé ne se lassait pas de demander de nouvelles persécutions contre les réformés et le roi ne se lassait pas de les accorder. Le protestant vient-il à mourir, laissant après lui des enfants, ceux-ci devront être élevés dans « la véritable religion » la religion de Louis le Grand. « Voulons qu'à cet effet il ne puisse leur être donné pour *tuteurs*, *subrogés tuteurs* ou curateurs d'autres que des catholiques. Faisons défenses aux ministres de la R. P. R. et aux anciens des consistoires de souffrir les enfans de la qualité susdite dans leurs temples, à peine, contre les ministres, d'être condamnés à l'amende honorable, au bannissement à perpétuité »..., etc. [3].

13 *juillet* 1685. — Le roi donna, le 13 juillet 1685, à la prière du clergé, une déclaration où on pouvait lire : « Voulons que les *ministres* de la R. P. R. ne puissent exercer leur ministère durant plus de trois années consécutives dans un même lieu, ni après ledit temps, ny même avant qu'il soit expiré, être renvoyés pour faire la fonction de ministre en aucun autre lieu de la même province, ou autre qu'il ne soit éloigné au moins de vingt lieues de tous ceux où ils auront déjà exercé leur ministère, sans qu'ils puissent retourner en aucuns desdits lieux où ils en auront fait les fonctions pour les y faire de nouveau, que douze ans après en être sortis. Il leur défen-

1. *Recueil des Édits.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

dait en outre de s'établir même comme particuliers dans leurs anciennes églises ni plus près d'icelles que de dix lieues[1]...

14 *juillet* 1685. — Le clergé s'étonnait lui-même de la facilité avec laquelle ses moindres demandes étaient accueillies par le roi. Aussi voulut-il témoigner à Louis XIV sa reconnaissance et chargea *Daniel de Cosnac* de se faire l'interprète de ses sentiments. Ce prélat, présenté à la cour, ne craignit pas de dire le 14 juillet 1685, que ce que Louis XIV avait fait pour la gloire de Dieu, « avait porté la sienne à un si haut degré, que sans avoir besoin des acclamations et des applaudissements du monde, elle subsistera toute seule. Être le restaurateur de la Foi, l'exterminateur de l'hérésie, ce sont des titres solides, des titres immortels qui non seulement perceront l'épaisseur de tous les temps mais qui subsisteront encore quand il n'y aura plus de temps[2]... »

18 *Juillet*. — « Le roi a résolu de continuer, après la mort des *ministres convertis*, le paiement de leurs pensions à leurs *veuves* et à leurs enfants, et cela seulement pendant la vie et la viduité desdites femmes et à condition qu'elles et leurs enfants professeront la religion catholique[3]. »

21 *juillet*. — A la veille de se séparer, l'assemblée du clergé de France est reçue en audience solennelle par Louis XIV, le 21 juillet 1685. L'*abbé Colbert*, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, n'hésite pas à dire : « Nous n'avons que de pures actions de grâces à rendre au ciel, qui a inspiré à Votre Majesté ces doux et sages moyens de vaincre l'erreur, et de pouvoir, en mêlant avec peu de sévérité beaucoup de grâces et de faveurs, ramener à l'Église ceux qui s'en trouvaient malheureusement séparés... C'est en gagnant le cœur des hérétiques que vous domptez l'obstination de leur esprit, c'est par vos bienfaits que vous combattez leur endurcissement; et ils ne seraient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'Église par une autre voie que par le chemin semé de fleurs que vous leur avez ouvert[4]... »

22 *juillet*.— On savait à *La Palice*, à la date du 22 juillet, qu'un

1. *Recueil des Édits*.

2. *Assemblée du clergé*.

3. *Ibid*.

4. C'est à Racine qu'est attribué ce triste discours que récita l'abbé. On le trouve dans les œuvres de notre grand poète, lamentable erreur d'un génie si pur.

certain Marcel, capucin missionnaire, avait découvert la relapse qui avait pris la cène à Charenton au jour de Noël 1684. Tout fier, il avait dénoncé le fait à la Reynie et déjà il se voyait aux honneurs d'avoir détruit le repaire de l'hérésie, mais l'affaire fut jugée trop grave et le capucin en fut pour sa découverte [1].

23 *juillet.* — Au moment de la clôture des séances de l'assemblée générale du clergé, l'*archevêque de Paris* qui la présidait lui annonça que le roi avait accueilli si favorablement les demandes qu'il avait présentées au nom du clergé de France; que non seulement il avait ôté l'exercice de la R. P. R. des villes épiscopales, mais qu'il avait été aboli dans toute l'étendue du ressort des mêmes villes. Le roi voulut bien même ajouter, dit le prélat, « qu'il avait reçu la nouvelle que tous les temples du *Poitou* étaient présentement entièrement abattus [2]. »

30 *juillet.* — « Arrest du conseil sur la requeste de l'assemblée générale du clergé de France par lequel sa majesté a interdit pour toujours l'exercice de la R. P. R. dans les villes de *Grenoble, Dye, St-Paul-Trois-Chateaux, Gap, Nismes* et *Le Mans*, et ordonne que les temples qui sont esdittes villes, soyent démolis [3]. »

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES D'ANTOINE COURT (1696-1729) [4]

AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES PAR EDM. HUGUES

Un volume in 12. Toulouse.

L'historien d'Antoine Court achève son œuvre par la publication des mémoires plus d'une fois cités dans son savant ouvrage, mais

1. *Papiers de la Reynie, op. cit.*, 7052.
2. *Assemblée de* 1685.
3. *Arch. nat.*, G. 8, 2,853.

4. DATE DE LA NAISSANCE D'ANTOINE COURT

Antoine Court écrit à la première ligne des mémoires qu'il nous a laissés :

demeurés inédits, et tout à fait dignes de la faveur du public. Ces mémoires conservés à la bibliothèque de Genève, et formant sept cahiers autographes, n'embrassent que la première partie de la carrière pastorale de Court, mais fournissent à cet égard les plus intéressants détails. On assiste à son enfance formée par les leçons d'une admirable mère, à ses pieuses lectures, à ses premières aspirations vers le culte du désert dont il sera l'apôtre et le régulateur. On le suit dans les débuts de son apostolat, à travers les aventures et les périls sans nombre qui lui donnent presque

« Il naquit a Villeneuve de Berc du Vivarais, le 17 de mars 1695 ou 1696, de père et de mère protestants. »

En réalité, il n'a jamais su la date exacte de sa naissance.

Les recherches que nous avions faites de notre côté étaient restées infructueuses, et nous n'avions conservé aucun espoir d'arriver a un bon résultat, lorsqu'un chercheur et un curieux doublé d'un érudit, M. A. Mazon, est venu mettre un terme à notre embarras. En fouillant dans de vieux actes des temps passés pour terminer un intéressant volume qui va prochainement paraître sous ce titre : *Voyage au pays Helvien*, il a retrouvé l'acte authentique de la naissance d'Antoine Court, et il s'est empressé, avec sa bonne grâce habituelle, de nous en donner la primeur.

Voici l'acte :

« L'année mille six cent nonante cinq et le vingt septième jour du mois de » mars a esté baptisé Antoine Court fils a Jean Court et Marie Jabelin.

« Son parrain a esté Antoine Gebellin et sa marraine Marie Ladet.

« Soubsignés :

« Gebelin, Chambon prêtre et vicaire. »

On voit que le nom de Gebelin y figure sous trois orthographes.

Enfin pour la mort de son père, Court écrit : « il eut la douleur de perdre son père par la mort, dès sa plus tendre enfance. »

M. Mazon a retrouvé également la date exacte de la mort du père :

« Aujourd'hui, 20 janvier 1700 a esté enterré Louis [1] Court... »

Nous voila fixés. En remerciant M. Mazon, souhaitons qu'il soit aussi heureux que dans ses précédentes recherches pour retrouver les ruines du tombeau que le comte d'Albois fit élever dans ses jardins de Franconville à la mémoire de Court de Gebelin, l'auteur du *Monde primitif*, tombeau dont on peut voir la gravure à la bibliothèque nationale, section des Estampes, topographie générale de la France, arrondissement de Pontoise. Le vœu qu'émettait il y a quelques mois, M. Arnaud (*Bulletin*, XXXIII, 567) serait ainsi exaucé !

Edmond Hugues.

1. Il est probable que le père de Court s'appelait Jean Louis ce qui expliquerait l'emploi des deux prénoms.

l'intérêt d'un roman. Une grande pensée l'a saisi de bonne heure. Il saura la réaliser par une vie toute de labeur et de sacrifice, avec une rare sagesse, une constance à toute épreuve, invariablement fidèle au même dessein poursuivi en France et à l'étranger, au désert et dans cette école de Lausanne dont il fit une pépinière de pasteurs et de martyrs.

M. Edm. Hugues caractérise fort bien les mémoires d'Antoine Court dans leur contraste avec ceux de Bonbonnoux, élégamment publiés par M. le pasteur Vielles, et avec ceux de Corteiz qui trouveraient le plus utile complément dans sa correspondance inédite. Les premiers ne sont, à vrai dire, que le recueil des aventures d'un soldat héroïque qui soutient la bonne cause de la parole et de l'épée. Les seconds ressemblent davantage au journal d'un prédicateur du désert, qui réprouve les moyens violents, et n'a voulu recevoir l'imposition des mains à l'étranger que « pour la joie et la consolation des fidèles ». C'est le vrai précurseur d'Antoine Court, dont les mémoires embrassant la même période et animés du même esprit, portent cependant un cachet différent. « Leur auteur, dit M. Hugues, n'est pas seulement le prédicant qui, tout jeune, courant le Vivarais, la Provence et le Languedoc, convoquait les assemblées, relevait les courages, et rétablissait partout l'ordre. C'est l'organisateur, le chef, qui à force de patience, d'habileté et d'énergie, finit par plier les esprits, même les plus rebelles, à l'ancienne discipline, les oblige à marcher dans la voie qu'il a tracée, les groupe autour de lui et en forme une société dont pendant cinquante ans il tiendra entre ses mains la direction et les destinées. »

Qui mieux qu'un tel homme pouvait dire en écrivant ses mémoires sur la terre étrangère, après avoir vu tant de fois sa tête mise à prix sur la terre natale : « Je dois ajouter qu'entièrement dévoué aux églises qu'il a plu à Dieu de recueillir, en bonne partie par mon ministère, il n'est rien qui puisse m'en détacher... Elles font et feront toute ma vie l'objet de mes soins les plus appliqués. Mon bonheur est inséparable du leur. Oui, Jérusalem, si je t'oublie, que ma dextre s'oublie elle-même, que ma langue s'attache à mon palais, si je ne te mets toujours pour le principal sujet de ma joie! »

J. B.

P. S. On sait que M. Edm. Hugues nous annonce une publication

depuis longtemps désirée, celle des synodes du désert. Voici une lettre qu'il nous adresse sur ce sujet et que nous recommandons vivement à nos lecteurs.

Paris, le 1er juillet 1885.

Cher monsieur,

Avant de livrer mon travail à l'impression, permettez-moi de recourir à l'hospitalité du *Bulletin* pour faire un dernier appel à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la restauration du protestantisme français au XVIIIe siècle.

Depuis dix ans que je poursuis la recherche des synodes tenus au désert, je n'ai pu découvrir les deux premiers synodes *provinciaux* tenus en 1715 en bas Languedoc; de même ceux de 1720, 1721, 1722, 1724, 1725, 1729, 1732, tenus en bas Languedoc, basses et hautes Cévennes, et Dauphiné. Ils existent cependant; mais où? dans quelles collections particulières, dans quel recueil de vieux papiers, ou même dans quelles archives ignorées des consistoires ?

De même pour le haut Languedoc, les premiers synodes à dater de 1728 (car les manuscrits de Puy-Laurens et de la place Vendôme offrent des lacunes), pour le Montalbanais de 1761 à 1774; pour le Poitou à dater de 1728, c'est-à-dire des premières courses du prédicant Chapel; pour la Normandie et l'Orléanais, à dater de la dernière moitié du siècle.

Quoi de plus triste pour un ouvrage que les *errata* et les appendices ! Peut-être notre appel sera-t-il entendu; peut-être voudra-t-on fouiller une dernière fois les papiers particuliers (surtout dans les Cévennes et en Dauphiné); et il me sera permis d'ajouter ainsi, avant de commencer l'impression, un ou deux synodes qui avaient échappé à mes recherches.

Je vous prie, cher monsieur, de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

EDM. HUGUES.

REVUE DE LIVRES

Nous remplaçons cette fois le *Répertoire bibliographique* par une revue de livres devenue d'autant plus nécessaire que les ouvrages dont on nous prie de rendre compte s'accumulent peu à peu et que l'espace et le temps dont nous disposons ne nous permettent pas toujours de les signaler en temps utile à nos lecteurs.

Les reproductions en fac-simile, si fréquentes depuis quelques années, ne se bornent plus seulement aux manuscrits, dessins ou gravures, mais on applique le procédé au texte même de certains ouvrages rares et de préférence illustrés. Une maison importante de Munich, la maison Georg Hirth, s'est même fait une spécialité dans ce genre. Nous avons sous les yeux un spécimen de ses publications, la réédition page par page des *Simulachres et historiées faces de la mort, autant elegamment pourtraictes que artificiellement imaginées*, qui parurent pour la première fois à *Lyon soubs l'escu de Coloigne*, c'est-à-dire chez les frères Trechsel, *en* 1538[1]. Les amateurs savent que les figures de ce livret forment le cycle de ce que l'on appelle la danse des morts de Holbein. Les petites gravures sur bois où le célèbre artiste fait preuve, à la fois d'une imagination ingénieuse et d'un si vif sentiment de la réalité, nous apparaissent ici dans leur aspect original et nous transportent au milieu des préoccupations et des mœurs du siècle de la Renaissance qui fut aussi celui de la Réforme.

La pensée qui a inspiré l'artiste et l'écrivain procède, en effet, de ces deux mouvements, dont le second finit par absorber le premier. Les découvertes faites à la fin du xv[e] et au commencement du xvi[e] siècle, tant dans le domaine matériel que dans celui de la pensée et des lettres, jetèrent en pâture aux âmes affamées par le moyen-âge tant d'éléments nouveaux et séduisants, qu'il se développa un immense besoin de savoir et de jouir. On peut dire que ce besoin de savoir et de jouir est le caractère essentiel de la Renaissance, du paganisme rajeuni. Mais on réapprit bien vite la leçon un instant oubliée que la science, le pouvoir, la jouissance ne préservent pas des souffrances, des misères, de la mort, ni des problèmes que soulèvent ces faits, universels et permanents en dépit des conquêtes, toujours plus riches de promesses, de l'humanité. Assurément Holbein, en faisant défiler sous nos yeux les scènes diverses où la mort joue le rôle du souverain aussi inattendu qu'inéluctable, a été sous l'influence de cette pensée biblique : Tout est vanité!

Ces dessins servent de commentaire graphique à des passages de l'Écriture sainte inscrits en latin en tête des pages; au bas se lit un quatrain qui les paraphrase en français. Ainsi, au-dessus de la

1. Munich, Georg Hirth, 1884, Paris, Fischbacher, petit in-4°.

gravure qui représente le pape surpris par la mort au moment même où il couronne un évêque, se trouvent les deux versets : *Moriatur sacerdos magnus* (Josue XX), et *Et episcopatum eius accipiat alter* (Psalmista CVIII); au bas on lit les vers :

Qui te cuydes immortel estre
Par Mort seras tost depesché,
Et combien que tu soys grand prebstre
Ung aultre aura ton Euesche.

L'opuscule commence par une *Epistre des faces de la mort*, suivie d'un traité sur *les diverses tables de la mort;* à la fin il y a d'autres traités intitulés : *Figures de la mort moralement descriptes; les diverses morts des bons et des maulvais du vieil et nouveau Testament; memorables authoritez et sentences des philosophes et orateurs payens; de la nécessité de la mort qui ne laisse riens être perdurable.*

Toute cette prose est souvent fastidieuse à lire, mais elle intéresse l'historien. L'écrivain veut évidemment amener le lecteur à l'enseignement de l'Évangile sur ce grand sujet de la mort. Ce qui frappe, c'est qu'il évite avec le plus grand soin d'en recommander l'interprétation traditionnelle. Ainsi il n'est nulle part question de l'extrême-onction, du purgatoire, etc., qui paraissent inséparables d'un traité sur la mort au point de vue catholique. Or nulle part non plus on ne peut trouver une phrase spécifiquement protestante. La dédicace elle-même : *A moult Reverende abbesse du religieux convent S. Pierre de Lyon, madame Jehanne de Touszele, salut d'un vray zèle*, déroute le lecteur. Ces traits ne sont-ils pas caractéristiques de certains écrits, encore peu connus, qui émanent de ceux qu'on appelait alors les libertins spirituels et que nous appelons les mystiques, à cause de leur éloignement, tant pour la doctrine catholique que pour les dangers auxquels exposait une franche adhésion à la Réforme? Nous croyons que ces partisans d'une renaissance religieuse accommodée aux difficultés de l'heure présente et à d'autres besoins tout aussi terrestres furent alors relativement nombreux à Lyon. Mais ce serait abuser des limites d'un simple compte rendu que d'entrer dans l'examen de cette question [1].

1. Un *Ancien Testament*, illustré également par Holbein, parut à la même

M. André Joubert a consacré un fort beau livre de deux cent quatre-vingts pages bien imprimées et illustrées de trois eaux fortes de Pierre Vidal (représentant les châteaux de Montsoreau, de la Coutancière et d'Avoir) à un personnage qui ne mérite guère tant d'honneur. *Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise*[1], représente, en effet, le XVIe siècle dans ce qu'il a de pire. Il profite de la Saint-Barthélemy pour assassiner son cousin huguenot, Antoine de Clermont, marquis de Renel, avec lequel il était en procès au sujet du marquisat de ce nom. Puis il combat dans les rangs des catholiques au siège de la Rochelle, à la prise de Saint-Lô, de Fontenay, de Lusignan, s'attache au duc d'Alençon, plus tard duc d'Anjou, et acquiert de la notoriété par ses duels avec les mignons de Henri III et par sa liaison avec Marguerite de Valois. Nommé en mai 1576 gouverneur du duché d'Anjou, il le met littéralement au pillage et meurt assassiné le 19 août 1579 au château de la Coutancière, par le comte de Montsoreau, dont il s'était vanté d'avoir séduit la femme.

Ou nous nous trompons fort, ou M. A. Joubert n'a pas réussi à se passionner pour ce spadassin sans foi ni loi; si nous parlons ici d'un travail fait avec soin sur des documents originaux qui ont dû coûter à l'auteur beaucoup de recherches, c'est que comme gouverneur de l'Anjou, Bussy a été en rapport avec les protestants « des ressorts et bailliages d'Angiers, Saumur, Baugé et Beauffort ».

Le 22 octobre 1577, ces derniers avaient demandé, conformément à l'édit, un lieu par bailliage pour l'exercice de leur religion. Cette requête ayant été rejetée, ils avaient été réduits à ne se réunir qu'au seul lieu de Baugé. En mars 1579, Catherine de Médicis les ayant autorisés à célébrer provisoirement leur culte à une petite distance d'Angers, à Cantenay, où ils s'étaient déjà assemblés avant la Saint-Barthélemy, ils demandent la confirmation définitive de cette autorisation. Si l'on avait écouté les catholiques, on aurait interprété l'édit en supprimant aussi bien Baugé que Cantenay. Bussy d'Amboise qui se savait, à bon droit, détesté de ses administrés, saisit avec empressement cette occasion de se faire pardonner quelques-uns de ses méfaits, et décida que, comme par le passé, il n'y aurait,

époque à Lyon, et a aussi été reproduit chez Georg Hirth, mais nous ne l'avons pas vu et ne pouvons dire s'il rentre dans la même catégorie d'écrits.

1. Angers, Germain et Grassin; Paris, E. Lechevalier, 1885, in-8°.

pour tout le pays d'Anjou, d'exercice réformé qu'à Baugé. On trouvera quelques détails sur cette affaire que M. E. Mourin avait déjà résumée [1], aux pages 97 et 152 ss. de ce volume de M. Joubert, et aux pièces justificatives (p. 232 et 234), le texte même des requêtes des réformés ainsi que des maire et échevins d'Angers sur ce sujet, en 1579.

(*A suivre.*) N. Weiss.

CORRESPONDANCE

CALVIN A FERRARE

Avril 1536 ?

A M. le directeur de la « Rivista Cristiana ».

Courbevoie, 19 mai 1885.

Monsieur,

Je m'abstiendrais de répondre aux interpellations que vous jugez à propos de m'adresser dans la *Rivista* (numéros d'avril et de mai) si je ne devais craindre que mon silence fût mal compris.

Je n'éprouve nul embarras à m'expliquer sur les prétendues découvertes dont vous vous êtes fait, avec tant de complaisance, l'éditeur responsable [2].

Il faut des yeux singulièrement prévenus pour voir Calvin dans un document où il brille par son absence, et dont toutes les indications s'appliquent si bien à Clément Marot, Français, de petite taille, expatrié pour cause de religion, secrétaire de la duchesse de

1. *La Réforme et la Ligue en Anjou*, p. 158.

2. Bartolommeo Fontana, *Documenti dell' archivio vaticano e dell' estense circa il soggiorno di Calvino in Ferrara*, Roma, 1885. Chose étonnante ! Calvin n'est nulle part, ne figure à aucun titre, même par voie d'allusion, dans un seul des documents qui doivent nous éclairer sur la date de son séjour à Ferrare.

Ferrare[1], fort peu connu hors du palais[2], et dont la fuite à Venise coupa court au procès d'hérésie dans lequel étaient impliqués deux autres serviteurs de la duchesse, le chanteur Jehannet (qu'il ne faudrait pas confondre avec Lyon Jamet !) et le trésorier La Planche Cornillan, qui subirent une captivité de plusieurs mois avant d'être expulsés de Ferrare[3].

J'espère en avoir dit assez pour montrer combien sont futiles les objections de M. Fontana contre l'identité de Clément Marot avec le mystérieux personnage qui, dans la dispute du palais (avril 1536), nie l'autorité de l'Église et du pape, conteste le libre arbitre, et pressé par ses deux interlocuteurs, déclare qu'il ne fait que répéter ce qu'a dit en chaire son propre prédicateur, un religieux crémonais suspect aussi d'hérésie et dont on perd la trace : *Suum prædicatorem ista edocuisse in publica prædicatione !*[4]

Il me semble, Monsieur, que vous n'accordez pas à ces derniers mots toute l'attention qu'ils méritent. A une telle déclaration, si naturelle dans la bouche de Clément Marot, ou de tout autre réfugié français (un seul excepté !), qui reconnaîtra l'illustre auteur de l'*Institution chrétienne ?* Il faut laisser cette illusion à M. Fon-

1. Ce point, contesté par l'auteur du mémoire, qui ne voit dans Marot qu'un poète de cour, est mis hors de doute par le livre de compte de la duchesse de Ferrare : *A Mr Clément Marot, poète et secrétaire, pour ses gaiges*, 200 livres, janvier 1536.

2. « Con un Clemente Marotto » écrit le duc de Ferrare à son ambassadeur en France, le 5 mai 1536. « Un français, du nom de Clément », écrivait le résident français à Venise, au mois d'août 1536. On se trompe étrangement sur la notoriété de Clément Marot à Ferrare. Il n'était connu, apprécié que de la duchesse qui facilita son évasion.

3. Il est fait allusion à la fuite de Clément Marot dans plusieurs pièces, notamment dans une lettre du duc qui s'exprime ainsi : « per esserne fuggito uno che si trovava in questa terra, *del quale si sperava poter supere la verità.* » Lettre à Philippo Rodi, ambassadeur ferrarais à Rome, du 18 juillet 1536. Ce texte n'a plus de sens, s'il s'agit de Calvin, et ne peut évidemment s'appliquer qu'à Clément Marot réfugié à Venise, pendant que ses meilleurs amis étaient encore captifs à Ferrare.

4. On pourrait, à la rigueur, placer cette déclaration dans la bouche de La Planche Cornillan, secrétaire de la duchesse pour les finances, si l'on ne savait qu'arrivé depuis plusieurs années à Ferrare, avec la famille de Soubise, il ne s'était nullement enfui de France « propter *hæreses Lutheranas* », comme le mystérieux personnage de l'interrogatoire.

tana, fort novice en ces matières, et dont le mémoire, autant que j'en puis juger par l'analyse que vous en donnez, prête à bien d'autres critiques [1].

On ne peut que sourire de la prétention de fixer la date, et même la durée du séjour de Calvin à Ferrare, vingt-deux jours bien comptés, ni plus ni moins, du 23 mars au 14 avril 1536, et de corriger sur ce point les savants éditeurs de Strasbourg qui ne se sont pas départis d'une sage réserve dans la question chronologique [2].

Je ne sais pas saisir le moindre rapport entre le religieux de Tournay, Jean Bouchefort, emprisonné à Ferrare pour cause d'hérésie, objet de deux brefs pontificaux, et Calvin. Les deux ou trois pièces nouvelles produites par M. Fontana ne nous apprennent rien sur le séjour du réformateur à Ferrare, et ne font guère que redoubler l'obscurité d'un épisode sur lequel on discutera longtemps [3].

Les poursuites auxquelles donna lieu la manifestation du vendredi saint (14 avril 1536) et le curieux imbroglio diplomatique qui en fut la conséquence, sont exposés tout au long dans un chapitre de mon ouvrage sur la duchesse de Ferrare, qui devait être lu à l'Académie des sciences morales et politiques par son illustre et regretté secrétaire perpétuel, M. Mignet.

Vous comprendrez, Monsieur, que j'en reste à ce souvenir qui est comme la consécration de cette partie de mon ouvrage, et que je ne prolonge pas une discussion touchant à plus d'un point sur lequel je me réserve de dire mon dernier mot ailleurs.

Agréez l'expression de mes sentiments très distingués.

JULES BONNET.

1. Rien de moins correct que la chronologie des pièces citées par lui. Il paraît ignorer que la persécution eut diverses époques qu'il confond évidemment.

2. La date du 7-26 avril 1536 inscrite dans les *Annales calviniani*, p. 199, n'est pas une affirmation, mais un simple point de repère que les doctes éditeurs n'ont pas même pris la peine de justifier.

3. Sur ce point, comme sur bien d'autres, on doit se résigner à ignorer beaucoup. A la mort de l'inquisiteur bolonais Fra Papino, en 1557, le duc de Ferrare fit saisir tous les papiers concernant la duchesse et les personnes de sa maison inculpées d'hérésie, pour être mis sous bonne garde et détruits. Le cardinal de San-Severino donna le même ordre, en 1600, pour les papiers de la duchesse encore conservés à Modène. Que de pièces irrévocablement perdues pour l'histoire!

Comme complément à la lettre qui précède, je crois devoir placer sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* la pièce principale, pour ne pas dire *unique*, produite par M. Fontana à l'appui de sa thèse sur Calvin, dont rien ne justifie le titre. On verra si c'est à bon droit qu'il lit le nom de Calvin dans l'interrogatoire conservé aux archives d'Este, et dont je donne ici la traduction littérale :

Dernier jour d'avril 1536.

« Le vénérable père... de l'ordre de Saint-François de l'Observance, retenu au lit valétudinaire, dans le couvent du Saint-Esprit, interrogé par le père vicaire, frère de l'inquisiteur, s'il a eu un entretien dans le palais du duc de Ferrare, avec un personnage luthérien ou suspect d'hérésie, répond qu'il s'est rencontré, à cette quadragésime, dans une certaine chambre dudit palais en compagnie du père... français, et qu'ils eurent ensemble, tant ledit déposant que son compagnon, un entretien avec un certain Français, de petite taille, dont il ignore le nom (*cum quodam Gallo parvæ staturæ cujus nomen ignorat*) mais que l'on disait être secrétaire de madame (*sed ferebatur habere locum secretarii* (de) *madame*)[1] et qu'entr'eux s'éleva une grande querelle et discussion (*magnus clamor et magna disputatio*) sur ce que ledit français anéantissait et niait toute autorité de l'Église et du Pape, affirmant en outre qu'il n'y a de libre arbitre en nous que pour le mal (*nullum in nobis esse liberum arbitrium nisi ad malum*) et lorsque ledit déposant et son compagnon taxèrent leur interlocuteur d'hérésie, il répondit que ces choses étaient publiquement enseignées en chaire par *son* propre prédicateur (*suum prædicatorem ista edocuisse in publica prædicatione*).

Le dit déposant interrogé s'il croyait que ce Francais crût de cœur à l'hérésie qu'il professait de bouche, a répondu qu'il n'avait aucune certitude à cet égard, mais que d'après l'assurance des discours et la vivacité de la discussion (*ex efficacia sermonis et magna contentione*) il devait considérer ce Français comme ancré dans sa fausse opinion (*firmum in tali falsa opinione*) d'autant qu'il n'y eut pas moins de paroles prononcées par le compagnon du dit déposant qui eut un tel accès de colère que rien plus (*ad tantam coleram accessus est quod vix poterat*)[2].

« Interrogé s'il croit que le dit prédicateur, qui est de Crémone, a enseigné ou prêché ces hérésies, il répond qu'il n'en sait rien, bien que le Français dénoncé par lui ait dit que ces choses avaient été enseignées en chaire par son prédicateur (*quamvis ipse denuntiatus dixerit suum*

1. Quel que soit le personnage en question, ce titre ne saurait évidemment s'appliquer à Calvin.

2. Passage assez obscur que je n'ose me flatter d'avoir exactement traduit.

prædicatorem sic prædicasse) et que tous les assistants aient affirmé la vérité de ce propos.

« Interrogé quels étaient ces assistants affirmant que le prédicateur avait prononcé de telles paroles, il répond qu'il ne sait pas leur nom, mais qu'il croit que l'un d'eux est le parfumeur de madame. Il ignore quels sont les autres.

« Interrogé sur le nom et la qualité de ce Français (*cujus vocis sit ac famæ dictus Gallus*) il répond avoir ouï dire qu'il s'est enfui de France à cause de ses hérésies luthériennes (*quod ex Francia aufugerit propter hæreses lutheranas*[1]) selon le rapport d'un Français tenant pension d'écoliers dans la rue de ... de cette cité de Ferrare, qui donnera sur tous les points de plus amples informations.

« Interrogé s'il a dit ces choses par haine, il a répondu qu'il s'est exprimé en toute dévotion, et la main sur son cœur, il a juré n'avoir dit que la vérité (*juravit omnia ista vera fuisse et esse*).

(Archivi di stato di Modena. Documenti spettanti a Renata.)

J'ai reproduit avec une religieuse fidélité le document duquel on prétend tirer la démonstration du séjour de Calvin à Ferrare, au mois d'avril 1536. Les deux brefs pontificaux concernant le religieux de Tournay, Jean Bouchefort, emprisonné dans cette ville, comme hérétique, à la même époque, ne contiennent pas un mot qui nous mette sur la voie d'un rapport quelconque entre Calvin et ce religieux dont on ne sait plus rien. Les autres pièces publiées par M. Fontana, et que j'ai depuis longtemps recueillies, ont trait aux persécutions qui s'élevèrent alors à la cour de Ferrare, et ne renferment pas la moindre allusion à Calvin. C'est au lecteur impartial de conclure : *sub judice lis est!*

RECTIFICATION

Genève, 20 juin 1885.

Un article nécrologique inséré dans le numéro de juin du *Bulletin*, met à l'actif littéraire de mon ami Marc Monnier une *Histoire du protestantisme français*. C'est un bien gros intitulé pour une petite brochure anonyme qui parut en 1854 sous ce titre *Le protestantisme en France, lettres au* Journal de Genève *par un mondain*.

1. On pouvait s'exprimer ainsi sur le compte de Clément Marot décrété d'accusation à Paris, mais non de Calvin, qui s'était volontairement éloigné de France avant l'affaire des placards et qu'un mystère profond accompagnait à Ferrare.

Il importe dans l'intérêt de la réputation du regretté doyen de la Faculté des lettres de Genève, qu'on sache de quoi il s'agit et qu'on ne puisse lui attribuer la paternité d'un ouvrage qui n'est pas même mort-né.

PH. PLAN.

CHRONIQUE

Séances mensuelles de la Société. — Les deux dernières séances de l'année 1884 et les deux premières de 1885 ont été absorbées presque exclusivement par deux questions importantes : la première, le remplacement de M. J. Bonnet comme rédacteur du *Bulletin* et des procès-verbaux de la Société, a reçu la solution que l'on sait. Les vues échangées au sujet de la seconde question : *Comment célébrer l'anniversaire de la Révocation de l'Édit de Nantes*, ont été résumées dans la circulaire qui a paru en tête du *Bulletin* du 15 février dernier, et qui a été si généralement approuvée. Le 10 mars on a préparé l'assemblée générale qui a eu lieu le 16 avril et dont le *Bulletin* des 15 mai et 15 juin a rendu compte en détail. Une partie des livres reçus par la Bibliothèque sont également mentionnés dans le premier de ces deux numéros. L'assemblée générale ayant remplacé la séance mensuelle d'avril, la Société ne s'est réunie depuis lors que le 12 mai. Étaient présents, MM. de Schickler, président, J. Bonnet, E. Bersier, O. Douen, Ch. Frossard, F. Lichtenberger, Ch. Waddington. Après avoir constaté le succès de l'assemblée générale et voté des remerciements à M. Ch. Waddington qui a bien voulu la présider et à M. O. Douen qui s'était chargé de la partie musicale, on aborde la question à l'ordre du jour : *Comment la Société prendra-t-elle part à la commémoration de la Révocation?*

M. Bersier regrette qu'elle ne puisse à cette occasion publier un volume spécial. On lui répond que plusieurs publications se rapportant à cet anniversaire sont annoncées et qu'il eût été difficile à la Société de préparer tout un volume sans demander le concours précisément des auteurs de ces travaux. Ainsi on sait que M. Pilatte va faire paraître les *Édits de* 1662 *à* 1751 ; M. Puaux une réimpression avec des notes abondantes, des *Plaintes des protestants de*

France; M. Soulice, bibliothécaire à Pau, un volume sur l'*Intendant Foucault et la Révocation en Béarn;* M. de Félice, l'histoire de l'*Église de Mer* et les *Derniers procès-verbaux du consistoire de celle de Blois;* M. H. de France, *Les Montalbanais et le Refuge;* M. E. Hugues, les *Mémoires d'A. Court* et les *Synodes du désert;* M. Pélicier, archiviste à Châlons-sur-Marne, la *Révocation en Champagne;* M. Leroux, archiviste à Limoges, la *Réforme à Rochechouart*, etc., etc. Il semble donc préférable de s'en tenir à un numéro exceptionnel du *Bulletin*. M. le président propose qu'on prenne des mesures pour que ce numéro soit illustré, et accompagné, par exemple, d'un fac-simile de l'édit de Révocation pour lequel une autorisation avait été demandée, il y a quelques années, sans succès. Cette proposition est unanimement approuvée et on décide que cette demande sera aussitôt renouvelée.

M. Waddington exprime un autre regret : Un appel a été lancé pour la construction d'un temple réformé à Charenton; il eût été désirable que la Société pût prendre l'initiative d'en poser la première pierre. On lui répond qu'une pareille manifestation, quelque séduisante qu'elle paraisse, n'en est pas moins hors des attributions de la Société, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'acquérir et de rendre à sa destination première ce qui subsiste encore aujourd'hui de l'ancien temple de Charenton.

Il est finalement décidé que le 18 octobre étant un dimanche, il sera consacré à la commémoration spécialement religieuse de la Révocation, dans le sens indiqué par la circulaire, et que chaque église prendra pour ce jour les mesures qui lui paraîtront les plus appropriées. Une réunion publique d'un caractère plus particulièrement historique pourrait être convoquée à Paris pour le 22 octobre, anniversaire de l'enregistrement de l'édit de Révocation. Une commission composée du bureau et de MM. Bersier, Douen, Frossard, Lichtenberger, Waddington et Weiss est nommée et chargée de se réunir à bref délai pour arrêter le programme sommaire de cette assemblée ainsi que la composition du numéro exceptionnel du *Bulletin*.

Cette commission a siégé une première fois le jeudi 28 mai. Nos lecteurs seront tenus au courant de ses résolutions.

M. Victor Duruy et la Réforme. — Le jeudi 18 juin l'Académie française recevait dans son sein un des principaux historiens français contemporains, M. Victor Duruy.

Dans le discours qu'il prononça en prenant possession du fauteuil occupé si longtemps et avec tant d'éclat par feu M. Mignet, le récipiendaire, naturellement amené à parler de la Réforme, s'est exprimé ainsi sur ce sujet :

« Pourquoi Luther eut-il si peu de partisans en France, et pourquoi Calvin en eut-il si tard? M. Mignet l'explique d'un mot : nos rois n'avaient aucun intérêt à propager la Réforme et ils s'inquiétaient des conséquences sociales qu'elle pouvait entraîner. En Allemagne, en Angleterre, c'étaient les princes, autant que les théologiens, qui avaient changé la religion des peuples, tandis que nos rois, maîtres de leur clergé au temporel, étaient toujours prêts à dire, comme François Ier, que la nouvelle théologie « tendait plus à la destruction des royaumes qu'à l'édification des âmes! » Lorsqu'en effet, le protestantisme se développa en France, la royauté manqua sombrer sous les coups de la démagogie des villes catholiques et de la noblesse protestante.

» Eût-il mieux valu, pour nous que le protestantisme triomphât? Je crois que cette révolution se serait accomplie dans les mêmes conditions que de l'autre côté du Rhin et de la Manche, où, les droits de l'Église ayant été remis aux princes, l'oppression des consciences a duré si longtemps. Nos rois, eux aussi, auraient porté les deux glaives, et nous ne serions pas arrivés les premiers, entre toutes les nations, à la liberté philosophique et à la tolérance religieuse. Dans la France demeurée catholique sous l'Inquisition, la puissance civile et le pouvoir ecclésiastique restèrent séparés. Rome païenne avait souffert de leur union, le moyen âge de leur rivalité. Dans un cas des persécutions, dans l'autre des guerres, et partout la mort prodiguée au nom de Celui qui a fait la vie. A aucune de ces époques, on n'avait connu la liberté de conscience : bénis soient ceux qui nous l'ont donnée! »

On éprouve une surprise, voisine de la stupéfaction, à rencontrer de pareils jugements historiques sous une plume aussi autorisée que celle de M. Duruy. Ainsi l'*oppression des consciences* a duré plus longtemps *au-delà du Rhin et de la Manche*, c'est-à-dire dans les pays devenus protestants, que *dans la France demeurée catholique sous l'Inquisition!*

Si cela est vrai, comment expliquer que sous Louis XIV et Louis XV, des centaines de milliers de Français aient été ruinés, exilés, exposés aux tourments de la détention et à la mort *parce que leur conscience ne voulait pas se soumettre*, et que c'est précisément à l'étranger que la plupart d'entre eux trouvèrent la liberté ; que de 1684 à 1762 près de deux cents pasteurs, prédicants ou proposants *dont ces titres étaient les seuls crimes*, furent frappés de mort plus ou moins rapide (au moins quatre-vingt-dix exécutés,

cinquante-neuf pendus en effigie, vingt-sept envoyés aux galères, etc.[1]); que dans le même espace de temps plus de mille huit cents français furent condamnés aux galères à perpétuité *pour n'avoir pas voulu d'une conscience catholique;*[2] qu'en 1763 il y avait encore dans les cachots meurtriers de la tour de Constance cinquante pauvres femmes et jeunes filles *coupables* comme des centaines d'autres qui les y avaient précédées, *d'avoir assisté à une assemblée religieuse*[3]? Comment expliquer qu'avant la Révolution française presque tous les écrits français animés d'idées libérales n'aient pu paraître qu'à l'étranger et là dans les pays les plus protestants de la Suisse et de la Hollande; que le plus célèbre champion de la *liberté philosophique* et de la *tolérance religieuse*, Voltaire, ne vécut réellement tranquille et en sûreté que pendant les trois années qu'il passa en Angleterre et lorsqu'il se fût fixé en Suisse; qu'en 1762 l'*Émile* de Rousseau n'ait pu paraître qu'en Hollande et ait été condamné au feu par le parlement de Paris, etc.?

En présence d'une oppression des consciences aussi douloureuse, aussi interminable, inspirée par le clergé, décrétée par les rois, M. Duruy soutient que parce que ces derniers sont demeurés catholiques, c'est-à-dire humblement soumis à l'Église, ils *n'ont pas porté les deux glaives!* Qu'auraient-ils donc pu faire de plus, s'ils les avaient portés?

Anniversaire de la révocation et sociétés huguenotes. — Nous lisons dans le *New-Rochelle Pioneer* du 9 mai 1885 que le 19 mars de cette année, les descendants de Huguenots de *Charleston* et environs (Caroline du Sud) réunis dans l'Église française de cette ville, sous la présidence de M. Robert N. Gourdin, résolurent de joindre à la société huguenote d'Amérique deux délégués de chacune des anciennes colonies huguenotes de Charleston (1680-1690), Purysburgh (1730) et New-Bordeaux (comté d'Abbeville, 1764) pour coopérer à la célébration du bicentenaire de la révocation de l'édit de Nantes.

Le n° du 18 avril du même journal nous apprend que la *Société huguenote d'Amérique* a tenu son assemblée annuelle le lundi 13 de ce mois à New-York. Ont été élus, président : M. John Jay; vice-présidents : pour New-York, M. Edward F. de Lancey; pour

1. Voy. Douen *Les premiers pasteurs du désert*, T. II, p, 399-409.
2. Voy. le même dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, p. 371.
3. Voy. Ch. Sagnier, *La Tour de Constance*, p. 92.

Staten-Island, M. Chauncey M. Depew; pour New-Rochelle, M. Henry M. Lester; pour New-Paltz, M. A.-R. Clearwater; pour Boston, M. Robert C. Winthrop; pour New-Oxford, M. Charles R. Olney; pour Philadelphie, M. Charles M. du Puy; pour Charleston, M. S.-C. Daniel Ravenel; pour Narragansett, M. William Ély. Le secrétaire est M. A.-V. Wittmeyer et le trésorier M. Morey Hale Bartow, esq. Le comité exécutif se compose de MM. Josiah H. Gautier, le reverend B.-F. de Costa, Frederick J. de Peyster, P.-W. Gallaudet, le révérend A.-G. Vermilye, avec le bureau. — M. Louis de Richemond, archiviste à La Rochelle, a été nommé membre honoraire, et M. Henry M. Le Count, membre actif. — Le soir, M. le professeur David D. Damarest de New-Brunswick lut un travail sur *Les Huguenots au Hackensack*. La Société a accepté l'invitation qui lui fut adressée de tenir sa réunion d'été (24 août) à New-Rochelle.

La *Société huguenote de Londres* se préoccupe non moins vivement de la commémoration de l'édit de Révocation; un de ses membres nous prie d'annoncer qu'en même temps que MM. de Schickler et Weiss, M. J. Bonnet avait été nommé membre honoraire, le 13 mai dernier. La Société vient de faire paraître son premier *Bulletin* (*Proceedings of the Huguenot Society of London*) qui rend compte de ce qui a été résolu du 15 avril au 10 juin et renferme un intéressant et utile travail de M. W.-J.-C. Moëns sur *les registres des Églises françaises et wallonnes d'Angleterre et sur d'autres sources d'histoire huguenote et les moyens de les mettre en lumière*. Le nombre des membres fondateurs dépasse cent.

Nous pouvons ajouter que les Synodes généraux des Églises presbytériennes des États-Unis, ainsi que le Synode neuchâtelois, plusieurs synodes officieux de l'Église réformée de France (IIe, IIIe, VIIIe, Xe et XXe circonscriptions) et le Consistoire de l'Église réformée de Paris ont recommandé aux églises de leur ressort la célébration d'un service solennel le 18 octobre prochain. N. Weiss.

AVIS IMPORTANT. — M. J. Bonnet ne demeurant plus à Courbevoie, et la rue du Champ-Royal n'y existant même plus, on est instamment prié d'envoyer lettres et papiers à l'adresse de M. N. Weiss, 16, Place Vendôme, Paris.

Le Gérant : Fischbacher.

Bourloton. — Imprimeries réunies, B.

EN SOUSCRIPTION

POUR PARAITRE A L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

LES

SYNODES DU DÉSERT

ACTES DES SYNODES NATIONAUX ET PROVINCIAUX

TENUS AU DÉSERT DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV JUSQU'A LA RÉVOLUTION

DANS LE BAS LANGUEDOC
LES CÉVENNES, LE VIVARAIS ET VELAY — LE HAUT LANGUEDOC
LE QUERCY, LE COMTÉ DE FOIX — LE BORDELAIS, LA GUYENNE ET SAINTONGE
LE POITOU ET LE DAUPHINÉ

Recueillis pour la première fois et publiés avec une introduction

PAR

M. EDMOND HUGUES

3 volumes grand in-8 d'environ 1700 pages. Tirage de luxe, à petit nombre, sur grand papier de Hollande; titres rouges, caractères elzéviriens, *fac-simile* des signatures des prédicants du désert : héliogravures.

Le 1er volume paraîtra le 18 octobre 1885, et sera envoyé franco à tous les souscripteurs.

PRIX DE CE VOLUME POUR LES SOUSCRIPTEURS : **40** FRANCS

(PAYABLES A LA RÉCEPTION DU VOLUME)

30 francs chacun des deux tomes suivants

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1885

34e ANNÉE — 1885

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1885



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

Bourloton. — Imprimeries réunies, B.

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

Georges Becker. — **Goudimel et son œuvre. Notice biographique et bibliographique** 337

DOCUMENTS

E. Chavannes. — **Écho de la Saint-Barthélemy à Lausanne** (6 sept. 1572)........................ 361

N. Weiss. — **Trois sonnets sur la mort de Gaspard de Coligny** (1572)........................ 362

— **La Révocation en Dauphiné en août** 1685........................ 364

J. Viel. — **Recensement de la Révocation en Languedoc** (16 août 1685)........................ 366

N. Weiss. — **Les dragons à Saint-Maixent et à Niort en Poitou** (30 août 1685)........................ 367

MÉLANGES

F. Puaux. — **Éphémérides de l'année de la Révocation de l'Édit de Nantes** (août 1685)........................ 370

BIBLIOGRAPHIE

N. Weiss. — **P. de Félice, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] foi; Sermons protestants prêchés au désert, de 1685 à 1795; Histoire de l'Église réformée de Mer. — M. Thirion, Étude sur le protestantisme à Metz**........ 374

VARIÉTÉS

Ph. Corbière. — **La Saint-Barthélemy à Millau**........ 380

N. Weiss. — **Encore les médailles de la Saint-Barthélemy**........................ 382

NÉCROLOGIE

J. Bonnet. — **M. Paul Marchegay. — M. le pasteur Petit. — M. Ph. Plan. — Errata**........................ 383

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être désormais adressé sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, [illegible], place Vendôme, Paris.

Prière d'adresser, place Vendôme, [illegible], les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, [illegible] au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

GOUDIMEL ET SON ŒUVRE

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Un voile épais couvre encore la vie de Goudimel, l'un des musiciens les plus illustres du XVIe siècle. Peu a été dit de lui, et ce peu est incertain, car pas le plus petit acte est venu corroborer les faits énoncés par les biographes. Où est-il né et quand? Où a-t-il fait ses études? A quelle époque s'est-il rendu à Rome? Qu'y a-t-il fait? Y a-t-il vraiment fondé une école de musique et quels ont été ses principaux élèves? A quelle date a-t-il quitté la ville éternelle? Depuis quelle année s'est-il occupé de nos psaumes?... Toutes ces questions et d'autres encore sont restées jusqu'à présent sans réponse définitive. Nous espérons donc que quelques renseignements sur ce musicien dont le nom est si intimement lié à l'histoire de notre psautier, seront les bienvenus.

Nous aurons moins à formuler des faits nouveaux qu'à élaguer des données biographiques par trop imaginaires devenues depuis longtemps stéréotypes. — La couronne de lauriers de Goudimel est assez touffue pour pouvoir se passer de ces feuillles factices.—Ce n'est donc pas encore la lumière

que nous apportons, ce ne sont que de faibles rayons; mais en précisant mieux plusieurs faits et actes, nous faciliterons les recherches ultérieures.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont d'ailleurs incontestables; ce sont, ou des documents publics ou les publications du maître même.

Claude Goudimel est né à Besançon. Nous en possédons deux preuves irrévocables. La préface d'un recueil de Messes, édité par lui en 1554 (voir le n° 15 de la bibliographie) est signée *Claudii Godimelli Vesontini;* puis le titre d'un livre de chansons publié en 1586 — il s'agit ici probablement d'une réédition — porte l'indication que ces chansons ont été recueillies et revues par *Claude Goudimel,* natif de Besançon [1].

La date de sa naissance est moins certaine; on la place généralement vers 1510; pour des raisons qu'on trouvera plus loin, nous croyons devoir la reculer au moins de cinq ans.

Rome avait alors le privilège d'attirer les musiciens de talent. Faire partie de la Chapelle pontificale était le vœu le plus ardent des plus capables parmi eux. Goudimel comme tant d'autres, a dû en être tenté. Mais a-t-il vraiment été chantre du pape? Était-il le collègue de Morales, d'Animuccia et de Festa, noms qu'on veut accoler au sien? — D'où seraient, sans cela, venues les compositions qui se trouvent, ou se trouvaient autrefois, aux archives de la Chapelle pontificale [2]? La raison qui a obligé Baini à tirer un voile [3] sur la mémoire

1. Voici ce titre : *L'excellence des chansons musicales composées par Jacques Arcadelt tant propres à la voix qu'aux instruments. Recueillies et revues par Claude Goudimel natif de Besançon. Par Jean de Tournes, imprimeur du Roy, Lyon* MDLXXXVI (Bibl. Munich).

2. En 1840 Baini écrivit à Bottei de Toulmon (voir de la Fage, *Essai de Diphthésograpbie musicale* p. 529) que sous Innocent XII la bibliothèque musicale a été pillée pour la seconde fois.

3. *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di G. P. de Palestrina,* vol. I, page 27, Baini dit : « Il fine tragico pero cui ando quell'infelice meritamente soggeto in Lione nella sanguinosa giornata dei 24 agosto del 1572, da poiche sconsigliato abbraccio nel suo ritorno in Francia il partite degli

de Goudimel ne pouvait-elle pas pousser d'autres à effacer son nom de la liste des chantres, liste déjà si incomplète et si difficile à rétablir au commencement du siècle passé[1] ?

Ces questions, nous nous les étions posées maintes fois sans résultat, lorsque, il y a quelque temps, en faisant des recherches sur Jean Petit, autre chantre papal devenu hérétique, nous eûmes le bonheur d'en trouver la solution.

Dans le *curriculum vitae* qui précède la requête[2] adressée en 1546, à l'électeur Frédéric, le Magnanime, afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une classe de musique à l'Université de Wittenberg, Jean Petit raconte qu'en arrivant à Rome, en 1534, il fut immédiatement reçu comme chantre à la Chapelle pontificale, où il brillait à côté de son très illustre compatriote *Goudimel* et du grand contrepointiste Constanza Festa. — Jean Petit, dit Coclicus, comblé d'abord de faveurs par le pape, fut plus tard accusé d'hérésie et condamné à une détention perpétuelle. Mais, grâce à l'intervention d'un de ses anciens protecteurs, de l'évêque de Lodi, il sortit au bout de trois ans du château de Saint-Ange et se rendit en Allemagne. En 1545 il se fixa à Wittenberg, et y embrassa la réforme.

Ainsi, il n'y a pas à douter que Goudimel fut au service du pape, quoique le *liber punctorum* de 1534, retrouvé il y a quelques années, ne fasse mention ni de lui ni de Jean Petit.

ugonotti, sfacciatamente mostronne l'attaccamento con porre in musica i salmi tradotti da Cl. Marot e T. Beza mi *obliga a tirare un velo sopra la sua memoria.*

(La fin tragique qu'eut ce malheureux et méritant sujet, à Lyon, dans la sanglante journée du 24 août 1572, parce que mal conseillé il embrassa, à son retour en France, le parti des Huguenots, et y montra ouvertement son attachement en mettant en musique les Psaumes traduits par Cl. Marot et Th. de Bèze, m'*oblige à tirer un voile sur sa mémoire*.)

1. En parlant de la liste des chantres pontificaux avant Palestrina, Adami (*Osservazioni per ben regolare il coro della cappella pontificia, Roma* 1711, page 168) dit : Tutti i susdetti nomi sono confusamente notati di propria mano nel libro della nostre costituzioni ed in altri libri. Avendolo per tanto horati senz'ordine di tempo, non ho mancato di far tutte quelle necessarie diligenze per metterli in buona forma, ma le memerie perante nell'incendio del nostro archivo mi hanno privato di questa buona sorte. »

2. Aux archives de Saxe.

Le Dr J. Schlüter[1] le fait même maître de la Chapelle pontificale. Nous ignorons sur quoi il base cette assertion.

D'après Adami di Bolsena[2], Baini, Fétis, Ambros, Reissmann, etc. etc., Goudimel fonda à Rome, vers 1540, une école de musique et y eut comme élèves : Jean Animuccia, Alexandre Merlo, dit *della viola*, Betti ou Bettini, dit *il fornarino*, G. Pierluigi Palestrina et G. Maria Nanino ; d'autres y ajoutent Morales[3], d'autres Constanzo Festa[4] ; enfin M. Douen voudrait bien lui donner Orlandus Lassus, et M. le Dr H. M. Schletterer, Jannequin[5] !

Le premier de ces faits, la fondation d'une école de musique est indubitable. Sans preuves évidentes Baini n'en aurait pas parlé ; il suffit pour s'en convaincre, de lire les quelques lignes que nous avons citées de lui. Quant aux élèves que l'on veut donner à Goudimel, la chose mérite d'être vérifiée. Procédons par ordre :

Animuccia Jean. — Les biographes font naître ce musicien soit vers la fin du XVe siècle, soit au commencement du XVIe, c'est-à-dire avant Goudimel ! Ambros le cite parmi les compositeurs qui ont précédé Palestrina. Les œuvres d'Animuccia ne portent d'ailleurs nullement le cachet de l'école de Goudimel.

Merlo, Alexandre, dit della Viola. — Ce musicien entra à la Chapelle pontificale, le 21 décembre 1561[6] et y était encore en 1594[7]. Vers 1600 il se fit moine. Sa naissance ne peut donc guère être reportée avant 1530.

Betti ou Bettini, Stephan, appelé de son premier métier *il*

1. *Allgemeine Geschichte der Musik.* Leipzig, 1863, page 13.

2. Dans l'ouvrage cité, pages 169 et 181.

3. Martini, *Saggio di Contrapunto*, Bologna, tome I, page 63, et Fornari dans son histoire de la chapelle pontificale.

4. Schelle, *Die päpstliche Sängerschule in Rom.* Wien, 1872, page 259.

5. *Studien zur Geschichte der Französischen Musik.* Berlin, R. Damköhler, 1885, tome III, p. 77.

6. Adami, page 175.

7. *Ibidem*, page 173.

fornarino, le boulanger, fit aussi partie de la Chapelle pontificale. Schelle[1] dit qu'il y entra en 1561. Cette date doit être erronée, car le 17 septembre 1565 Bettini fut licencié et pensionné avec d'autres chantres qui avaient, ou vingt-cinq ans de service ou la voix usée[2]. Danckerts, contrepointiste célèbre mentionne Bettini dans le factum qui relate le différend musical qu'il eut en 1555 avec Nicolas Vincento[3]. De 1570 à 1577, année de sa mort, Bettini a été maître de chapelle de la cathédrale San Petronio à Bologne[4]. On ne connaît de sa composition que le motet *verbum iniquum*, de la collection Kiesewetter[5].

Morales Christoforo. — Ce musicien est entré à la Chapelle pontificale en 1535[6]. Vers 1540 sa renommée était déjà grande. Plusieurs de ses compositions les plus remarquables ont été publiées à cette époque à Venise et à Lyon.

Nanino G. Maria. — D'après les biographes[7] cet artiste naquit vers 1540. Le 27 octobre 1577 il fut agréé à la Chapelle pontificale. Ses principales compositions ont été publiées de 1578 à 1600. Nanino est mort en 1609. — Rochlitz[8] le cite comme élève de Palestrina; il doit être dans le vrai.

Festa, Constanzo a fait partie de la chapelle papale de 1518 à 1545, année de sa mort[9]. Le quatrième recueil de motets publié par Petrucci, en 1519, contient de cet auteur le motet à six voix *Tribus miraculi.*

1. Schelle, ouvrage cité, page 262.
2. Archives de la Chapelle pontificale. Acte signé par les cardinaux Charles Borromée et Vit Vittelozi.
3. De la Fage, ouvrage cité, page 226.
4. G. Gaspari, *I musicisti Bolognesi*, 1875, page 13.
5. *Catalogue Kiesewetter*, Wien, 1847, page 12.
6. Schelle, ouvrage cité, page 260.
7. Fétis, vol. VI, page 278, dit : « Nanino né a Vallerano vers 1540, étudia le contrepoint à Rome dans l'école de Goudimel et fut le condisciple de Palestrina. » Quel non-sens en si peu de mots!
8. *Collection de morceaux de chant tirés des maîtres qui ont le plus contribué aux progrès de la musique.* Mayence, Schott, tome I, 2e partie, page 7.
9. Schelle, ouvrage cité, page 259.

Lassus, Orlandus, est arrivé à Rome en 1541 et fut nommé la même année maître de chapelle de Saint-Jean de Latran.

Jannequin. — Plusieurs recueils de chansons publiés, à Paris, en 1529 par Pierre Attaignant, contiennent des chansons de Jannequin!

Palestrina, Gio. Pierluigi. — Baini et ses imitateurs font naître ce maître des maîtres en 1524[1] puis arriver à Rome en 1540 pour faire ses études à l'école de Goudimel, etc.

Que faut-il penser de ces élèves dont en 1540, les uns étaient déjà célèbres et les autres à peine nés? On ne peut logiquement admettre jusqu'à preuve contraire, que Bettini et Palestrina. Mais Goudimel n'aurait-il formé que ce dernier, son mérite serait déjà immense.

Pour tenir avec succès une école de musique dans une ville où les célébrités musicales abondaient, une grande renommée était nécessaire. Goudimel qu'on veut faire naître en 1510, c'est-à-dire quatre ans avant Palestrina, pouvait-il, à une époque où les études étaient longues, avoir déjà cette renommée à l'âge de vingt-cinq à trente ans? Nous en doutons. Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'une école qui attirait en 1540 les élèves du dehors, devait avoir déjà donné ses preuves pour être arrivée là. Ces raisons nous autorisent, croyons-nous, à placer la naissance de Goudimel entre 1500 et 1505. Rochlitz prétend qu'il est né en 1500. Nous ignorons la source de ce renseignement.

Il est probable que Goudimel a tenu son école pendant qu'il était chantre. Vouloir *en faire une innovation d'une grande importance* : une école laïque *affranchie du joug sacer-*

1. La naissance de Palestrina doit être mise à l'année 1514. On lit sur son portrait au Quirinal : *Et vixit prope octagenarius;* et l'on sait qu'il est mort en 1594. Puis aurait-on nommé un jeune homme de 20 ans à un poste aussi élevé que celui de maître de chapelle de la cathédrale de Palestrina (L'acte passé en 1544 entre les chanoines de la cathédrale et G. Pierluigi se trouve aux archives de la ville natale de cet illustre maître). On voit que Baini est sujet à caution. N'a-t-il pas prétendu aussi que Palestrina était pauvre, tandis qu'on possède aujourd'hui les preuves du contraire ?

dotal — une école laïque qui n'a formé que des chantres pontificaux! — c'est ignorer complétement l'état de la musique de ce temps. Il n'y avait alors pas de *système de musique populaire*.

Malgré le succès (vrai ou supposé) de son école, Goudimel dut quitter Rome avant l'année 1549. Quatre recueils de chansons, éditées en 1549 par Du Chemin — le premier porte la date du 20 janvier — contiennent des chansons de notre maître. D'autres chansons de lui ont vu le jour en 1550, 1551, 1552, 1553, etc.

En 1555 ont paru à Lyon, chez Guillaume Gueroult et Simon Du Bosc les premiers[1] psaumes de Goudimel. Nous donnons plus loin[2] la description de cette publication, restée inconnue jusqu'à présent. Malheureusement nous n'avons trouvé que le deuxième et troisième livre de ce précieux recueil.

Pendant son séjour à Paris, Goudimel s'est fait éditeur[3] en commun avec Du Chemin, comme le démontrent plusieurs recueils de musique dont on trouvera les titres à la Bibliographie.

Le premier psautier *connu* de notre maître est daté de 1564; malgré qu'il porte sur le titre : *nouvellement mis en musique*, nous ne croyons pas que ce soit le premier publié[4]. L'édition de 1568 (n° 37 de la bibliographie) veut aussi passer pour être *nouvellement mise en musique*.

Goudimel a-t-il vécu quelque temps à Metz? On pourrait le supposer. D'après une note due à M. O. Cuvier, ancien pasteur à Metz, le 18 mars 1565, Goudimel était parrain d'un enfant

1. Jusqu'à présent on a cru que les psaumes de 1562 étaient les premiers.

2. N° 20 de la Bibliographie.

3. Fetis a dit *imprimeur*, ce que *la France protestante*, ne veut pas admettre et avec raison; seulement cette dernière a commis une erreur en parlant de *planches* de musique.

4. La Bibliographie du Psautier est encore incomplète. Depuis la publication du travail de M. Douen nous avons pu constater de nombreuses omissions. Nous citons, entre autres, à cause de sa date : *Pseaulmes cinquante de David, mis en vers français par Cl. Marot; à Lyon, chez God. Marcellin Béringen frères*, 1548 (avec musique). Bibl. de Breslau.

à l'église réformée de Metz avec Mlle Catherine Senneton, fille du président de la justice, à laquelle il a dédié un des livres de son psautier de 1565 (voir le n° 36 à la bibliographie); un autre livre de ce psautier est dédié à Mgr d'Ausance, lieutenant général du roi à Metz.

Goudimel passa ses dernières années à Lyon. C'est de là qu'il écrivit à son ami Paul Mélisse[1] les deux lettres insérées dans *Schediasmatum Reliquiæ de Melissus*, 1575. Comme ce sont les seules relations qui nous viennent directement de lui nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la traduction.

« P. Mélisse.

« Je t'envoie la seconde partie de ta poésie que j'ai mise en musique aussi bien que le temps me l'a permis. Accepte la avec la même bienveillance avec laquelle elle t'est offerte. Si j'avais eu plus de temps je l'aurais mieux faite et limée davantage. Sache que pour la mettre en bon état, j'y ai employé toute la journée de hier; mais c'est le sort des mortels de se tromper, surtout lorsqu'ils veulent faire trop vite. Si tu trouves quelques fautes, il t'appartient de les corriger, car je préfère montrer mon ignorance plutôt que de manquer à un homme tel que toi. Attends de moi tout ce qu'on peut demander à un ami. Salue en mon nom Truchetus, Comes et Brunellus. Adieu mon Mélisse. — Écrite le dernier novembre 1570. — A toi jusqu'à la mort.

CLAUDE GOUDIMEL. »

« A Paul Melisse, poëte couronné,

« Mon doux Melisse, j'ai reçu tes deux lettres et le Symbole en même temps que les élégantes poésies faites en ma faveur et que quelques savants ont trouvées excellentes. Excuse-moi si je ne t'ai pas répondu de suite, mais j'étais empêché par de nombreuses occupations au sujet d'argent prêté à...   , et qui m'a occasionné les plus grands désagréments, au point que je me vis forcé d'aller à Besançon où... demeure. Dès que, nanti de mon titre, je le sommai, il se bouchait tellement les oreilles, que je chantais à un sourd ou à un mort. Je le fis citer en justice, il comparut, et nous plaidâmes durant deux mois, non sans grands ennuis. Enfin lorsque de part et d'autre la cause fut suffisamment discutée, l'arrêt fut porté à son détriment de manière qu'il perdit

1. Melisse (Paul Schede) naquit à Melrichstadt le 20 décembre 1539 et mourut à Heidelberg le 3 février 1602.

le procès, tandis que je vis mes vœux accomplis. Ceci fait, je quittai Besançon pour me rendre à Lyon, mais j'eus à peine aperçu les murs de cette ville que je fus pris d'une fièvre pernicieuse et fort dangereuse qui me tourmenta et me secoua pendant trois mois entiers de la manière la plus étonnante.

Telle est la cause pour laquelle je n'ai pas encore pu mettre en musique le Symbole; mais dès que, avec l'aide de Dieu, j'aurai quitté mon nid, et que mes forces seront revenues, je prendrai de nouveau la plume à la main et j'y épancherai tout l'art dont les muses m'ont gratifié. Adieu, bien aimé Melisse, conserve-moi ton affection comme par le passé. Encore une fois adieu. Lyon, le 23 août 1875.

CLAUDE GOUDIMEL. »

Cet adieu fut son dernier. Les assassins le guettaient déjà. Goudimel fut une des victimes de la Saint-Barthélémy[1], cet

1. Voici le passage de Crespin (éd. de 1597, fol. 719) : « Claude Goudimel, excellent musicien, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besongné sur les Pseaumes de David en François, la pluspart desquels il a mis en musique en forme de Mottets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eust tost apres rendu cest œuvre acompli. Mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques méchans envieux de l'honneur que ce personnage avoit acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrestienne. » La relation du massacre à Lyon, qui renferme ce passage, est empruntée à une plaquette contemporaine émanant d'un témoin oculaire, et qui a été réimprimée, avec une autre, à Lyon en 1848 (*Histoire lamentable... des cruautés, massacres, assassinats...* par P. M. Gonon; voy. aussi sur la Saint-Barthélémy à Lyon, le *Bulletin* XVIII, 305, 353, 401, et H. Bordier, *La Saint-Barthélémy et la critique* p. 110, n.). Ce passage semble indiquer que Goudimel a été, comme beaucoup d'autres, victime de rancunes personnelles. Les pièces suivantes, empruntées à l'ouvrage si rare auquel nous devons les deux seules lettres connues de l'artiste (*Melissi Schediasmatum Reliquiae*, 1575), ajoutent qu'il fut, à demi mort, précipité dans la Saône.

I

IN EUNDEM GOUDIMELEM LUGDUNI INTERFECTUM ANNO CHRISTI MDLXXII. (Ces vers sont de P. Mélisse.)

Prensus ab externo si Goudimel hoste fuisses
Vector in Ionio Musice clare mari;
Ille tibi vitam vel non voluisset ademtam,
Lenitus cithara carminibusque tuis;
In tutos aliquis vel, sicut Ariona, Delphin
Tergore portasset te quasi nave locos.

acte sanglant dont la France restera éternellement souillée. Dieu, pour venger ce crime abominable, y fit tarir pendant

Audivere tuos Galli modulosque probarunt
Indigenae, decori queis tua musa fuit :
At datus es letho, licet insons, inque cruenti
Stagnanteis Araris praecipitatus aquas
Pro scelus indigenum! nam barbarus hostis in hostem
Barbaricum LANIIS mitior esse solet.

(Au même Goudimel, assassiné à Lyon en l'an de grâce 1572.

Goudimel, illustre maître, si tu avais été fait prisonnier par un ennemi étranger en naviguant sur la mer Ionienne, celui-ci, charmé par le jeu de ta lyre et par tes chants, n'aurait certes pas voulu ta mort; ou, comme jadis Arion, quelque dauphin t'aurait porté sur son dos comme sur un navire, et conduit en lieu sûr. Tes compatriotes les Gaulois que ta muse honorait, bien qu'ils eussent entendu et loué tes chants et qu'ils n'eussent rien à te reprocher, t'ont précipité dans les flots de la Saône ensanglantée. Quel forfait! Un barbare est d'ordinaire plus humain, à l'égard d'un ennemi barbare, que ces bourreaux !)

II

A. Du Cros[1] à P. de Mélisse sur la mort de C. Goudimel.

Pourquoi t'ébahis-tu, que malheureusement
On ait à Goudimel ainsi ravi la vie
Veu que de nuire à nul il n'eut jamais envie
Honoraut la vertu, cheminant rondement.
Pourquoi demandes-tu, si c'est le payement
De ses divins labeurs pour l'ingrate patrie ?
Oste de ton esprit, Melisse, je te prie,
Et cette question et cet étonnement.
Voudrois-tu de sa mort cause plus suffisante
Que d'avoir esté bon, et de vie innocente ?
S'il eust été athée, idolatre, ou sans foi,
Traitre, meurtrier, parjure abominable;
Alors pourrois-tu bien, au regne ou tu nous voi,
Trouver cette mort rare, et fort esmerveillable.

III

DE INTERITU CLAUDII GOUDIMELIS INSIGNIS MUSICI
Johan Posthius[2].

Qui cygnos dulci superabat et Orphea cantu
Claudius, Eois notus et Hesperiis,

1. André du Cros, doct. en médecine de Saint-Bonnet-le-Chastel-en-Forez, est auteur d'un poème dédié à la reine de Navarre (1569).

2. J. Posth, médecin, né à Germersheim (Palatinat) en 1537, et mort à Mossbach en 1579.

longtemps la source de la musique nationale. A la couronne de lauriers de Goudimel est venu ainsi se joindre celle du martyre.

Un fervent catholique, critique musical des plus compétents, M. Ambros, a apprécié[1] comme suit les compositions de Goudimel :

Les travaux de Goudimel ont un attrait tout particulier, un charme plein de grâce, quelque chose de tendre, presque de féminin (trait qu'il partage avec Const. Festa) qu'on reconnaît surtout en les comparant aux compositions viriles et vigoureuses de Morales et d'Arcadelt. Lorsque ce trait se trouve dans l'œuvre de Palestrina, il est dû à son maître.

Heu facinus ! praeceps Araris turbatis in undas
Insontem medio liquit in amne animam.
Fleverunt Nymphae, deflevit Apollo jacentem,
Fudit et haec multo carmina cum gemitu :
Hinc procul, o Musae, procul hinc fugiamus alumnis
Gallia si nescit parcere saeva meis.

(*J. Posth sur la mort du célèbre musicien Claude Goudimel.*
Lui, dont les mélodies douces ont surpassé les cygnes et Orphée, Claude, célèbre dans l'Est et dans l'Ouest, fut précipité (ô forfait) dans la Saône, et y exhala au milieu des eaux son âme innocente. Les nymphes pleuraient. Apollon déplora sa mort, et fit entendre, entremêlé de sanglots, le chant suivant : Loin d'ici, ô Muses, fuyons loin d'ici, si la Gaule sauvage ne sait pas épargner mes disciples.)

IV

ACROSTICHE

Combien est l'homme heureux qui perdant cette vie,
La trouve dans les cieus ! Combien doit s'esjouir
A qui Christ avec soy donne pour en jouir
Une vie tirant une gloire infinie !
De ce monde la rage et fureur ennemie
Envahit meschamment (o triste souvenir)
Goudimel le divin qui nous faisait ouir
Odes du grand David en céleste harmonie.
Vi, maugré le gosier venimeux et cruel
Du Lyon infernal, saint chantre Goudimel
Je te voy maintenant dans l'angélique bande
Mariant à la voix les louanges de Dieu.
Entre les bons tu vis en ce tenebreux lieu
Leur laissant à jamais tes Psalmes pour offrande.

S[IMON], G[OULART], S[ENLISIEN].

1. Ambros, *Geschichte der Musik,* Band III.

« Dans certaines messes, comme dans celles de *Audi filio* et *de mes ennuys*, le style de Goudimel est tout à fait celui de Palestrina. Si l'on ne s'en est pas aperçu depuis longtemps on ne le doit qu'à la rareté des publications anciennes, ainsi qu'à la tendance de diviniser Palestrina, et à la répugnance de reléguer à sa véritable place l'histoire de la dégénération frivole de la musique d'église et de sa réforme par lui. Certes Palestrina est un esprit infiniment plus riche; et l'art de Goudimel, sa manière de faire, ne forment qu'un côté du talent de ce maître, qui n'a pas encore été atteint.

« Goudimel était animé au plus haut degré du sentiment du beau. Il n'y a pas de composition plus entraînante que le trio *Et resurrexit*, dont le ténor est empreint d'une exaltation juvénile et d'un sentiment surabondant, ou le *Benedictus* à trois voix de la même messe, qui ne le cède en rien au Benedictus de la *missa brevis* de Palestrina.

Et comment peut-on soutenir que le genre de *messe courte* soit une innovation de Palestrina, pour laquelle son ami Vittoria l'aurait félicité? Il est vraiment inexplicable qu'on puisse l'affirmer lorsqu'on connaît, de Goudimel, la messe pleine de charme *De mes ennuys*, dont le *Kyrié*, le *Christe* et le *second Kyrié* ne forment en tout que vingt et une mesures.

» Sa messe *le bien que j'ai* est parfaite, et en même temps d'une facture plus rigoureuse que ne sont ordinairement les compositions de Goudimel. Les messes *sous le pont d'Avignon* et *tant plus je mets* sont des travaux dignes du maître.

» Les motets de Goudimel comme celui à quatre voix *quidnam multiplicati*, ou celui à six voix *crux benedicta*, ont un air de famille avec ceux de Palestrina.

» Au nombre des compositions les plus brillantes et les plus belles, il faut compter son *salve-regina*. Vraiment remarquable, comme en général chez Goudimel, est la pureté de l'harmonie : les successions de quintes sont absolument évitées, qualité que Palestrina a héritée de lui. »

Dans ses psaumes (Éd. de 1580) et surtout dans ceux en forme de motets on retrouve toutes les qualités du maître. Goudimel, lui-même, a regardé ces derniers comme « le plus fidelle tesmoignage de tous ses labeurs les plus beaux, et comme le plus doux travail de sa vie, guidant son espérance aux cieux[1]. »

Il est vraiment regrettable que M. Douen se soit cru obligé

1. Sixième et huitième livre du Psautier de 1565, n° 36 de la Bibliographie.

de retrancher deux parties du Psaume CIV, qu'il a publié dans le tome II de *Clément Marot et le Psautier Huguenot.* Qu'étaient quinze ou vingt pages de plus, lorsqu'on en donne déjà soixante-quatre, d'un travail qui constitue un véritable monument des capacités artistiques de Goudimel !

Si le nom de Goudimel est resté attaché au Psautier de préférence à celui de Loys Bourgeois (son continuateur Pierre Dagues, n'est connu que depuis peu de temps) qui n'a fait qu'adapter les psaumes à des chants connus, c'est parce que *les trois parties qu'il a adjousté au chant des psaumes* (préface de l'édition n° 33) ont prévalu partout. Goudimel était d'ailleurs un compositeur bien supérieur à Bourgeois[1]; les changements vraiment maladroits, que ce dernier fit subir à quelques chants des toutes premières éditions ne font pas bien juger de son talent.

BIBLIOGRAPHIE

1549. — 1). *Premier livre contenant XXV chansons nouvelles à quatre parties en deux volumes, les meilleures et les plus excellentes qu'on a pu choisir entre plusieurs non encore imprimees par l'advis et jugemens de bons et scavans musiciens. Chez Nicolas Du Chemin à l'enseigne du Gryphon d'argent, rue Sainct-Jehan-de-Latran MDXLIX, avec privilège du roy pour six ans.* — A la fin : *Fin du premier livre des chansons nouvelles acheve d'imprimer ce* 20 *jour de janvier* 1549.

Chaque livre contient deux parties : Superius et Tenor, Contratenor et Bassus. — Bibl. de Ed. de Coussemaker[2].

1. Nous devons aussi refuser à Bourgeois le mérite d'avoir été le premier *qui ait démontré l'inconvénient des muances.*

2. Cette collection de chansons a été achetée à la vente Coussemaker par le libraire Olivier.

Chansons de Goudimel :

a) Je sens l'affection fol. 28,
b) La volonté si longtemps — 8.

1549. — 2). *Second livre contenant XXVI chansons nouvelles à quatre parties en deux volumes composées de plusieurs autheurs nouvellement imprimees à Paris,* 1549, *chez Nicolas Duchemin,* etc., comme au n° 1.

a) Je souffre passion d'une amoure fol. 22,
b) Joie et santé ma damoiselle — 9,
c) La terre, l'eau, l'air, le feu — 29.

1549. — 3). *Tiers livre contenant XXII chansons,* etc., comme ci-dessus.

a) Comme le feu sans chaleur fol. 22,
b) Du jeu d'aimer Martin — 9,
c) Post a esgaré par trop adventureux — 6.

1549. — 4). *Quart livre, contenant XXIIII chansons*, etc., comme ci-dessus.

a) Amour que tu me fais de mal fol. 20,
b) D'amour me plaintz — 8,
c) Robin voulait sa femme battre — 26.

1550. — 5). *Cinquiesme livre, contenant XXV chansons*, etc., comme ci-dessus.

a) Ce disoit une jeune dame fol. 14,
b) Jamais amour sans guerre — 30,
c) Telz menuz plaidz — 20.

1550. — 6). *Sixiesme livre, contenant XXV chansons,* comme ci-dessus.

a) Or a ce jour le verd fol. 4,
b) Puisque voulez que de vous — 16,
c) Qui veult savoir quelle est m'amie — 10.

1550. — 7). *Septiesme livre, contenant XXIX chansons nouvelles,* etc., comme ci-dessus.

a) O qui aura sur mon heur fol. 22,
b) Qui la vous faict tant — 10,
c) Si la rose croist sans l'espine — 24.

1550. — 8). *Huitiesme livre, contenant XXV chansons,* etc., comme ci-dessus.

a) Au moins mon Dieu fol. 8,
b) Ce qui pour moi en ce monde — 28,
c) Tant de beaulté — 4.

1551. — 9). *Neufiesme livre contenant XXVII chansons*, etc.

a) Faisons le dire mensonger fol. 2,
b) Rien plus ne quiers, madame — 32,
c) Si l'amitié n'est que conjonction — 4.

1552. — 10). *Dixiesme livre, contenant* XXVI *chansons*, etc.

a) De plus aimer fol. 2,
b) Et vrai Dieu que l'on sera — 4,
c) Je viens, je me pourmene — 18.

1552. — 11). *Les amours de Ronsard, musique à* 4 *parties par Certon*, GOUDIMEL, *Muret, Iannequin*. Paris, 1552. (Catalogue Farrenc, p. 54, nº 604).

1553. — 12). *Liber quartus ecclesiasticarum cantionum quatuor vocum, vulgo moteta vocant, tam ex veteri quam ex novo testamento ab optimis quibusque huius aetatis musicis compositarum. Antea nunquam excusus. Antwerpiae excudebat, Tilemanus Susato e regione statere nove. Anno MDLIII : Cum Gratia et privilegio Cesareae Majestatis*. In-4. obl. 4 livres. (Bibl. Upsal, Munich, Cassel, Augsbourg, Berlin, Londres British Museum). A été réédité en 1554.

a) Domine quid multiplicati sunt, et (2e partie)
Ego dormivi fol. 7.

(Ce motet a été réédité en 1559 par J. Montanus et Neuberus dans *Tertia pars, Magni operis musici continens clarissimorum.*)

1553. — 13). *Canticum beatae Mariae Virginis (quod vulgo magnificat inscribitur) ad proportionem musicæ modulationis, secundum octo canendi modos; diversorum authorum sedulitate digestum, ac nunc primum in lucem editum, tertio cal. Decemb.* 1553. — *Parisiis, Ex typographia Nicolai Duchemin et* CLAUDII GOUDIMEL *sub insigni Gryphonis argentei, via ad D. Joannem Lateranensem cum privilegio regis, ad sexennium*. In-fol. de 22 feuillets. (Bibl.

Munich.) A été textuellement reproduit en 1554. Voir le nº 15.

a) Magnificat primi toni fol 1,
b) — octavi — — 23.

1553. — 14). *Premier livre contenant XXVI chansons nouvelles en musique à quatre parties en deux volumes imprimees par la veufve de Pierre Attaignant demourant à Paris*, en la rue la Harpe pres S. Cosme XXIII de juillet MDLIII. Avec privilège du roi pour neuf ans. In-4º oblong. (Bibl. Coussemaker.)

a) Je l'acollerai tantost fol. 13,
b) O mort de ma vie — 23.

1554. — 15). *Missae duodecim cum quator vocibus a celeberrimis authoribus conditae, nunc recens in lucem editae atq. recognitae. Item undecim moduli festorum solennium cum quatuor et quinque vocibus : una cum cantico beatæ Mariæ Virginis (quod vulgo magnificat inscribitur) secundum octo canendi modos. Omnia et simul et seorsim excusa haberi possunt. Quae, quo ordine sint digesta et a quibus authoribus conscripta sequens pagella docebit. Parisiis, ex typographia Nicolai Du Chemin sub insigni gryphonis argentei, via ad D. Joannem Lateranensem*, 1554, *cum privilegio regis ad sexennium*. In-fol. de 76 feuillets. (Bibl. Munich.) Page 2 l'index; page 3 : *Studiosis musicis lectoribus Nicolaus Du Chemin Agendicensis Lutetiae Parisiorum*, 6 *Idus Octobris* 1554, puis *Claudii Godimelli Vesontini ad lectorem*. (Dix lignes dans lesquelles il se dit l'éditeur de cet ouvrage.)

a) Missa super : Il ne se trouve en amitié fol. 5.
b) Moduli : In die festo D. Joanni ; Gabriel Angelus — 5,
c) — De beata Maria ; Ista est speciosa — 7,
d) — In die festa Nativit : Hodie nobis — 9,
e) — In die Epiphaniae : Videntis stellam — 10.

Ce volume contient aussi, comme le titre l'indique, les magnificat publiés en 1553 (n. 13). Les moduli de

ce volume ont été publiés à part la même année par Du Chemin : *Moduli undecim Festorum*, etc.

1554. — 16). *Unziesme livre, contenant XXII Chansons nouvelles*, etc., comme au nº 2.

a) Amour longtemps m'a tenu	fol.	6,
b) Je m'asseurois que ce petit archier	—	26,
c) Si l'on donnoit à l'aimant	—	8.

1555. — 17). *Q. Horatii Flacci poeatæ lyrici odae omnes quotquot carminum generibus differunt ad rhythmos musicos redactae. Parisiis ex typogr. Nic. Duchemin et Claudii Godimelli.* 1555.

1555. — 18). *Quartus liber modulorum, quatuor, quinque et sex vocum (quos vulgus, moteta vocat) à quibusvis celeberrimis authoribus excerptus et nunc primum in lucem aeditus.* Ex officina Simonis a Bosco *et Guilielmi Gueroult.* 1555. (Bibl. Proske, Regensburg). In-16 obl.

a) Le motet : Videntis stellam. page 14.

1555. — 19). *Chansons spirituelles par Marc Antoine de Muret, mises en musique à quatre parties par Cl. Goudimel. Paris, par Nicolas Duchemin, à l'enseigne du gryphon d'argent*, 1555 (contient 19 chansons).

1555. — 20). *Le | second livre de Pseaulmes et | sentences, tirees tant du Psalmiste royal que des autres saincts prophetes : mis en musique | en forme de motetz par divers excellens musiciens. | De l'imprimerie* de Simon du Bosc et | Guillaume Gueroult | 1555 | Petit in-16 oblong. (Bibl. du Lycée musical de Bologne.) — 4 volumes.

Au verso du titre on lit :

Pierre Vallete [1] musicien, aux amateurs de musique S(alut).

En ces livretz bien petitz
Trouverez grand'melodie,
En accordz et sainctz escritz

1. Pierre Vallette remplaça, en mai 1553, Loys Bourgeois comme chantre (Genève), mais après huit mois il dut céder la place à Guillame de la Mole. — P. Valette figure aussi comme éditeur d'un psautier de 1563.

Qui rendront l'ame esiouye.
Chacun donques se desdie
A y chanter hautement,
La lettre et chant vous convie,
Chantez de cœur humblement.

La musique commence à la page 3 et finit à la page 77.

A la page 78 se trouve la *Table des Pseaulmes contenus en ce present livre* :

Aux parolles que je veux dire (Ps. V).	*Cl. Goudimel*	fol.	11,
Convertissez vous à moy	*F. Gindron* [1]	—	3,
Dès qu'adversité nous offense (Ps. XLVI).	*Cl. Goudimel*	—	35,
Enfans qui le Seigneur servez (Ps. CXIII).	*Cl. Goudimel*	—	27.
Jusques à quand seras tu dissolue	*F. Gindron*	—	5.
Il faut que de tous mes esprits	*Archadelt* [2]	—	64,
Leve le cœur, ouvre l'oreille (les Comm.)	*B. le Bel* [3]	—	70,
Mon Dieu preste moy l'aureille (Ps. LXXXVI)	*Cl. Goudimel*	—	41,
O Seigneur corrige moy	*F. Gindron*	—	9,
O bienheureux celui (Ps. XXXV).	*Cl. Goudimel*	—	53,
O souverain pasteur et maître	*B. le Bel*	—	74,
Père de nous qui est la haut es cieux	— —	—	76,
Père éternel qui nous ordonne	— —	—	75,
Que mes yeux soient jettant larmes	*F. Gindron*	—	7,
Seigneur Dieu oy l'oroison (Ps. CXLIII).	*Cl. Goudimel*	—	21.

Le *tiers livre* ne contient que des chansons spirituelles ; nous en parlerons dans un travail que nous préparons sur un recueil de Psaumes de 1553.

1556. — 21). *Sixième livre de chansons nouvellement composées*

1. Il est à supposer qu'il s'agit ici de Gindron dont Viret écrivait à Calvin le 21 juillet 1542 : « Decrevimus propediens psalmos canere quos Gindronus ad numeros composuit vostris multo faciliores, quos mallim excusos fuisse quam quibus usi fuimus. » Dans la dédicace aux seigneurs de Berne de *Les Proverbes de Salomon*, etc., Lausanne 1556, Gindron dit : « Par ainsy, comme peu de temps a, je m'adonay a mettre en chant de musique quelques Pseaumes qui pour le iourd'hui sont chantez es Eglises de vostre subjection à la louange de nostre bon Dieu » (nous possédons un exemplaire de ce petit volume). François Gindron était un excellent musicien. Dans le Recueil de motets cité sous le n° 18 se trouve à la page 3, le motet : *Audite vocum meam*, de ce compositeur.

2. Célèbre musicien, chantre papal vers 1540.

3. Un Le Bel est entré à la chapelle pontificale en 1561.

à quatre parties de plusieurs autheurs. Imprimé en quatre volumes, à Paris 1556. *Par Adrien Le Roy et Robert Ballard, Imprimeurs du Roy.* In-8, obl. (Bibl. Nationale, Paris). Réédité avec des variantes en 1559 et en 1569 (Bibl. d'Upsal).

a) Si planteray ie le may.

1557. — 22). *Setieme livre*, etc., comme au nº 21.

a) Certes mon œil fut trop.

Réédité en 1569 et en 1573 (Bibl. d'Upsal).

1557. — 23). *Huitieme livre*, etc., comme ci-dessus.

a) Je ne t'accuse amour
b) Si ce n'est un grief que

Dans l'édition de 1559 il y a cette seconde et

c) Une jeune pucelette grasselette

L'édition de 1572, rééditée encore en 1575 ne contient que la seconde de ces chansons.

Sous le nº 309, à la page 32 du Catalogue de Gaetano Gaspari sont indiqués dix-neuf livres de chansons de Goudimel et autres, publiés de 1564 à 1567 chez Ad. Le Roy et Ballard. Il s'agit, croyons-nous, d'une réédition de la collection ci-dessus mentionnée.

557. — 24). *Canticum Beatae Mariae Virginis (quod Magnificat inscribitur) octo modis a diversis auctoribus compositum, nunc primum in lucem aeditum quod sequens tabellā indicat.* Index :

Primi toni :	*Arcadet :*	fol.	2,	*Quinti toni :*	*Leschenet*	fol.	14,
Secundi —	*Maillard*	—	6,	*Sexti* —	*Cadeac*	—	17,
Tertii —	*Goudimel*	—	9,	*Septimi* —	*Certon*	—	20,
Quarti —	*Maillard*	—	11,	*Octavi* —	*Claudin*	—	24.

Lutetiae, apud Adrianum Le Roy et Robertum Ballard, Regis typographos, in vico Sancti Joannis Bellouacensis, sub intersignio divae Genovefes 1557. *Cum privilegio regis ad decennium.* Gr. in-fol. de 26 feuillets (Bibl de Vienne, Augsbourg, Kœnigsberg, etc.)

1558. — 25). *Missae tres a Claudio de Sermisy, Joanne Maillard, Claudio Goudimel, cum quator vocibus conditae : et nunc primum in lucem aedite, ad imitationem modulorum, ut sequens tabula indicabit.*

Plurium modulorum,	*Cl. Sermisy,*	fol. 10,
Je suis desheritee	*J. Maillard,*	— 2,
Le bien que j'ai	*Cl. Goudimel,*	— 18.

Lutetiae, apud Adrianum Le Roy, etc. Gr. in-fol. de 24 feuillets (Bibl. Vienne, d'Upsal, Kœnigsberg, etc).

1558. — 26). *Missae tres à Claudio Goudimel praestantissimo musico auctore : nunc primum in lucem æditae cum quatuor vocibus ad imitationem modulorum : ut sequens tabula indicabit. Lutetiae apud Adrianum le Roy*, etc. Gr. in-fol. 28 feuillets (Bibl. Kœnigsberg).

a) Audi filia	fol. 2,
b) Tant plus je metz	— 12,
c) De mes ennuys	— 22.

1559. — 27). *Neuvieme livre de chansons*, etc. Voir le n° 21.

a) Bon iour mon cœur
b) Je sens en moi croistre l'ardent desir
c) Ne pensés pas vous monstrer
d) Si l'une estoit an corps semblable
c) Vous m'avez promis.

La réédition de 1569 (Bibl. d'Upsal) ne contient que les 3 dernières.

1559. — 28). *Trezieme livre de chansons*,etc. Voir le n° 21.

a) Chacun qui me voit tous les jours.

Les rééditions de 1569, 1573 et 1578 ne donnent pas cette chanson.

1561. — 29). *Douzieme livre de chansons*, etc. Voir le n° 21.

a) Plus tu cognois.

Les rééditions de 1575 et 1581 ne contiennent pas cette chanson.

1562. — 30). *Pseaumes de David mis en musique à quatre parties en forme de motets par Claude Goudimel. Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard,* 1562. In-4. Doit être une réédition des Psaumes du nº 20.

1563. — 31). Choron et Fayolle citent dans leur *Dictionnaire historique des musiciens*, à la page 285, tome I, une édition de Psaumes de Goudimel, de cette année.

1564. — 32). *Les cent cinquante Psaumes de David, nouvellement mis en musique à quatre parties par Cl. Goudimel. Paris, Adrien Le Roy et Rob. Ballard.* 1564, in-8 obl. (Cat. Coussemaker, nº 877, vendu au libraire Olivier. Bruxelles).

1565. — 33). *Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, mis en musique à quatre parties par Cl. Goudimel. Par les héritiers de François Jaqui,* 1565 Petit in-16. (Bibl. du Conservatoire de Paris, Bruxelles, Breslau, etc.)

1565. — 34). Titre comme au nº 32. (Bibl. de M. Lutteroth). — Une édition hollandaise en a été faite en 1620 par Andries Clouck à Leyde.

1565. — 35). Une autre édition en huit livres a paru la même année à Paris. Walther la cite dans son lexique (1732) à la page 274, et le compositeur suisse J. L. Steiner en parle dans une de ses publications parue à Zurich en 1734. Il ne faut pas confondre cette édition avec la suivante.

1565-66. — 36). *Les Psalmes de David compris en huit livres mis en musique à quatre parties en forme de motets, par Claude Goudimel.* Paris, *Adrien Le Roy et Robert Ballard.* In-4 oblong. (Les trois derniers livres à la Bibl. Sainte-Geneviève, Paris. Voir Douen, t. II, p. 80 et suivantes.)

1568. — 37). Même titre qu'au nº 32. — 80 feuillets très petit in-4º obl. Catalogue Detloff.

1. Dans l'introduction (page 2) de *Bassus generalis davidica Das ist Generalbass über die Psalmen Davids wie selbige von Cl. Goudimel in vierstimmige Musik gebracht,* etc. In-4º obl. — Steiner s'est servi de l'éd. mentionnée, nº 35.

1572. — 38). *Mellange de chansons tant des vieux autheurs que des modernes à cinq, six, sept et huict parties. A Paris par Adrien Le Roy et Robert Ballard. Imprimeurs du Roy,* 1572. *Avec privilège de Sa Majesté.* — Petit in-4 obl. 6 livres (Bibl. d'Upsal).

a) Amour me tue fol. 24,
b) Allez mes soupirs amoureux — 44.

1573. — 39). *Onzieme livre de chansons,* etc., comme au n **21** (Bibl. d'Upsal).

a) Du jour ou je feuz amoureux fol. 8,
(Chasse de la perdrix).
b) Tu me fais mourir — 14.
(Guerre marine).

Les éditions précédentes de ce livre nous sont inconnues.

1574. — 40). *La fleur des chansons des deux plus excellents musiciens de nostre temps, à scavoir de M. Orlande de Lassus et de M. Claude Goudimel. Celles de M. Claude Goudimel n'ont jamais esté mises en lumière. Premier livre à quatre parties. Lyon, Jean Bavent.* 1574. In-12°, obl. (Bibl. Nationale, Paris).

a) L'heureux désir,
b) Messire Pierre estonne.

1574. — 41). *La fleur des chansons,* etc. Deuxième *livre à cinq parties...* contient 8 chansons de Goudimel.

Ces deux livres ont été réédités en 1576.

1577. — 42[1]). *Premier livre du meslange des Pseaumes et cantiques à trois parties recueillis de la musique d'Orlande de Lassus et autres excellens musiciens de nostre temps,* 1577. — Petit in-4 obl. *Bibl. de Munich.* Dédié à Iean Goulart[2] *controlleur des aides pour le roi en l'eslection de Senlis.*

1. M. Douen, en citant ce livre et le suivant (tome II, page 339) dit : « Il serait bien surprenant qu'il n'y eut pas quelques-uns de nos pseaumes dans ces recueils. » Nous croyons donc bien faire en publiant leurs index.

2. Un parent du pasteur Simon Goulart. La dédicace est signée . De vostre mai-

Suzanne un jour	J. de Castro	fol.	2,
Sur tous regrets	— —	—	3,
Quand l'homme honneste	— —	—	4,
Ouvre mes yeux, afin que	Noé Faignient	—	5,
Que peut au fol richesse	— —	—	6,
Mon Dieu, mon Dieu pourquoi	Arcadelt	—	7,
Dieu est regnant	—	—	8,
O mort amère es-tu	Noé Faignient	—	9,
Donne secours	J. de Castro	—	10,
Change mon cœur	— —	—	11,
Ta voix, o Dieu	Gér. Turnhout	—	12,
Pourquoi font bruit	— —	—	13,
Du faux désir	Crequillon	—	14,
Susanne un jour	Gér. Turnhout	—	15,
Mon cœur se rend	— —	—	16,
Resveillez vous donc	— —	—	17,
Las voulez vous	— —	—	18,
Du fond de ma pensée	— —	—	19,
O Dieu ce qu'on peut	Noé Faignient	—	20,
Mon cri Seigneur	Crequillon	—	21,
Qui maintient les rois	*Cl. Goudimel*	—	22,
Si quelque injure	— —	—	23,
Laetatus sum	Orl. Lassus	—	24.

1577. — 43). *Livre second*, etc., comme au précédent.

Vostre éternel	Noé Faignient	fol.	1,
En languissant	Crequillon	—	5,
Sentant du péché	—	—	6,
Ne permets plus	J. de Castro	—	7,
Reviens à moi	— —	—	8,
Susanne un jour	Severin Cornet	—	9,
Mon cœur se rend	— —	—	10,

son ce 28 iour de novembre 1576, S. G. S. (Simon Goulart de Senlis). Simon Goulart a été l'éditeur du *Thresor de musique d'Orlande de Lassus, contenant des chansons à quatre, cinq et six parties*. 1576 (Bibl. de Munich.) Dans la dédicace, à Philipp de Pas gentilhomme, signée S. G. S. on lit : « En ostant quelques mots ou plusieurs et les accommodant (au moins mal qu'il m'a esté possible) à la musique, j'ai rendu ces chansons honnestes et chrestiennes pour la plupart. » Les chansons ainsi accommodées sont celles de *Mellange d'Orlande de Lassus*, etc., 1570. Le *Thresor* est sorti des presses de Pierre St-André à Genève, les mêmes types ont servi à l'impression du Psautier de 1580 (voir le n° 44.)

Pis ne me peult venir	Noé Faignient	—	11,
Susanne un jour	— —	—	12,
A qui me dois-je	Gr. Turnhout	—	13,
Toute gloire	— —	—	14,
Tout ce qu'on peut	J. de Castro	—	15,
Mon cœur redoutant	— —	—	16,
Peché me donne peine	N. Faignient	—	17,
Sus qu'un chascun,	*Cl. Goudimel*	—	18,
Si mon souspir,	— —	—	19,
Las me faut il tant,	Sev. Cornet	—	20,
Le rossignol plaisant,	J. de Castro	—	21,
Au monde vais-je	— —	—	22,
Mes pas Seigneur	— —	—	23,
Domine non est	Orl. Lassus	—	24,
Beati omnes	— —	—	26.

1580. — 44). *Les cent cinquante Pseaumes de David, nouvellement mis en musique à quatre parties par Claude Goudimel. Genève, Pierre de Saint-André* 1580. In-12 obl. en 4 vol. (Bibl. de l'Arsenal, Paris).

1583. — 45). *Vingt deuxiesme livre de chansons à quatre et cinq parties d'Orlande de Lassus et autres, imprimé en quatre volumes. A Paris MDLXXXII. Par Adrien Le Roy et Robert Ballard.* Petit in-8 obl. (Bibl. Berlin).

a) Au sainct siege d'amour.

1597. — 46). *Cinquante Pseaumes de David avec la musique à* 5 *parties d'Orl. de Lassus. Vingt autres Pseaumes* à 5 et 6 parties par divers excellens musiciens de nostre temps. Heidelberg, de l'imprimerie de Jérosme Commelin, 1597. (Bibl. de Breslau.)

a) A toy mon Dieu (Ps. CXXIII), 2 parties
à 5 voix 1re partie, page 82,
2e — — 86.

Enfin un grand nombre de compositions de Goudimel ont été rééditées dans ces derniers temps, notamment par M. Van Maldeghem dans le *Trésor musical*, et par M. Douen dans *Clément Marot et le Psautier Huguenot.*

Georges Becker.

DOCUMENTS

IN MEMORIAM

1572

Aussi longtemps que les héritiers du système religieux qui a inspiré et justifié la Saint-Barthélemy s'efforceront d'en atténuer l'horreur en en flétrissant les victimes ou en la représentant comme un acte de représailles[1], nous considérerons qu'il est de notre devoir de rappeler, soit la vérité, soit le douloureux frémissement qui saisit alors les cœurs non endurcis par le fanatisme. Voici d'abord un extrait des *Registres manuaux du Conseil* (municipal) *de Lausanne* que M. H. Bordier doit à l'obligeance de M. le pasteur Ernest Chavannes et qu'il a bien voulu nous communiquer. Cet extrait précède celui qui renferme de si horribles détails sur le massacre à Lyon, et qui a été imprimé par M. Bordier dans son ouvrage sur la *Saint-Barthélemy et la critique historique*, p. 110, note.

Vendredi, 5 septembre 1572.

Messieurs ont esté assemblés pour pourveoir à la garde de leur ville, causant les occurens présent et choses pitoyables advenues en France, ayant le roy de France derechefz rompu le dernier édict de pacifficacion contre les chrestiens et ceulx de l'esglise refformée et infringy sa foy, y avoir esté usé par trahison, flatteries pour les surprendre, mesmement pour myeulx attrapper les princes et principaulx de la religion refformée de France auroit fainct de donner sa sœur en mariage au roy de Navarre et conviant et faisant appeler lesd. princes et principaulx en court, a esté commencé à meurtrir mons^r^ l'admiral de France et aultres des principaulx à l'instant massacrés, quelz de ce ne s'en doubtoient, et suyvamment et par mesme instant a esté mandé par toutes les villes de la France clorre

1. Voy., entre autres, un article d'une insigne perfidie que M. D. D'Aussy vient de faire paraître dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1885, sur le *Caractère de Coligny*, et auquel nous nous proposons de répondre comme il convient, un peu plus tard.

icelles et de massacrer noz frères chrestiens, ce que a esté misérablement exécuté. Dieu veuille jecter l'œil pitoyable sur les siens et sur son église.

On a lu plus haut quelques-unes des poésies inspirées par la nouvelle de la mort tragique de Claude Goudimel. En voici d'autres qui célèbrent la plus illustre de toutes les victimes, l'amiral de Coligny, et qu'on pourra opposer à l'apologie des assassins récemment mise en lumière par M. K. de Lettenhove (*Huguenots* et *Gueux*, III, 20). Nous avons trouvé ces sonnets il y a quelques années, à Londres, en parcourant au *Record Office* les papiers d'État relatifs à la Saint-Barthélémy (*Foreign Eliz.*, vol. CXXIV, 273, fol. 160 et 161). Le même volume renferme aussi deux poèmes : l'un, assez médiocre, sur Jeanne d'Albret (deux cent trente-deux vers), l'autre, de deux cent vingt-sept vers, sur Coligny. Ce dernier vaut, croyons-nous, la peine d'être lu. On en trouvera, ainsi que du précédent, une copie à la bibliothèque de la Société.

N. W.

SONNETS

SUR LA MORT DE GASPARD DE COLLIGNY SEIGNEUR DE CHASTILLON, ADMIRAL DE FRANCE, MASSACRÉ A PARIS LE 24 AOUT 1572.

I

La guerrière vertu, la police équitable
Et le crestien vouloir à piété dressé,
Est par le monde ingrat souvent récompensé
De mort, de honte et blâme à tels inévitables :

Un généreux Caesar dont la fin lamentable
Suyt tant de grans exploits, tel exemple a laissé,
Aussi l'injuste ban d'Aristide chassé
Pour sa rare justice à nulle autre imitable.

Les sainctz martirs pour Christ mis soubz la tombe noire
En font semblable foy. Entre lesquelz la gloire
De ce grand Colligny luyt comme un astre aux cieux.

Grand guerrier, pollitic et vray martir fidelle

Qui a par mort, par honte et blasme injurieux
Vye, honneur devant Dieu et louange immortelle.

II

Pleurons, France, pleurons; mais que nous sert le pleur ?
Souhaittons aux tirans mille mortelles peynes;
Mais de quoy serviroient tant de parolles vaines,
Puis que par là ne peult cesser nostre malheur !

Taschons a esmouvoir par nostre aspre douleur
A la tendre pitié leurs âmes inhumaines;
Non, car aultant vauldroit des bruslantes arênes
Penser par un peu d'eau esteindre la chaleur.

Vivrons-nous donc encor ? Nous mourons tous les jours
Et nostre estre pourtant ne peult finir son cours,
La mort s'enfuyt de nous plus nous la voulons suyvre.

Puis donc que l'estat de nostre vie est tel
Essayons de cercher par le danger mortel
A vivre saintement ou à mourir pour vivre.

III

Ny des Grecs irritez l'umeur belliqueuse
Ny des aspres combats lespesse quantité
Ny les efforts cruelz d'Aracide indompté
Ny du fils de Tidé la dextre glorieuse

Ny le long temps passé soubz la guerre ennuyeuse
Sans le cheval trompeur n'eussent oncq surmonté
Le superbe Illyon lequel a remporté
Par ceste extreme fin une gloire fameuse.

Ainsi l'Hector françois, ny par la guerre ouverte
Na pu estre vaincu, ny par temps ni par perte,
Ny par redoublement de cent travaux divers.

De la trahison seule a pu tirer son estre
Ceste exécrable mort qui fait son nom renaistre,
Son nom riche ornement de tout cest univers.

LA RÉVOCATION EN DAUPHINÉ

EN AOUT 1685

Voici la suite des pièces publiées dans les n^os des 15 juin et 15 juillet derniers. On trouvera celles-ci aux f°s 105, 113 et 117 du vol. 8826 du *Fonds français*. On nous permettra d'appeler l'attention sur la lettre de Louis XIV qui montre si naïvement les charitables dispositions du clergé de cette province. N. W.

Monsieur,

Ayant informé le Roy du contenu du mémoire que vous m'avez envoyé touchant les temples de la valée de *Pragelas*[1] que vous avez estimé pouvoir estre convertis en églises et de ce que l'on vous a asseuré estre de plus convenable pour la disposition des biens dont jouissoient les consistoires, je vous envoye l'arrest que Sa Majesté a rendu sur ce sujet afin que vous le fassiez exécuter. Et au premier jour je verray le dernier mémoire que vous avez adressé en réponse de celui de M. l'abbé de Musy pour ce qu'il croit pouvoir avancer les conversions dans ce pays. Je suis toujours,

Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

CHASTEAUNEUF.

A Versailles, le 6 aoust 1685.

A Versailles, le 30 aoust 1685.

Monsieur,

J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit au sujet du s^r *Beaufort*, gentilhomme de Dauphiné. Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'Elle vouloit bien accorder la confiscation de ses biens à son frère qui est capitaine dans le régiment d'Arnolfini, mais seulement en cas qu'il se convertisse.

Le procureur du Roy de *Crest*[2] a donné avis au Roy que la nommée *Vincent* du lieu de *Gigors*[3] qui s'estoit autrefois convertie estoit retournée au presche, qu'on luy faisoit son procez, et au ministre

1. *Pragela*, colloque du Val-Cluzon.
2. Voy. Arnaud, *Protest. du Dauphiné*, II, 268.
3. Annexe de *Beaufort*, voy. *Ibidem*, II, 331.

du lieu de *Beaufort* qui l'a receüe dans son temple, que cette fille estoit repentante de son crime et s'estoit confessée. Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire que vous fassiez scavoir audit procureur du Roy de Crest qu'elle vouloit bien luy accorder sa grace si sa conversion estoit sincere, et vous m'envoyerez s'il vous plaist un mémoire à cest effet pour le luy faire expédier.

Je suis, monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

DE CROISSY.

Mons. Le Bret,

Les habitans catholiques des communeautez de *Chateaudouble*[1] et *Peyrus* m'ont fait représenter que lesd. lieux ont servy de tout temps de retraitte aux huguenots de Dauphiné dans leurs révoltes et encore dans la dernière, que les biens que les nommez Durand et Blanche, chefs de cette révolte et exceptés par l'amnistie y possédoient, sont sur le point d'estre adjugez et qu'il me plust ordonner qu'ils fussent subrogez aux enchères de ceux de la R. P. R., à condition qu'elles seront faites sans abus, et qu'en cas qu'il y en ayt que la connoissance vous en soit renvoyée; mon intention est que vous examiniez cette affaire et que vous me rendiez compte incessamment si cette demande peut estre accordée.

Les *catholiques* de la ville de *Die* m'ont fait demander que je leur accordasse le temple de cette ville pour y faire une église parochialle, ils prétendent qu'il a esté autres fois usurpé sur l'église.

L'*Evesque de Grenoble* m'a aussi fait demander le temple de cette ville pour en faire une paroisse, la maison du diacre pour la maison curialle et le cimetière pour en faire un des catholiques; vous prendrez connoissance de ces deux demandes sur lesquelles, après que vous aurez entendu les parties intéressées, vous en dresserez vostre procès-verbal que vous m'envoyrez avec vostre avis.

Les Augustins déchaussez de ma province de Dauphiné ont des différens avec quelques uns des religieux du mesme ordre ainsi que vous connoistrez plus particulièrement par le mémoire que je fais joindre à cette lettre; mon intention est que vous examiniez les

1. Voy. Arnaud, *Protestants du Dauphiné*, II, 219.

moyens qui pouroient restablir la paix entre ces religieux et que vous m'en rendiez compte.

Le nommé *Pierre Simond* habitant de *la Coste-de-Saint-André*[1] en Dauphiné m'a fait représenter que son père, en haine de sa conversion l'a exheredé, et qu'il me plust interposer mon autorité pour faire casser son testament. Quoyque cette affaire soit de la compétance des juges ordinaires, mon intention est que vous en preniez connoissance et que vous empeschiez qu'on ne fasse aucune injustice audit Simon.

L'*Evesque de Valance* m'a fait demander que conformément à ce qui se pratique dans la province de Languedoc, [où] ceux qui se sont convertis à la religion catholique sont exempts des impositions qui se font au sujet des dernières rebellions, il me plust en décharger aussy mes sujets de Dauphiné qui se sont convertis ou se convertiront, mon intention est que vous examiniez cette demande et que vous me donniez vostre avis s'il y a lieu de l'accorder. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, mons. Le Bret, en sa sainte garde. — Escrit à Versailles, le 31 aoust 1685.

Louis (signature originale).
Colbert.

A mons. Le Bret, conseiller en mes conseils, maistre des requestes ordinaires de mon hostel, intendant de justice, police et finances en Dauphiné.

RECENSEMENT DE LA RÉVOCATION EN LANGUEDOC

(16 aout 1685)

Le n° de mai 1883 du *Bulletin* renferme une communication de M. le pasteur Corbière de Montpellier relative au recensement de la population protestante du diocèse de Montpellier, que les curés furent chargés de faire à la veille de la Révocation[2].

Cette mesure dut être générale à cette époque, au moins dans les diocèses qui comptaient des protestants.

1. Annexe de Beaurepaire et Roybon, *Ibidem*, II, 223.
2. Voy. aussi le *Bulletin* du 15 juillet dernier, p. 309.

Voici ce qu'on lit sur le second des registres curiaux de l'église de Saint-Jean-du-Gard, registres qui renferment, avec la mention des actes religieux accomplis par les curés, quelques notes curieuses :

« L'an mil six cens quatre vingt cinq et le seitzième d'avoust (*sic*), je reçus un ordre de monseigneur l'Evesque de Nismes, par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, de lui envoyer un état des hommes, femmes et enfans de tout âge de ceux de la religion prétendue réformée des lieux de Saint-Jean-de-Gardonnenque, de la Salle, Toiras, Vabres et Saint-Bonnet-de-Salendrenque, ce que je fis et envoya le 22 du même mois à mondit seigneur le nombre des religionnaires des dits lieux et je trouva qu'à Saint-Jean-de-Gardonnenque il y avait 2.105 religionnaires, à la Salle 1.375, à Toiras 434, à Vabres 92, à Saint-Bonnet-de-Salendrenque 78.

BARTHIEU, vicaire. »

Or. dans le récit de la tournée diocésaine faite par l'évêque de Nîmes en juillet 1675, dix ans plus tôt, récit dont le *Bulletin* a donné, jadis des extraits précieux, il est dit au sujet de Saint-Jean-du Gard : « il n'y a pas plus de 20 catholiques communiants » — au sujet de Lasalle : « cette paroisse, quoique fort grande, n'a pas plus de 50 ou 60 catholiques, presque tous pauvres », — au sujet de Thoiras : « il y a très peu de catholiques », — au sujet de Vabres : « il n'y a point de catholiques », — et au sujet de Saint-Bonnet : « il n'y a dans toute la paroisse que deux ou trois catholiques. »

Il m'a paru bon de vous communiquer la note du curé Barthieu, parce qu'elle fixe le chiffre de la population protestante de ces cinq communes, à la veille de la Révocation, chiffre qu'il est intéressant de connaître.

J. VIEL.

LES DRAGONS A SAINT-MAIXENT

ET A NIORT EN POITOU

(30 août 1685)

On ne lira pas sans émotion la lettre suivante qui raconte quelques-unes des innombrables scènes de barbarie dont la mission bottée a souillé l'histoire. Ces lettres de témoins oculaires étaient copiées à l'étranger,

quelquefois imprimées sur des feuilles volantes et traduites pour être répandues. La copie que nous reproduisons se trouve à Oxford, à la Bibliothèque bodléienne *Rawlinson ms.*, 984, C, f° 62). Nous n'avons rien trouvé sur cette famille de libraires nommée *Bureau*[1], qui fut si indignement traitée (comp. Fr. Prot., 2e éd., III, 398). Le lecteur se demandera peut-être, comme nous, en rapprochant ces deux dates, 24 août 1572 et 30 août 1685, ce que la civilisation et la France ont gagné à la réaction catholique dont la Saint-Barthélémy marque le triomphe.

N. W.

Copie d'une lettre escritte par le sieur Thomas Bureau de Niort en Poitou, le 30 *aoust* 1685, *à son frère marchand libraire à Londres.*

Cest à present que nous sommes à l'épreuve mon très cher frère, cette pauvre province est inondée de dragons qui désolent tout. Revenant de Poitiers avec mon beau-frère, passant par Saint-Maixant nous vismes les désordres qui s'y commettoient, et l'ordre que M. l'intendant donna de ne laisser sortir personne de la ville, et pour cet effet mit trente mousquetaires à chaque porte. Je craignis que l'on ne fist la mesme chose à Niort, ce qui m'obligea de monter à cheval pour m'y rendre, mais les dragons y estoyent desja qui faisoyent les plus étranges violences du monde, cela m'empescha d'y entrer; mon beau-frère y entra parce qu'estant chef de famille, il auroit esté criminel en s'absentant; dès que les dragons furent dans la ville, on en envoya quatre chez nous qui commencèrent par la boutique, jettèrent tous les livres par terre, ensuitte avec des haches et des marteaux brisèrent et mirent en pièces toute la charpante, les rayons, les vitres et la menuiserie, entrèrent leurs chevaux dans la boutique et les livres leur servirent de litiere; ils furent ensuite dans les chambres d'où ils jetterent tout ce qui estoit dedans en la rue, de sorte qu'en peu de temps il y eut un si grand embarras qu'on n'y pouvoit passer. M. le maire regardoit cela de dessus sa porte qui se baignoit de joye; je suis résolu de partir aujourdhuy pour Paris, afin d'y aller solliciter nostre congé. Je suis à présent à demi lieue de la ville chez un amy, ma mère me mande

1. On a des Psautiers imprimés « à Nyort par Philippe Bureau » 1657 et 1670, et par la *veuve* Philippe Bureau en 1678.

par un exprès qu'elle n'en peut plus, ces misérables la traittent de la plus épouvantable manière du monde, et asseurément elle est d'un exemple admirable par sa constance ; elle me mande ne pouvoir plus fournir à l'excessive depence qu'ils font, car outre 4 escus qu'elle leur donne par iour, ils luy ont mangé toute sa vaisselle d'argent. Je lui escris de faire en sorte de se cacher en quelque endroit si elle peut avec ma sœur, ce qui est presque impossible, car il est fait défence aux catholiques romains de réfugier aucun protestant sous peine de galères ; le commandant de ces dragons passant hier au soir chez nous appela ma mère et luy dit : Quoy, chienne, tu n'as pas encore changé de religion, ni ta p..... de fille, à quoy ma mère répondit qu'elle espéroit de la grâce de Dieu de ne le renier jamais. Eh bien, dit-il, b..... de chienne, tu seras donc bien tost pendue avec huict ou dix autres opiniâtres de cette ville qui ne se veulent pas changer non plus que toy. Les dragons dirent qu'il valoit mieux leur attacher les licols de leurs chevaux au col et les traîner par les rues comme les chiens enragez pour servir d'exemple ; on m'escrit qu'aujourdhuy on doit redoubler la garde chez nous, c'est-à-dire envoyer encore quatre autres dragons, et que M. le maire et dix autres personnes me cherchent de tous costez, mais je m'en vay monter à cheval et partir pour Paris. M. le maire a dit à ma mère que si elle quittoit sa maison seulement pour six heures, qu'il la feroit pendre et qu'on alloit faire transporter tous les livres qui sont dans nostre magazin dans la place du chateau pour les brûler. J'exhorte ma mère à ne se point étonner de tout cela et de continuer ce qu'elle a si bien commencé. Enfin l'heure me presse pour partir et je suis si navré que je ne peux vous faire icy qu'un faible traict du plus horrible tableau qui se soit jamais vû ; mon beau-frère a trois dragons qui luy font à peu près la mesme chose, jugez par là de nostre état. Je ne vous dis point la peine des autres : M. *Pérot* le père et M[rs] *Mérichau* et *Valvod* sont prisonniers dans des cachots, les fers aux pieds, pour avoir dit seulement qu'ils estoyent bons et fidelles sujets du roy, mais qu'ils ne changeroient jamais de religion. A Dieu mon cher frère, priez Dieu pour nous.

Signé : Thomas Bureau.

MÉLANGES

ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES[1]

Août.

2 *août* 1685. — Lorsque les dragons eurent achevé la conversion du *Béarn*, l'intendant Foucault rendit compte à Louis XIV des victoires obtenues. Il reçut en réponse la lettre suivante : « Monsieur Foucault, j'ai été bien aise d'apprendre, par votre lettre du 18 juillet, le bon effet qu'ont produit vos soins et votre application à tout ce qui pouvoit procurer la conversion de mes sujets de la religion prétendue réformée dans toute l'étendue de ma province du Béarn, et vous ne devez pas douter que ce service ne me soit d'autant plus agréable que le succès en est très avantageux à notre religion et d'un fort bon exemple pour les autres provinces de mon royaume. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, monsieur Foucault[1] en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le 2e jour d'août 1685[2].

LOUIS.

6 *août* 1685. — Lorsque, sous les plus futiles prétextes, les parlements condamnaient les temples à être démolis, les *pasteurs* restaient au milieu de leurs troupeaux pour les soutenir dans ces dures épreuves. Un décret du 16 avril 1685 leur avait ordonné de s'éloigner à la distance de trois lieues, mais ce n'était pas assez pour empêcher ces fidèles serviteurs de Dieu de revenir dans leurs anciennes paroisses, afin d'y continuer leur ministère de consola-

1. Nos lecteurs trouveront, dans ce numéro, un prospectus de la réimpression, déjà annoncée par M. F. Puaux, des *Plaintes* de J. Claude. M. Puaux ne se contente pas de rééditer le texte de ce traité justement célèbre, mais y ajoute des documents nombreux destinés à corroborer l'authenticité de chacun des faits que Claude s'était borné à affirmer parce qu'ils étaient connus de ses contemporains; on ne pourra donc connaître les horreurs de la Révocation sans lire ce livre auquel nous souhaitons de nombreux souscripteurs. N. W.

2. *Mémoires de Foucault*, p. 123.

tion. Louis XIV, averti par les dénonciations dévotes, que des assemblées particulières se faisaient ainsi par le zèle des pasteurs « à quoi il était important de remédier, ordonna qu'aucun ministre ne put demeurer plus près de six lieues des endroits où l'exercice de la religion aurait été interdit, à peine de 3000 livres d'amende ». Ce même jour, le roi, par une déclaration, ferme la carrière médicale aux protestants, « parce que, disait-il, les *médecins* de la R. P. R. ne se mettraient pas en peine d'avertir les malades catholiques pour recevoir les sacrements » à quoi étant nécessaire de pourvoir, il fut décidé que les protestants ne pourraient pas devenir médecins.

11 *août* 1685. — Le 11 du mois d'août 1685, deux compaignies de cavalerie du régiment de M. le marquis de Varennes sont arrivées à *Bergerac* jusqu'à nouvel ordre; c'était le prélude des dragonnades[1].

13 *août* 1685. — *Foucault,* le convertisseur du Béarn, est nommé à l'intendance du *Poitou* pour y diriger la grande œuvre de la conversion de cette contrée à la religion catholique.

14 *août* 1685. — Sous le règne de Louis le Grand, il suffit d'un ordre du roi pour violer le sanctuaire de la famille et enlever l'*enfant* à son père. Voici, à la date du 14 août 1685, une ordonnance royale qui ne le prouve que trop. « Il est ordonné au capitaine de la Pommeraye, exempt de la prévosté de l'hostel et grande prévosté de France, de se transporter dans la maison de Pierre Masclé aubergiste de la R. P. R., rue de l'Échaudé à *Paris,* pour y prendre Abraham Masclé, et de le conduire dans la maison des nouveaux catholiques[2]. »

18 *août* 1685. — Foucault, qui poursuivait de sa haine les pauvres *pasteurs,* qui, chassés de leurs églises, voulaient chercher à l'étranger un asile contre la persécution, écrit le 18 août à l'archevêque de Paris, tout puissant auprès du roi, pour obtenir qu'on retienne ces malheureux en France. Déjà s'agitait dans le conseil du roi la question de savoir si on proscrirait les pasteurs ou si on les jetterait dans les prisons. C'était pour cette dernière solution que se prononçait l'intendant du Béarn.

1. *Bulletin,* XII, 427.
2. Depping, IV, 377.
3. *Mémoires de Foucault,*

20 *août* 1685. — « Le vingtième jour d'août 1685, les troupes entrèrent en grand nombre à *Montauban* et furent logées chez les habitants protestants. Avec la pleine autorisation de leurs supérieurs, officiers et soldats rivalisèrent de violences et de désordres. Tous les habitants appartenant à la religion réformée sans distinction d'âge ni de sexe, eurent tellement à souffrir des menaces, des coups et du pillage de leurs biens, que la ville fut aussi maltraitée que si elle eût été une ville rebelle prise d'assaut[1]. »

22 *août* 1685. — Effrayer pour convertir, voilà le secret de *l'évêque de Mirepoix*, qui écrit comme suit au duc de Noailles : « Le zèle que vous avez pour la religion, monsieur, me fait prendre la liberté de vous proposer un moyen de convertir le vicomte de Loran, qui est, comme vous le savez, de la maison de Mirepoix et le seul seigneur huguenot de tous ces pays-ci. Je croy que si le roy lui faisait l'honneur de luy écrire une lettre meslée d'honnestetés et de menaces et que M. l'intendant et moy nous ménageassions l'effet de cette lettre, car je n'oserois pas vous supplier de vous en mesler, nous le pourrions convertir[2]. »

23 *août* 1685. — En réponse aux supplications ardentes du clergé, Louis XIV, par son édit du 23 août 1685, défend « aux *ministres* et à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, faisant profession de la R. P. R. de prêcher et de composer aucuns livres contre la foy et la doctrine de la religion catholique, apostolique et romaine, et de se servir de termes injurieux ou tendants à la calomnie en imputant aux catholiques des dogmes qu'ils condamnent, et même de parler ni directement ni indirectement, en quelque manière que ce puisse être, de la religion catholique[3] ». Désormais les prêtres allaient proclamer leurs grandes victoires sur l'hérésie, réduite aux abois et incapable de répondre à leurs docteurs, honteuse victoire mendiée auprès du grand roi.

24 *août* 1685. — Conversion en masse des protestants de *Montauban;* l'évêque se rend à la grande église pour y faire chanter le Te Deum.

25 *août* 1685. — « Le lendemain, vingt-cinquième, les conversions

1. S. de Pechels. *Mémoires.*
2. *Bulletin*, I, 167.
3. *Recueil des Édits.*

furent si promptes à Montauban, que n'y ayant plus assez de religionnaires pour loger ses troupes, M. de Boufflers fut obligé de renvoyer le régiment de La Fère dans ses quartiers[1]. »

26 *août* 1685. — M. de Ris, intendant de Guyenne, arrivé à *Bergerac* où se trouvaient près de 2000 hommes de troupe, fait réunir les principaux des réformés à l'hôtel de ville le 26 août et leur conseille de se réunir à la religion du roi, disant qu'ils n'avaient pas de temps à perdre et qu'il fallait qu'ils se résolussent le même jour. « Lesdits habitants, après avoir conféré entre eux, se mirent à genoux et firent la prière à Dieu pour la rémission de leurs péchés et qu'il leur inspirât de bons sentiments et des bonnes résolutions pour sa gloire et pour leur salut, et après il fust résolu unanimement entre eux qu'ils voulaient vivre et mourir dans la religion qu'ils professaient, dans laquelle ils croyaient faire leur salut et qu'ils méprisaient les biens de la terre et preferraient les biens de leur âme et les félicités du ciel à toutes choses[2]. » Mais nulle église n'était assez forte pour résister aux dragons.

27 *août* 1685. — Louvois écrit le 27 août à Du Vigier, président au parlement de Bordeaux : « Je vous supplie d'agir contre les bourgeois de *Barbezieux* de la R. P. R. qui ont contrevenu aux déclarations du roi, encore plus durement que si je n'étois pas le seigneur de ladite ville, puisque je désire que l'on s'y conforme plus exactement qu'ailleurs aux desseins de Sa Majesté[3]. »

28 *août* 1685. — Jugement du présidial de Nîmes condamnant le temple de *Gallargues* à être démoli. Même condamnation pour celui de *Nages*[4].

29 *août* 1685. — Jugement du présidial de Nîmes, condamnant les temples des *Plantiers* et d'*Aigues-Mortes*[5].

30 *août* 1685. — Le temple de *Calvisson* est condamné ainsi que ceux de *Barjac*, d'*Aubais*[6].

31 *août* 1685. — Une des pieuses coutumes des réformés était, dans nombre de cas, de donner à leur église des legs consacrés

1. Mary-Lafon. *Histoire d'une ville protestante*, 235.
2. *Bulletin*, XII, 429.
3 *Dépôt de la guerre*, 748.
4. *Recueil des Edits*.
5. *Ibidem*.
6. *Ibid*.

aux pauvres. Ainsi avaient-ils un si grand soin des infortunés, ne voulant pas, suivant la sainte ordonnance de Moïse « qu'il y eut des pauvres parmi leur peuple », que leur exemple était en admiration même chez ceux de religion contraire. Foulant aux pieds des droits sacrés, méprisant les dernières volontés des mourants, le gouvernement s'empara de ces biens. C'est ainsi que le 31 août 1685, une sentence partagea les biens du *consistoire de La Rochelle* de la manière suivante : six neuvièmes à l'hôpital général, deux neuvièmes aux religieux de la charité, et un neuvième aux sœurs hospitalières. Ce même jour le temple de *Mialhet* fut condamné à être démoli, de même que ceux de *Meyrueis*, de *Florac*, de *St-Ambroix*[1].

BIBLIOGRAPHIE

P. DE FÉLICE : *Serment de fidélité des huguenots d'Orléans à Charles IX, en* 1568 ; *Réponse de M. Chayssac, ex-prêtre romain, forçat pour la foi ; Histoire de l'Église réformée de Mer.*

Le *Bulletin* n'a fait qu'annoncer les trois plaquettes de M. P. DE FELICE, qui ont suivi son savant volume sur *Lambert Daneau*[2] et précédé l'*Histoire de l'Église de Mer* qu'il vient de faire paraître. Ces brochures, écrites avec soin et élégamment imprimées, méritent pourtant mieux qu'une simple mention. La première : *Procès-verbaux de la prestation du serment de fidélité à Charles IX par les huguenots d'Orléans en* 1568[3], contribue à élucider un point de la politique tortueuse de ce roi ou plutôt de sa mère Catherine de Médicis à l'égard des protestants au lendemain de la seconde guerre de religion. De plus, ces textes nous permettent une évaluation du nombre et de la qualité des membres d'une des principales églises protestantes du XVIe siècle. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir combien il y avait alors d'églises et de protestants en France. Pour le XVIIe siècle, le travail non plus n'a pas été fait, ni même tenté ; mais lorsqu'on dépouillera systématiquement le très grand nombre de registres de l'état

1. *Recueil des Édits.*
2. Voy. *Bulletin*, XXXI, 379.
3. Orléans, Herluison, 1882, 79 p. petit-in-8.

civil réformé qui se trouvent dans les archives départementales, communales et judiciaires des localités où existait autrefois une église protestante, ce travail fournira une statistique d'une précision approximative. Si, pour le XVI[e] siècle, on pouvait retrouver quelques procès-verbaux de 1568, le problème si souvent résolu légèrement : « Dans quelle proportion la Réforme pénétra-t-elle le peuple français ? » ce problème serait considérablement éclairci. A Orléans, où tout près de *neuf cents* chefs de famille prêtèrent ce serment de fidélité, on voit que l'élément protestant était fort important, plus encore par la qualité que par le nombre ; la Saint-Barthélemy et la Ligue lui portèrent un coup dont il n'a jamais pu se relever. C'est ainsi que des listes de noms et de professions démontrent avec plus d'éloquence que beaucoup de réflexions le pouvoir de la persécution systématique en matière religieuse.

La *Réponce que fit Monsr Chayssac, cy-devant Ecclésiastique Romain, à un missionnaire de Marseille, touchant sa foy et sa religion, condamné en galère pour avoir changé de sentiment et avoir passé des gens de la religion*[1] nous transporte au milieu des persécutions que les conséquences logiques de la réaction inaugurée en 1572 devaient rendre si terribles et si odieuses un siècle plus tard. Ce n'est pas que cette réponse se distingue par une force d'argumentation remarquable ; mais, outre qu'elle est à peu près unique dans son genre, elle a une réelle valeur morale, car elle est un touchant témoignage rendu à la vérité opprimée et à l'héroïsme de ses martyrs. On en jugera par la conclusion que voici :

« Vous voyès bien, Mons[r], par ce petit exposé que je viens de vous donner, que mon attache pour la religion réf. n'est pas un effet de l'entêtement ni du libertinage, mais de celui qui produit la vérité. L'état où j'ay été pendant cinq ans dans un cachot, celuy où je suis présentement dans les gallères vous en convaincront entièrement. Il n'est point d'opiniâtreté qui ne cesse de l'être pendant une si longue prison, point de libertins qui ne cherchent à sortir des ténèbres et des fers pour jouir des plaisirs de la liberté. Cependant, quelque grande qu'ayt été ma misère, quelque fâcheux que soit mon esclavage, il ne m'est jamais venu en la pensée d'achepter ma liberté au prix de mon salut. Non, je n'ay (jamais) pensé à rien faire contre mon devoir. Je ne me glorifie

1. Orléans Herluison, Paris, Fischbacher, 1882, 63 p. petit in-8.

pas, néanmoins, de ma fermeté; je ne suis que faiblesse. C'est notre Dieu tout parfait qui m'a fait ce que je suis, et qui, au milieu de l'obscurité, a été ma lumière et ma force dans les différents combats que les hommes m'ont livrés. J'espère la persévérance de sa bonté toute paternelle, et comme il a été mon protecteur dans les cachots, il sera mon apuy dans les gallères. C'est la grâce que je luy demande tous les jours, et qu'il éclaire ceux qui sont dans l'erreur, affin qu'étant tous dans une même bergerie, nous ayons tous pour pasteur Jésus-Christ. Amen... »

L'*Essai bibliographique sur les sermons protestants prêchés en France de* 1685 à 1795[1] est destiné à rendre de réels services à ceux qui voudront se faire une idée de la prédication des apôtres du désert. M. de Félice n'a pu retrouver que quarante-quatre de ces discours ou collections de discours. Ce chiffre, si évidemment éloigné du nombre de sermons prêchés pendant ce siècle, s'explique par la difficulté qu'il y avait alors à propager par la presse, ailleurs qu'à l'étranger, des écrits protestants; mais ne prouve-t-il pas aussi qu'à cette époque ténébreuse, loin de songer à écrire pour le public, les prédicateurs se préoccupaient avant tout d'agir, par des exhortations sans prétentions littéraires, sur les âmes dont ils avaient à cœur le relèvement?

L'*Histoire de l'église réformée de Mer*[2] est un travail considérable; — trois cents pages in 8 d'impression serrée, dont cinquante de notes et pièces justificatives. — Nous ne pouvons songer à donner même un aperçu du grand nombre de matériaux utilisés pour une monographie aussi étendue; aussi bien les quatre divisions de l'ouvrage : Établissement (jusqu'à l'édit de Nantes); Vie intérieure; Décadence (1659-1685) et Relèvement (1685-1885) en indiquent-elles suffisamment le contenu.

L'auteur est entré dans autant de détails que le lui permettaient ses documents, souvent inédits; ce n'est pas que l'histoire de cette église de campagne ou petite ville offre des péripéties particulièrement émouvantes, mais elle a été écrite pour les protestants actuels de Mer, dont M. de Félice a été le pasteur pendant près de neuf ans. Notre peuple protestant français ignore, en effet, jusqu'aux pre-

1. Orléans Herluison, Paris, Fischbacher, 1885, 46 p. petit in-8.

2. Paris, Fischbacher et Grassart, 6 frs.

miers éléments de son passé. Ce ne sont pas les leçons qu'il reçoit à l'école primaire, ni même celles qu'on lui donne au lycée, qui, de longtemps encore, lui feront connaître ce passé. A quelques exceptions près, les monographies protestantes ne sont achetées et surtout lues que par un public fort restreint, et ne pénétreront que beaucoup plus tard dans la masse, alors peut-être désireuse d'en être instruite. Lorsqu'un pasteur aussi compétent que M. de Félice retrace, pour le troupeau qu'il a lui-même desservi, le chemin parcouru par ces ancêtres, il doit s'attendre à être lu; il a voulu, en outre, être compris. De là les détails dans lesquels il est, à bon droit, entré à propos des lieux et des personnes qui paraissent dans son récit.

Cela ne veut pas dire que ce récit n'intéressera que les Mérois protestants. Loin de là: non seulement toute histoire locale rédigée, non sur des présomptions ou des traditions, mais sur des documents authentiques et précis, apporte son contingent de vérités et de faits nouveaux à l'histoire générale; mais il y a dans ce livre des parties qui intéressent directement cette histoire et ceux par conséquent qui désirent la connaître. Ainsi, dans le livre II, intitulé *Vie intérieure*, l'auteur a consacré quatre-vingt-cinq pages à faire revivre le temple, le culte, l'organisation ecclésiastique et religieuse de l'église de Mer, c'est-à-dire d'une église protestante de grandeur moyenne au XVIIe siècle. Il essaie de nous faire assister aux séances du consistoire, du colloque, du synode provincial et de nous montrer comment fonctionnait ce régime de liberté démocratiqne quant aux hommes, humble, soumis quant à la parole de Dieu; nous apprenons à connaître les ressources, les charges de l'église, la situation qui y est faite aux pasteurs, etc. Il n'existait encore aucun ouvrage dans lequel ont eût pu trouver réunis ces renseignements bien plus nécessaires qu'on ne pense, car, parmi ceux-là même auxquels ces études sont familières, il n'y en a que fort peu qui aient pénétré, sur ce sujet, au delà des notions générales, superficielles, partant sujettes à caution.

Dans le livre III, intitulé *le Triomphe de la réaction catholique*, il y a aussi un chapitre instructif pour quiconque cherche à comprendre la Révocation; c'est l'histoire du procès qui aboutit à la destruction du temple de Mer (avril à octobre 1685). La plupart des pièces de ce procès ont été, fait rare, conservées et se trouvent aujourd'hui aux archives du Loiret. Si un historien quelconque, qui

aurait eu ce dossier à sa disposition, l'avait seulement résumé sans qu'on pût contrôler ses assertions, on aurait taxé son récit d'exagération, d'invraisemblance, tant les raisons mises en avant pour colorer d'une teinte légale cette destruction paraissent, aujourd'hui surtout, invraisemblables. Il est heureux que de pareils témoignagnes existent; ils contribuent à faire la lumière sur cette monstrueuse hypocrisie qu'on a décorée du titre d'unité religieuse et au nom de laquelle on a ruiné la France et, ce qui est pire, plié tout un peuple au mensonge. C'est donc en remerciant M. de Félice que nous recommanderons la lecture de ses livres. N. WEISS.

MAURICE THIRION : *Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin.*

Nous avons lu avec un réel intérêt la thèse qui a valu à M. MAURICE THIRION le titre de docteur ès lettres, le 6 juin dernier. Le sujet qu'il avait choisi, l'*Histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin*[1], est un des mieux circonscrits qui existent, surtout dans le domaine de l'histoire protestante; on ne saurait nier que l'auteur l'ait traité d'une manière remarquable. Étranger à notre culte et assurément peu familiarisé, par ses études antérieures, avec notre histoire, M. Thirion a su, vertu rare, se garder de tout préjugé, de tout parti pris, trop souvent même de tout jugement[2]; en le lisant on sent qu'il a voulu rendre de bonne foi l'impression qu'il avait reçue des documents. Car, et c'est un des mérites de son étude, il l'a faite d'après les sources originales, imprimées ou manuscrites, qui sont particulièrement abondantes pour l'histoire de ce coin de terre qu'on pouvait appeler avant 1552 et même encore un peu après cette date de la réunion de Metz à la France, une petite république. Fort souvent la parole est laissée aux témoignages contemporains, et l'on trouve, à la fin du livre, soixante-quinze pages de pièces en partie *inédites*. Un autre mérite de M. Thirion : Il écrit avec clarté; on suit aisément le fil de son récit et l'on n'est guère obligé, comme dans tànt d'autres livres d'histoire, de relire la page ou le paragraphe qui ne vous ont d'abord laissé qu'une impression confuse. Enfin le travail est bien divisé. La première partie va des origines à la domination française, la seconde de 1552 à l'Edit de Nantes, la troisième de l'Édit jusqu'à sa révocation, la dernière parle des conséquences de celle-ci et du refuge messin.

Est-ce à dire que nous ayons une histoire définitive du mouvement qui remua tant de passions et d'intérêts à Metz, depuis le martyre de Chastellain et l'apostolat de Farel jusqu'au ministère aussi honoré

1. Nancy, imprimerie Collin, 1884, 480 pages in-8.
2. Sauf lorsque, après avoir tracé un tableau saisissant des horreurs de la Révocation, il essaye, nous ne savons pourquoi, d'en disculper Louis XIV, p. 404.

qu'honorable de Ferry et d'Ancillon? Nullement, et l'auteur lui-même, qui a mis en tête de son livre le mot *Étude*, ne le pense pas. Il a été, si nous l'avons bien compris, avant tout pressé de composer une thèse de doctorat; peu à peu son sujet l'a intéressé, il a étendu, classé, rédigé ses recherches et s'est trouvé entraîné ainsi à écrire un livre bien plus gros qu'il ne pensait, mais non un de ces ouvrages qu'on conçoit de bonne heure et dont on poursuit à loisir et avec passion l'achèvement. Nous faisons donc des vœux pour que M. Thirion reprenne un jour ce travail et qu'il nous donne, non une chronique intéressante et impartiale, mais bien l'histoire approfondie, expliquée, du protestantisme messin. Il ne pourra, dans un pareil ouvrage, se dispenser de nous parler d'abord de ses prédécesseurs, à l'un desquels, M. le pasteur O. Cuvier, est due une mention particulière. Il devra ensuite, comme on le lui a dit, du reste,à la soutenance, faire la critique des sources, de provenances très diverses, qu'il a mises à profit. Cela est d'autant plus nécessaire, par exemple, pour les origines, que les *Chroniques de Huguenin*, capitales pour cette époque, ont été publiées sans aucune critique. Comme il n'est pas facile du tout de savoir ce qu'il faut exactement entendre par *pays messin*, une bonne carte, expliquée dans le texte, est presque indispensable. L'histoire du protestantisme messin est intimement liée à l'histoire et à la constitution politiques de la cité. M. Thirion a bien essayé de nous en donner une idée, mais ses renseignements sont insuffisants. Nous voyons, par exemple, qu'avant 1552 l'autorité souveraine était exercée par le Conseil des Treize et aussi par celui des échevins, mais nous n'apprenons pas quelles étaient exactement les attributions de ces deux conseils, ni *par qui* ils étaient nommés. Nous ne comprenons pas davantage dans quelle mesure, même sous la domination française, la ville dépendait de l'empire. Un livre de M. Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, dont nous ne connaissons qu'un chapitre[1], doit renfermer des renseignements sur ce sujet. On aimerait aussi pénétrer plus avant dans la vie religieuse de cette église, dont la destinée fut souvent si tragique; nous sommes persuadé qu'on y parviendrait en mettant plus complètement à profit, pour le XVIe siècle, les ouvrages et correspondances de Farel, les chroniques de Le Coullon et de Buffet[2] et pour le XVIIe ce qui subsiste encore des registres de baptêmes, mariages, consistoire[3] et de la correspondance de Ferry et d'Ancillon, les synodes nationaux d'Aymon[4], etc. Enfin nous regrettons que les diverses localités du pays messin, où la Réforme pénétra et sut souvent se maintenir, ne soient citées qu'en passant et sans que nous puissions nous rendre compte de la manière dont le mouvement s'y est étendu et implanté.

M. Thirion dont nous avons eu le plaisir de faire la connaissance à la Bibliothèque de la Société, voudra bien ne voir dans ces quelques

1. La mission du conseiller Boisot à Metz en 1543, extrait de la *Revue de Belgique*, 1879.
2. Voy. le *Bulletin* du 15 février 1885.
3. Au greffe de Metz.
4. Par exemple I, 387.

remarques que notre vif désir de posséder un jour une monographie qu'il est actuellement mieux en mesure que personne de rendre définitive.

N. Weiss.

VARIÉTÉS

LA SAINT-BARTHÉLEMY A MILLAU

Pour que l'amputation qui devait délivrer la France du péril qui la menaçait fût salutaire, il fallait qu'elle fut complète. C'était l'opinion du roi et les ordres transmis en province y étaient conformes. On sait qu'ils furent diversement exécutés. Voici ce que raconte Mézeray à ce sujet : « Deux mois durant, cette horrible tempête courut toute la France, plus ou moins sanglante selon la disposition des pays et des gouverneurs. Elle ne fut pas si violente en Bourgogne et en Bretagne, parce qu'il y avait peu de huguenots; ni en Languedoc et en Gascogne parce qu'ils y étaient assez forts pour se défendre : mais elle fut fort cruelle à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Nevers, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux et à Rouen, et fit périr près de vingt-cinq mille hommes. A Toulouse ils pendirent cinq conseillers du Parlement en robes rouges, à un orme de la cour du palais ». Nous nous proposons de dire, d'après un manuscrit du temps, comment les choses se passèrent à Millau.

La nouvelle des événements accomplis à Paris fut apportée dans cette ville par un des cinq messagers qui partirent en poste de la capitale pour avertir les diverses églises du royaume et les engager à se tenir en garde. L'un des cinq avait reçu la mission de visiter Millau et les localités importantes du Languedoc. Ce même émissaire apportait aussi la nouvelle que M. de Vesins était nommé gouverneur de Millau. Les historiens contemporains, Mézeray, d'Aubigné, de Thou, ne connaissent qu'un de Vesins et lui attribuent les actes accomplis par deux personnages distincts. Depuis la publication, en 1854, de l'ouvrage de M. H. de Barrau[1], il est certain qu'il a existé deux personnages, célèbres l'un et l'autre, portant le même nom, l'un, Antoine, était l'aîné et l'autre, Jean, le cadet. Cette vérité historique aurait été plus anciennement mise hors de doute si les *Mémoires d'un Calviniste de Millau* n'avaient pas été tenus secrets. Cet ouvrage nous apprend, en effet, que l'aîné de ces deux frères, Antoine, qu'il appelle M. de Semmeulh (M. de Gaujal écrit Semel, nom d'un village du Quercy), se trouvait alors à Paris où il habitait hôtel de la Tremouille, rue des Bourdonnais, et que, par son influence, son frère Jean obtint le gouvernement de la ville de Millau. Ces deux frères étaient l'un et l'autre fort distingués par leur bravoure et leur mérite militaire, mais ne se ressemblaient guère par le caractère et l'élévation des sentiments. L'aîné, Antoine, qui occupa des emplois importants sous les règnes de Henri II, de François II, Charles IX et Henri III, était, au dire du chancelier de L'hospital, *un homme moitié de pur*

1. Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, 4 vol. in-8.

or et de fer ardent. C'est lui qui arracha son ennemi mortel, Antoine de Latour Sr de Reyniès, au massacre de la St-Barthélémy pour l'amener à plus de cent lieues de distance, dans le seul but de vider avec lui, les armes à la main, une querelle particulière. Quant à son frère Jean, il ne portait pas aussi loin les règles de l'honneur chevaleresque et, plusieurs fois, il manqua à la parole donnée à des ennemis vaincus. On lui reproche d'avoir fait mourir, contrairement à la parole donnée, la garnison de Graves qui s'était rendue *la vie sauve* et le capitaine qui la commandait, Savagnac, bien qu'il fût son cousin germain. Ce fait s'accomplissait en 1562 contre les protestants sortis de Villefranche, et depuis cette époque Jean de Vesins, alors lieutenant de Montluc, n'avait pas cessé d'être l'ennemi le plus redoutable des réformés du Rouergue et de la ville de Millau en particulier qui avait le tort à ses yeux d'être une place bien fortifiée et d'avoir toujours trois cents hommes armés au service des églises persécutées. Cet homme était précisément celui qu'on avait choisi pour en faire le gouverneur de Millau. On conçoit ce qui se serait passé dans cette ville s'il y avait été reçu.

La St-Barthélémy avait eu lieu le 24 août. Dès le 12 septembre Jean de Vesins annonçait sa nomination aux habitants de Millau et leur écrivait qu'il ferait son entrée quatre ou cinq jours plus tard. Voici en quels termes le *Manuscrit d'un Calviniste* nous fait connaître la substance de la lettre adressée aux consuls : Sa Majesté, y disait de Vesins, l'avait constitué gouverneur de ceste ville de Milhau, « car ainsi a pleu au Roy, joinct aussi comme estant vostre bon ami et vesin (voisin), vous en ai voulu advertir, comme estant délibéré (résolu) de venir per prendre possession du dict gouvernement entre ici ou quatre ou cinq jours, comme estant bien asseuré de vostre bonne volonté envers moi et per ceste cause moi manderez response ». La ville lui répondit, en effet, que Millau avait toujours obéi aux rois de France et qu'elle voulait rester fidèle aux exemples des ancêtres; mais qu'on ne pouvait le recevoir sur une simple missive, que ce sont là choses d'une grande conséquence et qui pouvaient avoir des suites fâcheuses, non pas seulement pour cette ville de Millau mais pour beaucoup d'autres, qu'en agissant de la sorte ils assumeraient sur leurs têtes une grande responsabilité et qu'ils constitueraient un précédent fâcheux pour ceux qui viendraient après eux; qu'ils allaient réunir le conseil auquel ils soumettraient sa commission originelle qu'ils le priaient de leur envoyer; et, qu'après en avoir délibéré la ville lui ferait connaître sa réponse.

Une assemblée générale fut, à cet effet, convoquée pour le 15. Tous les habitants de Millau y furent appelés sans distinction de culte. La question à débattre était celle-ci : Veut-on recevoir M. de Vesins à Millau comme gouverneur? Et, à la pluralité des voix, il fut résolu et arrêté, qu'on lui répondrait comme suit et que la réponse lui serait apportée par deux catholiques : La ville est disposée à vous recevoir à condition que vous ne serez suivi que de votre train ordinaire, c'est-à-dire cinq ou six hommes au plus. Encore cette entrée ne devait-elle pas avoir lieu tout de suite, attendu que

le gouvernement devait être averti et qu'on voulait savoir si cette mesure lui serait agréable.

En pareille circonstance le temps est beaucoup et les habitants de Millau voulaient en gagner le plus possible. Quand des ordres barbares ne sont pas exécutés de suite il y a chance qu'il ne le seront jamais. Vesins comprit ce langage et quand il vit qu'il ne pouvait entrer dans la ville malgré ses habitants, il fit ce qu'on appelle contre mauvaise fortune bon cœur; il répondit qu'on pouvait prendre tout le temps qu'on voudrait et envoya aux consuls l'Édit du roi qu'il avait reçu et qu'il aurait dû faire exécuter s'il était entré. Cet Édit portait que la religion catholique, apostolique et romaine, qui était celle du Roy, serait seule permise, que toute prédication serait interdite aux ministres qui devraient sortir du royaume, et que ceux qui refuseraient de se soumettre seraient arrêtés, mis en prison et passés au fil de l'épée.

Cet Édit qu'aucune force ne pouvait faire exécuter dans la ville, y produisit néanmoins une impression profonde et terrifia même quelques personnes. Les consuls furent intimidés, ainsi que les personnes les plus riches et les plus apparentes. On voulait que les prédications fussent suspendues, au moins pour un temps. Il fallait laisser passer l'orage et se tenir tranquille pendant qu'il grondait. Mais la masse de la population était d'un autre avis. Malgré les consuls et les riches, l'Édit considéré comme non avenu, ne fut pas publié et le culte continua d'être célébré par les ministres comme par le passé. Vesins put comprendre qu'on ne voulait pas de lui, et la population resta convaincue que, s'il avait été reçu dans la ville, à l'aide de ses belles paroles et de son doucereux langage, des choses très fâcheuses se seraient passées à Millau.

Dans la tournure donnée à cette affaire, il y eut avantage pour les habitants de la ville et pour Vesins lui-même. Le massacre de la St-Barthélémy, accueilli par un cri d'horreur, s'arrêta dans les provinces; et Jean de Vesins, constant au service de sa cause, se couvrit de gloire pendant le siège de Cahors qu'il défendit, avec une opiniâtreté presque sans exemple, contre le roi de Navarre (Henri IV) en 1580. Il mourut sénéchal du Quercy. PH. CORBIÈRE.

ENCORE LES MÉDAILLES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le *Bulletin* a décrit et reproduit (t. I, 240) la célèbre médaille frappée à Rome et t. III, 137, deux autres médailles qui furent frappées à Paris; il a, en outre, signalé (t. XXXIII, 285) la réimpression faite en 1884, par M. E. Arnaud, d'une plaquette de 1572 qui se trouve, entre autres, à la Bibliothèque de la Société[1] et qui, la première a reproduit l'effigie de deux médailles frappées à Paris, dont une différente de celles que l'on connaissait. Il paraît donc qu'à Paris on frappa, non deux, mais *trois médailles*, pour glorifier le lâche assassinat des huguenots. Ce fait vient de nous être

1. Le *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* avait déjà, en juillet-août 1883, donné, après la reproduction de la médaille de Rome, p. 17, le texte de cette plaquette d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de Bruxelles.

confirmé par un de nos amis, M. Ch. de Billy, qui a fait, à ce sujet, des recherches à la Monnaie en suivant les indications du *Trésor de numismatique et de glyptique* de Lenormant (1836). On conserve encore aujourd'hui, à la Monnaie, 1° le coin de face et de revers de la médaille de 50 millimètres, représentée exactement dans le *Bulletin*, I, p. 140; 2° le coin de face et de revers de la médaille de 36 millimètres, aussi fidèlement représentée dans le même volume, p. 139; 3° le coin *de face seulement* de la *première* des deux médailles de la plaquette rééditée par M. Arnaud. Quelques-uns de ces coins, ceux notamment de la médaille n° 1, paraissent avoir été restitués par les soins de M. de Launay, directeur de la Monnaie royale des médailles sous Louis XIV. Ceux donc qui hésitent encore à admettre qu'on ait trouvé si louable le forfait de 1572 [1] qu'on ait tenu à en perpétuer le souvenir par l'airain, n'ont qu'à s'adresser à M. le Directeur actuel de la Monnaie pour se faire délivrer un exemplaire authentique de ces monuments. N. W.

NÉCROLOGIE

M. PAUL MARCHEGAY

Clarens, 21 juillet 1885.

Le 3 juillet a été marqué pour notre Société par un grand deuil. Elle a perdu son plus ancien et fidèle correspondant, M. Paul Marchegay, dont le nom synonyme de grand savoir, de vertu et d'honneur, est associé à nos premiers comme à nos plus récents travaux. Né à Isigny (Vendée) en 1812, élève de cette École des chartes qui a produit tant d'hommes distingués, Paul Marchegay fut attaché, durant plusieurs années, à la section des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avant d'être appelé à la direction des Archives de Maine-et-Loire, où il rendit d'éminents services trop oubliés depuis. De cette époque de sa vie (1841-1855) datent d'importances publications, les *Archives d'Anjou* honorées d'une médaille d'or par l'Académie des inscriptions, les *Chroniques d'Anjou* dont il ne fut pas seul éditeur, plusieurs cartulaires et de nombreux mémoires marqués au coin de l'érudition et du goût qui lui valurent les distinctions les plus méritées [2].

L'histoire protestante attira de bonne heure Paul Marchegay, car il y avait un fidèle huguenot dans cet érudit pour lequel diplômes et chartes du moyen âge n'avaient plus de secrets. Les lecteurs du *Bulletin* savent tous les trésors que lui doit ce recueil, ces belles correspondances de Louise de Coligny, d'Elisabeth de Bouillon, de Charlotte Brabantine de Nassau, puisées dans les royales archives de M. le duc de la Trémoille, et annotées avec tant de perfection. Il n'est pas de volume du *Bulletin*, dans sa seconde série, qui ne doive quelque chose à Paul Marchegay. Ce fut l'origine des relations si douces qu'il m'a été donné d'entretenir durant vingt ans avec cet ami si sûr, si scrupuleux, si délicat, dont les lettres venaient m'encourager et me soutenir dans une tâche difficile. Je le pleurerai longtemps !

1. On sait que Aubin Olivier, beau-frère de Jean le Royer qui imprima, entre autres, le *Livre de perspective* de Jean Cousin (1560) reçut 45 livres pour 15 épreuves d'une de ces médailles qui fut distribuée au prévôt des marchands, aux échevins, procureurs, etc. (Voy. A. Didot, *Jean Cousin*, p. 185, note).

2. Paul Marchegay était membre non résident du Comité des travaux historiques, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique.

Atteint depuis plusieurs années de maux cruels, à demi paralysé et comme suspendu entre la vie et la mort, il prenait congé par quelques mots touchants de ceux qu'il avait aimés. Il soupirait après le *repos chrétien* dans lequel il est entré le 3 juillet, à l'âge de soixante-treize ans. Dans sa belle résidence des Roches Baritaud, léguée à un neveu digne de lui, tout rappelle l'érudit, le sage, l'homme de bien, qui aurait pu prendre pour devise le mot : *laboremus !* Un poème inédit d'Anne de Rohan, dédié à la princesse d'Orange, et plein de religieuses pensées en harmonie avec la mort, a été sa dernière communication et complète le précieux dossier des poésies de la fille de Catherine de Parthenay, dont il ne séparait pas la publication d'une édition nouvelle des lettres de Louise de Coligny préparée par ses soins. Sa pieuse activité lui servit encore dans les vœux qu'il a transmis aux siens comme le meilleur de son héritage.

M. LE PASTEUR PETIT

C'était aussi un fidèle ami de notre œuvre historique que ce vénéré pasteur Petit, d'origine cévenole, issu de martyrs, qui s'est éteint le 5 juillet, à l'âge de quatre-vingts ans, dans sa retraite de Levallois-Perret, après un ministère béni dont Fourneaux, Reims, St.-Hélier, Paris, Lemé, ont été les honorables étapes. Toujours jeune de cœur, sous ses cheveux blancs, il aimait notre Bibliothèque qui s'est enrichie de ses dons et ne perdra pas son souvenir. Rien de plus touchant que la cérémonie célébrée à la chapelle de l'Etoile, le 6 juillet. M. le pasteur Bersier a retracé avec son éloquence ordinaire les services rendus par M. Petit, dans sa longue carrière pastorale. Une prière prononcée par le vénérable M. Guill. Monod a fait couler plus d'une larme dans l'auditoire qu'avaient successivement édifié MM. Sabatier, Andrieu, Ducros, élèves ou amis du pasteur défunt.

M. PHILIPPE PLAN

Le dernier numéro du *Bulletin* contenait une rectification de M. Ph. Plan, conservateur de la bibliothèque de Genève, et nous avons la douleur d'annoncer sa mort subite, survenue le 14 juillet, comme pour nous rappeler cette fragilité de la vie qui n'a de prix que dans son emploi. Esprit distingué, patriote ardent, érudit et même poète à ses heures, M. Plan a laissé sa marque dans divers écrits relatifs à l'histoire genevoise, qui révèlent une pensée parfois originale, un vrai talent. Mais il a droit à nos souvenirs reconnaissants par la rare obligeance avec laquelle il surveillait la transcription des pièces de Court destinées au *Bulletin*. Il l'a lui-même enrichi de plusieurs communications (T. XXV, 259, et XXX, 90), et nous en faisait espérer de plus importantes se rattachant à ses recherches sur les martyrs de la Révocation, qui demeurent hélas ! interrompues. Il eut pour amis Petit-Senn, Hornung, le peintre des derniers adieux de Calvin, et surtout Marc Monnier qu'il a suivi de si près dans la tombe. Ph. Plan avait à peine cinquante-huit ans, quand une mort prématurée l'a ravi aux lettres, à la science historique, à la patrie genevoise dont il était un des plus dignes enfants (Voir la notice du *Journal de Genève*, du 15 juillet 1885). J. B.

Errata. — Deux fautes graves se sont glissées dans le dernier numéro du *Bulletin*, article sur Clément Marot. Il faut effacer, p. 300, l. 5, ces mots : *Sans date : Novembre* 1536 ; et lire, p. 292, l. 24 : durant plusieurs *mois*, comme l'indiquent du reste les dernières lignes de la p. 298.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

EN SOUSCRIPTION

POUR PARAITRE A L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOCATION
DE L'ÉDIT DE NANTES

LES

SYNODES DU DÉSERT

ACTES DES SYNODES NATIONAUX ET PROVINCIAUX

TENUS AU DÉSERT DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV JUSQU'A LA RÉVOLUTION

DANS LE BAS LANGUEDOC
LES CÉVENNES, LE VIVARAIS ET VELAY — LE HAUT LANGUEDOC
LE QUERCY, LE COMTÉ DE FOIX — LE BORDELAIS, LA GUYENNE ET SAINTONGE
LE POITOU ET LE DAUPHINÉ

Recueillis pour la première fois et publiés avec une introduction

PAR

M. EDMOND HUGUES

3 volumes grand in-8 d'environ 1700 pages. Tirage [illegible] nombre, sur grand papier de Hollande, titres rouges, caractères elzéviriens, *fac-simile* des signatures des prédicants du désert, héliogravures.

Le 1[er] volume paraîtra le 18 octobre 1885, et sera envoyé franco à tous les souscripteurs.

PRIX DE CE VOLUME POUR LES SOUSCRIPTEURS : 40 FRANCS
(PAYABLES A LA RÉCEPTION DU VOLUME)
30 francs chacun des deux tomes suivants

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

34e ANNÉE. — 1885

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

Nos 9 et 10. — 15 Septembre et 15 Octobre 1885



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Pages.

Le Comité. — **Préface** (18 octobre 1685-18 octobre 1885). 385

ÉTUDES HISTORIQUES

O. Douen. — **La destruction du temple de Charenton.** 388
Jules Bonnet. — **Les lettres pastorales de Pierre Jurieu.** 404
N. Weiss. — **Claude Brousson** (1647-1698)............ 422

DOCUMENTS

I. LA MISSION BOTTÉE.

N. Weiss. — **En Béarn, Haut-Languedoc et Guienne. Lettre d'un témoin, du** 5 **sept.** 1685................. 440

II. DÉTAILS DE LA PERSÉCUTION.

P. de Félice. — **Statistique des Arrêts et des Temples démolis**.. 449
N. Weiss. — **Une lettre de cachet, du** 18 **octobre** 1685.. 450
F. de Schickler. — **L'achat des consciences, lettre de Louvois du** 19 **octobre** 1685.............................. 450
N. Weiss. — **Les héritiers des Églises réformées, quatre brevets de Louis XIV, d'oct., nov., déc.** 1685 **et février** 1686.. 451
— **Les fugitifs, Lettres de Colbert de Croissy, du** 20 **sept. et** 30 **octobre** 1685........................... 454
— **Les nouveaux convertis, lettre du même, du** 4 **octobre** 1685.. 455

III. LA VIE D'UN PRÉDICANT.

Ferd. Teissier. — **Lettre de Henry Pourtal à Claude Brousson, du** 1er **janvier** 1696.......................... 457

IV. AUX GALÈRES.

N. Weiss. — **Lettre de David, baron de Montbeton,** 1689? 463

V. SUR LA TERRE DU REFUGE.

Ferd. Teissier. — **En Suisse, lettre d'une réfugiée nîmoise,** 22 **mai** 1695.............................. 472
N. Weiss. — **En Angleterre, requêtes de trente-cinq pasteurs, proposants et diacres réfugiés,** 1685-1686. 475
A. J. Enschédé. — **En Hollande, lettres de Marie du Moulin et de madame de Marolles,** 1685............ 480

MÉLANGES

F. Puaux. — **Éphémérides de l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes, sept. oct.** 1685................. 485

BIBLIOGRAPHIE

F. de Schickler. — **Le refuge en Amérique** par Ch. W. Baird.. 501
N. Weiss. — **L'intendant Foucault et la révocation en Béarn**, par L. Soulice.............................. 508

VARIÉTÉS

E. Arnaud. — **Le séminaire français de théologie de Berlin**.. 510
F. De Schickler. — **Les familles du Refuge**.......... 513
N. Weiss. — **Les médailles de la Révocation**........ 516

ILLUSTRATIONS

Vue du temple de Charenton........................ 388
Portrait et signature de Pierrre Jurieu............... 404
Portrait et signature de Claude Brousson............ 422
Reproduction fac-similé de l'Edit de Révocation..... 440

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

18 OCTOBRE 1685 — 18 OCTOBRE 1885

Le dix-huit octobre 1685, un édit qui violait à la fois les promesses les plus solennelles et les droits imprescriptibles de la conscience révoquait celui de Nantes et enlevait à la foi de nos pères toute autorisation de vivre dans la patrie des Calvin, des Bèze, des Coligny, des Duplessis-Mornay, des Henri IV. Tel était l'aveuglement des persécuteurs, que le vieux chancelier, en contresignant un acte inique entre tous, ne craignait pas d'entonner le cantique de Siméon, et que le monarque, mettant le sceau à sa politique d'intolérance si funeste aux vrais intérêts de son royaume, déclarait officiellement qu'il n'y avait plus de protestants en France.

Où les chercher, alors que toutes les carrières leur sont impitoyablement fermées, que leurs temples s'écroulent, que la parole est enlevée à leurs ministres, que les enfants, dès l'âge de sept ans, sont soustraits à l'autorité paternelle, que le chant des psaumes devient un crime, et bientôt que le refus de se parjurer, traité aussi sévèrement que le meurtre, n'expose pas seulement les vivants aux plus cruelles tortures, mais voue les morts aux suprêmes outrages?

« Nos filles dans les monastères,
» Nos prisonniers dans les cachots,
» Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots,
» Nos confesseurs sur les galères,
» Nos malades persécutez,
» Nos mourans exposez à plus d'une furie,
» Nos morts traisnez à la voirie,
» Te disent nos calamitez. »

La réponse à l'assertion mensongère de Louis XIV, elle est dans ce sanglot qui nous est parvenu à travers les siècles. Il prouve, malgré tant de douleurs, l'indomptable vitalité de la foi réformée.

Les Protestants, vous les auriez, en effet, trouvés quand même : — Au *Désert*, où ils faisaient monter vers le ciel leurs ardentes supplications, et jusqu'à leurs vœux pour le roi qui les frappait; au *Bagne*, où on les confondait avec les plus vils malfaiteurs; à la *Tour de Constance*, au *Château d'If*, et sur les nombreux chemins de l'exil, où, fidèles à l'exhortation du Maître, sacrifiant position, biens, enfants même, ils abandonnaient tout pour le suivre.

Qui nous dira les déchirements de ces adieux à la patrie tant aimée, les angoisses de ces séparations, les dangers de ces fuites qui rappellent les paroles de l'Apôtre : « En périls » des fleuves, en périls des brigands, en périls d'une nation, » en périls des gentils, en périls dans les villes, en périls dans » les déserts, en périls de mer, en périls parmi les faux frères, » en peine et en travail, en veilles souvent, en faim et en soif, » en jeûnes souvent, dans le froid et dans la nudité. »

Mais surtout qui nous redira, lorsque Dieu leur permettait d'atteindre le port du salut, l'intensité de leur gratitude, l'émotion avec laquelle ils rentraient dans les parvis de l'Eternel, ou édifiaient, en terre étrangère, parfois au delà des océans, l'humble maison de prière qui leur rappelait la vieille et chère église du Languedoc, du Poitou, de la Normandie ou du Dauphiné ?

Et les pays qui les accueillirent se félicitent encore aujourd'hui des exemples et des leçons que leur ont données ces proscrits.

Deux cents ans se sont écoulés depuis ces jours de deuil, et il y aura bientôt un siècle que la France a rouvert ses bras à tous ses enfants, ne faisant plus de distinction entre eux, les admettant à la possession des mêmes droits, à la jouissance des mêmes libertés, et allant jusqu'à les assurer, par le décret de l'Assemblée constituante de 1790, aux descendants des réfugiés qui en réclameraient le bénéfice.

Aussi, quand les Protestants, fidèles à la tradition de leurs pères qui célébraient par un jeûne solennel les anniversaires douloureux de l'Église sous la croix, se réuniront dans les temples, le dimanche 18 octobre 1885, ils ne songeront plus à exprimer de stériles récriminations sur un passé disparu sans retour, mais ils sentiront le besoin de remercier Dieu de ses merveilleuses délivrances, et d'appeler sur la patrie ses meilleures grâces et ses abondantes bénédictions.

C'est dans cet esprit que la Société de l'Histoire du Protestantisme français convie à son tour nos coreligionnaires de Paris à une solennité historique et religieuse qui aura lieu le jeudi soir 22 octobre, au temple de l'Oratoire, et qu'elle offre à tous les pasteurs de France et aux représentants des vieilles communautés du Refuge, avec ses vœux fraternels pour les paisibles progrès de l'avenir, un *Bulletin* exceptionnel évoquant la mémoire de ceux dont l'héroïque constance nous a conservé le précieux dépôt de la foi.

LE COMITÉ.

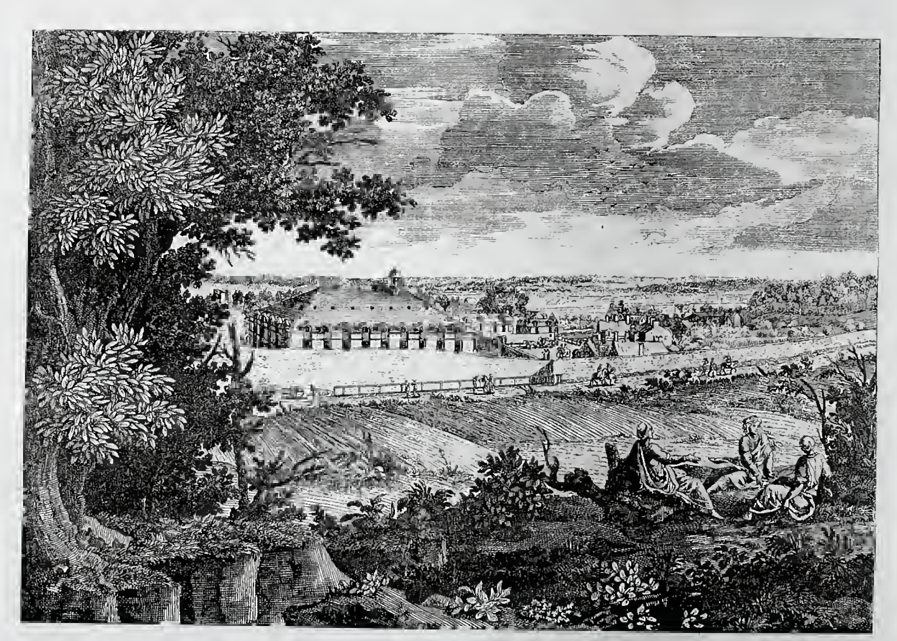
ÉTUDES HISTORIQUES

DESTRUCTION DU TEMPLE DE CHARENTON[1]

L'Édit révocatoire, signé le jeudi 18 octobre 1685, ne fut enregistré que le lundi 22, parce qu'on avait comploté d'envoyer le dimanche à Charenton des soldats qui cerneraient l'assemblée, pendant que l'archevêque de Paris ou l'évêque de Meaux monterait en chaire et que des gens gagés crieraient : Réunion. Le clergé espérait obtenir ainsi par surprise un semblant de conversion qui entraînerait les rares Églises de province encore subsistantes. En conséquence, il fit prévenir les Réformés qu'ils pourraient s'assembler une dernière fois, sous la protection des troupes qu'on enverrait pour les préserver des insultes de la populace. Cette précaution inusitée parut suspecte à Claude, dont les soupçons furent bientôt confirmés par l'avis qu'il reçut de la perfidie qui se préparait (Elie Benoît, V, 904). — En présence de ce péril suprême, Claude et Allix oublièrent leur dissentiment dogmatique et la mésintelligence qui en était résultée.

1. Chapitre détaché de la *Révocation de l'Édit de Nantes à Paris* (1685-1700), ouvrage auquel M. Douen travaille depuis plusieurs années. Le manque d'espace nous a malheureusement obligé d'en supprimer une partie.

Suivant le désir de l'auteur, nous publions la reproduction d'une très curieuse et fidèle estampe (sauf le premier plan, tout de fantaisie) de Mariette, dont le seul exemplaire connu appartient à M. Paul Schmidt, membre du consistoire, qui a bien voulu la mettre à notre disposition. C'est une vue du temple de Charenton prise du haut de la colline. A gauche de l'édifice s'élève la maison consistoriale. Derrière le garde-fou se trouvait la ruelle du Temple, conduisant à la place du Temple, bordée au Sud par les quatre maisons qui, à l'approche de la Révocation, servaient de pied à terre aux anciens Grostête de la Buffière et Bezard, à Amproux de Lorme, ancien intendant des finances, à Pélissari, sieur de la Bourdaizière, trésorier général de la marine, et à Pierre de Mormès, sieur de saint-Hilaire, dont le bras fut emporté par le boulet qui tua Turenne.



Veuë du Temple des Caluinistes, vulgairement appellez huguenots, et partie du Village de Charentõ prise du Costé du Parc de Vincennes

P. Mariette ex.

Allix devait occuper la chaire le dimanche 21, mais il se rendit aux raisons de son collègue ; les concierges du temple furent chargés d'avertir les fidèles tant au lieu d'embarquement que sur les chemins de Charenton, et le culte n'eut point lieu.

Le sujet du discours qu'Allix avait préparé, et qu'il fit imprimer plus tard, s'adaptait merveilleusement à la circonstance[1]. Vu son extrême rareté, nous sommes heureux d'en pouvoir citer un fragment. Après avoir établi que les fonctions pastorales, c'est-à-dire la prédication et l'administration des sacrements, ne sont déléguées que pour les temps ordinaires par les fidèles auxquels elles appartiennent, et qu'en l'absence des pasteurs tous ont le droit et le devoir d'exercer ces fonctions, l'orateur s'exprimait ainsi :

Je n'entreprends pas d'exprimer la douleur que notre séparation d'avec vous nous cause ; il faut que, les uns et les autres, nous nous humiliions sous la puissante main de Dieu... Versez devant Dieu vos prières pour nous avec une sainte contrition pour nous obtenir les effets de sa miséricorde, et soyez certains que nous répandrons continuellement les nôtres en sa présence, afin qu'il soit apaisé envers vous ; demandez-lui pour nous la rémission des péchés dont nous sommes coupables ; et nous nous humilierons continuellement devant lui, afin qu'il tienne pour faite la propitiation de vous tous qui avez préparé votre cœur pour lui et qui avez résolu de persévérer en sa crainte et en son amour... Les yeux de tout le monde réformé sont attachés sur vous. Ils regardent avec attention si le sang de vos pères coule encore dans vos veines, et s'il reste au milieu de vous quelque impression de leur constance et de leur piété. Ils sont dans l'attente pour voir si vous imiterez le caractère de la fermeté de vos ancêtres dans cette circonstance, ou si, en suivant une route contraire, vous vous laisserez écouler par faiblesse, si vous prendrez de l'indifférence sur la religion, et si vous tomberez dans une lâche et criminelle hypocrisie en déguisant vos véritables sentiments... Mais pourquoi vous dire seulement que le monde réformé a les yeux sur vous et que les anges sont vos spectateurs ? Jésus-Christ vous regarde (ce Jésus qui est plus grand que ce monde et que les anges) de la droite de son père où il est assis,

1. *L'Adieu de saint Paul aux Éphésiens, ou sermon sur le XX chap. des Actes*, vers. 26, 27, 28. C'est pourquoi je vous prends aujourd'hui à témoin que je suis, etc., *qui devait être prononcé à Charenton par Mr. Allix,... le jour qu'on abattit le temple, mais pour des raisons importantes on ne jugea pas à propos de faire aucun exercice ce jour, ainsi il ne fut pas prononcé*. Amst., 1688, in-12 (Bibl. du Prot.).

il a les yeux attachés sur votre troupeau. Par quelle voie est-il monté à ce comble de gloire, si ce n'est par la croix et par les souffrances ? Par quelle voie est-il arrivé à l'empire de l'univers, si ce n'est par la glorieuse confession qu'il a faite devant les tribunaux humains ?

Plusieurs des collègues d'Allix avaient pu du moins adresser leurs dernières exhortations à l'Eglise qu'ils allaient quitter pour toujours. On écrivait de Paris le 12 octobre[1] à la *Gazette de Harlem* : « M. Claude... a fait ses adieux à son troupeau dans son dernier sermon. L'assemblée était tout en larmes. Il a recommandé aux fidèles de se confier en la Providence, puisqu'on voulait à l'avenir les empêcher de se réunir pour prier[2] » (*Bullet.*, 2e sér. XV, 263).

1. M. Enschedé, bibliothécaire de Harlem, a eu la bonté de lever le doute qui nous était venu sur l'exactitude de cette date.

2. La Biblioth. nat. possède *la Récompense du fidéle et la condamnation des apostats, ou sermon sur saint Matthieu, chap. X*, vers. 32, 33, *par Jean Claude, ministre, avec la derniére exhortation qu'il fit à Charenton.* Genève, Sam. de Tournes, 1689, in-12. M. Marty-Laveaux, qui cite une édition de 1688, tient l'*Exhortation* pour inauthentique, parce qu'elle n'a pu être prononcée le dimanche 21 et moins encore le lundi 22; il la suppose fabriquée après coup par quelqu'un que le sujet aura tenté. Il taxe même d'un peu de légèreté feu M. Sayous, pour en avoir reproduit sans faire aucune réserve (*Hist. de la litt. fr. à l'étr.*, II, 90) le passage le plus éloquent : « Eglise du Seigneur, autrefois toute ma joie, aujourd'hui toute ma douleur, pleurez ! le sujet est trop juste, etc. » — Tous deux sont à notre avis dans l'erreur. Claude a réellement fait ses adieux à son Eglise, probablement le dimanche 7; mais le sermon et l'exhortation imprimés sous son nom après sa mort ne sont certainement pas son œuvre. Bien éloigné de la concision de Claude, le style flasque et redondant de ces pièces, où il y a pourtant çà et là de l'élan et de beaux mouvements oratoires, semble être celui d'un jeune homme. Le sermon, déclamation un peu banale et d'une grande violence à l'égard des apostats («infâmes caméléons... infâmes politiques qui vendent leur âmes à beaux deniers comptants »), nous paraît en contradiction absolue avec la mansuétude que Claude témoigne aux malheureux *lapsi* dans le discours (sur l'Eclésiaste, VII 14) qu'il prononça à la Haye le 21 novembre 1685, et dont aucune partie n'a pu être prêchée à Charenton. (Théodore de Béringhen nous apprend qu'on en fit en France une multitude de copies, qu'on lisait dans les assemblées le jour du vendredi saint.) Quant à l'*Exhortation*, nous ne voyons point de raison d'admettre qu'elle n'ait pas été prononcée dans quelque temple, bien au contraire; mais elle contient une ligne qui à elle seule trancherait la question d'authenticité. Claude, étant depuis le début de l'année 1684 en instance auprès du consistoire pour se faire décharger de ses fonctions (Lettre ms. du 30 janvier, etc., Bibl. de Leyde), n'a pu écrire cette ligne :

Suivant la *France protestante*, I, 65, ce fut Mesnard qui prêcha le dernier à Charenton, le 14 octobre. Le dernier baptême, celui de Marie-Madeleine Lestoque, y eut lieu le jeudi 18, et la dernière inhumation, qui fut celle de cette même enfant, le 21 (*Extr. des Reg. de Char.*).

Sur la foi de l'Académie royale des médailles et des inscriptions, qui a publié en 1702 un ouvrage in-4° [1] intitulé *Médailles sur les principaux évènements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques*, on a cru jusqu'ici que le peuple était accouru en foule pour abattre le temple, « si bien qu'au bout de deux jours, à peine en pouvait-on trouver quelque vestige [2] » (*Bullet.* VIII, 109). Cette assertion, formulée dans la description de la médaille qui a pour sujet les *Temples des calvinistes démolis*, est erronée. Il n'y eut absolument rien de tumultuaire dans cet acte de vandalisme [3]; ce fut un acte de l'autorité, méthodiquement accompli avec le concours de la magistrature et de la force publique. Seignelay écrivait à La Reynie le jour même de la signature de l'Édit :

18 octobre 1685.

Le roi ayant fait expédier un édit pour l'interdiction de la R. P. R. dans le royaume, qui contient entre autres choses que les temples seront incessament démolis, et qui sera registré lundi au Parlement, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que, dès le lendemain de l'enregistrement, les commissaires qui seront nommés par le Parlement se transporteront à Charenton pour la démolition du temple, et elle veut que, de votre côté, vous preniez

« Oui, *le dernier moment de ma vie, qui, dans mon pieux dessein, eût été le dernier de mon ministère auprès de vous,* sera le dernier de mon amour. »

1. Il existe aussi une édition in-f°.

2. Chateaubriand s'exprime ainsi dans son *Voyage en Amérique :* « Lors de a révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, la même populace du faubourg Saint-Antoine démolit le temple protestant à Charenton avec autant de zèle qu'elle dévasta l'église de saint-Denis en 1793. »

3. La destruction totale des temples parut à l'esprit étroit et absolu de Louis XIV l'attestation nécessaire de l'anéantissement de l'hérésie; il semble même en avoir pris l'initiative : « Le roi est persuadé, écrivait Louvois à Bâville le 15 octobre 1685, qu'il ne convient point de songer à convertir en églises des temples; qu'il faut les raser à mesure que les habitants des lieux où ils sont situés se convertissent » (*Bull.*, XIII, 233).

garde qu'il ne se passe rien en cette occasion contre son service, et que, pour cet effet, vous fassiez assembler les brigades du prévôt de l'Ile, et même que vous vous serviez des cavaliers du guet... Tenez, s'il vous plaît, la chose secrète jusqu'à lundi [1].

M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris, reçut un ordre semblable et se rendit à Paris pour l'exécuter; mais à son arrivée il n'eut qu'à laisser faire La Reynie dont les mesures étaient déjà prises [2]. De même la participation du procureur général Harlay est attestée par la lettre que Seignelay lui adressa le 22 octobre :

Je vous supplie de vouloir bien m'informer de ce qui s'est passé ce matin lors de l'enregistrement de l'Édit qui supprime celui de Nantes; et quoique je ne doute pas que vous preniez la peine de faire la même chose sur ce qui se passera demain à Charenton, je vous dirai que le roi m'a paru avoir tant d'envie d'être informé des moindres particularités, que je crois qu'il sera nécessaire qu'il vous plaise d'envoyer un courrier exprès en cas qu'il se passât quelque chose qui valût la peine d'en informer Sa Majesté (B. N., Ms. fr., 17420, f° 147).

Une autre lettre de Seignelay, datée du même jour, témoigne encore de cet empressement puéril du roi :

Je vous prie instamment, écrivait-il à La Reynie, de me faire savoir ponctuellement tout ce qui se sera passé dans la démolition du temple de Charenton, Sa Majesté m'ayant demandé plus de quatre fois aujourd'hui si je n'avais pas eu des nouvelles de ce qui s'était passé lors de l'enregistrement de l'Édit, étant fort attentive à ce qui regarde la suite de cette affaire (A. N., *Reg. du Secrét.*, O[1] 29).

Voyant cette impatience, La Reynie ne pouvait manquer de faire preuve de zèle. Ses agents devancèrent la date fixée; dès la veille, De Francini-Grandmaison, sans doute prévôt de l'Ile, adressait ce billet à son supérieur :

Lundi soir 22 octobre 1685.

Monsieur, je viens d'arriver et j'ai laissé une partie de mes officiers

1. Depping, *Corresp. adm.*, IV, 344.
2. Lettre de Ménars du 24, conservée au dépôt du Louvre.

dans le temple pour y coucher; les autres sont dans les plus prochains cabarets du temple pour se reposer pendant la nuit, et demain auront soin des avenues du temple et principalement des portes, pour empêcher l'incommodité des curieux. J'ai fait arrêter la fille et l'ai fait mettre entre les mains du commissaire Delamare qui l'a menée aux Nouvelles-Catholiques... [1]. Je crois que les menuisiers auront achevé leur ouvrage à neuf heures du matin. Je suis, etc. (Fr. 7050, f° 218).

Ce n'était pas une petite besogne que d'anéantir l'édifice élevé par Salomon de Brosse; les incendiaires de 1621 avaient employé le moyen le plus prompt, mais il n'avaient point rasé le premier temple. Plus radicale, la destruction du second temple ordonnée par Louis XIV fut aussi plus lente, surtout parce qu'on voulut conserver tout ce qu'il était possible d'utiliser.

Les commissaires Lepage et Delamare étaient aussi arrivés à Charenton le lundi 22 à cinq heures du soir. Le 23, dès la pointe du jour, une armée de deux cents ouvriers, menuisiers, couvreurs, charpentiers, maçons, se mit à l'œuvre sous la direction des patrons Leroy, César, Martin, Herbert et Simon. La plupart des charpentiers, n'ayant point apporté d'outils [2], et manquant de coignées pour couper les chevrons et les assemblages du comble, l'ouvrage n'avança pas autant qu'on l'avait espéré. Le soin apporté à la conservation des tuiles fit perdre une demi-journée. Cependant à la tombée de la nuit, les tuiles, les fenêtres, les portes étaient enlevées, la cloche détachée; le dôme de la lanterne et les cintres de pierre de taille des lucarnes, démolis. On décida de ne garder le lendemain que quatre-vingt-dix des ouvriers présents, et d'adjoindre trente charpentiers aux vingt-huit que l'on avait déjà. Delamare et son collègue Labbé, venu dans la journée, allèrent rendre compte de l'opération à La Reynie. En lui écrivant le soir, Lepage, demeuré à Charenton, l'assurait qu'au bout de deux autres jours le travail serait fort avancé (Fr. 7050, f° 288).

Le 24, de grand matin, Delamare faisait rappeler au syndic des charpentiers qu'il devait fournir des ouvriers, et en recevait la

1. Il s'agit de la servante du concierge du temple, Madelaine Risoul, dont l'ordre d'arrestation avait été signé le 20 (O[1] 29).

2. Faut-il considérer ce fait comme une marque de répugnance et comme une sorte de muette protestation ? — Nous en doutons ; dans tous les cas on ne vit

réponse que les hommes ne manquaient pas, mais bien les outils (Fr. 7050, f° 216). — A dix heures, Lepage prévient La Reynie, par un billet, qu'il n'est venu que six nouveaux charpentiers, au lieu des trente demandés; que quatre sont arrivés sans outils; que le sieur Simon qui devait fournir vingt cognées n'en a fourni que dix, à neuf heures et sans être emmanchées; qu'il a fallu en envoyer chercher douze autres chez un taillandier du faubourg Saint-Antoine; en un mot, que « la disette d'ouvriers et des outils nécessaires pour abattre la charpente du centre, qui est d'une force et d'une liaison extraordinaire, et pour porter les pierres de taille », ralentit le travail; que la cloche a été descendue sans accident; que le procureur général a écrit pour recommander la conservation des matériaux, « sans empêcher le moins du monde la diligence qui est préférable à toutes choses ». Le commissaire se plaint, en outre, du manque d'unité dans le commandement, et exprime le vœu que la haute main soit confiée à l'un des patrons (Fr. 7050, f° 284).

A huit heures du soir, nouveau billet de Lepage :

Monsieur, l'empressement que j'ai de voir finir la cause de mon séjour en ce lieu m'a fait engager un peu légèrement à vous promettre ce matin à dix heures que tout le comble du temple serait abattu dans le reste du jour. J'ai beaucoup de déplaisir, Monsieur, que l'effet n'ait point suivi ma promesse. Vous savez aussi que l'exécution ne dépend pas de moi, qui n'ai que la main excitative que j'emploie sans réserve. Nous n'avons cependant pas mal avancé nos affaires, puisque nous avons fait abattre la lanterne, qui était un morceau de charpente considérable par sa grosseur et sa solidité, aussi bien que la croupe de la couverture qui fait face du côté du bourg et qui compose le tiers des combles, et tous les entablements du surplus de cette charpente, que les charpentiers me promettent d'abattre demain. Le temps qu'ils y emploieront, nous mettrons les maçons achever de démolir la face du corps du bâtiment du temple au-dessous de la croupe de charpente qui a été abattue. Enfin, Monsieur, nos ouvriers commencent à mieux entendre le commandement, et par conséquent, il y a beaucoup plus d'apparence que nous finirons bientôt, etc. (Fr. 7050, f° 286).

pas se renouveler à Charenton ce qui s'était passé à Rome l'an 535 de sa fondation : « Quand on décréta la démolition du temple de Sérapis, on ne trouva pas un ouvrier pour se mettre à l'œuvre, et le consul fut obligé de briser lui-même la porte à coups de hache. » (Renan, *Les Apôtres*, p. 346).

Nous n'avons pu découvrir les lettres que Lepage écrivit certainement au lieutenant de police le jeudi 25 et le vendredi 26; voici celle qu'il lui adressa le samedi 27 à dix heures du matin[1] :

Enfin, Monsieur, notre mission va finir. Le corps du bâtiment du temple n'a plus de figure, et la démolition est carrément à cinq pieds du rez de chaussée. Nous espérons achever ce reste aujourd'hui, mais néanmoins comme il pourait arriver, quelque diligence que nous fassions, qu'il resterait en quelques endroits partie de ce reste à démolir (les matériaux de pierre et de brique [qui] ont été abattus jusques à présent et déplacés faisant un obstacle considérable, étant en dedans et en dehors à la hauteur du reste du gros mur que nous démolissons), je vous supplie, Monsieur, de me faire savoir incessamment ce que vous voulez que je fasse faire à cet égard, et si nous nous en tiendrons à ce que nous pourrons finir aujourd'hui, suivant l'idée que vous en peut donner ce que j'ai l'honneur de vous marquer. Car si vous trouviez qu'il fût absolument nécessaire d'abattre entièrement jusques au rez-de-chaussée, il faudrait retenir ce soir nos ouvriers pour lundi, ce que je crois inutile, sauf vos ordres que j'exécuterai avec beaucoup de respect. Je vous supplie aussi, Monsieur, de me marquer, supposé qu'il fallût faire travailler lundi, si vous trouvez bon que je retourne ce soir à Paris, auquel cas je me trouverai ici aussi matin que les ouvriers... M. le procureur du roi et M. son frère, qui sont venus ici depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, ont dû vous informer journellement du détail de l'avancement de notre démolition. Ils se sont chargés de ce soin et m'ont fait entendre que vous désiriez apprendre par eux ce qui se faisait ici, etc. (Fr. 7050, f° 282).

De son côté, Delamare, chargé de régler les comptes, écrit le 28 qu'il a payé 940 livres aux diverses corporations d'ouvriers, et qu'il lui reste 80 livres pour les menuisiers dont il attend le mémoire. « Il y a eu, poursuit-il, un garçon vitrier de blessé d'un volet de croisée qui lui tomba sur la tête; le maître dit qu'il a demeuré au lit depuis ce temps et qu'il ne peut encore travailler. M. Lepage a vu cet accident; je verrai aujourd'hui en quel état est ce garçon, et j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous en rendre compte, pour lui donner ce que vous jugerez à propos[2]. » — Enfin le même personnage, auteur du

1. Une main étrangère l'a datée par erreur du 26.

2. Parmi les inexactitudes dont le *Mercure galant* a orné son récit, nous ne signalerons que celle qui est contenue dans les lignes suivantes : « Ce grand

Traité de la police, saisit l'occasion de faire sa cour en ajoutant : « Nous n'avions garde, Monsieur, de souffrir qu'il fût rien compris dans les rôles pour notre dépense. Je prends la liberté, suivant votre ordre, de vous envoyer un mémoire des carrosses ; à l'égard du surplus de la dépense, elle est si peu considérable que mes confrères et moi vous supplions, Monsieur, que *nous ayons cette petite part dans cette bonne œuvre* et qu'il n'en soit point parlé[1]. J'attends M. Léger pour dresser avec lui le mémoire de ce qu'il a fait à Villiers-le-Bel. » (Fr. 7050, f° 212).

ouvrage étant achevé, ceux qui en avaient la conduite remarquèrent avec étonnement qu'il n'y avait eu aucun ouvrier de blessé, quoiqu'ils eussent tous travaillé avec une activité inconcevable, et qu'ils eussent été plusieurs fois en péril, tant à cause de la chute des matériaux à laquelle ils étaient souvent exposés, et qui tombaient en confusion, que parce que leur zèle les emportait souvent dans des endroits extrêmement périlleux. »

1. Delamare avait écrit la veille à La Reynie (Fr. 7050, f° 212) : « J'ai oublié de vous rendre compte, Monsieur, que la mère dépositaire des Nouvelles-Catholiques, qui est venue prendre possession de Charenton, m'a dit qu'un homme envoyé exprès de La Ferté-sous-Jouarre, pour savoir ce qui se passait ici pour la démolition des temples et si on démolirait celui de ce lieu, lui a dit qu'il y avait plusieurs P. R. de ce pays qui attendaient que cela fût fait pour se déclarer sur leur conversion ; vous savez, Monsieur, que ce temple est dans l'étendue de votre juridiction, aussi bien que celui de Lizy, et que j'ai été y marquer les places des catholiques. Je crois que vous jugeriez important de conserver à la juridiction la fonction la plus grande et la plus considérable qui se puisse présenter, et qui peut être tirée à conséquence en d'autres cas, principalement dans ce pays qui est à l'extrémité du territoire d'icelle. Le travail n'y sera pas long ; j'ai vu les temples : celui de La Ferté ne tiendra pas plus d'un jour, et celui de Lizy, une demi-journée ; en partant lundi, le tout serait fait avant les fêtes de la Toussaint. Mais pour s'y préparer, il serait nécessaire de le savoir demain de bonne heure. Nous mènerions avec nous M. Herbert, l'un de nos entrepreneurs, et dans ce voyage nous pourrions parler aux P. R. du pays, pour savoir leurs sentiments et pour tâcher de les ébranler et leur faire prendre le bon parti, et par ce moyen ce serait étendre vos soins, Monsieur, jusqu'à ces pauvres gens qui sont les parties les plus éloignées de votre juridiction. » — La Reynie répondit qu'il fallait attendre les ordres de la cour. Toutefois le zèle de Nicolas Delamare, conseiller du roi, commissaire extraordinaire aux îlots de Paris, autrement dit au Châtelet, ne demeura pas sans récompense. Le droit des pauvres imposé aux théâtres fut élevé d'un neuvième, pour permettre à l'Hôtel-Dieu de gratifier de la somme de 300 000 livres cet « imbécile méchant », comme l'appelle Eugène Despois (*Le théâtre sous Louis XIV*, Paris 1874, in-12, p. 245), « ce féroce idiot », auquel « on avait livré le sort des protestants et la surveillance de la librairie ».

« Cette bonne œuvre » qui entraîna la suppression totale des industries groupées autour du temple et anéantit subitement la prospérité de Saint-Maurice, s'accomplit en cinq jours. On ne prit pas même la peine de l'achever. Deux ans plus tard, un monceau de ruines recouvrait encore l'emplacement du temple. — Indépendamment de la médaille frappée en l'honneur de la démolition des temples, la destruction de celui de Charenton fut représentée par des estampes dont le nombre atteste l'impression que cet événement fit en France et à l'étranger. Nous en connaissons quatre : deux faites d'imagination [1], l'une par A. ou B. de Hoogh, visiblement ironique; l'autre, anonyme et plus petite, où la chaire s'adosse à une muraille; une troisième, presque absolument exacte, qui est l'œuvre de Séb. Le Clerc, et un précieux croquis pris au moment du transport de la cloche.

Les monuments élevés dans le cimetière eurent le même sort que le temple, ils furent rasés, y compris celui du maréchal de Gassion et de son frère, qui avaient tant de fois et si glorieusement combattu pour la France; mais au moins le fanatisme ne profana point les tombes des huguenots comme il fit plus tard celles des religieuses de Port-Royal-des-Champs. On ne joua point à la boule avec des crânes humains, comme il était arrivé à Caen et en divers autres lieux lors de la démolition des temples [2]. Une exhumation eut lieu, il est vrai, mais sur la demande de la famille et en vertu de l'ordre suivant adressé à La Reynie le 22 octobre [3] :

« Le roi ayant permis à la famille de feu Mme de Rohan [4] de faire transporter immédiatement son corps qui est enterré au cimetière de Charenton, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous preniez avec M. de Soubise, qui est à Paris, toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ce transport se fasse sans éclat et sans désordre, auparavant qu'on fasse rien pour la démolition dudit cimetière. »

Parmi les personnages marquants inhumés à Charenton [5], nous citerons les avocats au Parlement, Élie Bigot et De Ligonnier; les

1. Cabinet de M. Desvignes.
2. Legendre, *Vie de Du Bosc*, p. 138.
3. *Reg. du Secrét.*, O1 29.
4. La duchesse de Rohan-Chabot, inhumée le 9 avril 1684.
5. Il s'y tint trois synodes nationaux, en 1623, 1631, 1643, et au moins onze

conseillers au Parlement Chandieu, De Chaudinet, Du Candal et Madelaine; les conseillers secrétaires du roi Addée, Bigot sieur de Vrain, Galland, De Murat, Sarrau, Du Vidal, Bazin, sieur de Beaulieu, Bazin de Limeville, ancien, Moisan, De Launay, Vallée sieur de Chenailles, De Louvigny, Justel, Duhan, Lhoste sieur de Montfermet, Barthélemi Herwart, Bedé, Du Plessis-Rambouillet, Jean et Gabriel Palot, Combel, Thomas de Lorme et sa famille exhumée de la terre des Bordes; les gentilshommes de la chambre Louis de Harlay et Louis de la Haye de Courton; De Gorris, procureur général en la cour des monnaies; Le Noble, conseiller en la même cour; Platon, secrétaire de la chambre; Du Pré, commissaire général de l'artillerie; Bazin et De Menours, conseillers ordinaires des guerres; Jacques Aleaume, mathématicien, ingénieur du roi; Legendre, docteur en médecine; Guenault, médecin du roi; le sculpteur Schipault; la veuve de Giles Testelin, peintre du roi; les ministres Daillé, Morus, Gaches, Mestrezat et sa femme, damoiselle Catherine de Malápert; Jacques de Briquemault, sieur de saint-Loup; Le Jay, sieur de Vignolles; Jacques de la Planche, sieur de Villiers; Jacques d'Angennes, sieur de Montlouet; D'Arsilliers, baron de Revillon, mort à la Bastille; Marie-Anne de l'Hôpital; Angélique de Vieilmaisons, fille du sieur de Saponay; Jacques Gébelin; les Le Coq, les Falaiseau, les Chenevix, les Tallemant, les De Monceau, les Le Goux, sieurs du Plessis; les Hérouart, sieurs de Raincy; les Hardy, sieurs des Loges; Charlotte de La Tour-d'Auvergne, princesse de Sedan; les La Tour-Gouvernet; les Caumont la Force, notamment la femme de Turenne; la savante et pieuse Anne de Rohan; la baronne de la Caillemote, veuve de Daniel de Massué et mère du marquis de Ruvigny, député-général des Églises.

La confiscation des biens des consistoires était devenue si habituelle, que, sans le moindre scrupule, Seignelay écrivait le 23 octobre au procureur général :

Monsieur,

Pour réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, j'ai demandé au roi qu'il plût à Sa Majesté d'accorder les matériaux du

synodes provinciaux, en 1613, 1625, 1630, 1631, 1637, 1655, 1669, 1671, 1673 et 1679.

temple de Charenton pour l'Hôpital-général, et elle a bien voulu y consentir ; ainsi vous aurez agréable de les faire transporter à la Salpétrière, comme vous l'avez proposé. Les Nouvelles-Converties ont aussi obtenu de Sa Majesté le bâtiment dans lequel les huguenots tenaient leur consistoire à Charenton, pour servir à loger une partie d'un grand nombre de filles dont elles sont chargées; ainsi il vous plaira d'ordonner que ce bâtiment ne soit point démoli. (Fr. 17420 f° 147)-

En conséquence, la mère économe des Nouvelles-Catholiques alla prendre possession de la maison consistoriale le 25 ou le 26 octobre [1], et le sieur Barthélemy fit transporter par bateaux à la Salpêtrière huit à dix milliers de plomb, la cloche [2], les croisées, la menuiserie, les planches, une partie considérable de la charpente, etc., en un mot tout ce qui valait la peine d'être enlevé [3].

Quelques jours plus tard eut lieu le partage du sol et des autres bâtiments laissés debout. A la date du 8 novembre 1685, on lit dans les Registres du secrétariat (O[1] 29 f° 612) :

« Sa Majesté donne à l'Hôpital-général l'emplacement du temple et toute la partie du préau étant depuis l'encoignure de la maison du consistoire, en tirant une ligne droite jusqu'à la rivière de Marne, et tout ce qui est en deçà de la ligne du côté du temple appartenant audit consistoire, et de plus la propriété des quatre maisons qui ont été bâties sur le fonds dudit consistoire..., et la place qui est devant les dites maisons. Et aux Nouvelles-Catholiques, le cimetière du côté de la rue de Charenton, la maison du consistoire, et tout ce qui est au-delà de la ligne droite depuis l'encoignure du consistoire jusqu'à la rivière de Marne, appartenant au consistoire. »

Médiocrement satisfaite de sa part, l'administration de l'Hôpital-général [4] essaya d'empiéter sur celle des Nouvelles-Catholiques et de

1. Fr. 7050 f° 313.

2. Nous avons vainement essayé de découvrir ce qu'elle est devenue. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle ne se trouve point parmi les trois que contient le clocher de la Salpêtrière, et dont la plus ancienne porte la date de 1784. Sans doute la cloche huguenote a été fondue.

3. Détail curieux : un charpentier adressa au roi le mémoire d'un travail qu'il avait fait dans le temple peu avant la démolition et dont il affirmait n'avoir pas reçu le paiement. Seignelay transmit la réclamation à La Reynie le 9 janvier 1688 (O[1]32).

4. Suivant un renseignement dû à l'obligeance de notre savant ami M. Alf.

s'emparer du cimetière bordé par la ruelle du temple et par le chemin d'en haut. Un ordre de la cour intervint pour protéger les Nouvelles-Catholiques. Seignelay écrivit à La Reynie le 24 novembre :

Sa Majesté m'ordonne de vous dire que son intention est que les Nouvelles-Catholiques jouissent entièrement du cimetière qui est sur la rue de Charenton, joignant la maison du consistoire, lequel leur a été accordé par son brevet[1], et qu'elle veut que vous empêchiez qu'on ne rompe la muraille qui sépare ce cimetière de la partie qui a été donnée à l'Hôpital-général (O[1] 29).

Non moins âpres à la curée, les Nouvelles-Catholiques jugeaient aussi leur part mesquine, insuffisante, et convoitaient le reste. Bien qu'elles criassent constamment famine afin d'attirer les subsides royaux, elles se trouvèrent subitement assez riches[2] pour acheter au prix de 5000 livres la part de l'Hôpital-général. Le contrat fut passé le 10 juillet 1686 par-devant maîtres Vatel et Sinfray, notaires au Châtelet[3]. Cependant aussi processif au moins que zélé catholique, François Le Bossu attaqua comme entachée de nullité la double donation faite par le roi ; il prétendit que l'enclos du temple devait lui être attribué en sa qualité de haut justicier et en vertu de son droit de vacance. La réclamation était sans doute fondée en partie ; car lorsqu'elle eut été repoussée par l'arrêté du conseil d'État du 7 juillet 1687[4], le roi donna aux Nouvelles-Catholiques 5000 livres destinées à indemniser le plaignant[5].

Le Pavé du Temple n'étant d'aucune utilité pour les religieuses, elles résolurent de renfermer cette place, tout en laissant subsister le mur

Franklin, cette administration se composait, un siècle plus tard, de sept chefs : l'archevêque de Paris, les premiers présidents du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides, le procureur général, le lieutenant de police, le prévôt des marchands, et de vingt administrateurs choisis dans les tribunaux.

1. Complété ou rectifié le 10 juin 1686 sur la proposition du procureur général (Fr. 17421, f° 62).

2. Peut être par suite du don qu'Angélique de La Croix leur avait fait de ses biens. Étant bâtarde elle n'en pouvait disposer et ils devaient, après sa mort, appartenir au roi ; mais un décret du 1er mai 1686 avait confirmé la donation.

3. A. N., Q[1] 1081.

4. A. N., L. 1045.

5. A. N., S. 4668-69.

qui la bordait à l'Est : le 18 septembre 1687, le bailli de Charenton leur donna l'alignement pour rétablir l'ancienne clôture [1]. Dès l'année précédente elles avaient fait du château et de la maison consistoriale une succursale de leur établissement de la rue Sainte-Anne devenu trop étroit, et placé la maison de Charenton sous les ordres des sœurs De Croy et Chevalier. L'enclos du temple fut donc un lieu de détention pour les protestantes qu'on voulait contraindre à l'abjuration. L'endroit était aussi mal choisi que possible, ainsi que le Bossu le faisait remarquer en 1687, dans une plainte dirigée contre les nouvelles propriétaires, qu'il accusait d'avoir abattu tous les arbres :

> Il est certain [2] que Charenton, après l'interdiction de la R. P. R. et la démolition du temple, n'est pas un lieu propre pour dissuader les opinions de ceux qui n'ont été réunis à l'Église romaine que depuis l'Édit de Sa Majesté du mois d'octobre 1685. Les tombeaux de leurs pères et la ruine du temple sont des objets qui combattent tous les soins que l'on peut prendre pour leur instruction... Les sœurs Nouvelles-Catholiques... ne pouvant garder à Charenton que de jeunes enfants [3], il faut qu'elles conviennent que leur établissement ne sera jamais utile.

Outre que sa terrasse en pierres brutes et son soubassement incliné éveillent l'idée d'une prison, la maison consistoriale, voisine du quartier des agités de la Maison de santé, est aujourd'hui resserrée au fond d'un couloir et dominée par des constructions babyloniennes, qui, la privant d'air et de lumière d'un côté, lui donnent un aspect lugubre et conforme à l'épisode le plus lamentable de son histoire : *Sunt lacrymae rerum*. L'emplacement du premier temple est bien un lieu de morne tristesse : de ce jardin étriqué, de ces murs noircis et humides, il semble qu'on entende sortir les gémissements, les sanglots des jeunes filles arrachées à leurs familles et implorant le secours de Dieu contre leurs impitoyables convertisseuses. La vue du vaste souterrain de la terrasse donne le frisson : il a dû servir de cachot aux indomptables que rien ne pouvait détacher de leur religion.

1. A. N., S. 4605-6.
2. A. N., S. 4668-69.
3. Erreur. Nous ne connaissons qu'un très petit nombre des protestantes qu'on y enferma ; mais il s'y trouve des dames, notamment madame Du Bois de Nemetz, née De Panilleuse (A. N., O1 31).

Durant les quinze années qu'elles passèrent à Saint-Maurice, les Nouvelles-Catholiques n'y firent aucune construction. De plus en plus frappées des inconvénients signalés par Le Bossu, et passant peu à peu de l'engouement à la répulsion, elles en vinrent à déclarer que cette belle propriété leur était à charge [1].

A ce moment une dame dont la piété mal entendue n'avait élargi ni l'esprit ni le cœur, Elisabeth Le Lièvre, veuve du maître des requêtes Dorieu [2], caressait la fantaisie de consacrer 60000 livres à élever, sur l'emplacement même du temple, un couvent dont les religieuses seraient vouées à l'adoration perpétuelle du saint sacrement, afin d'expier ce qu'elle appelait les profanations de l'hérésie. Le P. Lamotte, supérieur des Barnabites, sans doute inspirateur de cette étrange pensée, obtint l'assentiment du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Celui-ci fit appel à une communauté de Bénédictines établie au Val-d'Osne, à deux lieux de Joinville, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, qu'il avait précédemment administré. Le 2 octobre 1700 [3], la seur Marie Chevalier, supérieure des Nouvelles-Catholiques, et la sœur Marguerite Catillon, future supérieure de la maison où elle avait été enfermée à l'âge de dix ans, vendirent aux religieuses du Val-d'Osne l'enclos contenant « environ cinq arpents, plus ou moins », au prix de 16 000 livres. Les droits à payer à Le Bossu montaient à 7800 livres; mais désireux de participer à l'œuvre expiatoire, il réduisit gracieusement la somme à 3000 livres, et autorisa les Bénédictines à laver leur linge à la rivière, comme faisaient leurs devancières, à emplir d'eau de Marne leur réservoir, à se faire apporter des provisions par bateau, etc. [4]. Dix mille livres furent affectées à la construction de l'église, et une rente de 1500 livres constituée au nom de la communauté, composée de trente-deux filles de chœur et de huit converses. Toutes portaient sur la poitrine un soleil de cuivre doré, symbole trop éclatant de l'hostie. En attendant que l'église s'élevât, elles se hâtèrent d'établir une chapelle et d'exposer le saint sacrement dans la grande salle du consistoire.

1. A. N., S. 4605-6.

2. Hélyot en fait un président de la cour des aides (*Hist. des ordres monastiq.* dans l'*Encyclop. théol.*, de l'abbé Migne, XXII, 827).

3. La bienfaitrice ratifia le 1er mars 1701 les actes passés en son nom par le P. Lamotte.

4. A. N., L. 1045.

Toutefois la première messe n'y fut dite que le 9 mai 1701, jour de l'Ascension.

. . . .

Voici près d'un quart de siècle que nous avons commencé à nous occuper du temple de Charenton; cependant nous ne pouvons encore apercevoir la tourelle sans tressaillir, et la première fois que nous pénétrâmes dans l'enclos témoin des joies et des douleurs suprêmes de nos pères, le cœur nous battait avec force. C'est là que, pendant quatre-vingts ans, ils sont venus pleurer, prier, adorer, chanter leurs psaumes, s'humilier devant Dieu, se fortifier contre les tentations, chercher l'aliment dont se nourrissait leur piété, espérer contre espérance, et à mesure que l'horizon s'assombrissait, prendre la résolution de tout souffrir, de tout abandonner, fortune, patrie, femmes, enfants, pour demeurer fidèles à leur foi. Nul coin de terre n'est plus riche en glorieux souvenirs, et, malgré quelques faiblesses et de scandaleuses défections, nul ne rappelle de plus grands et de plus salutaires exemples. C'est là que prirent part au culte en esprit et en vérité Sully, Turenne, Rohan, Gassion, Duquesne, Schomberg, Ruvigny, les La Trémoille, les La Rochefoucauld, les La Force, les Béringhen, les Montmorency, les Jaucourt, Odet de La Noue, Saint-Hilaire, Isaac Lemaistre, la princesse d'Orange, fille de Coligny, la savante et l'héroïque Anne de Rohan, Mme de Pas-Feuquières, de la famille des Arnaud, la pieuse compagne et les sœurs de Turenne : Charlotte de Caumont La Force, Mme de Duras, Mme de la Rochefoucauld, Mme de la Moussaye, Mlle de Bouillon, et une multitude d'illustrations de tout genre : Samuel Bernard, Barthélemi Herwart et La Salle-Monginot dans les finances de l'État; Mercier, Saumaise, Casaubon, Justel, Conrart, Gombauld, D'Ablancourt, La Bastide, Mme Des Loges, Mme d'Harambure et Mme Dacier, dans les lettres; Turquet de Mayerne, Charras, Lémery, Chardin, Tavernier, Caron, les Brunier, Salomon de Caux, Papin, dans les sciences; les Du Cerceau, les De Brosse, les Marot, les Du Ry, les Coquerel, dans l'architecture; Sébastien Bourdon, les Ferdinand, Lespagnandel, Rousseau, Bordier, Petitot, dans la peinture; Abraham Bosse, le petit Bernard, dans la gravure; les Boule, les Gobelin, les Tallemant, les Dangeau, les Rambouillet, les La Fontaine, les Le Coq, etc., etc. Sans parler de Chamier, Gigord, Uytenbogaard, Amyraut, Testard, Etienne de Courcelles, Paul Ferry, Spanheim, De Larroque, La Pla-

cette, Du Bosc, François Turretin et de l'anglican Wikart, qui ne montèrent qu'accidentellement dans la chaire de Charenton, c'est là qu'ont prêché ces hommes dont l'éloquence était armée de vertus autant que de savoir, l'élite des pasteurs de France, Lauberan de Montigny, De La Faye, Du Moulin, Couet, Durand, Mestrezat, Drelincourt, Daillé père et fils, Aubertin, Le Faucheur, Blondel, Gaches, Morus, Allix, Mesnard, De Langle, Gilbert, Bertheau, Lecène, Janiçon, et le plus illustre de tous, Claude, qui sut vaincre le grand Arnaud et faire trembler Bossuet[1]. C'est là que des jeunes filles ravies à leur mères subirent les instructions de Fénelon, moins puissantes sur leurs âmes que les tombeaux de leurs ancêtres dont elles étaient environnées, et que les ruines de leur temple qui criaient vengeance au ciel. C'est dans le couvent expiatoire élevé sur ces ruines, qu'une nouvelle hérésie (le jansénisme) ne tarda pas à se glisser, comme pour narguer le roi persécuteur en attestant que la force ne peut courber les âmes, et que la victoire finale appartient à l'esprit, c'est-à-dire à ceux qui savent combattre et souffrir pour la justice, pour le droit et pour la vérité. O. DOUEN.

LES LETTRES PASTORALES DE PIERRE JURIEU[2]

Les *Lettres pastorales* de Jurieu[3] sont un livre du XVIIe siècle, moins connu que célèbre. Écrites sous le coup de la Révocation, avec une véhémente éloquence, pour relever les faibles, glorifier

1. Dans le récit de sa *Conférence avec M. Claude*, Bossuet répète le mot à plusieurs reprises : « Je tremblai, dit-il, dans l'appréhension qu'une objection proposée avec tant d'adresse et d'éloquence, ne mît une âme en péril. » (*Œuvres compl.*, Paris, 1836, VII, p. 2, 21, 25 et 40.)

2. *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone.* 3 vol. in-12, Rotterdam 1686-1689. Le présent article n'embrasse que le premier volume de cet important ouvrage.

3. Le portrait de Jurieu dont nous donnons une reproduction réduite se trouve dans son *Histoire critique des dogmes et des cultes bons ou mauvais...* Amsterdam, 1704, in-4, mais il manque dans beaucoup d'exemplaires de cet ouvrage. Celui auquel nous l'avons emprunté appartient à M. le pasteur P. de Félice. Les quatre mots hébreux signifient : *La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.*



Morin

les forts, flétrir les bourreaux, et propager partout l'horreur de la persécution audacieusement niée par les apologistes de la cour de Versailles, elles eurent un retentissement immense. Les efforts de Bossuet lui-même pour en amortir l'effet furent impuissants. Aujourd'hui encore on ne peut lire certaines pages sans émotion. On se sent comme transporté dans ces sombres jours qui suivent les grandes iniquités sociales. On revit dans un monde de confesseurs et de martyrs qui surent montrer, en dépit de trop nombreuses abjurations, qu'il n'y a pas de droit contre le droit, et qu'à aucun moment de notre histoire le despotisme n'a pu invoquer la prescription contre la plus sainte des libertés.

C'est la gloire de Jurieu d'avoir inauguré, pour la défense d'un droit depuis longtemps menacé, un genre d'écrits qui tient à la fois de l'éloquence de la chaire et de la liberté de la presse bégayant ses premières hardiesses. Dans une série de Dialogues, antérieurs à la Révocation, l'ancien pasteur de Vitry-le-François, le professeur de Sedan, voué à un volontaire exil, prenant en main la cause de ses frères opprimés, s'était montré habile écrivain et polémiste plein de ressources. *La politique du clergé de France*, suivie des *Derniers efforts de l'innocence affligée* (1680-1682) réfuta les sophismes de l'intolérance épiscopale et fit appel aux principes de justice que l'on ne méconnaît pas impunément, en un langage aussi noble que modéré, « sans violer le respect que l'on doit à un Roy, à un grand Roy et à son Roy ». Ce sentiment de fidélité monarchique survivant aux plus cruelles épreuves, se retrouve encore, mais avec un accent bien différent, dans un ouvrage moins connu : *Les réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France*, dont la dédicace *au Roy des Roys* mérite d'être citée :

Tu souffres qu'on appelle quelques hommes Roys, comme toy mesme les appelles Dieux, quoiqu'ils ne participent pas davantage à ta majesté royale qu'à ta majesté divine. Cependant ils agissent comme s'ils estoient revestus de tous tes droits, comme si nous n'estions rien pour toy et que tu ne fusses rien pour nous; comme si nous estions leurs créatures et les ouvrages de leurs mains. Ils entreprennent de nous détruire, et comme s'ils nous avoient tirés du néant, ils veulent nous y renvoyer. Ils étendent leur empire non seulement sur la chair et le sang, mais ils veulent régner sur nos âmes... et nous entendons avec frémissement ces terribles paroles : *Le Roy vous ordonne de quitter vostre Religion et*

d'en prendre une autre, de laisser vostre Dieu et de ne servir que son Dieu. As-tu donc cessé d'estre notre Roy, et nous imposes-tu la nécessité de nous soumettre au joug de ces hommes qui agissent non plus en Roys mais en Dieux?

Ta majesté divine voit une foule de viles créatures qui se prosternent devant la poudre, et qui rendent à un homme mortel et qui mourra des adorations mille fois plus assidues et plus ardentes qu'à toy qui es nostre Dieu aussi bien que nostre Roy. Tu vois un peuple de flatteurs qui par une nouvelle espèce d'idolâtrie transporte ces noms de grand, d'invincible, d'auguste, de toujours victorieux, de très sage, de très juste et de très bon, à un homme qui doit un jour rendre compte devant le sévère tribunal de ta justice. Où est ta jalousie, ô Roy de l'Univers?... Je gémis dans mon sein jaloux de ta gloire, quand je considère que des louanges qui sont répandues en faveur d'un homme qui n'est que l'une de tes ombres, on composerait des volumes mille fois plus grands que ceux qui sont déjà composés de tes divines louanges dans les Écritures.

Je rougis de honte quand je vois que ceux qui s'appellent les ministres de ta majesté divine jettent leur encens à pleines mains au pied d'un Dieu de poudre et de terre. Je frémis quand je considère que dans ces chaires qui sont destinées à confondre les hommes, à les faire rentrer dans leur néant, à célébrer uniquement ta grandeur, on apostrophe toujours un homme pour luy parler de ses vertus, de l'éclat de ses actions. des miracles de ses victoires, de la haute sagesse de sa conduite, et qu'on le traite d'arbitre de la destinée de tous les hommes... Je suis jaloux pour toy, mon unique Roy, quand je vois aux pieds d'un trône de poudre tous les moments occupés par des éloges pompeux, par des panégyriques divins, par des harangues flatteuses et empoisonnées...

Je prends donc la liberté d'écrire à ta majesté divine; mais que te dirais-je? Étaleray-je icy à tes yeux nos plaintes et nos malheurs? Imploreray-je ton secours? nos malheurs sont extrêmes. Les sangliers du bois sont entrés dans ta vigne, et l'ont déchirée. Les Philistins ont enlevé l'arche de ton alliance... Nous n'avons plus les signes ordinaires de ta présence. Les prophètes nous défaillent; tu as frappé et éloigné les bergers, et les brebis sont esparses. Grand Roy, on entre dans tes palais, et on les renverse; on profane tes sanctuaires. Les corps de tes fidèles, qui sont tes temples sacrés, sont traînés au temple de l'Idole; tes sujets ne sauraient plus demeurer fidèles à ton service. Ne pouvant t'arracher de leur cœur, on arrache de leur langue et de leur main des confessions et des signatures qui te déshonorent et te renoncent. De ton peuple on fait un peuple d'hypocrites et d'apostats. Le fer, le feu, les tortures, le soldat et toutes les fureurs de la guerre sont employés pour ravager tes provinces.

Ta majesté divine souffre ces outrages et les laisse impunis; il est bien juste que nous souffrions aussi. Tu es sage, tu es puissant, tu es juste, pour scavoir ce qu'on doit souffrir et ce qu'on doit faire. Tu es juste pour rendre à chacun selon ses œuvres. Tu es puissant pour te venger et pour délivrer tes estats quand ils auront assez gémi sous la persécution de l'ennemy[1] !

C'est à cette hauteur de liberté chrétienne et d'indépendance spirituelle qu'au lendemain de la Révocation, Jurieu élève le débat entre le peuple opprimé et le monarque persécuteur. Les *Lettres pastorales* montrent son talent sous un aspect nouveau. Elles justifient amplement leur titre en apportant aux fidèles des exhortations bien nécessaires en ces jours d'épreuve, dans la dispersion des pasteurs et des troupeaux. Mais leur cadre d'abord circonscrit aux controverses dogmatiques, sur tous les points qui séparent Rome de Genève, s'élargit peu à peu sous la pression des grands événements contemporains; la religion se mêle à la politique dans l'attente d'une délivrance prochaine, et les *Lettres pastorales* trouvent leur complément dans un admirable écrit : *Les soupirs de la France esclave aspirant à la liberté*, dont le titre seul est un programme[2]. Ce serait une noble étude de retracer, sous tous ses aspects, la mémorable controverse où Bossuet, en dépit de son génie, n'eut pas le beau rôle, et où le pasteur réfugié formula quelques-uns des principes qui devaient être la loi de l'avenir[3]. Notre dessein est plus modeste : nous chercherons surtout dans les *Lettres pastorales* le contre-coup des événements quotidiens, le journal de la Révocation destiné à affermir la foi chancelante par le récit des sacrifices qu'elle inspirait à une élite de confesseurs.

L'auteur s'est expliqué nettement sur son but dans la première de ses lettres, écrite le 1er septembre 1686, quelques mois après les

1. *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France, et sur la conduite et les actes de la dernière assemblée du clergé de ce royaume.* Divisé en deux parties. Seconde édition, petit in-18, 1686.

Dans la seconde partie de cet ouvrage figure la *Lettre pastorale aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments*, où l'on reconnaît la plume de Jurieu, bien qu'elle ne fasse pas partie du recueil des *Lettres pastorales* proprement dites.

2. Cent ans plus tard, à la veille de la Révolution, ce livre était réimprimé sous ce titre : *Les vœux d'un patriote.*

3. Voir sur ce sujet l'article de l'*Encyclopédie des sciences religieuses,*

Réflexions, dont on a cité plus haut quelques pages. « On prend, dit-il, le parti de ne plus écrire de livres et de se contenter de lettres. *Peut-être que Dieu les fera voler par-dessus les remparts que la nouvelle inquisition élève à toutes les entrées du Royaume.* Au moins il y a lieu d'espérer qu'elles franchiront plus aisément les obstacles qu'on oppose au dessein que nous avons de vous munir contre la tentation. Nous vous donnerons ces lettres tous les mois, ou tous les quinze jours, ou même plus souvent, selon les occurrences et les nécessités [1]. » Jurieu tint parole, et durant trois ans, avec une infatigable ardeur, il écrivit sans relâche ces lettres répandues par milliers de petites feuilles circulant partout pour l'édification des fidèles, pour la confusion des bourreaux. « Les lettres de Jurieu, dit Michelet, eurent un effet incalculable. Chaque semaine arrivaient, ensemble, la voix du droit et celle des souffrances, les arguments et les récits. On y lisait avidement les nouvelles de France, les fuites et les tortures, l'histoire des cachots, des galères, les saints confesseurs traînés au bagne, mourant sous le bâton ; une doctrine qui venait ainsi sanctifiée devait être invincible. Ajoutez l'émotion des grandes choses populaires, les psaumes qu'on entendit chanter au ciel, les touchantes assemblées du désert, les révélations des enfants. Tout cela allait au cœur des exilés, les disposait au sacrifice [2]. »

L'éloquent historien insiste sur l'effet produit au dehors et dont on peut voir le contre-coup dans la révolution de 1688, à laquelle les réfugiés eurent tant de part. L'impression ne fut pas moins profonde sur les protestants français au dedans, sur cette masse flottante des nouveaux convertis, parmi lesquels il y avait tant d'âmes qui aspiraient à se relever d'une courte faiblesse : « Nous courons

et l'excellente thèse du même auteur, M. Fr. Puaux : *Les précurseurs français de la tolérance au* XVII[e] *siècle,* dont je ne contesterai que le titre où sont trop oubliés les services rendus à la cause de la liberté par de généreux publicistes du siècle précédent, Castalion, Hubert Languet, Hotman, tous trois l'honneur de la Réforme.

1. Le premier volume des *Lettres pastorales* en contient 24, du 1[er] septembre 1686 au 15 août 1687 ; le second 24, du 1[er] septembre 1687 au 15 août 1688 ; le troisième 21, du 1[er] septembre 1688 au 1[er] juillet 1689. Total 69 lettres roulant sur les matières théologiques controversées avec Bossuet, Pélisson, Nicole, et sur les persécutions du temps.

2. Michelet, *Louis XIV et la Révocation*, p. 407.

au plus pressé, leur écrivait Jurieu. Nous ne croyons pas que le plus grand mal où vous soyez exposés soit la croix de J. C. que vous portez. C'est là votre gloire, et nous voyons par les lettres qui nous viennent de la part de ceux qui persévèrent que Dieu est leur consolateur, qu'il a prévenu nos désirs, et qu'il a donné efficace au peu de paroles que nous avons pu vous envoyer de loin, qu'il a surpassé de beaucoup nos espérances et qu'il est en vous une vive source de consolations... *Il nous vient de la part de nos confesseurs qui sont dans la chaîne, aux galères, dans des cachots de cent pieds de profondeur, dans de noires prisons, dans les tourments, il nous vient, dis-je, de leur part des lettres qui nous ravissent.* »

Ces lettres qui ravissaient Jurieu, nous les lisons à notre tour avec admiration comme le complément du grand livre de Crespin, comme les *Acta sincera* des martyrs d'un autre âge. Les persécuteurs du XVIe siècle avaient au moins le mérite de la franchise; ils ne niaient pas la persécution en face des bûchers. Que dire de l'abbé Colbert, coadjuteur de Rouen, louant le roi, en pleine dragonnade, de ramener les réformés dans le sein de l'Église *par un chemin tout couvert de fleurs*[1]; de Bossuet lui-même écrivant aux nouveaux catholiques de son diocèse : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas même entendu parler. J'entends dire la même chose aux autres évêques. Mais pour vous, mes frères, je ne dis rien que vous ne sachiez aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le scavez[2]. » Un ambassadeur de France était chargé de répéter ces mensonges officiels à l'étranger[3]. Se représente-t-on ce que devaient éprouver les proscrits de la Révocation, les échappés des dragonnades, saignant par tant de bles-

1. Discours du 21 juillet 1685. *Bull.* du 15 mai dernier, p. 211.

2. Au moment où Bossuet s'exprimait ainsi, on écrivait de Meaux, 15 décembre 1685 : « Nous sommes dans l'accablement, priez Dieu pour nous, les dragons sont à Meaux après avoir fait changer Claye. Rien ne résiste, voilà l'état pitoyable où nos péchés nous ont réduits. » Et le 3 janvier 1686 : « Je ne puis vous le dire qu'avec des larmes de sang. Les dragons ont tout fait changer par force dans l'élection de Meaux et dans la généralité de Soissons » (*Lettres pastorales*, t. I, p. 183). Jurieu ignorait ces détails quand il répondit à Bossuet (1re *Lettre*). Sur l'attitude de Bossuet, voir le *Bulletin*, t. IX et X, *passim*.

3. Le 20 novembre 1685, Bonrepaux, ambassadeur à Londres, recevait l'ordre d'affirmer « que le bruit de prétendues exécutions que l'on fait en France aux Religionnaires n'est pas véritable » (*Bull.*, t. IV, p. 53).

sures, devant ces déclarations mensongères où les faits étaient si audacieusement travestis? Le beau livre de Claude, *Les plaintes des protestants de France cruellement opprimés*, fut la première réponse [1]. C'est l'immortel honneur du grand pasteur de Charenton d'avoir le premier rétabli la vérité, déchiré tous les voiles dont on se flattait de couvrir la grande iniquité du siècle. Il pouvait mourir léguant à Jurieu la continuation de son œuvre. Les *Lettres pastorales* sont comme l'écho prolongé, agrandi, des *Plaintes* qui avaient ému l'Europe. Évoquons-les à notre tour, non comme un acte d'accusation contre la patrie qui a depuis noblement réparé tous ses torts, et n'a pas de fils plus dévoués que les descendants de ceux qui ont tant souffert pour la plus sainte des causes, mais comme l'éternelle condamnation des maximes si funestes à la prospérité de notre pays.

On aime à voir cette justice exercée par un contemporain du grand roi, par l'incomparable écrivain qui a tracé le plus saisissant tableau du siècle de Louis XIV à son déclin :

La révocation de l'Édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent le fait d'un complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents contre les parents pour avoir leurs biens et les laisser mourir de faim, qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant, sans crime, cherchant asile loin de sa patrie; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très estimés pour leur piété,

1. On ne saurait oublier les trois lettres de Bayle, dont le débat porté sur le terrain philosophique contient des vues supérieures et mérite une appréciation à part. Voir l'ouvrage de Ch. Weiss, *Histoire des protestants réfugiés de France*, t. II, p. 106 et suivantes.

Le livre de Claude, réimprimé avec tant de soins, par M. Fr. Puaux, à l'occasion du second anniversaire de la Révocation, sera bientôt, nous l'espérons, entre toutes les mains.

leur savoir, leur vertu, faibles, délicats, à la rame pour cause unique de religion, enfin qui pour comble de toutes les horreurs, remplit toutes les provinces du Royaume de parjures et de sacrilèges... Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et la cruauté [1].

Le duc de Saint-Simon avait pu voir de ses yeux quelques-unes des iniquités qu'il flétrit. Il en avait lu certainement le véridique récit dans les ouvrages de Claude, de Jurieu, de Benoît, et peut-être dans un de ces livres empreints d'une merveilleuse sérénité, comme les Mémoires de Louis de Marolles. Certes il n'eut pas récusé cette page de Jurieu lui-même qui peint si bien le triste état de la France, à la veille de la Révocation :

Il n'est pas de violence qu'on n'exerce sur les personnes. Les cavaliers entrent ordinairement dans les bourgs le mousqueton haut en criant : *Aux huguenots! aux calvinistes!* Ils ont une petite croix de bois au bout de leurs mousquetons qu'ils font baiser par force ou par surprise, et disent à ceux qui les ont baisées qu'ils se sont faits catholiques et les traînent à l'Église sur-le-champ. En entrant dans la maison, ils la font retentir d'exécrables blasphèmes et d'horribles juremens, en menaçant de tous les maux qu'ils ont dessein de faire si l'on ne va tout à l'heure à la messe. Ils tiennent bien leur parole, car ils prennent le maître de la maison et lui brûlent la plante des pieds à petit feu. Ils donnent la torture à d'autres avec des estocs et des instruments à serrer les pouces. Ils ont pendu des femmes au plafond. Quelques-unes ont échappé à la mort parce que leur voisines sont venues couper les cordes. Ils lient les hommes sur des bancs, et leur frappent la plante des pieds avec de gros bâtons, comme les Algériens donnent la gesne à leurs esclaves et les Turcs à leurs spahis... Quand un mary a succombé à quelqu'une de ces tentations, il faut que la femme suive malgré qu'elle en ait. On la traîne à l'Église toute pâmée et toute échevelée; à d'autres on fait mettre la main sur un livre, sans qu'ils sachent ce qu'ils font; puis on leur dit qu'ils ont juré sur les saints Évangiles d'aller à la messe. Il y en a d'autres que l'on prend dans des linceuls; on les porte dans les Églises; on jette sur eux de l'eau bénite; après cela on prétend qu'ils se sont faits catholiques, et s'ils retournent au prêche, on les met en prison sans forme de procès et l'on les y laisse périr de misère et de faim [2].

1. Les textes inédits récemment publiés par M. Prosper Faugère, ne font que confirmer le texte primitif des *Mémoires*, XIII, p. 115, 116.

2. *Les derniers efforts de l'innocence affligée*, p. 119, 120.

Ce tableau, tracé trois ans avant la Révocation, parmi les horreurs de la dragonnade, est une image adoucie de ce qui s'est passé dans toutes les provinces après l'acte révocatoire du 18 octobre 1685. On en peut suivre la trace dans les lettres de Jurieu se succédant de mois en mois comme le cri de douleur des opprimés, comme l'admirable témoignage de la foi, sous les mille formes que revêtit la cruauté des bourreaux, la constance des martyrs. L'histoire n'est ici que la plus douloureuse des enquêtes, appuyée sur d'irrécusables témoignages. Il est juste de donner la préséance au pays qui a le plus souffert en ces jours néfastes :

Nîmes, 30 juin 1686. — Le trentième du mois de juin, il se fit une assemblée sur le chemin de la Calmette à Barutel d'environ deux mille personnes. Les dragons de Nîmes y furent et prirent trente à quarante prisonniers qu'ils menèrent à la tour de la Vinetière. C'est une tour qui est attachée aux murailles de Nîmes au-dessous des arènes. Le jeudi suivant il se fit encore deux assemblées, l'une à Saint-Césari, village à demi lieue de Nismes, et l'autre à la croix de fer qui n'est qu'à un quart de lieue de la mesme ville. Il s'en est fait plusieurs autres dans ces quartiers, et partout il y a eu massacre, sang répandu, personnes pendues sur le champ et grand nombre de prisonniers. Mais le plus considérable massacre est celui qui se fit auprès d'Uzès sur le chemin de Bagnols. Le 7 du même mois de juillet il se trouva bien en ce lieu là douze cens personnes. Les dragons d'Uzès en étant avertis y coururent, et trouvèrent ces fidèles dans leur dévotion. Ils les environnèrent de quatre côtés. *Les nôtres ne firent autre chose que lever la main et le visage vers le ciel, en se jetant à genoux pour recevoir la mort en cet état.* Les dragons firent leur décharge sur ces gens sans armes; leurs coups portèrent si bien qu'outre les blessés, le champ demeura couvert de morts, et un témoin oculaire qui a passé sur le lieu, trois semaines après, y trouva trente corps de femmes à demi corrompus. Outre cela les dragons étranglèrent plusieurs personnes avec les licous de leurs chevaux. Ils prirent plus de trois cens femmes axquelles ils donnèrent des coups de bayonnettes dans les cuisses et dans le sein; ils leur coupèrent les jupes jusques aux hanches, les dépouillèrent nues, et s'étant eux-mêmes couverts de leurs habits, ils retournèrent à Uzès avec leurs dépouilles et leurs prisonnnières (Lettre IV, p. 84).

Les massacres alternent avec les premières exécutions juridiques. Non loin de Nîmes, Beaucaire eut son doux martyr, Fulcran Rey,

dont la mort fit couler bien des larmes. « Il faut changer, lui disent ses juges attendris, et vous aurez la vie! — Oui, répond-il, il faut changer; mais c'est pour aller de cette misérable terre au royaume des cieux où m'attend une heureuse vie! » Soumis à la question avant d'être conduit à la potence, et tout disloqué par la torture, il dit à ses juges : « Je n'ai guères senti la peine que vous venez de me faire souffrir; je crois que vous avez plus souffert que moi! » Merveilleux effet du secours d'en haut cent fois attesté dans l'histoire de l'Église ancienne ou nouvelle. Le viguier de Durfort, M. Teissier, coupable d'avoir assisté à une assemblée du désert, ne se montra pas moins constant. Sur les degrés de l'échelle fatale il répétait le verset du Psaume 31 : *Mon âme en tes mains je viens rendre*... et sa mort fut comme les prémices des innombrables immolations qui devaient attrister les Cévennes, théâtre prédestiné de tant de gloire et de tant d'héroïsme.

Depuis le mois de juillet, écrit Jurieu, les Cévennes sont devenues un champ de carnage. Les dragons, sous prétexte d'assemblée, massacrent tout ce qu'ils rencontrent, et les lettres de ce païs là disent *qu'à peine peut-on faire quatre pas dans les montagnes sans trouver un cadavre.* Le 13 de juillet un lieutenant de dragons ayant été averti qu'il y avoit un homme au vieux château de Vauvert qui chantoit des Psaumes, y courut et trouva ce pauvre homme assis au pied d'un arbre, qui lisoit dans les Psaumes, n'ayant pour compagnie qu'un autre homme qui dormoit. Il obligea celui-ci à pendre l'autre sur le champ. L'intendant et le marquis de la Trousse louèrent cette action en public (*Ibidem*).

On a cent fois décrit le régime des galères où, selon l'expression de Michelet, il semble que toute vertu se fût réfugiée « Il y a ici, écrit-on de Marseille, le 27 juin 1686, six cents forçats de la Religion qui, par leur patience, donnent de la compassion aux comites les plus impitoyables. Louis de Marolles attire tous les regards[1]. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de sa constance ou de sa douceur. Jurieu le réunit, dans un même hommage, à son compagnon de chaîne, M. Lefèvre, de Château-Chinon, en Nivernais.

1. *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, réimprimée sur la seconde édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet, in-12, Paris, Grassart, 1883. Comment les Mémoires de Lefèvre n'ont-ils pas encore trouvé un éditeur?

« Ces deux illustres confesseurs, qui se connaissaient déjà de réputation par leurs souffrances et par leur courage, furent réunis pour être une couple distinguée de témoins de la vérité. Ils ont eu même sort comme ils ont eu même cœur. Tous deux ont été malades jusqu'à la mort en traînant leurs chaînes. Tous deux sont arrivés à Marseille et tous deux actuellement dans les galères portent leur chaîne le jour et la nuit par un ordre exprès de la cour. Ainsi tous deux avec le même courage ils poursuivent le cours glorieux de leur martyre jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de leur accorder la couronne à laquelle ils aspirent. » (Lettre IX, p. 215.)

C'est à Louis de Marolles qu'est adressée cette belle épître de Jurieu :

J'ai reçu votre lettre datée de la Tournelle. Elle m'a causé plus de joie que si j'en avois reçu une du palais de Versailles. Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je ne mérite de me choisir pour me faire part des glorieux avantages que Dieu vous fait. Un autre vous aurait peut-être répondu par des condoléances, en vous plaignant des maux que vous souffrez. Mais quant à moi, jà n'advienne que je vous regarde comme malheureux. Votre condition est digne d'envie; vos chaînes sont pesantes et vos fers sont honteux selon le monde, et si vous les portiez avec un autre esprit que vous le faites, je vous en plaindrois. Mais avec le courage et la piété que vous paraissez avoir, je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne plus heureuse et plus glorieuse. Le joug de J.-C. est pesant aux mondains qui n'ont que de la faiblesse, mais il est doux et léger aux âmes qui le supportent en patience... Ou vous demeurerez dans les tourments, ou vous les surmonterez et en sortirez. Si ce dernier arrive, comme je l'espère très fort, nous baiserons vos plaies, et nous vous regarderons tous avec admiration et envie. Si vous laissez la vie dans votre esclavage, Dieu vous préparera dans le ciel une gloire distinguée des autres, car vous devez croire que la couronne des martyrs est plus riche et plus belle que celle des simples fidèles.

Étranges forçats que ceux auxquels on adresse de telles lettres et qui y répondent avec la même sublimité! (*Lettre* V, p. 109, 120.)

Le nom de l'avocat Louis Menuret de Montélimar brille d'un immortel éclat dans le martyrologe des prisons. C'est Jurieu qui nous a le premier introduit dans ce sombre séjour des cachots de Valence où le génie du mal semble incarné dans le féroce la Rapine, ce démon à face humaine :

Il peut se vanter de nous avoir fait voir un exemple de courage et de constance qui peut le disputer à tous les martyrs anciens et modernes. C'est l'illustre M. Menuret... Quand les dragons missionnaires furent envoyés en Dauphiné, il fortifioit tout le monde par ses exhortations et ses exemples. Le gouverneur de Montélimar le fit arrêter. On le laissa trois mois dans une espèce de chambre avec un méchant matelas. Après trois mois on le conduisit dans un affreux cachot. Il y alla plein de joie en consolant ses amis qui pleuroient en l'accompagnant jusques là. Il leur dit qu'il devoit se réjouir de ce que Dieu lui faisoit la grâce de souffrir pour son nom. Il fut six mois dans ce cachot humide et il y devint tout enflé. On le tira de là pour le conduire à Valence et le mettre entre les mains de la Rapine qui est la dernière épreuve où l'on met la foi des martyrs de ce païs-là. La Rapine l'aborda avec un air de lion, et des paroles de rugissement : *nous verrons si tu seras aussi opiniâtre entre mes mains!* Il le mit dans un trou de chambre sous lequel passoient tous les égouts de l'hôpital, et mesme ceux des retraits. Cet espace répondoit par un trou à la chapelle de l'hospital où l'on disait tous les jours la messe. On voulut obliger notre martyr à assister à la messe par ce trou, mais on ne put jamais en venir à bout. Tous ces mauvais traitements ne pouvant vaincre cet illustre confesseur, la Rapine en vint aux derniers remèdes. Il fit descendre M. Menuret dans une basse-cou r où il y a un mûrier, et l'y attacha les bras en haut, les pieds ne touchant qu'un peu à terre; il lui déchira son justaucorps, sa culotte et sa chemise, et lui fit donner une infinité de coups de nerfs de bœuf. Ce châtiment fut continué pendant quinze jours avec tant de violence que le martyr rendit le sang par les urines et par toutes les parties du corps. Au milieu de ces tourments si horribles il demandoit incessamment grâce et miséricorde à Dieu pour lui et pour ses persécuteurs, et imploroit la compassion de ses bourreaux d'une manière si touchante que deux capucins qui entendirent ses cris, exhortèrent la Rapine à faire cesser ce cruel supplice. Il le fit et se contenta d'occuper notre martyr durant quelques mois à charier des pierres pour un bâtiment qu'on faisoit à l'hospital. Le premier jour du mois d'avril dernier l'évêque de Valence l'alla visiter dans ce puant égout et ne gagna rien cette fois non plus que toutes les autres. Enfin la Rapine enragé de cette longue résistance entra comme un démon dans la prison de ce saint homme, accompagné de deux estaffiers et lui fit donner tant de coups de nerfs de bœuf et un si long temps que les cris du martyr fendoien l'air tout à l'entour. Ce monstre, deux heures après, délassé de la peine qu'il s'étoit donnée à martyriser ce saint, retourna avec ses estaffiers pour recommencer le supplice, mais il trouva notre martyr qui étoit expiré au milieu de ces cruels tourments. (*Lettre* XX, p, 44, 45.)

Les femmes ne sont pas traitées moins cruellement que les hommes dans les affreux cachots où l'on pourrait graver le mot de l'enfer de Dante. Les mémoires de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson en disent long sur ce sujet[1]. En fait de sévices et de tortures, rien n'est épargné à des êtres faibles et délicats dont la constance exaspère leur bourreau : « Plusieurs fois le jour la Rapine leur rendoit visite avec ses estaffiers par lesquels il les faisoit despouiller et leur faisoit donner des coups de nerfs de bœuf, et luimême leur donnoit cent coups de canne par tout le corps et mesme sur le visage, de sorte qu'elles n'avoient plus de figure humaine. » Faut-il s'étonner que les demoiselles Ducros, filles d'un martyr Nîmois, aient fléchi ? Une de leurs compatriotes, mademoiselle de Lafarelle, leur donna un admirable exemple. C'est d'elle qu'est ce mot vraiment sublime. Quand son bourreau, qui d'un coup de bâton au travers du visage, venait de lui briser les dents, lui dit : *Je m'étonne, mademoiselle, que vous puissiez souffrir tant de maux.* — *Moi*, dit-elle, *je ne souffre rien; cela n'est rien; Jésus-Christ a bien plus souffert pour moi*[2] *!* (Lettre XXII, p. 96.)

Quelle que fût l'horreur des cachots, on la redoutait moins que la déportation sur des terres lointaines, avec la perspective des naufrages sur l'Océan, qui semblait complice des fureurs de l'homme.

Ce genre de supplice, dit Jurieu, a donné plus de terreur que tous les précédents. Pendant qu'on demeure dans son païs, on supporte les travaux de la fuite, le séjour dans les bois, la faim, la soif, la prison et les galères dans l'espérance d'un changement. Mais voir arracher de son sein ses entrailles ou la moitié de soi-même, une femme, un mari, des enfans traînés cruellement dans un autre monde, exposés à la fureur de la mer, aux périls d'une longue navigation, et au bout de tout cela une cruelle servitude sur des bords barbares ou inconnus, où l'on vit sans communi-

1. *Bulletin*, t. XV. *Deux héroïnes de la foi, Blanche Gamond* et *Jeanne Terrasson*, par MM. Th. Claparède et Ed. Goty, 1 vol. in-18, Paris, 1880.

2. Elle n'était pas moins touchante, cette Jeanne Viridet, femme d'un chirurgien de Paray-le-Monial, que la signature qu'on exigeait d'elle pour l'abjuration fit tomber à plusieurs reprises dans un état voisin de la mort; et cette dame de Chalmot, des environs de Saint-Maixent, qui supporta deux fois l'épreuve d'un charbon ardent tenu sur la main pendant la durée d'un *Pater*. Tels étaient les raffinements des bourreaux vaincus à la fin par tant d'héroïsme! (*Lettres pastorales*, t. I, p. 216, 403 et 405.)

cation avec les siens, sans consolation, et dans les duretés de la plus triste servitude, c'est là, dis-je, un nouveau genre de supplice qui pousse à bout la patience la plus ferme. Mais rien ne découvre aussi davantage le génie du démon de la persécution. Il ne suffit pas de désoler le Royaume de cent manières, de pousser à la fuite une infinité de gens qui laissent des solitudes dans des lieux autrefois bien peuplés; il faut soi-même dépeupler l'état et en transporter les meilleurs habitans aux peuples de la barbarie. Pauvres esclaves, souvenez-vous que Dieu est partout, et que la porte des cieux est en tous lieux. Soyez persuadés que le Canada se réjouira de voir votre existence et que la voix de votre confession percera les mers et reviendra jusqu'à nous; mais surtout qu'elle percera les cieux et qu'elle arrivera jusqu'au Trône de Dieu... (*Lettre* XVI, p. 381.)

Cette page est le digne prologue du premier convoi de déportés dont le récit, esquissé par Jurieu, complété par des mémoires ultérieurs, ne peut être lu sans émotion. Une lettre écrite d'Arles (janvier 1687) annonçait qu'on y avait vu passer « une grande troupe d'hommes ayant les jambes liées sous le ventre des chevaux, suivis de douze longues charrettes couvertes de toiles, remplies d'hommes et de femmes liées par le milieu du corps au bois de la charrette » et dirigés sur Marseille pour être envoyés au Canada. Le 12 mars suivant, l'*Espérance* s'éloignait de Marseille, emportant cent forçats ordinaires, et soixante-dix prisonniers protestants, pour la plupart du Languedoc, avec trente captives associées à leur triste sort. Le navire fut rencontré sur les côtes d'Espagne, à Alméria, par un vaisseau hollandais dont le commandant, M. de Stirum, instruit de la présence de déportés huguenots, envoya un de ses officiers leur apporter quelques consolations. Voici une page du touchant récit de cet officier, huguenot lui-même, du nom de Boisige, et réfugié Languedocien :

Dès que nous avons été à bord du Français, on nous a fait apporter la collation, et un moment après nous avons vu paraître quelques demoiselles, à qui la mort étoit peinte sur le visage, lesquelles venoient en haut pour prendre l'air. Nous leur avons demandé par quelle aventure elles alloient en Amérique. Elles ont répondu avec une héroïque contenance : *Parce que nous ne voulons point adorer la bête, ni nous prosterner devant des images; voilà,* dirent-elles, *notre crime.* Nous leur avons demandé s'il n'y en avoit point des Cévennes. Elles ont répondu

qu'il y en avoit deux, l'une de quinze et l'autre de seize ans, qui étoient en bas, et qu'elles étoient d'une ville que l'on appeloit Saint-Ambroix, ce qui augmenta ma curiosité de les voir. L'une étoit malade à la mort, et sa sœur étoit auprès d'elle pour l'assister de ce qu'elle pouvoit. A ma sollicitation, le capitaine permit que celle qui n'étoit point malade montât. Dès qu'elle parut sur le pont, je vis bien que son visage ne m'étoit point inconnu. Monsieur votre fils lui demanda : « D'où êtes-vous, mademoiselle? — Je suis de Saint-Ambroix, dit-elle. — Comment vous appelez-vous? — Je m'appelle Peirique. » Il n'en fallut pas davantage pour me persuader que c'étoient mes cousines germaines. J'avois résolu de la laisser parler quelque temps; mais les larmes qui commencèrent à couler de mes yeux ne me l'ont pas permis. Je m'approchai d'elle et lui demandai : « Eh bien! mademoiselle, ne me connaissez-vous pas? » Au moment qu'elle eût jeté la vue sur moi : « Ah! dit-elle, en se jetant sur mon col, est-il possible, mon cher cousin, que je vous voie encore dans mon malheur? » Elle ajouta cent autres choses si touchantes qu'il n'y eut personne du vaisseau qui ne versât un torrent de larmes, du moins de ceux qui les ont en garde.

Je demandai au capitaine permission de voir sa sœur qui ne pouvoit pas monter l'échelle, ce qu'il m'accorda. Je ne fus pas plus tôt au bas que je vis quatre-vingts jeunes filles ou femmes couchées sur des matelats, accablées de maux; ma bouche fut fermée, et je n'eus pas le mot à dire. Elles me dirent les choses du monde les plus touchantes, et au lieu de les consoler elles me consolèrent : « Nous mettons le doigt sur nos lèvres et nous disons que toutes choses viennent de Celui qui est le Roi des Rois. C'est en celui-là que nous mettons notre espérance! » Puis, à l'heure de la séparation : « Nous vous supplions de vous souvenir de nous dans vos prières, et que Dieu nous fasse la grâce de persévérer jusqu'à la fin pour avoir part à la couronne de vie! (*Lettre* XIX, p. 20, 23.)

Il y a quelque chose de plus touchant que cette scène d'adieux, sur les rives d'un pays dépeuplé lui-même par la plus farouche intolérance; c'est la mort de la plupart de ces captives englouties dans un naufrage, peut-être prémédité, sur les côtes de la Martinique. Nous en empruntons le récit aux admirables mémoires de l'un des passagers, survivant à la catastrophe :

« Il est facile de concevoir par ce que j'ai dit de l'état de nos prisonnières, lorsque le vaisseau fit naufrage, qu'il n'y en eut peu qui n'y laissassent leur vie. Étant alors enfermées dans leurs chambres, et y voyant entrer l'eau de divers côtés, elles se préparèrent à mourir, et voici comment.

Chacune d'elles fit sa prière en particulier; elles chantèrent après un psaume et prièrent Dieu toutes ensemble. Elles s'embrassèrent ensuite les unes les autres, en se disant adieu mutuellement. Et disant ainsi adieu toutes de concert au monde et à la vie, *elles allèrent comme par la main à la mort et montèrent à Dieu*[1] *!*

Combien de fois se renouvelèrent ces tristes convois de déportés voués à une mort presque certaine sur des rivages inhospitaliers ou dans les abîmes de l'Océan? On l'ignore[2]. Une lettre de mademoiselle de Sers, fille d'un pasteur du Midi, écrite de Toulon, montre les sentiments qui animaient ces admirables captifs dont on peut dire avec l'apôtre, que le monde n'était pas digne :

Monsieur et très honoré père et ma très chère mère, quoique je vous aie écrit du port de Marseille, dès que je fus embarquée, je ne veux pas laisser de vous écrire celle-ci pour vous dire que l'on nous porte en droite ligne à la Martinique et de là à l'Isle de Saint-Dominique. De Marseille jusqu'ici je fus fort incommodée; mais présentement je n'ai pas la moindre incommodité que d'être fort pressée, car nous sommes quarante-cinq femmes dans une petite chambre où nous avons peine de nous pouvoir coucher, et dans une autre qui n'est pas plus grande, il y a pareil nombre d'hommes, et sur un autre vaisseau il y autant d'hommes et de femmes, tous destinés pour faire le même voyage. *Et je puis vous assurer qu'il n'y en a pas un qui ne s'estime heureux de souffrir pour la gloire de Dieu;*

1. *Un déporté pour la foi. Quatre lettres du sieur Serres* (de Montpellier), publiées par Mathieu Lelièvre, 1 vol. in-12, p. 82, 83. Voir la liste des victimes pour la plupart de Nîmes ou des environs, *Ibidem.* Le pieux narrateur ajoute qu'elles étaient du nombre de celles qui n'avaient pas changé de religion, ou qui s'étaient relevées par un prompt repentir. « Elles portèrent, dit-il, leur constance jusqu'à Marseille où on ne put jamais les contraindre de faire rien contre leur conscience, et jusqu'à la mort où elles allèrent généreusement. » P. 85.

2. Jurieu en mentionne quatre dans la seule année 1687. « En un mois de temps on a tiré des prisons de Montpellier, d'Aigues-Mortes, de Nismes, et de tous les quartiers des Cévennes, un nombre de prisonniers si grand qu'on ne saurait conter, crainte de le dire trop petit ou de n'être pas cru, si on le disoit trop grand. Ce qui est certain, c'est que les lettres écrites il y a plus de six semaines ou deux mois disent qu'il y avoit déjà bien quatre cent prisonniers pour le moins qu'on avoit fait embarquer à Marseille, ou qui étoient près de l'être, pour les mener en esclavage dans ces terres neuves » (1er avril 1687). *Lettre* XVI, p. 377.

et pour moi je ne me suis jamais trouvée dans si grande tranquillité d'esprit que je me trouve présentement. A même temps que Dieu m'abat d'une main, il me relève de l'autre, et j'espère de sa grande miséricorde qu'avec la tentation il me donnera l'issue... Il est fidèle en ses promesses, et sage en ses conseils, et ne permettra pas que nous soyons tentés par dessus notre portée. Que la mer gronde et que les flots s'amoncellent; Dieu les tient en sa main; il leur a mis des bornes qu'ils ne sauraient passer sans sa permission...

» Adieu, mon père, et vous ma chère mère; souvenez-vous de votre chère enfant. Ah! que notre séparation me seroit cruelle si la bonté de la cause que je soutiens ne me la faisoit supporter avec patience. Il y a apparence que nous ne nous reverrons plus sur la terre, mais si fait bien un jour dans le ciel, malgré la furie du diable et du monde, s'il plaît à notre divin Jésus qui a versé son sang pour la rédemption de nos âmes, et qui nous accordera la vie éternelle par sa grande miséricorde. Dieu nous en fasse la grâce!

C'est aux provinces du midi de la France qu'appartenaient la plupart de ces déportés dont le sort, et même le nom, est demeuré inconnu. Le Languedoc contribua largement à ces funèbres convois, et rien de plus triste que l'état de cette province désolée par tous les maux à la fois. Voici le tableau qu'en trace Jurieu :

Si l'on veut voir une désolation funeste, il faut regarder la province de Languedoc. Des gens dignes de foi, qui en arrivent tout nouvellement, nous représentent cette désolation comme un des objets les plus affreux qui doivent tenir place dans l'histoire de nos jours. L'on ne comprendra jamais comment la fureur du faux zèle peut porter la cour à faire d'un des plus beaux cantons du Royaume un horrible désert. Les Cévennes et le Bas-Languedoc sont couverts de troupes qui trouvent moyen de vivre où les Turcs seroient morts de faim, il y a déjà plus de six mois, après le pillage, les extorsions et les dissipations qui s'y sont faites. C'est-à-dire qu'on met ces misérables peuples dans une oppression infinie qui achève de leur faire sortir le peu de sang qui leur reste. Aussi voit-on la frayeur, la pâleur et la mort peintes sur les visages. Il y a des villages et des bourgs entièrement dépeuplés. Les habitans qui n'ont pu s'enfuir sont gardés par les dragons qui les mènent à la messe avec l'épée et le mousqueton, et qui au sortir de l'Église les font ranger en haye pour les compter et voir si quelqu'un manque pour redoubler la garnison. Il y en a un assez bon nombre qui couchent dans les bois, qui n'ont point d'autres retraits que les rochers, d'autres aliments que les

racines de la campagne, et qui ressemblent mieux à des cadavres couverts de boue qu'à des hommes.

Faut-il s'étonner que de l'excès des souffrances accumulées dans ce coin du royaume soit sortie, quinze ans plus tard, l'effroyable explosion camisarde!

Détournons un moment les yeux de ce triste tableau pour assister aux derniers instants d'un grand pasteur du Refuge :

La mort de l'excellent M. Claude[1] est un accident si funeste que nous ne saurions nous empêcher de vous en dire un mot. Dieu l'a pris à lui!.., Comme il étoit le père de nos prophètes, nous pouvons bien crier après lui : *Mon père, mon père, charriot d'Israël!* Dieu l'avoit autrefois attaché particulièrement à la conduite du plus considérable de nos troupeaux, Ainsi la Providence l'avoit fait devenir en quelque sorte notre pasteur universel par le soin qu'il avoit de vous munir contre les dangereux sophismes de vos tentateurs. Il y avoit réussi de manière à couvrir de confusion et de honte tous nos ennemis... La mort qui dévore tout ne nous empêchera pas de chercher notre édification dans les restes de ce grand homme, et ses dernières paroles serviront encore d'appui à notre foi : « *J'ai*, disoit-il, *travaillé toute ma vie* à la recherche de la meilleure religion, et je déclare en rendant mon âme à Dieu que je n'ay trouvé que la nôtre que j'ai tant de fois défendue et dans laquelle je vais mourir, qui soit le véritable chemin du ciel. (*Lettre* XI, p. 241-242.)

Admirable témoignage qui, du lit de mort du pasteur exilé, se répandait sur les paroisses sans pasteurs, sur les familles en détresse, sur les membres dispersés, nus, errants, de l'Église proscrite, et perpétuait encore un glorieux apostolat!

Claude, Jurieu, deux grands athlètes de la justice et de la liberté qui ne se sont reposés que dans la tombe. A l'un il fut donné de défendre la Réformation dans un livre célèbre et de couronner son beau ministère par un dernier écrit où l'âme du pasteur se confond avec la plainte des opprimés n'ayant plus de recours qu'à Dieu; rare honneur pour l'Église de Paris, d'inscrire un tel nom sur la liste de ses derniers conducteurs au XVIIe siècle! Claude, c'est l'intégrité, la sagesse, la foi sobre et vigilante, toujours sûre d'elle-même, et inspirant le respect à ses adversaires qui, comme Bossuet, Nicole,

1. 13 janvier 1687.

Arnaud, avaient pu juger de la vigueur de ses coups. Moins grand comme pasteur, Jurieu a d'autres titres à notre admiration. C'est la passion, l'éloquence, l'enthousiasme prophétique mis au service de la plus sainte des causes, et puisant dans le spectacle des grands événements contemporains, dans le pressentiment d'une révolution prochaine, un motif d'espérance pour les exilés. Il est facile de relever aujourd'hui les illusions, les erreurs, les défauts de conduite ou de caractère qui se mêlèrent aux calculs d'un grand cœur déçu dans son attente finale, le rétablissement des réfugiés. Mais cette attente fut une force. Elle inspira de nobles dévouements, de sublimes sacrifices. Quels qu'aient été les torts de Jurieu, il sera beaucoup pardonné à l'homme qui sut lutter, souffrir, espérer jusqu'au bout, et communiquer à tout un monde de confesseurs et de martyrs, la flamme sainte dont il était lui-même consumé!

JULES BONNET.

P. S. — En ces jours de commémoration on ne peut oublier un livre populaire (*Scènes de la révocation de l'Édit de Nantes*, in-18), récemment publié par un vétéran des études historiques dans la Suisse romande, M. A. Vulliet, qui sans prétention à la grande histoire, évoque, en traits aussi vifs que touchants, quelques-uns des souvenirs dont se compose notre glorieux héritage. C'est une lecture qui se recommande d'elle-même pour l'anniversaire du 18 octobre 1685. Je regrette seulement que, dès les premiers mots, l'auteur se soit mépris sur notre pensée. La Société de l'Histoire du Protestantisme français ne saurait participer aux fêtes du Refuge; il est superflu de répéter pourquoi. Mais elle ne peut s'abstenir de rappeler les fatales conséquences de la Révocation, cette date néfaste de notre histoire. Elle ne fait pas autre chose depuis son origine. Son œuvre historique n'est qu'un perpétuel *memento!*

J. B.

CLAUDE BROUSSON[1]

(1647-1698).

Si, au dehors, Pierre Jurieu a été le plus redoutable adversaire de la persécution, en France, Claude Brousson en a été, sans con-

1. La famille de Brousson étant encore imparfaitement connue, nous donnons


Brousson

tredit, la plus admirable victime. Non qu'en présence de son apostolat et de son martyre nous prétendions reléguer dans l'ombre les souffrances souvent plus palpitantes, hélas! de centaines de ses

ici sur ses descendants quelques renseignements que nous devons à l'obligeance bien connue de M. A. J. Enschedé de Haarlem.

On sait que Claude Brousson était le second fils de 9 enfants qu'un marchand de Nîmes, *Jean Brousson,* eut de *Jeanne de Paradès,* fille de François de Paradès et de Marguerite de Sarrau qu'il avait épousée le 16 février 1643.

Claude se maria deux fois; une première fois, à Nîmes le 2 janvier 1678 avec *Marie de Combelles* de Béziers, et la seconde fois, vers 1682, avec *Marthe Dollier* de Castres, dont il n'eut pas d'enfant.

De son premier mariage il eut deux fils :

1) *Barthélemy Brousson* qui suit.

2) *Claude Brousson* décédé à Nîmes le 14 juillet 1684.

Barthélemy Brousson se réfugia avec sa seconde mère à La Haye vers 1695 Il entra au service des États de Hollande et fut nommé lieutenant d'infanterie le 4 mai 1708, et capitaine vers 1727. Il servit en cette qualité dans le régiment d'Amerongen et de Bédarides; pensionné en 1746, il ne paraît plus sur la liste en 1751 ce qui fait supposer sa mort. Il avait épousé *Catherine Stassart* ou Stassin dont il eut :

1) *Marthe-Françoise* baptisée à Bergen-op-Zoom le 24 juin 1714.

2) *Barthélemy* baptisé à Bergen-op-Zoom le 17 avril 1718, officier d'infanterie le 27 octobre 1742, sous-lieutenant le 14 août 1747, lieutenant le 23 décembre 1762, capitaine le 22 novembre 1768, major le 19 août 1778. Il épousa *Marie Loogen* et fit baptiser à Leuwarde le 15 juin 1769, un fils *Claude* et le 26 août 1770, une fille *Petronelle-Jacqueline-Jeanne.*

3) Daniel baptisé à Bergen-op-Zoom le 13 octobre 1720, servit dans le régiment de dragons de Schlippenbach, puis Ditfourt, puis Hessen-Cassel, enseigne le 23 mars 1742, lieutenant le 27 décembre 1747, capitaine le 27 octobre 1749, major le 17 août 1766. Il décéda le 6 octobre 1774 et fut inhumé à Nimègue le 30 juin 1788. Il avait épousé à Nimègue, le 17 janvier 1745, *Hendrika-Johanna van den Bergh,* dont il eut :

1) *Bartholomé-Jean Brousson,* qui suit.

2) *Adolf-Hendrik Brousson* qui devint officier de cavalerie, cornette le 1er septembre 1766, lieutenant le 3 juin 1773, capitaine, le 31 octobre 1774, pensionné en 1797, servait au régiment de Famars et épousa à Bois-le-Duc en septembre 1772, *Sara-Amélie Boon.*

3) *Anne-Marguerite Brousson* qui épousa à Nimègue, le 17 février 1776 Mre *Samuël van Hooven.*

4) *Johannes-Hendricus Brousson* qui vient après son frère.

5) *Arnold Brousson* qui servit dans les régiments d'infanterie de Holstein Gottorp, Pallardy et des Villates, enseigne en 1771, lieutenant le 29 août 1775, capitaine le 1er juillet 1778, commandant de place en 1800 à Grave et en 1802 à

compatriotes, mais à cette époque aucun réformé ne comprit et ne pratiqua mieux que lui son devoir.

Esprit incisif, logique et lumineux, servi par une science peu commune, par un cœur chaud et une conscience inflexible, dialecticien implacable et subtil, penseur audacieux et infatigable écrivain, Jurieu est le huguenot du nord de la Loire qui a contribué plus que personne à faire reviser l'inique procès de la Révocation. Brousson est une nature toute méridionale, remuante et impressionnable, singulièrement clairvoyante et fine, mais que l'Évangile a rendue simple et tendre jusqu'à la candeur, pieuse et pure jusqu'à l'exaltation, ardente jusqu'à l'entier oubli d'elle-même : c'est un cœur de femme dans l'âme d'un héros. Lorsqu'on voit l'abnégation et la charité vraiment sublimes de ce martyr, unir aux larmes de ses fidèles

Nimègue. Il épousa à Buren, le 16 novembre 1777, *Johanna-Machtelt Voyer* dont il eut un fils *Bartholomé-Jean* qui devint chevalier du Mérite militaire et major d'infanterie et épousa *Annette Ramar* dont il n'eut pas d'enfant.

Bartholomé-Jean Brousson né à Nimègue le 29 août 1746, docteur en droit, conseiller et secrétaire à Nimègue, se maria trois fois : 1) d'abord à Koudekerke en 1781 avec *Johanne van der Hooght*, 2) à Amsterdam en 1783 avec *Anna-Héléna Clockener* et 3) à Nimègue le 10 août 1788 avec *Geertruyda Mooy*. De sa seconde femme il eut un fils *Hendrick Clockener-Brousson* né à Nimègue le 29 décembre 1785, décédé à Amsterdam le 27 juillet 1844; il avait épousé à Amsterdam, le 11 février 1817, *Élisabeth-Constantia-Johanna van den Corput* née à Amsterdam le 30 septembre 1797, décédée à Amsterdam le 28 décembre 1869. De ce mariage issut un fils, Gerrit Clockener Brousson né le 3 avril 1838, capitaine au régiment des grenadiers, qui épousa le 19 août 1869 *Johanna-Cornélia van Ryn*, née à Hardinxveld le 5 mai 1850. Ils ont deux enfants *Henri-Constant-Claude Clockener-Brousson* né à La Haye le 12 avril 1871 et *Anne-Christine-Claudine Clockener-Brousson* née à La Haye le 6 juillet 1873.

Johannes-Henricus Brousson, quatrième enfant de Barthélemy Brousson, né à Nimègue le 15 septembre 1751, docteur en droit et secrétaire du pays d'Over-Betuwe, épousa à Nimègue, le 15 décembre 1793, *Maria-Wilhelmina Rygerbos* dont il eut cinq enfants. Le quatrième, *Daniel-Bartholomé-Claude Brousson* mourut non marié aux Indes-Orientales, et le cinquième *Jean-François Rygerbos-Brousson* né le 7 juillet 1795, décéda à Rotterdam, comme capitaine en retraite. Il avait épousé *Élisabeth-Wilhelmina-Agneta van Appelterre* née à Gorcum le 17 décembre 1812 et décédée le 23 juin 1867. Leur fille unique *Élisabeth-Marie-Wilhelmine Brousson* a épousé *Frédéric-Jean Haver Droere* et vit encore.

On peut comparer ces renseignements à ceux donnés par M. Nègre (*Claude Brousson*, 1878, p. 140), qui manquent un peu de clarté et de précision.

la vénération de ses bourreaux, on sent que, plus qu'aucun autre, il a mis en relief l'inhumaine cruauté des exécuteurs de l'Édit. Il n'est donc que juste d'évoquer aujourd'hui quelques traits de cette belle et touchante figure [1]. A ceux qui voudront l'étudier de près nous recommanderons, outre l'excellent article de M. H. Bordier dans la nouvelle édition de la *France protestante*, la belle monographie que lui a consacré feu M. Nègre et l'étude si savante et si complète par laquelle M. Douen a dignement clos son livre émouvant sur les *Premiers pasteurs du Désert*. Nous ne pouvons songer ici qu'à encadrer quelques pages nouvelles ou peu connues qui appartiennent à son histoire.

I

On sait que Brousson, né à Nîmes en 1647, a commencé par être avocat à la chambre de l'Édit d'abord à Castres puis à Castelnaudary et enfin à Toulouse. Dieu s'est servi de cette carrière pour lui faire toucher du doigt ainsi qu'à plusieurs de ses collègues, la justice absolue de la cause que l'on feignait alors de représenter comme contraire aux droits de Dieu et de l'État, et l'on peut dire que jusqu'à la fin de sa vie Brousson est resté l'avocat de cette cause. Chose étrange ! au moment où partout les pasteurs furent réduits au silence et à l'exil par les mesures d'exception dirigées contre eux, l'Évangile fut prêché dans tout le Midi par quelques-uns de ces laïques. Ainsi, dès le mois de juin 1683, en plein parlement de Toulouse, Brousson profita d'un procès intenté à quatorze temples, pour plaider avec une éloquente hardiesse la légitimité de la religion proscrite et la faire connaître en récitant et développant les principaux points de sa confession de foi. On a lu plus haut le récit du martyre de M. Menuret. Il était avocat comme Brousson et l'atroce traitement qu'on lui fit subir avait été provoqué parce qu'à la Révocation il avait fait à Montélimar « l'office de pasteur, allant par les maisons, pour fortifier le peuple, à mesure que les dragons faisaient leur

1. Le portrait que nous donnons est la reproduction réduite par la photogravure, d'un fort beau dessin fait par M. Léon Boisson d'après le tableau de Bronkhorst qui est au musée de Nîmes. Le dessin appartient à M. Ch. Sagnier qui a bien voulu nous le prêter et que nous remercions de sa gracieuseté.

mission[1] ». A la même époque un collègue de Brousson au parlement de Toulouse, Étienne Cambolive, parcourut pendant plusieurs mois et au milieu des plus grands dangers, tout le haut et le bas Languedoc pour consoler, édifier et affermir par ses exhortations et ses prières les réformés épouvantés et abandonnés[2]. Comment oublier enfin le témoignage rendu par le célèbre avocat de Nîmes, Pierre Ducros, dont dix-huit mois de prison dans quatre cachots plus affreux les uns que les autres, l'abjuration de sa femme et tous les traitements imaginables ne purent ébranler la constance, et dont l'évêque de Marseille avait dit qu'« il serait un saint si sa religion était bonne[3] » !

Brousson se distinguait de tous ces défenseurs de la vérité opprimée, et on peut dire de presque tous ses contemporains, en ce qu'il croyait à la possibilité, par la résistance passive des réformés, de faire reculer leurs persécuteurs. C'est l'origine de la célèbre résolution qu'il fit prendre, le 3 mai 1683, dans sa maison à Toulouse, par seize représentants des Églises du Languedoc, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné, de rétablir, le 27 juin, l'exercice du culte public, partout où il avait été aboli. On sait comment cette résolution a été exécutée, sans ensemble, mais néanmoins un peu partout dans le Midi, et avec quelle cruauté les soldats saccagèrent et massacrèrent ceux qui avaient pris part au mouvement[4]. Le nombre et la qualité de ceux qui assistèrent à l'assemblée autorisée alors à Colognac[5] pour les Cévénols dont on redoutait le soulèvement et les résolutions qu'ils y prirent, donnent une idée de l'influence acquise par Brousson ainsi que de l'esprit de loyale obéissance à l'autorité et de ferme revendication des droits de la conscience, qu'il avait inspiré à ses coreligionnaires.

L'échec de cette tentative, les ruines et la désolation qu'elle entraîna avant que l'Édit de Nantes eût été révoqué, et la nécessité où

1. *Histoire apologétique*, Amsterdam, 1688, II, 130.

2. Rien n'est plus entraînant que le morceau d'autobiographie que renferme son *Histoire de divers événements*, etc., Amsterdam, 1698.

3. *Histoire apologétique*, II, 59 à 64.

4. Voy. *Apologie du projet des réformés* (de Brousson), Amsterdam, 1685, p. 73 ss.

5. Nous avons sous les yeux un procès-verbal de cette assemblée qui se composait de 50 ministres, 54 gentilshommes et 34 avocats, médecins ou bourgeois.

Brousson fut, lui-même, de fuir à l'étranger, ne le firent pas renoncer à sa conviction. Il resta persuadé qu'il parviendrait à réveiller la conscience des persécuteurs et la constance des persécutés. On ne saurait nier que si sa voix eût été entendue, et si le peuple protestant s'était levé comme un seul homme pour célébrer pacifiquement son culte et en accepter héroïquement les conséquences, ou pour émigrer en masse, la persécution n'aurait pas été encouragée par le succès qui la rendit de plus en plus ardente et interminable. C'est l'honneur de cet avocat d'une cause perdue, d'avoir eu foi dans la justice de cette cause et de n'avoir pas douté du succès final de son plaidoyer. Nous savons bien que jusque vers la fin du XVIII[e] siècle d'excellents chrétiens estimaient que le seul parti à conseiller aux réformés, c'était la sortie en masse, et l'on peut encore aujourd'hui soutenir cette opinion. Il n'en est pas moins vrai que la fuite n'était possible que pour ceux qui avaient des ressources et étaient doués d'un courage et d'une persévérance peu ordinaires. Les pauvres, les infirmes, les timides, devaient fatalement rester à la merci de l'oppression[1]. Fallait-il les abandonner à eux-mêmes et laisser le clergé et l'autorité civile et militaire accomplir paisiblement son œuvre barbare ? Il nous semble que, poser ainsi la question, c'est la résoudre. Brousson a donc pensé avec raison qu'il fallait combattre sans relâche la faiblesse des nouveaux convertis et l'aveugle acharnement des convertisseurs. On ne peut relire froidement, en se plaçant à ce point de vue, les lettres, avis, requêtes, etc., au clergé, aux catholiques, aux protestants, aux puissances, dont il expédia en France plus de sept mille paquets avec une persistance que rien ne devait lasser. Ces opuscules poursuivaient au fond le même but que ceux de Jurieu et ont été si recherchés qu'on les rencontre encore moins aisément que les *Lettres pastorales*.

Si l'influence de ces dernières a été prodigieuse, nous croyons que celle de l'avocat nîmois n'a pas été moindre, mais bien différente. Autant Jurieu est polémiste emporté, tout brûlant parfois de l'indignation ou de la compassion qui l'animent, autant Brousson est apo-

1. Ainsi, dans la généralité de Paris, le Mémoire de l'Intendant publié par M. de Boislisle (Imprimerie nationale, 1881, in-4° de CXIV et 854 p.) constate, après 1697, que 1202 familles protestantes étaient sorties du royaume, et qu'il en restait 731. D'après ces chiffres, nécessairement approximatifs, un tiers environ des protestants serait resté en France.

logiste persuasif, émouvant à force de bonne foi et de charité. Si le premier tend à confondre les adversaires et à transporter les victimes, le second s'efforce de gagner les bourreaux et d'affermir les martyrs. On en jugera par cet extrait des *Lettres aux catholiques romains* [1] qu'aucun de ses derniers biographes n'a pu lire et dont nous avons retrouvé un exemplaire. Elles s'ouvrent par une *Épître particulière à Louis le Grand, roi de France et de Navarre* dont voici le commencement :

SIRE,

Dans le lamentable état où nous ont réduit ceux qui sous le voile de la Religion ont surpris l'Équité, la Bonté et la Piété de Votre Majesté, nous sera-t-il encore permis de nous approcher de Votre Trône pour implorer vos compassions ? Mais pourquoi ne nous seroit-il permis de le faire ? Ne sommes-nous pas Votre peuple ? Ne sommes-nous pas Vos enfants ? Nous osons donc encore, SIRE, *dans l'amertume de notre cœur, nous jeter aux pieds de Votre Majesté, et verser dans son Sein Paternel nos soupirs, nos larmes et nos respectueuses plaintes. Permettez-nous,* SIRE, *de demander avec une humilité très profonde, quelle est la cause pour laquelle on nous a fait priver des effets de Votre Amour et de Votre protection Royale. Avons-nous refusé de Vous reconnoitre pour notre légitime Prince ? N'avons-nous pas versé notre sang dans de grandes occasions, pour vous témoigner notre fidélité, comme nous l'avions témoignée à Vos Augustes Prédécesseurs ? N'avons-nous pas toujours rendu nos hommages à Votre Majesté ? N'avons-nous pas supporté volontiers les charges de l'État ? N'avons-nous pas contribué par nôtre industrie et par nôtre travail continuel à le rendre florissant ? Quelle est donc la raison,* SIRE, *pour laquelle nos Adversaires nous ont fait accabler de maux ? Y a-t-il quelque Peuple au monde, dont la condition soit plus triste et plus funeste que la nôtre ?* [1]..... *On voit bien que les maux, qu'on nous fait soufrir,*

1. Première partie, *contenant des réflexions sur les grands maux qu'on fait soufrir aux Réformez : Avec une naïve exposition des dogmes, du culte, du régime ecclésiastique et de la morale de la Religion réformée, en forme de Confession de foy.* Adressées par une épître particulière à Louis le Grand, roi de France et de Navarre. *Au Désert,* MDCLXXXVII. — Cette première partie forme un très petit in-18 de 110 pages et renferme six lettres dont la dernière est datée du 1er septembre 1687. Nous croyons que la deuxième partie n'a jamais été imprimée.

1. Ce qui suit se retrouve avec plus de développements dans la lettre ci-après.

entrainent la ruine de Votre Royaume. Vos ennemis, Sire, *ceux qui étoient jaloux de Votre Puissance, se réjouissent de voir détruire Vos Etats, sans qu'ils soient obligez de donner un coup d'épée. Toute l'Europe et toute la Terre habitable profite de nôtre débris.....*

PREMIÈRE LETTRE AUX CATHOLIQUES ROMAINS

Contenant de très humbles remontrances sur les grans maux qu'on fait soufrir aux Protestans dans les Etats où la Religion Catholique Romaine est dominante.

Messieurs,

Qui pourroit maintenant voir la funeste désolation où nous sommes réduits en divers lieux de l'Europe, sans en être vivement touché ? Quoique nous ne professions pas avec vous une même Religion, nous avons avec vous une communion de nature, car nous avons été formez avec vous d'un même sang, et en Adam nous n'avons qu'un même Père. Si vous n'avez donc pas dépouillé les sentiments de l'humanité, comme nous n'avons garde de le croire à l'égard des personnes raisonnables qui sont parmi vous, pouvez-vous considérer les maux qu'on nous fait soufrir, sans en ressentir de la douleur ? Jésus-Christ ne nous apprend-il pas, que le Juif même doit regarder le Samaritain comme son prochain, et prendre part à sa souffrance, comme à celle de son frère ? Les animaux les plus farouches n'ont-ils pas de l'amour pour ceux que la Nature a faits avec eux d'une même espèce ? Comment donc n'auriez-vous pitié de nous dans le lamentable état où vous nous voyez réduits en divers lieux où vôtre Religion est dominante ?

Vous croyez que nous soyons dans l'erreur ; mais ce n'est pas une raison pour nous traiter cruellement. Pensez-vous, messieurs, que si nous étions persuadez que la Religion Romaine fût la meilleure, l'intérêt de nôtre propre salut, celui même de nôtre repos dans ce monde, et de nôtre fortune, ne fussent pas des motifs assez puissans, pour nous faire entrer dans vôtre Communion ? Tous les hommes s'aiment trop eux-mêmes naturellement, pour s'exposer sans nécessité à la misère, à la soufrance, et à une damnation éternelle. Supposé donc que nous nous trompassions, ne serions-nous pas assez malheureux, sans qu'il fallût que vous rendissiez nôtre condition encore plus malheureuse, par les maux dont vous nous accablez ? Si l'opinion que vous avez de nous étoit bien fondée, ne devriez-vous pas plutôt nous plaindre, et demander à Dieu qu'il nous éclairât et nous convertît, puisque vous savez que la foy est un don de

Dieu ? On ne persuade pas les gens à force de les maltraiter. Au contraire, plus on use de violence, plus on aliène les esprits; car c'est par là qu'on leur donne lieu de faire un mauvais jugement de la Religion qu'on leur propose.

Cette conduite est bien éloignée de la douceur qui a paru dans les prédications de Jésus-Christ et de ses Apôtres. Elle ne porte pas le caractère de l'Esprit de Dieu, qui anime tous les ministres de l'Évangile, et qui prend pour symbole une colombe, afin de nous faire connoitre sa débonnaireté. Il est vrai que saint Paul nous dit que *les armes* dont il se sert *sont puissantes pour la destruction des forteresses;* mais il nous dit aussi[1], *qu'elles ne sont pas charnelles;* et qu'il n'employe que[2] *l'épée de l'Esprit qui est la Parole de Dieu.* En effet c'est la pure prédication de la Parole, accompagnée de l'efficace du saint-Esprit, qui amène toutes nos pensées prisonnières, pour nous servir de l'expression du même Apôtre, et qui les range à l'obéissance de nôtre Seigneur. Voilà, MESSIEURS, la seule force que les ministres de l'Évangile mettent en usage, pour vaincre l'incrédulité des hommes, et pour *les contraindre d'entrer* dans la sale des noces de l'Agneau. C'est une contrainte spirituelle, qui se fait par évidence de la Vérité, par l'illumination de l'entendement, par la conversion et par la régénération du pêcheur, grâces qui dépendent toutes de la miséricorde de Dieu, et de la vertu de son saint-Esprit. C'est pourquoi lors que Dieu nous parle de l'Église Chrétienne, sous l'emblême d'un Chandelier d'or, sur le sommet duquel étoit un bassin plein d'huile, et sous la figure du temple de Jérusalem, qui devoit être rebâti par Zorobabel; et qu'il veut nous faire connoître la nature des moiens, qu'il employeroit pour établir le Règne de son Fils, il dit, que[3] *ce ne seroit ni par armée, ni par force, mais par son Esprit.* Aussi le Psalmiste parlant du Peuple, qui dans l'accomplissement des tems, se soûmetoit à la domination du Messie, dit que ce seroit un peuple[4] *d'une volonté libre.* De là vient que lors que les Disciples de nôtre Seigneur veulent faire descendre le feu du Ciel sur les Samaritains, qui refusoient de le recevoir dans leur ville, il leur dit[5], *Vous ne savez de quel esprit vous êtes poussez.* Et c'est pour la même raison que lorsque les Capernaïtes l'abandonnent, bien loin de retenir par force ses disciples, et de les

1. 2. *Cor.* 10, 4.
2. *Eph.* 6, 17.
3. *Zach.* 4, v. 6.
4. *Ps.* 110, 2.
5. *Luc*, 9, 55.

empêcher par cette voye de suivre ce mauvais exemple, il leur dit[1]. *Et vous, ne voulez-vous point aussi vous en aller ?*

Cependant, qui pourroit exprimer les maux qu'on nous fait soufrir, pour nous forcer d'embrasser la Religion Romaine ? Certes, si on vouloit entrer dans ce détail, il faudroit composer de gros volumes. Nous mangeons la cendre au lieu du pain, nous nous abruvons de pleurs, nous n'avons aucun repos ni nuit ni jour. Ceux d'entre nous, qui peuvent s'éloigner de leur patrie, sont contrains d'aler errant par le monde, pour chercher un asile contre la persécution. Les pères et les mères se séparent de leurs chers enfans, les enfans de leurs pères et de leurs mères, les femmes de leurs maris, et les maris de leurs femmes. La violence de nos maux nous force de rompre tous ces liens sacrez, pour aler mener une vie triste et languissante dans les Païs Etrangers, et remplir tout l'Univers de nos cris et de nos plaintes. Ceux qui restent dans les Païs de leur naissance, y vivent dans un trouble, qu'on ne sauroit imaginer. On leur ôte la consolation de servir Dieu selon leur conscience; et s'ils entreprènent de s'acquitter de ce devoir religieux, on les extermine comme des rebelles et des méchans. On ne s'est pas contenté de les avoir dépouillez de leurs dignitez et de leurs emplois, on expose leurs maisons au pillage, et on leur ravit les autres biens que Dieu leur avoit donnez. Les uns meurent de misère, les autres, contrains de fuïr dans les bois et dans les déserts, vont faire leur retraite dans les fentes des rochers et dans les cavernes, comme les anciens fidèles dont nous parle l'Écriture, et dont le monde n'étoit pas digne. Les femmes et les filles, qui ont de la piété, sont enfermées dans des Convens, où d'ordinaire des Religieuses ignorantes et forcenées se font un mérite de les tourmenter incessament. Les hommes sont jettez dans de noires et sales prisons où plusieurs d'entre eux meurent de faim et pourissent dans leurs ordures. D'autres sont livrez à des gens impitoyables, qui les font expirer dans les tourmens en chambre close. Les autres sont chargés de grosses chaines, et conduits aux Galères, où ils sont plus cruellement traitez, que les plus grands scélérats, à qui on donne même la liberté, pour mettre ces innocens en leur place, comme nôtre Seigneur fut mis en la place de Barrabas, qui étoit un brigand. Et pendant qu'on leur fait soufrir des cruautez extraordinaires, il est défendu à toutes sortes de personnes, sans excepter les vieux catholiques Romains, de leur rendre aucune lettre de consolation, ni de leur donner de l'argent, ni seulement de leur parler, cela n'étant pas même permîs aux autres forçats. Plusieurs autres sont condamnés au dernier supplice, après avoir souffert les cruels tourmens de

1. *Jean*, 6, v. 67.

la question. Les autres sont à la merçi deș Troupes barbares et furieuses, qui les pendent même souvent sans forme de procès, ou qui les massacrent inhumainement. Tout pleure, tout est dans le deuil et dans la désolation. On dispose de nos enfants et de nos vies, comme si nous étions des esclaves et des bêtes. O Seigneur nôtre bon Dieu, qui du Palais de ta gloire considères tout ce qui se passe dans ce Monde, oublieras-tu nos larmes, nos gémissemens et notre sang[1] : *Nous sommes tous les jours livrez comme des brebis de la boucherie.*

Est-il bien possible, Messieurs, que parmi vous on puisse de la sorte dépoüiller tous les sentimens de l'équité, de la douceur, de la pitié et de l'humanité ? Comment pouvez-vous vous résoudre à faire soufrir tant de maux à des créatures innocentes, qui ne vous ont fait aucun tort ? N'appréhendez-vous pas que ce grand Dieu, qui ne peut souffrir le meurtre et l'oppression, ne vous accable à votre tour de ses jugemens, quand vous aurez comblé la mesure ?

Ne nous alléguez point votre prétenduë charité envers nous. Appelez-vous charité, les expéditions de vos Dragons, qui avec des insolences, des rénimens, et des blasphèmes horribles, exercent contre nous toutes les hostilitez que l'Enfer est capable d'inspirer à des âmes brutales et réprouvées? Appelez-vous charité, les calamitez, les tourmens et les martyres, par où l'on nous fait passer à toute heure ? Vous venez de voir combien la violence est opposée à l'Esprit de l'Évangile; vous ne devez donc pas vous imaginer, que votre prétenduë charité vous mette à couvert de la justice Divine, qui vous défend ces voyes iniques et barbares.

Mais sur tout, lorsque les magistrats comparoitront devant le Tribunal de ce grand Dieu, il n'en seront pas quittes, en disant, qu'ils n'ont fait qu'exécuter les Ordonnances de leurs Souverains. Il y a d'autres Loix qui sont au dessus de celles-là, et qu'ils doivent observer plutôt que celles de leurs Princes, quand celles de leurs Princes n'y sont pas conformes, et que leur Equité a été surprise par l'artifice de gens injustes et cruels. Ce sont les Loix de la Justice, ce sont les Loix de la Nature et de l'humanité; ce sont les Lois du Roy des Rois et du Seigneur des Seigneurs qui nous défend d'opprimer les innocens. Puisque les magistrats sont établis pour administrer la justice, il n'y a rien qui puisse les excuser, s'ils deviennent les Ministres de l'injustice et de l'opression.

Considérez de grâce, Messieurs, si la conduite, que vous tenez envers nous, est bien capable d'édifier les infidèles, et de les convertir au Christianisme[2] ?...

1. *Rom.* 8, v. 36.
2. Nous supprimons le développement de cette idée.

Que si vous regardez la chose dans les vues de politique, ne voyez vous pas, Messieurs, qu'il n'y a rien de plus contraire à l'intérêt d'un État, que la persécution ? Ne fût-ce pas la persécution, qui dans le siècle passé fit détacher la Hollande des Païs-Bas ? N'est-ce pas la persécution qui a causé l'abaissement de la maison d'Autriche ? N'est-ce pas elle qui depuis quelques années a mis l'Empire a deux doits de sa ruine ? N'est-ce pas elle qui met aujourd'hui dans un extrême danger, un des plus puissants États qui fût au monde, et qui en quelques mois a plus fait contre ce florissant État, que n'auroient sceu faire en un siècle toutes les forces de l'Europe; enfin n'est-ce pas elle, qui vient aussi de ravager une partie des États du Duc de Savoye, et qui ayant porté ce Prince à faire égorger ses propres sujets entre eux, et à en faire périr un très grand nombre dans les prisons, l'a privé de ses meilleurs et de ses plus fidèles soldats, et le met aussi dans le danger de regreter un jour cette grande perte ?

Qu'y a-t-il, Messieurs, dans nôtre religion, de si détestable et de si horrible qui oblige Mrs vos Prélats et les Jésuites, à passer par-dessus tant de puissantes considérations, et à bouleverser toutes choses, pour tâcher de nous détruire ? Ils soufrent presque partout les Juifs et les Mahométans, et ils ne cessent de nous faire la guerre ? Sommes-nous des Athées ? Refusons-nous de reconnaître Jésus-Christ pour le Sauveur du Monde ? Notre doctrine est-elle impie ? Notre culte est-il idolâtre et superstitieux ? Notre morale est-elle contraire aux bonnes œuvres ? Blesse-t-elle l'honnêteté publique ? Renverse-t-elle les fondements de la Société civile ?

Certes nous consentons volontiers, Messieurs, que toutes les personnes raisonnables qui sont parmi vous, en soient les juges. Pendant la dernière Assemblée du Clergé de France, tenue à Paris au mois de juin et de juillet de l'année 1685 nous lui envoyâmes six lettres, contenans un abrégé de notre Doctrine, de notre Culte, de notre discipline et de notre morale[1]. Mais ces Mrs n'ayant pas trouvé à propos, que ces Lettres fussent publiées en France, firent incontinent donner des ordres sur la frontière, pour en empêcher l'entrée. Nous sommes pourtant bien aises que tout le monde connoisse la Religion que nous professons; afin qu'on puisse juger si nous sommes dignes de la grande haine qu'on a pour nous et des maux horribles qu'on nous fait soufrir. C'est pourquoi dans une autre Lettre, s'il plait au Seigneur, nous vous présenterons aussi un abrégé de notre Créance; et vous verrez par là, Messieurs, quelle est cette Religion, que Mrs les Prélats et les Jésuites persécutent avec tant de chaleur; et pour laquelle nous abandonnons nos Dignitez, nos emplois, nos biens, nos

1. Ce sont les *Lettres au clergé de France... Au désert chez le Sincère*, 1685, in 4°.

maisons, notre chère patrie, les personnes mêmes qui sont attachées à nous par les liens les plus forts et les plus indissolubles; et nous exposons à la honte de la mendicité, à l'exil, à des dangers et à des fatigues mortelles, aux rigueurs des prisons les plus affreuses, aux tourmens de la galère, aux massacres et aux supplices les plus inhumains. La Miséricorde de Dieu le Père, la Grâce de Jésus-Christ son Fils, les lumières et les autres dons du S. Esprit, vous soient abondamment communiquez, Amen.

Le 10 de Mars 1687.

II

Ces revendications du jurisconsulte chrétien, si justes qu'aucun argument n'y a vieilli, si modérées qu'on se demande si elles viennent d'un proscrit séparé d'une partie de sa famille persécutée[1], ne constituent qu'un côté et le moins important de l'œuvre de Brousson.

Il comprit de bonne heure que pour lutter avec succès dans cette bataille engagée contre « la force des tourments », il fallait, outre les écrits, le zèle et le dévouement apostoliques du missionnaire. Il exhorta donc les pasteurs réfugiés à rentrer en France (1688) et après une véritable crise morale qui témoigne de son humilité et de sa loyauté, poussé « par le mouvement de sa conscience et de l'esprit de Dieu », il résolut, bien que laïque, de prêcher d'exemple. On sait qu'il revint en France, pour la première fois, en juillet 1689. Les neuf années qui séparent cette date de celle de son martyre (4 novembre 1698), sur l'Esplanade de Montpellier, sont remplies de tant de travaux accomplis au milieu de dangers terribles, de délivrances miraculeuses et avec tant de courage et d'enthousiasme, qu'on se demande comment un seul homme, d'une santé délicate, a pu y suffire sans être visiblement soutenu par celui au service duquel il s'était consacré sans réserve. Si jamais cette parole de l'apôtre Paul a pu être appliquée à un autre qu'à lui-même, c'est à Brousson :

1. Nous allons faire paraître en octobre, la *Relation de la sortie de France, de Daniel Brousson* (frère de Claude) *et de sa famille, pour cause de religion*, qui est encore inédite.

Nous souffrons la faim, la soif, la nudité, nous sommes maltraités, errants çà et là; nous nous fatiguons à travailler de nos propres mains; injuriés, nous bénissons; persécutés, nous supportons; calomniés, nous prions; nous sommes devenus comme les balayures du monde, le rebut de tous (I Cor. IV, 11-13).

Deux fois il fut obligé de quitter de nouveau la France. La première, il en profita pour faire confirmer à Berne et en Hollande la consécration au saint ministère qui lui avait été donnée au désert en décembre 1689, et pour occuper, pendant quatre mois, la chaire de l'église wallonne de La Haye (1694-1695). La seconde fois il alla demander inutilement aux plénipotentiaires réunis à Ryswick la restauration de l'édit de Nantes (mai 1697). Mais, dès qu'il le pouvait, il rentrait dans sa patrie pour « travailler à l'instruction, au salut et à la consolation de son peuple désolé ». Lorsqu'il se retrouvait au milieu de ce peuple, ses forces et son assurance paraissaient décuplées, tant étaient puissantes la vocation à laquelle il obéissait et l'affection qu'il inspirait.

Loin de tenir secrète sa présence, il la faisait connaître par ses assemblées, les traités qu'il répandait, les lettres qu'il écrivait, jusqu'à l'intendant Bâville qui, six ans avant d'avoir la joie sauvage de le faire mourir, promettait 5000 livres à celui qui lui livrerait ce « meurtrier, assassin, perturbateur du repos public... de taille moyenne et assez menue, âgé de quarante à quarante-deux ans, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assez belles ». — Meurtrier, assassin, l'homme qui jamais ne portait d'armes et ne permettait qu'on en portât dans les assemblées qu'il convoquait[1] ! Perturbateur du repos public, l'homme qui, trois fois par jour au moins, priait pour ceux qui le faisaient traquer comme une bête féroce, et prêchait au peuple que ses malheurs venaient de sa corruption et qu'il devait accepter dans l'humiliation les souffrances dont il gémissait! Qu'on ne dise pas que c'étaient là de belles et vaines paroles : La conduite de Brousson, si désintéressée, si chari-

1. Si, dans un moment de profond accablement, en 1689 ou 1690, Brousson céda aux objurgations de Vivens et de Schomberg et copia de sa main un plan d'invasion des Cévennes destiné à ce dernier, mais qui fut intercepté, cette déviation de ses principes a été presque involontaire et démentie par toute sa conduite (Voy. sur ce point ses explications si scrupuleuses dans Douen, *Les premiers pasteurs du Désert*, II, 334 ss.).

table, si austère, qu'aux privations incessantes et cruelles que lui imposait son ministère, il ajoutait encore chaque dimanche un jeûne absolu, cette conduite était le plus éloquent commentaire de ses paroles. L'on n'a pas assez remarqué qu'il sut communiquer la pure flamme de sa piété et de son héroïsme à la plupart de ses compagnons d'œuvre[1], qu'aucun des nouveaux convertis qu'il évangélisait ne tenta de le trahir comme cela arriva si souvent à d'autres pasteurs du désert, et qu'enfin, tant qu'il fut là, le repos public ne fut pas troublé un seul instant, tandis que bien peu de temps après son supplice, l'insurrection camisarde fit trembler ses assassins.

Moins de trois mois avant ce supplice, il écrivait dans la dernière lettre qui nous reste de lui (17 août 1698) : « Nous ne devons pas, Monsieur, nous lasser de combattre avec *l'épée de l'esprit*, puisque ce sera principalement par ce moyen que Dieu détruira l'empire du Diable et de l'Antechrist son grand ministre... Dieu a partout ranimé son Peuple. En quelques lieux il se trouve encore timide et dans le même état où étoit Lazare après sa résurection, lors qu'il avoit encore les pieds et mains liez. Ce peuple est encore dans les liens de l'oppression et de la servitude ; mais, dès qu'il plaira à Dieu de rompre ses liens, on lui verra faire incontinant toutes les fonctions de la vie spirituelle qu'il lui a déjà rendue. Cependant cela n'empêche pas que presque par tout, dans les Païs même où la servitude est plus dure, le Peuple ne s'assemble avec zèle pour donner gloire à Dieu, pour entendre sa parole et pour recevoir le sacré sceau de son alliance et de sa grâce. C'est là qu'il reçoit de grandes consolations, et c'est là aussi que le Seigneur m'en fait goûter de fort grandes à moi-même, et par celles qu'il lui plaît de donner à son Peuple par mon ministère, et par le sentiment qu'il lui plaît aussi de me donner de son amour... Espérez, Monsieur, qu'encore une fois on verra sa force et sa gloire dans son sanctuaire au milieu de notre patrie, car il me paroît que les campagnes y sont déjà blanches pour moissonner [2]...»

Ces dernières paroles sont prophétiques et l'avenir ne les a pas démenties. Quelques années plus tard, en effet, les liens qui enve-

1. Nous donnons plus loin une fort belle lettre de l'un des premiers et des moins connus d'entre eux, Henry Pourtal.

2. *Lettres et opuscules de feu M. Brousson*, etc., Utrecht, 1701, p. 331 ss.

loppaient les pieds et les mains de ce Lazare tomberont et l'on appelle ceux qui les auront déliés, les restaurateurs du protestantisme français! Rien de plus juste que ce titre décerné à Antoine Court et à ses collègues, à la condition toutefois d'ajouter que là où ils « moissonnèrent parfois avec chants d'allégresse », Claude Brousson et ses disciples avaient « semé avec larme! »

Nous ne saurions mieux terminer cet hommage nécessairement sommaire qu'en citant une admirable prière inédite du martyr, transcrite à la suite de son sermon sur la *Colombe mystique*, trouvé sur des personnes arrêtées à l'issue d'assemblées tenues dans le Vivarais, en 1701 (Archives de l'Hérault, C. 181, fonds de l'intendance[1]). Voici la fin de ce sermon, le premier des vingt et un imprimés dans la *Manne mystique*, et celui que Brousson prêcha le plus souvent (Comp. Douen, *Les premiers pasteurs du désert*, II, 345 ss.) :

« Pour vous, pauvres fidèles, qui êtes persécutés pour la justice, réjouissez-vous au Seigneur, car le royaume des cieux est à vous. Ha! que vous êtes heureux vous qui pleurez maintenant! car un jour vous serez consolés. Que vous êtes heureux, vous qui êtes maintenant dans la misère pour le nom du Christ! Car un jour vous serez couronnés de gloire. Que vous êtes heureux, vous qui maintenant êtes chassés de vos maisons pour la cause de l'Évangile! Car un jour vous serez reçus dans les tabernacles éternels. Que vous êtes heureux, vous qui maintenant faites votre séjour dans les bois et dans les cavernes! Car un jour vous habiterez dans le palais du roi des rois, et vous serez éternellement abreuvés au fleuve de ses délices. »

Prière,

Seigneur, nostre bon Dieu et père, nous te présentons nos très humbles prières pour te demander qu'il te plaise d'avoir pitié de ta pauvre et désolée Sion. Elle est affligée, tempestée, destituée de toute humaine consolation, elle s'écrie dans sa détresse : Hélas, vous tous passants contemplez ma douleur s'il y a douleur semblable à la mienne laquelle l'Éternel a rendue dolente au jour de sa colère. Elle est au faîte des rochers, rassemble la en tes compassions, rallume le flambeau de ton évangile en ce royaume, que nos péchés ont éteint et fortifie d'une constance invincible ceux qui le veulent faire revivre, fais que la mort ni les menasses ne les empêchent jamais de l'annoncer jusqu'au dernier soupir de leur vie, garantis de toute sorte de dangers ceux qui parlent et ceux

1. Nous en devons la copie à l'obligeance de M. F. Teissier.

qui écoutent. Tu nous promets que de telles compassions qu'un père est émeu envers ses enfans, de telle compassion est émeu l'Éternel envers ceux qui le craignent et que là où nous serons deux ou trois assemblés en ton nom tu seras au milieu de nous et que les portes d'enfer ne prevaudront jamais. Hélas, où sont tes promesses, où sont tes alliances, que diront les nations quy nous demandent : Où est votre Dieu ? Réveille ta jalousie et les entrailles bruyantes de tes compassions. Tu as voulu sauver Sodome et Gomore pour dix justes, nous te présentons ton fils quy vaut mieux que tous les justes quy ont jamais été, pour l'amour de ce juste sauve-nous car nous périssons. Tu nous commandes de t'invoquer au jour de notre détresse et tu nous en tireras hors et nous t'en glorifierons ; tu nous commandes encore : « Venez à moy vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulageray et vous trouverez du repos en vos âmes. » Nous venons à toy, à toy pressés du sentiment de nos misères, comme pauvres, mendiant au Seigneur de l'univers car c'est aux plus pauvres du monde que tu ouvres le cabinet de tes trésors. Fais que nous puissions voir en nos jours la destruction de cette grande Babylon afin que nous puissions nous écrier avec chant de triomphe : « Qu'elle est chûte, qu'elle est chûte la grande Babylon. » Fais connoistre à nostre monarque la fidélité que nous avons pour son service et la justice de nostre cause et la pûreté de nostre religion, afin qu'il nous donne la liberté de conscience, fais lui connoistre qu'il te fait la guerre, illumine-le par ton Saint-esprit et tout autant comme il travaille à destruire ton église fais luy cet honneur qu'il travaille à la rebastir. Nous te recommandons les pauvres prisonniers quy gemissent dans les prisons pour le soustien de ton saint Évangile, parle leur selon leur cœur et les console, et dis à leur âme : « Je suis celuy qui garantir te puis, » et qu'ils entendent résonner à leurs oreilles : « Sois fidèle jusques à la mort et je te donneray la couronne de vie. » Que la mort quy se presente à leurs yeux ne les espouvante point mais qu'ils combattent genereusement dans cette milice spirituelle et que « cette grande nuée de témoins » les encourage à souffrir tout pour ton nom, quy ont mesprisé la honte, quy ont esté estandus avec tourmant ne tenant compte de leur vie ; fais qu'ils contemplent attentivement leurs souffrances en la gloire immortelle quy les attend dans le ciel. Guéris les pauvres malades en quel endroit du monde qu'ils puissent être, fais leur connoistre que tu es le vray medecin et du corps et de l'âme, et que ton fils Jésus leur soit gain en la vie et en la mort. Fortifie les chancelants, relève ceux quy sont tombés malheureusement et ramène les errans, soutiens jusqu'à la fin ceux quy sont encore debout. Nous te recommandons ce monarque (le roy d'Angleterre) avec sa chère espouse, lequel tu as doublement ennobly par la connoissance de ta vérité, tiens leur vie chère, précieuse,

donne luy sainte lignée afin qu'il enseigne à ses enfants et aux enfants de ses enfants de te craindre et de te servir, fais qu'Elle soit une Esther au milieu de son peuple, garantis-les de toute sorte de dangers visibles et invisibles. C'est toy qui des légions d'anges campes à l'entour de ceux quy te craignent, qu'il te plaise les employer pour leur conservation et défense, bénis leurs desseins, fortifie leurs entreprises, donne un heureux succès à ses armes, rends le paisible possesseur de tous les royaumes qu'il a conquis et qu'il conquerra, afin que sous ses lauriers tes enfants te puissent servir en toute liberté de conscience. Fais que l'ange du grand conseil marche à la teste de ses armées, affidelle ceux de tous ses ennemis que ce sont comme de baux (*sic*) quy ne se trouvent ni force ny courage, anime et revêts de ton Saint-esprit, comme tu fis à ce grand capitaine Josué qui introduisit ton peuple dans la terre promise, et si tu te veux servir de cette cause segonde pour nous remettre dans le giron de ton église, tu sauras bien luy donner le moyen de ce faire. Bénis nos pauvres frères en quelle partie du monde qu'ils puissent estre et tous ceux quy contribueront à nostre délivrance. Nous te demandons toutes ces choses et toutes les autres que tu connois mieux que nous mesme nous estre compendientes et nécessaires pour l'amour de J.-C. ton fils, auquel avec le Saint-esprit soit honneur et gloire dès maintenant et à tout jamais. Amen.

Cette page, incorrecte, mais inspirée comme peut-être aucune de toutes celles qu'il nous a laissées, nous livre le secret de l'optimisme et des succès de ce visionnaire qui confondit l'assurance du despotisme religieux aussi bien que le découragement de ses victimes. Si Brousson a écrit, parlé, lutté sans relâche jusqu'à donner joyeusement « sa vie pour ses brebis », c'est qu'il a cru d'une foi simple, héroïque, chaque jour approfondie, renouvelée par la prière. Elle a été la puissance mystérieuse qui, du milieu de la défaite apparente, n'a cessé jusqu'à son dernier soupir, de le transporter dans les régions du triomphe et de la gloire.

N. Weiss.

ur revocation
de Nantes

Louis par la grace de Dieu Roy de Fran
ce et de Navarre A tous presens et avenir Salut, Le Roy
Henry le grand nre ayeul de glorieuse memoire voulant empesch
er que la paix qu'il avoit procurée a ses sujets, apres les grandes
pertes qu'ils avoient souffertes par la durée des guerres civiles
et estrangeres, ne fust troublée a l'occasion de la Religion pretendue
reformée, comme il estoit arrivé sous les regnes des Roys ses
predecesseurs; auroit par son Edit donné a Nantes au mois
d'Avril mil cinq cens quatre vingt dix huict, reglé la conduitte
qui seroit a tenir a l'egard de ceux de lad. religion, les lieux
dans lesquels ils en pourroient faire l'exercice, estably des
juges extraordinaires pour leur administrer la justice, et enfin pourveu
mesme par des articles particuliers a tout ce qu'il auroit jugé
necessaire pour maintenir la tranquilité dans son Royaume
et pour diminuer l'aversion qui estoit entre ceux de l'une et
l'autre religion, afin d'estre plus en estat de travailler comme
il avoit resolu de faire, pour reunir a l'Eglise ceux qui s'en estoient
si facilement esloignez; Et comme l'intention du Roy nostred.
ayeul ne put estre effectuée a cause de sa mort precipitée, et que
l'execution dud. Edit fut mesme interrompue pendant la minorité
du feu Roy nre tres honoré seigneur et pere de glorieuse —

entiere application a rechercher les moyens de parvenir au succez du
dessein des Roys nosd. ayeul et pere, dans lequel nous sommes entrez
des n̄re advenement a la Couronne, Nous voyons presentement avec
la juste reconnoissance que nous devons a Dieu, que nos soins ont eu
la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la
plus grande partie de nos sujets de lad. R.P.R. ont embrassé la
Catholique. Et dautant qu'au moyen de ce l'execution de l'Edit de
Nantes, et de tout ce qui a esté ordonné en faveur de lad. R.P.R.
demeure inutile, nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire
de mieux pour effacer entierement la memoire des troubles, de la confusion
et des maux que le progrez de cette fausse religion a causez dans n̄re
Royaume et qui ont donné lieu aud. Edit et a tant d'autres Edits et
declarations qui l'ont precedé, ou ont esté faits en consequence, que
de revoquer entierement led. Edit de Nantes, et les articles particuliers
qui ont esté accordez en suitte d'iceluy, et tout ce qui a esté fait depuis
en faveur de lad. Religion; Sçavoir faisons que Nous
pour ces causes et autres a ce nous mouvans, et de nostre
certaine science pleine puissance et authorité Royalle, avons par ce
present Edit perpetuel et irrevocable, supprimé et revoqué, supprimons
et revoquons l'Edit du Roy n̄re d. ayeul donné a Nantes au mois
d'Avril mil cinq cens quatrevingt dix huict en toute son estendue

ensemble les articles particuliers arrestez le deuxe May ensuivant et les lettres patentes expediées sur iceux, et l'Edit donné à Nismes au mois de Juillet mil six cens vingt neuf, les declarons nuls et comme non advenus, ensemble toutes les concessions faites tant par iceux que par d'autres Edits, Declarations et arrests aux gens de lad. R.P.R. de quelque nature qu'elles puissent estre, lesquelles demeureront pareillement comme non advenues, et en consequence voulons et nous plaist que tous les temples de ceux de lad. R.P.R. scituez dans nre Royaume, pays terres et seigries de nre obeissance soient incessamt demolis. /

Deffendons à nosd. sujets de la R.P.R. de plus s'assembler pour faire l'exercice de lad. religion en aucun lieu ou maison particuliere sous quelque pretexte que ce puisse estre, mesme d'exercices reels ou de bailliages, quand bien lesd. exercices auroient esté maintenus par des arrests de nre conseil. /

Deffendons pareillement à tous seigneurs de quelque condition qu'ils soient de faire l'exercice dans leurs maisons et fiefs, de quelque qualité que soient lesd. fiefs, le tout à peine contre tous nosd. sujets qui feroient led. exercice de confiscation de corps et de biens.

Enjoignons a tous Ministres de lad. R.P.R. qui ne voudront pas se convertir et embrasser la Religion Catholique, Apostoliq. et Romaine de sortir de nre Royaume et terres de nre obeissance quinze jours apres la publication de nre pnt Edit, sans y pouvoir sejourner au dela, ny pendant led. temps de quinzaine faire aucun presche, exhortation ny autre fonction a peine des galeres./

Voulons que ceux desd. Ministres qui se convertiront continuent a jouir leur vie durant, et leurs veuves apres leur deceds tandis quelles seront en viduité des mesmes exemptions de taille et logement de gens de guerre dont ils ont jouy pendant quils faisoient la fonction de Ministres, et en outre nous ferons payer ausd. Ministres aussy leur vie durant une pension qui sera d'un tiers plus forte que les appointemens quils touchoient en qualité de Ministres, de la moitie de laquelle pension leurs femmes jouiront aussy apres leur mort tant quelles demeureront en viduité./

Que si aucuns desd. Ministres desirent se faire advocats ou prendre les degrez de docteurs es loix, nous voulons et entendons quils soient dispensez des trois années d'estude prescriptes par nos declarations, et qu'apres avoir suby les examens ordinaires, et par iceux esté jugez

capables, ils soient receus docteurs, en payant seulement la moitié des droits que l'on a accoustumé de prendre pour cette fin en chacune universite. /

Deffendons les Escoles particulieres p.r l'instruction des enfans de lad. R.P.R. et toutes les choses generalement quelconques qui peuvent marquer une concession quelle que ce puisse estre en faveur de lad. religion. /

A l'egard des enfans qui naistront de ceux de lad. R.P.R. voulons qu'ils soient doresnavant baptisez par les Curez des parroisses, Enjoignons aux peres et meres de les envoyer aux Eglises a cet effet la, a peine de cinq cens livres d'amende, et de plus grande s'il y eschet, et seront ensuite les enfans eslevez en la religion catholiq. apostoliq. et Romaine, a quoy nous enjoignons bien expressement aux juges des lieux de tenir la main. /

Et pour user de nre clemence envers nos subjets de lad. R.P.R. qui se seront retirez de nre Royaume, pays et terres de nre obeissance avant la publication de nre p.nt Edit, Nous voulons et entendons qu'en cas qu'ils y reviennent dans le temps de quatre mois du jour de lad. publication, ils puissent et leur soit loisible de rentrer dans la possession de leurs biens, et en jouir tout ainsy et comme ils

ou de culte de lad. r

cy dessus de confis

mandement au

de parlement, Cham

Baillifs, Seneschau

quil appartiendra

et enregistrer, nre pr

en vacations, et icell

de point en point,

contravention aucun

afin que ce soit cho

mettre nre seel ace

d'Octobre l'an de g

le quarante troisie

Par Le Roy

Colbert

Registrées oui

general du R

leur forme et t

fait a paris en

octobre mil s

Delac

Registrées ouy et ce requerant le procureur general du roy pour estre executées selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce jour. A paris en parlement le vingt huictiesme jour de Novembre mil six cens quatre vingt cinq.

[signature]

ou de culte de lad. religion de quelque nature quil soit, sous les peines cy dessus de confiscation de corps et de biens. Si donnons en mandement a nos amez et feaux con.ers les gens tenans noz cours de parlement, Chambre de noz Comptes, et Cour des Aydes a Paris, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, et autres noz justiciers et officiers quil appartiendra et a leurs lieutenans quils fassent lire, publier et registrer nre present edit en leurs cours et jurisdictions, mesme en vacations, et iceluy entretenir et faire entretenir garder et observer de point en point, sans y contrevenir ny permettre quil y soit contrevenu en aucune maniere. Car tel est nre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable a tousjours nous avons fait mettre nre seel a cesd. presentes. Donné a Fontainebleau au mois d'Octobre l'an de grace mil six cens quatre vingt cinq et de nre regne le quarante troisiesme.

Louis

Visa
Le Tellier

Par le Roy
Colbert

Registrées ouy et ce requerant le procureur general du Roy pour estre executées selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce jour. A Paris en parlement le vingt deux jour d'octobre mil six cens quatre vingt cinq.
Dongois

Registrées oui et ce requerant le procureur general du Roy pour estre executées selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce jour. A Paris en vacations le vingt deux octobre mil six cent quatre vingt cinq
De la Baune

DOCUMENTS[1]

LA MISSION BOTTÉE

EN BÉARN, HAUT-LANGUEDOC ET GUIENNE

LETTRE D'UN TÉMOIN, DU 5 SEPTEMBRE 1685

Cette lettre a été envoyée en Hollande où elle fut aussitôt traduite en hollandais et imprimée en même temps que la traduction. Ces feuilles volantes, recueillies avec les récits des témoins oculaires qui passèrent à l'étranger, constituèrent une des principales sources que les futurs historiens de la Révocation comme *Gaultier de Saint-Blancard* et *Élie Benoît* mirent plus tard en œuvre [2]. Un exemplaire rarissime de cette plaquette, dont nous reproduisons le texte français, se trouve à la bibliothèque wallonne de Leyde dont le conservateur nous l'a communiquée avec son obligeance habituelle.

N. WEISS.

Lettre escrite de France touchant les violentes persécutions qu'on y fait à ceux de la Religion réformée.

Tout ce que l'on vous a dit des persécutions que l'on a faites et que l'on fait encore à ceux de notre religion dans le Béarn, dans la Guyenne, et dans le Périgort, n'est que trop vray ; et bien loin que l'on y ait rien exagéré, on ne vous en a appris qu'une fort petite partie. Je ne saurais pourtant me récrier sur la peine que vous avez à la croire ; en des occasions de cette sorte on se défie de ses yeux,

1. Le document qui doit ici précéder tous les autres, est la reproduction facsimile, absolument exacte, que nous donnons de l'original de l'*Édit de Révocation*, qui se trouve au musée des *Archives nationales*.

2. Voyez entre autres, l'Avertissement de l'*Histoire apologétique* (de Gaultier de Saint-Blancard), Amsterdam, 1688.

et je vous avouë que quoy que tout retentisse icy du bruit de notre ruine, je ne puis presque me la persuader, parce que je ne la puis comprendre. On ne doit pas être surpris de voir l'Église affligée sur la terre : elle y est étrangère aussi bien que Jésus-Christ, son chef, et comme luy elle doit tendre vers le ciel, qui est sa patrie, par le chemin des ennuis et des souffrances. Il ne faut pas s'étonner de luy voir souffrir de temps en temps de cruelles persécutions : tous les siècles l'ont veuë exposée à ces épreuves, qui luy sont nécessaires pour épurer sa foy, et qui doivent faire la matière de sa gloire. Enfin, il n'y a pas sujet de trouver étrange que dans ces rudes épreuves il y en ait un grand nombre de ceux qui faisaient profession de la pureté de l'Évangile, qui l'abandonnent; on sait que la foy n'est point de tous; et il n'y a pas d'apparence que ceux qui ne suivent Jésus-Christ que parce qu'ils trouvent leur compte avec lui, et qu'il leur donne du pain, continuent à le suivre, lorsqu'il veut les obliger à porter sa croix, et à renoncer à eux-mêmes. Mais ce qui me paroist inconcevable, c'est que nos ennemis ayent employé pour nous détruire les moyens dont ils se sont servis, et qu'ils y aient eu un succès si prodigieux et tout ensemble si funeste. Je m'en vay vous dire en peu de mots ce que j'en say.

Toutes ces Déclarations foudroyantes, et tous ces arrests accablants que l'on ne cessoit de demander et d'obtenir contre nous, et que l'on exécutoit avec la dernière rigueur, n'étoient plus capables d'ébranler presque plus personne. L'interdiction de nos exercices publics, la démolition de nos temples, et les sévères deffenses que l'on nous avoit faittes de s'assembler seulement deux ou trois en secret pour prier Dieu, n'avoient fait qu'enflammer le zèle de la plus part, et les obliger à prier Dieu avec plus d'ardeur dans leur cabinets, et à méditer avec plus d'attention sa parole. Et ni la disette où nous étions réduits par la privation de nos offices et de nos emplois, et de tous les autres moyens de gagner notre vie, et par les charges insupportables dont on prenoit à tâche de nous accabler soit de tailles, soit de logemens de gens de guerre, qu'on rejettoit autant que l'on pouvoit sur nous, ni les peines effroyables que l'on nous faisoit incessamment, par les affaires criminelles que l'on nous suscitoit à tous momens, sur les prétextes les plus vains et les plus injustes, ne lassoient plus notre patience, endurcie à toutes ces calamités. De sorte que le dessein de nous forcer à abandonner la vérité de l'Évan-

gile alloit infailliblement échoüer, si l'on n'y eust employé que ces machines, quelque terribles qu'elles fussent. Mais nos ennemis étoient trop ingénieux, et ils avoient trop à cœur nôtre ruyne, pour n'en pas trouver enfin d'aussi efficaces et d'aussi puissantes qu'ils les souhaittoient. Ils se souvinrent de l'effet qu'avoit produit dans le Poitou, dans l'Aunix et dans la Saintonge, il y a quelques années, le nouveau genre de persécutions dont les Intendans de ces lieux-là s'étoient avisez. Et ils n'eurent pas de peine à y avoir recours, comme à un moyen infaillible.

Nous n'avions garde, Monsieur, de croire que l'on prist jamais des voyes de cette sorte pour nous convertir. Nous avions toujours cru qu'il n'y avoit que les Dennujeux et les Marillacs [1] qui fussent capables de pareilles entreprises, nous ne nous serions jamais imaginés que des généraux d'armée qui se font une honte d'attaquer et d'emporter les bicoques, pussent se réduire à assiéger dans leurs maisons des vieillards, des femmes et des enfans, et que des soldats qui se croyent annoblis par leur épée, eussent pu se résoudre à faire le métier de bourreaux et mettre à la torture des innocens et leur faire souffrir toute sorte de supplices, et nous y serions d'autant moins attendus que lorsque l'on nous traitta de cette manière, on nous voulut persuader qu'on ne l'avoit pas trouvé bon au Conseil; c'est qu'en effet il nous sembloit que toutes sortes de raisons, d'humanité, de piété, d'interest, y devoient faire désapprouver une conduite si barbare.

Il est pourtant vray qu'aujourd'huy, bien loin de la condamner, on la suit avec une ardeur qui n'eut jamais de pareilles. Sans qu'on se soit mis en peine que de faire deux choses pour en tirer tout le fruit qu'on s'en est promis. La 1° a esté de nous endormir, et de nous ôter tout sujet de soupçonner ce mal qu'on nous préparoit, en nous laissant encore quelques exercices publics, en nous permettant même de bâtir quelques temples, en établissant en divers lieux des ministres pour batiser nos enfans, et en faisant publier divers arrests et diverses Déclarations, qui nous insinuoient que nous devions espérer de subsister encore quelques années, telle qu'est la Déclaration qui ordonne que les ministres changeront

1. Voyez sur la conduite de l'intendant Marillac en Poitou, E. Benoit : *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 472.

de l'Église tous les trois ans. La 2° a esté de fermer exactement tous les ports du Royaume, afin que personne n'en pût fuir, ce que l'on a fait en renouvellant les anciennes deffenses d'en sortir sans permission, et en y ajoutant des peines beaucoup plus sévères.

Après ces précautions on n'a plus cru devoir garder aucunes mesures, on a levé incontinant le bras, pour frapper le dernier coup de nôtre ruine. Les intendans ont eu ordre de nous déclarer que le Roy ne veut plus souffrir dans son Royaume d'autre religion que la sienne, de nous ordonner à tous de l'embrasser dans un délay de peu de jours, ou même de quelques heures, de nous menacer de nous y contraindre par toute sorte de rigueurs, si nous refusions d'y obéir, et d'exécuter incontinant leurs menaces, en remplissant nos maisons de soldats, à qui ils nous devoyent donner en proye, et qui, non contens de nous ruïner de fond en comble, devoient exercer sur nos personnes toutes les violences et toutes les cruautéz dont ils pourroient s'aviser, pour venir enfin à bout à quel que prix que ce fust de notre persévérance.

On commença donc il y a environ quatre mois à mettre en usage cette effroyable méthode de convertir les gens, digne de ses inventeurs et digne de la communion Romaine. Le *Béarn* fut le premier attaqué comme une des plus considérables extrémitez du royaume, afin que le mal gagnant de là jusque au cœur de l'État, il se répandît bientôt dans toutes les autres provinces. M. l'Intendant Foucaut s'y transporte dans tous les lieux où nous faisions quelque nombre : il y enjoint aux habitans de la Religion, sous peine de grosses amandes, de se rendre incessamment dans des places qu'il leur marque : là il leur ordonne à tous de la part de Sa Majesté de changer de Religion, leur accordant quelques jours pour s'y disposer; il leur dit qu'il a des troupes toutes prêtes pour y obliger par force tous ceux qui refuseront d'obeïr, et cette menace ayant esté suivie de son effet, comme l'esclair l'est de la foudre, il remplit de gens de guerre les maisons de tous ceux qui demeurent fermes dans la résolution de vivre et de mourir fidèles à Jésus-Christ, et il commande à ces troupes insolentes et animées, de leur faire tous les mauvais traitements imaginables. Je n'entreprens pas, Monsieur, de vous faire le détail des excès et des violences que ces brutaux, et ces enragez commirent, en exécution de ces ordres : l'Histoire en serait trop longue et trop triste : et il suffit de vous dire qu'ils n'ou-

blièrent aucune sorte d'inhumanité, et qu'ils n'épargnèrent ni conditions, ni sexes, ni âge. Ils démolissoient les maisons, ils mettoient en pièces les plus beaux meubles, ils meurtrissoient et ils assommoient de coups les vénérables vieillards, ils traînoient sans pitié aux Églises des femmes honorables; ils garretoient [des] personnes innocentes comme d'infâmes scélerats, ils les pendoient par les pieds jusques à ce qu'ils les vissent aux abois, ils leur approchoient de la teste nüe, ils leurs appliquoient en d'autres endroits des palles ardentes; ils les enfermoient entre quatre murailles, où ils les laissoient périr de faim et de soif : et la constance avec laquelle ils souffroient tous ces tourments n'ayant fait qu'augmenter la rage de ces furieux, ils ne cessèrent jamais jusque à ce que leur inhumanité eust enfin triomphé de la patience et de la foy de ces misérables, de sorte que de tant de nombreuses églises que nous avions dans dans cette province, telles qu'estoient celles de Pau, d'Arthès, de Navarre, etc., à peine est-il réchappé un petit nombre de personnes, qui tiennent encore contre toutes ces cruautez ou qui s'en sont fuies en Espagne, en Hollande, en Angleterre ou ailleurs, laissant leurs biens et leurs familles en proye à la fureur de ces cruels ennemis[1].

Le succès ayant répondu à leur attente, ils ne perdirent point de temps, et résolus de pousser vivement leur victoire, ils tournent incontinent leurs pensées et leurs armes vers *Montauban*. Monsr. l'Intendant y fait venir devant luy les bourgeois, il leur tient le même langage que l'on avoit tenu à ceux du Béarn, et les bourgeois ayant répondu à peu près de la même manière, il fait entrer dans la ville quatre mille hommes, et les loge comme en Béarn chez les seuls Réformés, avec ordre de leur faire un traitement tout semblable à celuy que l'on avait fait à ceux du Béarn : et ces inhumains sceurent si bien exécuter ces ordres impitoyables que de douze ou quinze mille âmes, dont cette grande et belle Église étoit composée, il ne s'en est sauvé que vingt ou trente familles, qui errent dans les bois et par les champs. Sa ruine a entraîné avec elle celles de toutes les autres églises d'alentour qui ont eu le même destin, comme elles

1. Voyez sur la Révocation en Béarn, l'*Histoire apologétique*, II, 80 ss., E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 831 ss. et le remarquable travail que vient de publier M. Soulice et dont nous parlons plus loin, l'*Intendant Foucault et la Révocation en Béarn*, Pau, 1885, 151 p. in-8°.

ont éprouvé les mêmes rigueurs, Réalmont, Bourniquel (l. *Bruniquel*), Négrepelisse, etc. [1].

Le sort de ces Églises de la haute Guienne n'a pourtant pas été plus triste que celui des Églises de la basse Guyenne, et du Périgort que ce déluge épouvantable a aussi englouties. Monsieur de Boufflers[2], et Monsieur l'Intendant ayant partagé entre eux les quartiers, Monsieur de Boufflers ayant pris pour soy l'Agenois, Tonneins, Clerac et les quartiers d'alentour, et Mr l'Intendant s'étant chargé du soin de réduire le Fleis, Monravel, Genssac, Castillon, Coutras, Libourne, etc., et les troupes qu'ils commandent désolant tous les lieux où elles passent et les remplissans de deuil et de désespoir, et répandans devant elles la terreur et l'effroy dans tous ceux dont elles approchent.

Il y a eu à même temps 17 Compagnies à Ste-Foy, 15 à Nérac, et autant à proportion dans tous les endroits; de sorte que tout étant plein de ces troupes accoutumées à la licence et au pillage; il n'y a aucun de tous ces lieux où elles n'ayent laissé des marques funestes de leur cruauté, et de leurs fureurs; ayans enfin contraint par la force des tourmens, tout ce qu'il y avoit de nôtre Religion, de ployer le cou sous le joug de la communion de Rome.

Mais comme *Bergerac* étoit particulièrement célèbre par les longues épreuves qu'il avoit glorieusement soutenues, et que nos ennemis voioient bien de quelle importance il étoit pour avancer leur dessein de l'emporter à quelque prix que ce fust, c'est aussi l'endroit qu'ils ont attaqué avec le plus d'opiniâtreté et de furie. Cette petite ville avait souffert avec patience admirable pendant trois ans, mille mauvais traitements des gens de guerre, qui l'avoient mangée jusqu'aux os; outre les passages continuels, y avoit eu quartier d'hyver jusqu'à 18 Compagnies de cavalerie; et néanmoins tout cela n'avoit été capable de faire changer que trois misérables, qui étoient même assistez des deniers publics de l'Église. On y envoye donc d'abord 2 Compagnies de cavalerie, pour observer les habitans. Peu de temps après on y en envoye 32 Compagnies d'infanterie. Monsieur de Boufflers et Monsieur l'Intendant de la Province,

1. Voyez sur la Révocation à Montauban, l'*Histoire apologétique*, II, 86 ss., E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 851 ss. et les *Mémoires de Samuel de Péchels*, publié par M. R. de Cazenove, Toulouse, 1878.

2. Commandant des troupes.

les Evesques d'Agen et de Périgueux, et quelques autres personnes de marque s'y rendent. On appelle devant eux et dans la Maison de Ville, 200 Bourgeois. On leur dit que le Roy veut qu'ils aillent tous à la Messe, et que s'ils n'obéissent pas volontairement, on sera obligé de les y contraindre : et les Bourgeois ayant répondu unanimement que leurs biens et leurs vies étoient au pouvoir de Sa Majesté, mais que Dieu seul étoit le Maître de leur conscience, et qu'ils étoient résolus de tout souffrir plutost que d'en trahir les mouvements, on leur déclare qu'ils n'avoient donc qu'à se préparer à recevoir un châtiment digne de leur opiniâtreté et de leur désobéissance. On fait donc venir de renfort encore 32 Compagnies, Cavalerie et Infanterie, qu'on loge avec les 34 autres chez les seuls Protestants avec ordre de n'épargner qui que ce soit, et d'exercer contre leurs hostes toute sorte de violence jusques à ce qu'ils eussent extorqué d'eux une promesse de faire ce qu'on leur avoit ordonné. Ces ordres ayant été exécutés selon le désir de ceux qui les avoient donnéz, et ces misérables victimes de la fureur du soldat ayant été réduits dans un état lamentable, on les appelle encore dans la Maison de Ville, où on les presse de nouveau de changer, et comme ils répondent les larmes à l'œil, et avec tout le respect et toute l'humilité possible, qu'ils ne le peuvent, on les menace des dernières rigueurs, et on leur tient fort exactement parole. On fait venir de surcroît encore 34 Compagnies de sorte qu'il y en eut alors jusques à cent qui s'animent par leur nombre, et s'acharnent comme des loups envoyez sur ces brebis innocentes, les dévorent et les déchirent d'une manière qui fait horreur. On loge chez un seul Bourgeois des Compagnies entières, on taxa pour leur subsistance 150 L. par jour des gens qui n'avaient pas vaillant dix mille livres; quand leur argent est épuisé, on vend leurs meubles et on donne pour deux sols ce qui a coûté soixante livres. On lie, on garrotte Père, Mère, femme, enfans; quatre soldats gardent la porte pour empêcher que personne n'y puisse entrer pour les secourir ou les consoler. On les tient en cet état deux, 3, 4, 5 et 6 jours sans manger et sans boire et sans dormir; l'enfant crie d'un côté d'une voix mourante ah! mon Père, ah! ma Mère, je n'en puis plus! La femme crie de l'autre part : Hélas! le cœur me va faillir, et leurs bourreaux, bien loing d'en être touchez en prennent occasion de les presser et de les tourmenter encore davan-

tage; les effrayans par leurs menaces accompagnées de juremens exécrables, crians : « Chien, B...., tu ne te convertiras pas, tu ne nous écouteras pas? tu te convertiras. Chien, B...., nous sommes venus pour te convertir; » et les ecclésiastiques témoins de toutes ces cruautez, dont ils repaissent leurs yeux, et témoins de ces infâmes discours, qui les devroient couvrir de la confusion, n'en font que rire. Ainsi ces misérables ne pouvant ni vivre ni mourir, parce que lorsqu'on les a vus défaillir on leur a donné à manger seulement ce qu'il fallait pour les soutenir, et ne voyant point d'autre voye pour sortir de cet Enfer où ils estoient incessamment tourmentez, on plie enfin sous les poids de tant de peines. La seulle fuitte ayant pu être capable de sauver ceux qui ont preféré leur Religion à tous leurs biens, et les autres ayant tous été contraints d'aller à la Messe [1].

La Campagne n'est pas plus à couvert de ces misères que les Villes, ni le Noble que le Bourgeois. On commence par envoyer dans les maisons des Gentilshommes des Compagnies entières, qui traitent de la manière du monde la plus violente, de sorte qu'il n'y a pas une âme qui puisse espérer d'échapper, si ce ne sont peut estre ceux qui, comme les anciens fidèles, sont errans dans les déserts, dans les cavernes et dans les trous de la terre. Aussi vous puis-je bien asseurer que jamais il n'y eut de consternation plus grande que celle où nous sommes; les troupes approchent et Monsieur l'Intendant vient d'arriver à *Bourdeaux;* la plupart des plus considérables marchands fuyent, et ont abandonné leurs maisons et tous leurs biens; et il y en a de lâches qui pour éviter de bonne heure tous les maux qu'on nous prépare, ont déjà promis de faire ce qu'on voudroit. Enfin on ne voit en tous ces quartiers ici, que larmes, gémissemens, qu'effroy, n'y ayant presque personne de nôtre Religion dont le cœur ne soit plein d'une douleur amère, et dont le visage ne porte peinte l'image de la mort, et asseurément si nos ennemis en triomphent, leur triomphe ne pourra estre de durée.

Je n'ay pas assez bonne opinion d'eux, pour croire qu'ils ayent

1. Comp, *Bulletin*, XII, 416 ss.; *Histoire apologétique*, II, 90; E. Benoit, V, 856, et les *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France*, Paris, 1881 (Jean Marteilhe était de Bergerac).

jamais honte d'une conduite si contraire à l'Esprit de l'Évangile, je say que l'Évangile est une fable pour eux. Je veux dire seulement qu'elle va entièrement désoler le royaume qui, selon toute apparence ne s'en relèvera jamais, et qu'ils en sentiront comme les autres les misères. Le commerce y est dès à présent presque absolument éteint; et il faudrait presque un miracle pour le remettre. Quels seront les négocians protestans qui voudront s'engager désormais, avec des gens sans foy qui ont lâchement trahi leur religion et leur conscience; ou avec des persécuteurs outréz de la Religion qu'ils professent et qui ont si hautement déclaré par leur conduite, qu'ils tiennent qu'ils ne sont point obligez à garder les traitez qu'ils font avec ceux qu'ils croyent Hérétiques? Et qui seront ceux, de quelque religion qu'ils soient, qui voudront lier commerce avec un État épuisé par les subsides, par les persécutions, par une stérilité continuelle de plusieurs années, rempli de personnes désespérées, et qui infailliblement sera rempli de gens proscrits, et qui sera bientôt baigné de leur sang[1].

Ces misérables que l'on a trompez en leur persuadant que l'on ne demandera point d'eux d'abjuration de leur Religion, et que l'on a étourdis par la violence des maux qu'on leur a fait souffrir, par la crainte de ceux dont ils se sont veu menacez, sont dans un étonnement qui ne leur permet pas de sentir leur cheute. Mais aussitôt qu'ils seront revenus à eux, qu'ils reconnoîtront qu'ils n'ont pu embrasser la Communion de Rome sans renoncer absolument à la sainte Religion qu'ils professoient et qu'ils feront réflection sur le malheureux échange qu'on leur a fait faire, leur conscience se réveillant et leur faisant de continuels reproches de leur lâcheté, elles les déchirera par des remords qui, leur faisant ressentir des peines toutes semblables à celles que souffrent les damnez dans les enfers, les contraindra de chercher de s'en délivrer et se mettre en repos par une profession constante de la vérité qu'ils ont malheureusement trahie. Alors on ne voudra pas en avoir le démenti, on voudra les obliger par la crainte des peines à demeurer dans l'abyme où on les a précipitez : et par ce que ces peines ne leur seront nullement considérables au prix de tourmens que leur conscience leur aura fait souffrir, et de ceux dont elle les menacera s'ils retombent,

1. L'événement n'a que trop justifié ces prévisions.

on sera contraint de les traîner au supplice, ou de tâcher de s'en défaire tout d'un coup par des massacres, après lesquels il y a tant de dévots qui soupirent depuis longtemps[1]. Priez Dieu, Monsieur, qu'il ait pitié de ces Misérables, qu'il fléchisse envers nous le cœur de notre Auguste Monarque, qu'il convertisse ceux qui croyent luy faire service en nous faisant mourir, qu'il leur crie des cieux comme à St Paul autrefois : Saul, Saul, pourquoy me persécutes-tu? Qu'il fasse une justice exemplaire des autres, et que touchez par une véritable repentance tous ceux qui l'ont renié comme St Pierre, ils sortent dehors comme lui, et qu'ils pleurent amèrement.

Je suis, Monsieur,

Votre etc.

A[2] , le 5 septembre 1685.

DÉTAILS DE LA PERSÉCUTION

STATISTIQUE DES ARRÊTS ET DES TEMPLES DÉMOLIS

On lit en tête d'un manuscrit du XVIIIe siècle, contenant une liste de mariages de réfugiés à Lausanne, et qui appartient à notre ami M. le pasteur P. de Félice, l'intéressante énumération qui suit :

Il est de notoriété publique : Que, depuis l'an 1660 jusques en octobre 1685, il se rendit en France 309 Arrêts, Déclarations et Édits, au préjudice des Religionnaires nés sujets de Louis XIV, Roi de France et de Navarre : Et que celui de ses Édits le plus foudroyant contre eux, fut celui qui fut enregistré au Parlement de Paris le 22e octobre 1685, par lequel ce Roi révoqua l'Édit donné en leur faveur par Henri IV son ayeul, à Nantes, en 1598.

Mais, peu de personnes sont instruites : qu'en 1660, il y avait en France, 813 Temples consacrés par lesdits Religionnaires, à y servir Dieu publiquement et en toute liberté de conscience : Que, depuis l'an 1660 jusques en l'an 1684, Louis XIV en fit interdire

1. Comment ne pas se rappeler que ces faits ici annoncés se réalisèrent de point en point avec une douloureuse précision !

2. Le couteau du relieur a enlevé le nom propre qui se trouvait ici. La traduction hollandaise est simplement datée *de France*.

ou démolir 570. Et que les 243 qui existoient en 1685 furent, ou interdits, ou démolis par son ordre : ayant interdit, dans tout son royaume, l'exercice de la sainte Religion Chrétienne Réformée.

UNE LETTRE DE CACHET
DU 18 OCTOBRE 1685

On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal un volume d'*Ordres du roi* de l'année 1685, qui renferme plusieurs de ces lettres décrétant, sans autre forme de procès, l'emprisonnement à la Bastille des sujets accusés ou simplement suspects de Sa Majesté. Celle que nous publions se trouve au fol. 432 de ce vol. coté nº 7171 et concerne un protestant, fabricant de papier *en Espagne* qui fut attiré en France pour y être persécuté [Voy. la *France protestante*, nouv. édit. I, col. 713, qui ignorait la date de son incarcération]. On remarquera que cet ordre a été signé le même jour que l'Édit de Révocation[1].

M. de Besmaus, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à recevoir dans mon château de la Bastille le nommé Baille, et l'y détenir jusqu'à nouvel ordre sans permettre qu'il y ayt communication avec qui que ce soit de vive voix ou par écrit. Sur ce je prie Dieu M. de Besmaus qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à Fontainebleau le XVIIIe jour d'octobre 1685.

A M. de Besmaus capitaine et gouverneur de mon chasteau de la Bastille.

LOUIS
COLBERT.

L'ACHAT DES CONSCIENCES

Cette lettre autographe par laquelle, le 19 octobre 1685, le célèbre

1. *Marie Chabin*, cy-devant femme de chambre de M. de Beringhen et *Marie de La Combe* veuve d'*Etienne Le Maître*, avaient été enfermées à la Bastille le 22 mai 1685 pour « avoir voulu sortir et favoriser et solliciter la sortie de plusieurs personnes du Royaume » ; elles furent relachées le 17 juin. *Marie Magdeleine Bousin* femme de *Paul Vaillant*, marchand épicier à Paris, emprisonnée le 13 juillet 1685 pour le même motif, sortit le 21 décembre 1685. (Voy. fol. 391, 399, 403 et 480 du vol. ci-dessus et les *Bulletins des prisonniers* de 1602 à 1712 à la même bibliothèque).

marquis de Louvois informe son frère Charles Maurice Le Tellier, évêque de Reims, que le roi approuve son projet d'acheter la conversion des protestants de *Sedan* au moyen de la somme qu'ils avaient dépensée pour la construction de leur temple, se passe de commentaire. M. le baron F. de Schickler l'a déposée à la bibliothèque de la Société. Il paraît qu'en effet, le temple protestant de Sedan est du petit nombre de ceux qui ne furent pas démolis et sert aujourd'hui d'église catholique.

N. W.

A Fontainebleau ce 19e octobre 1685.

Ce mot est pour vous informer qu'ayant parlé au Roy de la proposition que vous faites d'engager Sa Majesté au remboursement de la despense faite par les Religionnaires de Sedan pour le bastiment de leur nouveau temple si ils se convertissoient par delibération, Sa Majesté l'a aprouvée, et vous pouvez comptez que le Roy fera exécuter la parolle que vous leur donnerez sur cela.

Vous pouvez vous assurer que mon fils le commandeur sera le 27 de ce mois à Charleville pour demeurer auprès de vous autant que vous le désirerez. Je suis, mon très cher frère, tout à vous.

M. Louvois.

A M. de Reims.

LES HÉRITIERS DES ÉGLISES RÉFORMÉES

Lorsque leur ruine eut été décidée, il y eut dans les rangs du clergé catholique une noble émulation pour réclamer leurs dépouilles. On voulait chasser l'hérésie, mais à condition de garder ce que possédaient les hérétiques. Le *Bulletin* a souvent, et tout récemment encore[1], publié des lettres où l'on demandait ces dépouilles avant même que l'arrêt de mort eut été prononcé. Presque toujours le roi s'empressait d'accorder ces demandes. Nous donnons ici quelques spécimens de ces brevets.

Le 29 octobre, Bossuet avait demandé au roi la démolition des temples de Nanteuil et de Morcerf pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital général de Meaux[2], et ce même jour le roy signait le brevet qu'on va lire. Le premier de ces deux temples, situé à quelques kilomètres de Meaux n'était autre chose que le temple de l'Eglise réformée de cette ville. Le 4 janvier

1. *Bulletin* du 15 août 1885, p. 365.
2. *Ibidem*, t. IV, p. 116.

1594, après la Ligue, Henri IV avait, en effet, déclaré qu'il conserverait « les dits habitans (de Meaux) en la religion catholicque, apostolicque et Romaine *sans qu'il y soit faict aultre exercice de Religion*, et que nul ne sera reçu en ladicte ville sans permission du gouverneur[1]. Par cet article les protestants qui pendant tout le XVI[e] siècle s'étaient réunis dans l'intérieur de la ville, avaient été forcés de « se recueillir » dans l'un ou l'autre des villages des environs. Les originaux des brevets que nous publions sont conservés aux archives de l'Hôtel-Dieu de Meaux. L'administration en fit faire, il y a quelques années, des photographies dont nous avons vainement demandé un exemplaire pour la bibliothèque de la Société.

N. WEISS.

Don à l'hospital général et à l'hostel Dieu de Meaux des temples de Nanteuil et Morcerf.

Aujourdhuy vingt neuf[e] Octobre mil six cent quatre vingt cinq, le Roy estant à Fontainebleau, voulant employer le plus utilement qu'il sera possible, pour le soulagement des pauvres, les temples dont la démolition a esté ordonnée par l'Édit du présent mois, Sa Majesté a accordé et fait don à l'hospital général et à l'hostel Dieu de Meaux des matériaux et emplacement des temples de Nanteuil et Morcerf pour estre le tout partagé également entre lesdits hospital et hostel Dieu, Sa Majesté permettant aux directeurs et administrateurs d'iceux d'en disposer ainsy que des autres biens des dits hospital et hostel Dieu. Et pour asseurence de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS

COLBERT.

Don des maisons des temples de Nanteuil et Morcerf pour l'hostel Dieu de Meaux et la paroisse de Morcerf :

Aujourd'huy dixiesme jour du mois de novembre 1685, le Roy estant à Fontainebleau, ayant esté informé qu'outre les temples de

1. *Recueil d'anciens titres et pièces concernant la ville de Meaux*, in-4°, 1739, p. 53.

la R. P. R. qui estoient cy-devant à Nanteuil et à Morcerf dont les matériaux ont esté donnez à l'hospital général et à l'hostel Dieu de Meaux, il reste encore deux maisons dépendantes desdits temples, Sa Majesté a fait don de la maison de celui de Nanteuil à l'hostel dieu de Meaux, et de celle de Morcerf à l'église paroissialle dudit lieu de Morcerf. Sa Majesté permettant aux directeurs dudit hostel dieu de Meaux et aux curé et marguilliers de ladite paroisse de Morcerf de disposer desdites maisons en vertu du présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS
COLBERT.

Don des cimetières de la religion P. R. du dioceze de Meaux en faveur de l'hostel Dieu de Meaux[1].

Aujourd'huy vingtiesme jour de décembre mil six cens quatre vingts cinq, le Roy estant à Versailles, voulant disposer des cimetières que ceux de la R. P. R. avoient cy-devant dans le dioceze de Meaux, Sa Majesté a accordé et fait don desdits cimetières à l'hostel Dieu de la ville de Meaux, à la réserve toutesfois de celuy de la Ferté soubs Jouarre que Sa Majesté a accordé à l'hostel Dieu dudit lieu, et de Quincy et Morcerf qu'elle a pareillement accordé aux paroisses desdits lieux. Et pour asseurance de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS
COLBERT.

1. On lit au dos : deux à Meaux, Nantheuil, Claye. Ce brevet donnait donc à l'Hôtel-Dieu de Meaux quatre cimetières. L'un de ceux de Meaux était au faubourg St. Nicolas et mesurait 3 perches, 1 douzième ; il était « enclos de petits murs et situé au bout de la ruelle Bauchet tenant d'une part vers midy à Blaise Regnault, d'autre part vers septentrion audit Delaistre preneur, d'un bout vers orient à iceluy Delaistre, d'un bout vers occident à ladite ruelle Bauchet ». Ledit Delaistre était *Elie de Laistre* l'aîné, vigneron jardinier, qui, le 27 mai 1686 prit ce cimetière à bail pour 96 ans moyennant « trente solz de rente ou annuelle pention » et qu'il paierait le cens [*Archives de l'Hôtel-Dieu de*

Enregistré au greffe du Bailliage de Meaux en exécution du jugement de cejourd'huy dix-huitiesme janvier 1686.

Don de la cloche du temple de Marennes aux religieux capucins du couvent de cette ville[1].

Aujourd'huy dix huitiesme du mois de février 1686, Le Roy estant à Versailles, désirant gratifier et favorablement traiter les religieux capucins du couvent de Marennes en considération des soins qu'ils prennent pour l'instruction de ceux qui ont abjuré la religion prétendue réformée, Sa Majesté leur a accordé et fait don de la cloche qui estoit au temple desd. de la religion prétendue réformée dud. lieu, faisant défenses aux administrateurs de l'hospital qui y pourroit estre estably ou du plus proche, d'y apporter aucun trouble ny empeschement sous pretexte de la déclaration du XXI[e] aoust 1684 laquelle réunit aux hospitaux les biens des concistoires suprimez, m'ayant Sa majesté, pour tesmoignage de sa volonté, commandé d'en expedier auxd. religieux le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS

PHELYPEAUX.

LES FUGITIFS

Dans ces deux lettres, Colbert de Croissy transmet à l'intendant Lebret des ordres très sévères pour empêcher l'émigration des protestants et de leurs pasteurs. On trouvera les originaux à la bibliothèque nationale *fonds français* n° 8826 f° 138 et 174. N. W.

A Chambord, le 20 septembre 1685.

Monsieur,

Je vous envoyeray au premier jour un arrest du conseil d'em-

Meaux]. Il y avait une famille Bauchet au faubourg St. Nicolas. Voy. *Etat civil protestant à la mairie de Nanteuil*, 8 février et 7 avril 1681.

1. L'original en parchemin, de ce brevet, dont les considérants ne manquent pas de saveur, se trouve à la bibliothèque de la Société.

pescher les sujets de Sa Majesté qui sont de la R. P. R. d'aller au Presche à Orange. On a donné avis au Roy qu'il y a plusieurs habitans de la R. P. R. qui sont dans les montagnes des Alpes qui se retirent à Genève et en Savoye et y transportent leurs meubles; qu'il y a mesme des gentilshommes qui leur donnent des aziles dans leurs chasteaux. Sa Majesté m'a commandé de vous écrire que vous empeschiez par toutes sortes de moyens cette sortie desd. habitans et ce transport de meubles, et pour ce qui regarde les gentils hommes qui les retirent dans leurs chasteaux, que vous leur fassiez des deffenses de donner retraite à aucuns soit pour leurs personnes ou pour leurs meubles, sous peine de grosses amendes, mesme du rasement de leurs chasteaux et maisons. Vous me ferez, s'il vous plaist, scavoir les diligences que vous aurez faictes touchant cette affaire, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

Je suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

De Croissy.

A Fontainebleau, le 30 octobre 1685.

Monsieur,

Sa Majesté ayant cy-devant donné des permissions à des ministres de la R. P. R. de passer dans les pays estrangers avec leurs femmes et enfans et de vendre le bien qu'ils avoient en France, elle m'ordonne de vous faire sçavoir, qu'en cas que ces permissions ne soient point exécutées et que lesd. ministres n'ayent point encore vendu leurs dits biens, l'intention de Sa Majesté est qu'elles demeurent révoquées, et que l'on suive à l'égard desd. ministres l'édit de Sa Majesté de ce mois.

Je suis, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

M. le Bret. De Croissy.

LES NOUVEAUX CONVERTIS

Colbert de Croissy écrivit à l'intendant du Dauphiné deux longues lettres sur les mesures à prendre pour rattacher effectivement à l'Église catholique ceux dont la violence n'avait obtenu qu'une adhésion involontaire. Nous reproduisons la première de ces deux lettres où l'on remarquera le passage relatif aux nouveaux testaments et livres de piété *fran-*

çais que l'intendant Lebret proposait de donner aux nouveaux convertis. Cette pièce se trouve à la bibliothèque nationale, *Fonds français*, n° 8826, f° 163.

N. W.

A Fontainebleau, le 4e octobre 1685.

Monsieur,

J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit au sujet des conversions qui se font dans les vallées de Pragelas, et dans le Briançonnois. Sa Majesté a témoigné en avoir bien de la joye, et elle est fort satisfaite des soins que vous y avez donnez. Elle m'a commandé de conférer avec M. l'ambassadeur de Savoye pour faire en sorte que M. l'archevesque de Turin fasse ce qui dépend de luy pour maintenir ceux de son diocèse qui se sont convertis dans cette vallée dans les bons sentimens qu'ils ont embrassez, et c'est ce que je feray incessamment.

Quant à ce que vous proposez que Sa Majesté fasse donner auxdits habitans des nouveaux testamens, la messe et autres prières en françois, et mesme contribüe pour la subsistance des curez, et l'établissement des Églises qu'il est nécessaire de construire, à cause que l'abbé d'Oulx qui est gros décimateur n'a pas les moyens de subvenir à cette dépense, l'intention de Sa Majesté est que vous examiniez les fonds qui estoient affectez aux temples qui ont esté démolis, comme aussy ce que l'on peut tirer des démolitions; que si ces moyens ne peuvent suffire pour ces sortes de dépenses, vous fassiez faire un calcul juste du supplément qu'il faudra que le Roy y donne, tant pour la construction des Églises absolument nécessaires que pour l'entretien et les livres nécessaires pour l'instruction des nouveaux convertis et vous m'envoyerez, s'il vous plaist, un estat exact de toutes les dépenses pour en rendre compte à Sa Majesté. Je vous feray sçavoir ensuite ses intentions; mais les dépenses qu'il a desjà faites sont très grandes, il faut tascher de les épargner et surtout, comme je vous ay desjà écrit, vous ne devez plus donner d'argent aux nouveaux convertis sans un ordre exprès de Sa Majesté.

On a donné avis à Sa Majesté qu'il y a encore dans la vallée de Pragelas et dans le Briançonnois des ministres qui empeschoient les conversions, en deffendant à ceux qui sont dans le dessein de se

convertir d'aller entendre les sermons des missionnaires; Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous fassiez sçavoir aux juges des lieux qu'ils agissent contre les Ministres qui ont une telle conduite.

Enfin, monsieur, soyez bien persuadé que vous ne sçauriez rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté que de vous employer vivement à tout ce qui peut contribüer aux conversions de ses sujets de la R. P. R.

Je suis, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

De Croissy.

LA VIE D'UN PRÉDICANT

LETTRE ÉCRITE A CLAUDE BROUSSON PAR HENRY POURTAL

(1er janvier 1696)

Henry Portal ou Pourtal, natif de Saumane (Gard), fut choisi par Brousson pour l'accompagner dans ses premières courses missionnaires et resta avec lui jusqu'en 1692, époque où il commença à faire le métier de prédicant avec grand succès. Il est un de ceux dont la tête fut mise à prix par Bâville, qui donne sur le même placard qui contient le signalement de Brousson, celui de Henry Portal : « Henric, valet de Brousson, natif de Saumane, d'assez grande taille et assez pleine, les cheveux roux, frisés et long, le visage plein, picotté de vérole, fort tâché de rousseur, le nez grand, les yeux petits, la barbe rousse et assez épaisse, vêtu de gris-fer, les dents blanches. » Les frères Haag (*France prot.*, 1er éd.) le nomment Henri Guérin, ainsi que M. Douen, mais dans ses interrogatoires il déclare s'appeler et signe : *Henri Pourtal*. La lettre que nous reproduisons d'après la minute trouvée sur lui lorsqu'il fut arrêté à Nîmes, montre bien le courage et l'intrépidité inspirés par Brousson à ce jeune martyr, qui fut roué vif le 22 juillet 1696, à Montpellier à l'âge de trente ans (Voy. Douen, *Premiers pasteurs du désert*, II, 189). La réponse de Brousson à cette lettre a été reproduite par M. Douen (*Ibid.*, II, 266). Ajoutons enfin que cette lettre se trouve aux archives de l'Hérault dans le dossier de Henri Portal, C. 173.

Ferd. Teissier.

Du déser le 1 de janvier 1696.

Monsieur et très honoré frère, Je ne sai si vous m'avez oublié ou

si vos lettres se sont perdues, quoiqu'il en soit il y a long temps que je n'ay point de vos nouvelles ce qui m'oblige à ne différer plus de vous écrire pour vous donner des miennes puisque le bon Dieu m'a délivré jusques yci et pour vous prier de m'en donner des vôtres afin de me tirer de la paine où je suis ne sachant pas l'état de vôtre santé, pour vous demander aussi la continuation de vôtre amitié et le secours de vos bonnes prières comme en ayant plû de besoin que jamais, vû que les dangers dans lesquels je me trouve depuis long temps sont effroyables.

Vous saurez Monsieur que la persécution a esté violante contre nous durant l'été; il y a quelque temps que je me trouva dans une ville des Cévennes dans laquelle j'avois demuré 14 ou 15 jours ayant fait un petit exercice presque tous les jours d'une maison à l'autre. Je fus enfin environné de mais ennemis dans une maison où j'avois fait une petite assemblée d'environ 40 personnes et voici comme nous fûmes découverts. Il y eut quelque méchante créature qui s'aperceut des gens qui entroit dans cette maison, mais n'estant pas bien assuré si la chose étoit ou non, il attendit que les gens sortissent avant que d'aller avertir le gouverneur; de par ainsi tout le monde eut le temps de se retirer après que l'exercice fut achevé par la grâce du bon Dieu, à la réserve de deux femmes et une fille qui restent dans la maison, et moi qui attendois la nuit pour sortir. Mais environ 4 heures du soir, le gouverneur, le major et plusieurs autres officiers avec presque toute la garnison s'estant mis sous les armes, commencèrent de courir à l'endroit où j'étois et n'étant pas à plus de 30 ou 40 pieds de la maison dans laquelle j'étois, le bon Dieu qui m'a voulu garantir et délivrer de la main sanguinaire des méchants me fit entendre la voix d'un homme qui sembloit être la voix d'un ange qui me disoit : « Sauvez-vous de devant vos ennemis si vous pouvez. » Alors je commença de prandre le long des degrés et de monter au plû haut de la maison, l'une de ces femmes s'étant emparée de mes livres monta avec moi, nous passâmes tous deux sur le couvert et entrâmes dans une autre maison. D'abord tout le cartié fut investi, les soldats furent dans un moment sur les tuiles et dans les maisons et je n'eus point d'autres asiles pour me mettre à couvert de l'orage épouvantable qui me poursuivoit avec tant de fureur que celui de descendre dans un puits et de crier à mon Dieu de ce lieu profond, comme Jonas. Mais il étoit bien difficile de des-

cendre si bas : outre que je n'avais personne pour me secourir, d'autre côté la crainte que j'avois de me perdre dans l'eau ne sachant pas la quantité qu'il y en avoit m'avait épouvanté, mais comme je vis que mais ennemis me pressoient de tous côtés et que je n'avois pas d'autre ressource, je jettai mais souliers dans le puits et je descendis après. Mais par la misericorde de Dieu ce fut un asile assuré, il n'y eut d'eau que jusqu'au cou mais il falut y demeurer *trois heures*[1] de sorte que le froid m'avoit pris d'une telle manière que je n'en pouvois plus supporter la rigueur : aussi j'entendois toujours un grand bruit que mais ennemis faisoit en reniant le saint nom de Dieu comme impies. Toute apparence, Monsieur, de me pouvoir garantir me fut ôtée, de sorte que je demandois à Dieu qu'il lui plût de me fortifier dans mon martire, croyant bien d'être à la fin de ma course et que Dieu m'apeloit à souffrir pour sa gloire. Le bon Dieu sous les enseignes duquel je marche m'avoit tout disposé par les consolations du Saint esprit qu'il me faisoit goûter dans ce lieu profond à la vue de la couronne de vie qu'il me prépare dans le ciel sous la condition de la persévérance dans ses voyes, aussi j'avois déjà pris congé du monde; mais enfin la nuit étant venue, ces cruels persécuteurs se retirèrent au fort et le bon Dieu que j'adore me fit la grâce de sortir de ce profond bourbier et de m'accorder encore la force nécessaire pour sortir tout à fait de la ville. Plusieurs fidèles étant survenus à mon secours pour m'aider à sortir du puits, ayant préparé des cordes pour me davaler par la muraille de la ville croyant que les portes étoient fermées; mais en ayant trouvé une ouverte ils m'accompagnèrent dehors et m'étant transporté dans une maison de campagne le lendemain je fus tout désolé par les grands efforts que j'avois fait ou par un coup fâcheux que j'avois reçu en une jambe en descendant d'une maison à l'autre en telle manière que j'ai demeuré un mois et demi sans pouvoir marcher étant d'obligation de me faire porter d'un endroit à l'autre.

Voilà de la manière que Dieu m'a délivré de la main de mais ennemis, d'ailleurs toute la ville fut émue, les fidèles étant tous alarmés ne pouvant se surmonter de l'affliction qu'ils avoient me voyant environné de mais ennemis, croyant que je n'en échapperois point, ou de la joye qu'ils eurent dans la suite de me voir délivré, ils

1. C'est nous qui soulignons.

faisoint connoître aux infidèles qu'il avoit quelque chose d'extraordinaire. On fit plusieurs prisonniers, ayant découvert quelque autre assemblée que l'on avoit faite à la campagne durant la nuit par le moyen de faux frères qui se fourrent parmi nous couvertement, mais par la grâce de Dieu ils ont esté fermes, aussi Dieu les a délivrés heureusement et s'il y a quelque lâche parmi eux il n'an a pa eu meilleur marché que les autres.

Les puissances ont été informées que c'estoit moi qui m'estois sauvé dans le puits[1] et d'abord elles ont donné ordre aux troupes de me chercher avec diligence, l'intendant a dit que je serois capable de soulever toute la province, qu'il falloit m'avoir mort ou vif, ajoutant qu'il donneroit 1 000 livres à celui qui me livreroit entre ses mains[2]. Mais le bon Dieu qui connoit le fond de mon cœur, le désir que j'ai de lui plaire et qui sait bien qu'il n'y a rien du monde ni de la chair, qu'il n'y a que l'intérêt de sa gloire et le salut de mon prochain qui m'ait porté à m'exposer à de si grands dangers, a débattu la cause de mon âme. Il m'a fait justice jusques à cette heure et le faira encore s'il lui plait à l'avenir, parce que j'ai mis en Lui toute ma confiance, et nonobstant toutes les menaces du diable et de l'enfer j'ai continué de travailler à la consolation de mes frères, à l'instruction et à la correction de mauvais mœurs qui se glissent parmi le peuple de Dieu dans ce dernier et malheureux temps, selon les lumières que Dieu m'a départies par sa grâce, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

J'ai esté encore environné dans une autre maison ailleurs avec une petite troupe composée d'une douzene de fidèles, seulement le bon Dieu me donna le temps de me glisser parmi eux dans le temps que mais ennemis frappoient rudement à la porte et qu'ils avoient

1. Dans ses interrogatoires devant les subdélégués Charvel et Loys, Henry Pourtal reconnaît avoir écrit la lettre du 1er janvier 1696, qu'on lui représente en minute, disant l'avoir mise au net et adressée à la femme de Claude Brousson à Lausanne; qu'il a présidé l'assemblée de 30 ou 40 personnes qui y est mentionnée, dans la maison de la nommée Valmalete à Alais il y a un an environ, c'est-à-dire en juin 1695 et que tout s'est passé comme il est dit dans sa lettre; qu'il se blessa à une jambe et fut au lieu de Vemeil, où il fut pansé par le nommé de Leuze, apothicaire d'Alais (*Dossier Pourtal, Arch. de l'Hérault*, c. 173).

2. La première mise à prix était de 300 livres (Voy. Douen, *Premiers pasteurs du désert*, II, 202).

entouré la maison de tous côtés. Mais Dieu me fit la grâce d'entrer dans un endroit qu'Il m'avoit préparé et dans un moment la maison fut remplie de gens de guerre qui passèrent plusieurs fois à l'endroit ou j'estois n'y ayant d'eux à moi qu'une simple planche de bois qu'on avoit mis sur ma tête; mais par la grâce de Dieu ils ne s'en aperçurent point. Les fidèles disent qu'il faut que Dieu les ayt aveuglés puisqu'ils ne m'avoint point trouvé, enfin après qu'ils eurent long temps cherché ils se retirérent sans faire aucun prisonnier et la nuit estant venue, Dieu me donna les moyens de sortir et de me voir delivré de la fureur de mais ennemis. Mais ces maudits persécuteurs ont fait un procès à ces pauvres gens là pour les avoir trouvés assemblés au nom du Seigneur selon la déclaration qu'ils en avoint faite, l'ayant ouïe de mes oreilles, on les a condamnés à bailler 500 livres d'amende et on en a exilé une partie; mais bien loin de prandre le chemin de l'exil, ils ont pris celui de Genève, où ils se sont cachés pour la plus grande partie, de ce misérable peuple surtout les riches mondains qui ont peur de perdre leurs biens, vont toujours à travers champs[1].

Il y a des endroits dans les Cévennes où les gens se sont relâchés dans la piété et tellement pervertis qu'ils vont en foule dans le temple des idoles[2] pour faire bénir leurs mariages, pour faire baptiser leurs enfants pour éviter de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu. La terre est déjà couverte de petits enfants qui font retentir les rues des villes et des bourgades en chantant l'idolâtrie[3], j'ai la douleur de voir des gens qui ont fait comme le chien qui reprend ce qu'il a vomi, tant de misérables qui avoint commencé par l'esprit et qui finissent par la chair, toutes ces choses me font gémir continuellement. En vérité, Monsieur, quand je vois la malheureuse conduite de ce peuple impénitant, je tremble et je crains bien que Dieu n'achève de le détruire en sa colère, comme il a commencé de le faire à cause de sa révolte, de son impénitance et de l'horrible corruption dans laquelle il est tombé sans que rien soit

1. Des apostats ou nouveaux convertis ne rougissaient pas de se faire espions et de dénoncer leurs anciens coreligionnaires.

2. Temples des idoles, c'est-à-dire l'église romaine.

3. Chantant l'idolâtrie, c'est-à-dire les cantiques ou chants des catholiques romains.

capable de l'en détourner. C'est pourquoi, voyant qu'il n'y a point de ressource pour le ramener de son égarement, j'exhorte le peu de fidèles qu'il y a encore dans cette nouvelle Egipte a sortir promptement du milieu des infidèles et de ce déser de Sodome. Il y en a qui ont profité de mais avis là dessus et d'autres qui sont en état d'en profiter au premier jour. Pour moi, si je ne vois de changement, si ce malheureux peuple ne profite pas mieux de nos remontrances, nous serons contraints de nous retirer après avoir exorté les bons à suivre l'exortation du Saint esprit : « Sortez de Babilon, mon peuple », car je ne crois pas que Dieu prenne plaisir a voir souffrir toujours ses enfants dans les flammes de la persécution[1].

On a pris deux de nos frères un nommé Lacroix[2] et l'autre Gras[3] et envoyés aux galères; M. Lapierre[4], M. La Jeunesse[5] ne sont plus

1. Ce paragraphe, avec quelques lignes plus haut, a déjà été cité par M. Douen, *Premiers pasteurs du désert*, II, 188.

2. Le véritable nom de cet homme est Jean Monnier dit Lacroix de Saint-Étienne-de-Valfrancesque; il fut condamné aux galères perpétuelles par jugement du 2 septembre 1695, avec Jacques Sabatier dit Cadet, Soleirol, Jean Martin cordonnier, tous de ladite paroisse de Saint-Étienne, Henry Bordarier, de la paroisse de Saint-Jean de Gardonenque, Antoine Plessières et le nommé Nadal, de Saint-Laurent le minier, pour fait d'assemblées. Voir la note mise par M. Douen au bas de la page 186 du tome II des *Premiers pasteurs du désert*, au sujet de Monnier.

3. Gras ne figure pas sur la *Liste des galériens* de la *France protestante*.

4. Jean Lapierre, cordonnier de Lassale (Gard) prédicant.

5. David Gazan dit la Jeunesse, originaire du hameau des Souliers près les Plantiers, paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (Gard), où cette famille existe toujours, avait reçu une instruction supérieure aux autres prédicants comme on peut en juger par ses sermons qui se trouvent aux *Archives de l'Hérault*, c. 171, *Fonds de l'intendance* (l'auteur de cette note en a pris copie). Gazan fut un des rares prédicants qui échappèrent au martyre (Voy. *A. Court* par Ed. Hugues, I, 438); quant à ses sermons on les trouva dans un havresac en peau appartenant à Jean Gazan, dit le second la Jeunesse, qui fut arrêté au lieu de Montredon, paroisse de Saint-André de Valborgne, dans une grange du nommé Henri Perié, avec les nommés Jean Espaze, du Liron paroisse de Soudorgues, Jean Teissonière cordonnier de Lassale, Jacques Gervais, de Caderle, Jacques Boudon, marchand de Saint-Jean de Gardonenque, Pierre Ramond, du Pomaret paroisse de Saint-André de Valborgne. Tous les susdits furent condamnés aux galères perpétuelles par jugement du 13 janvier 1692 (*Arch. de l'Hérault*, c. 171). La *Liste des galériens* des frères Haag pour l'année 1692, ne porte que les noms de P. Ramond et de Teissonière, encore ces noms sont-ils écrits *P. Raymon* et *David Teyssonnière*.

dans ce païs, ils ont risqué tous deux plucieurs fois d'être pris mais le bon Dieu les a conservés encore. Maintenant les dangers sont plus grands que jamais, soit parce qu'on ne peut pas tenir la campagne à cause de la rigueur du temps, soit parce que le païs est rempli de troupes, outre que les meilleurs de nos retraites sont découvertes par la malice de faux frères ou par l'imprudence des mal avisés, de sorte que je ne sais presque plus où reposer ma tête. Je vous prie encore une fois, Monsieur, de redoubler vos prières en notre faveur afin que Dieu nous accorde la joie de voir la délivrance et la paix de son église aussi bien que la consolation de nous revoir bientôt.

[1] J'aurois bien d'autres choses à vous dire mais je crains de vous ennuyer, je vous dirai seulement que la prise de Namur a fait trembler tout le royaume, mais avec tout cela les nouveaux Egiptiens sont endurcis de plus en plus. Mademoiselle Marion [?] se recommande à votre bon souvenir, elle voudroit bien se tirer d'icy n'y pouvant plus rester, un mot de votre avis lui seroit bien nécessaire pour savoir si elle fairoit mieux de passer tout outre que de rester en Suisse, vous savez, Monsieur, sa condition, elle m'a chargé de vous le dire.

[2] *Ne varietur* ce 3e de juin 1696.

Henri Pourtal; — Chazel Lnt pral Comre (ainsi signés).

AUX GALÈRES

Lettre de David de Caumont, baron de Montbeton

1689 ?

Nous avons trouvé cette lettre dans un volume manuscrit acquis il y a quelque temps pour la bibliothèque wallonne de Leide, et dans lequel un M. L. Vernezobre de Laurieux[3] qui nous est entièrement inconnu, avait copié, pour son édification personnelle, plusieurs pièces de la fin du

1. Ce dernier paragraphe est barré dans la minute et sans doute n'a pas été écrit dans la lettre envoyée à Brousson.

2. Mis à la suite de l'interrogatoire d'H. Pourtal après qu'il a eu reconnu ladite lettre.

3. M. Ch. Pradel, dont l'ancêtre, Jean Pradel, emprunta le nom de guerre, Vernezobre, à son aïeule, n'a pu nous donner de renseignement sur ce personnage.

XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle. Le premier traité qu'il y avait transcrit est intitulé: *Les dernières heures de Mademoiselle de la Muce*, puis un sermon de Claude (qui a été imprimé) etc. La lettre que nous publions n'a, croyons nous, jamais été imprimée et nous a d'abord embarrassé. L'auteur ne s'y nomme qu'une seule fois, *Monbeson*. Or nous ne connaissions pas de galérien de ce nom. Ce n'est qu'en rapprochant les quelques faits qu'il cite de ce qu'on sait des souffrances du *baron de Montbeton*, que nous acquîmes la certitude que cette lettre était de lui.

La *France Protestante*[1] nous apprend qu'il était fils de *Jean, baron de Montbeton*, de l'illustre maison des Caumont La Force, qui avait épousé, en 1612, *Marie Daliès*, et qu'il s'appelait *David*. En 1685, il avait donc soixante-douze ou soixante-treize ans au plus. Il demeurait alors à Montauban. Étienne Cambolive, le célèbre avocat évangéliste, l'y vit à cette époque et voici ce qu'il nous dit de lui[2] : « Je fus aussi chez M. le *Baron de Montbetton;* je trouvai un homme d'un autre caractère (que M. Reignès). Il y eut quelque petite assemblée chez lui. Je fis quelques prières et exhortations à la persévérance; ledit sieur de Montbetton me parut d'une grande fermeté. Je vis aussi M. Verdier avocat, à présent capitaine, qui me paraît fort bon protestant. Enfin, les dragons approchant, ledit sieur de Reigniez me dit franchement de me retirer, par ce qu'il y avoit du risque pour moi. M. le baron de Montbetton me dit aussi avec beaucoup de regret qu'ils alloient être maltraitez, que l'évêque et les gens d'église papistes étoient déchaînez contre les protestans, qu'ils sçavoient tout ce qui se passoit dans Montauban à cause des traitres, etc. »

Les dragons furent, en effet, impitoyables, mais, dit E. Benoît[3], « il y eut beaucoup de gens qui donnèrent de grands exemples de courage; et principalement beaucoup de personnes qualifiées ». Puis il raconte l'indigne guet-apens qu'on tendit (vers la fin d'août 1685) aux « barons de Mombeton, de Mauzac, de Viçose et de la Mothe. » On leur conseilla, pour éviter le pillage, d'aller « faire quelque civilité au marquis de Boufflers ». Ils y furent et là, en présence de l'intendant et de l'évêque, des personnes apostées les saisirent l'un après l'autre, en leur donnant un croc-en-jambe pour les faire tomber à genoux et obtenir ainsi un simulacre de conversion. « Le baron de Mombeton vint le dernier. Il étoit âgé de soixante-quatorze ans[4]. Mais ce grand âge, ni la qualité de ce

1. Nouvelle édition, t. III, col. 899.
2. *Histoire de divers événements*, etc. Amsterdam, 1698, p. 124.
3. *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 853.
4. On a vu plus haut qu'il y a ici une légère erreur.

gentilhomme, seigneur d'une considérable baronnie dans le bas diocèse de Montauban, n'inspira aux convertisseurs ni respect ni pitié pour lui. On le traita comme les autres : mais, comme par bonheur il étoit botté, ses éperons empêchèrent qu'on ne pût le faire tomber; et ses discours fermes et vigoureux fermèrent la bouche à l'évêque. L'année suivante il fut arrêté en voulant sortir de France : et selon la rigueur des déclarations, il fut condamné aux galères. On fit de grandes sollicitations à la Cour en sa faveur : mais quoi que son âge et sa qualité dussent rendre la chose aisée, on eut beaucoup de peine à le décharger de cette condamnation odieuse; et on fit passer la grâce qu'on obtint pour une marque extraordinaire de la clémence du Roi. » — Gaultier de Saint-Blancard, qui écrivait en 1688 (sept ans avant E. Benoît) ajoute quelques détails à ces derniers faits[1] : « L'on attacha à la chaîne les personnes les plus qualifiées, comme les moindres sujets du roi. M. le baron de Montbeton, et M. de Barraut en sont des exemples mémorables. Le premier est un seigneur de l'illustre maison de la Force, âgé de soixante et dix-sept ans. Le second est un jeune gentilhomme de Castres en Albigeois au Haut-Languedoc, fort riche, mais sujet à de grandes incommoditez. Ils s'étoient embarqués à Bordeaux avec plusieurs autres, dans un navire anglais, où ils s'étoient cachez dans le fond de cale. Ils étoient, non seulement sortis du port, mais ils avoient heureusement fait le trajet de Bourdeaux à Royan. Le Vaisseau avoit même déjà essuyé toutes les visites des gens du Roi et étoit sur le point de lever l'ancre, lors qu'ils furent découverts par un Pilote François, qui alla aussitôt les dénoncer. Sur cet avis, les Persécuteurs retournèrent dans le Navire ; ils les arrêtèrent et les conduisirent dans les Prisons de Rochefort et de là dans celles de la Réole. Le Parlement de Guyenne les condamna tous deux aux galères, par le même Arrest. On les attacha à la même Chaîne, avec sept autres Confesseurs, et quinze ou vingt Scélérats, condamnez à la même peine pour leurs crimes. On fit promener longtemps cette Chaîne dans la Ville de Bourdeaux, et Dieu voulut que ce spectacle qu'on donnait au Peuple pour intimider ceux de la Religion, produisit un effet tout contraire. Il servit à encourager les plus timides, tant on remarqua de fermeté, de constance, de résignation et de joye même, sur le visage et dans les discours de nos Confesseurs. On les fit partir pour Marseille : mais quelques restes de honte, furent cause qu'à Montpellier on détacha de la Chaîne M. le Baron de Montbeton, en considération de son âge et de sa qualité, après l'avoir fait servir de spectacle à toute la Guyenne et à tout le Languedoc. Pour les autres, et M. de Barraut lui-même, ils furent

1. *Histoire apologétique*, etc., Amsterdam, 1688, p. 134.

conduits dans des Galères[1]... » La lettre dû baron confirme et rectifie en un détail seulement l'exactitude de ces récits. On remarquera à quel point elle est exempte de forfanterie et évite d'apitoyer le lecteur. Les vers qu'elle renferme et les sentiments qu'ils expriment feront peut-être sourire. Ils sont, au contraire, une preuve bien naïve et touchante, de l'enthousiasme religieux avec lequel certains confesseurs acceptèrent et supportèrent leurs souffrances. L'on comprend que, plus tard, sous la pression des atrocités accumulées, cette piété d'une héroïque candeur, surexcitée, exaltée, ait produit les phénomènes du prophétisme cévenol!

D'après la *France Protestante*, Montbeton, condamné le 5 février 1687, fut grâcié en août de la même année, puis enfermé à la citadelle de Montpellier d'où il ne serait sorti qu'en 1689, *non converti*. C'est à cette époque, sans doute, que sa lettre fut écrite. On regrette de ne pas connaître la fin de cet admirable martyr[2].

N. Weiss.

Lettre d'un protestant écritte à une dame de Paris pour l'instruire de ce qui luy étoit arrivé quand il fut pris, lors de la persécution en France des papistes contre les reformez.

Madame,

Vous avez voulu sçavoir quelques choses de mes aventures ou plutôt du decret du Ciel sur un confesseur de Jesus-Christ, qui a eu l'honneur de porter sa Croix, nous ayant esté donné gratuitement, non seulement de croire en luy, mais aussy de souffrire pour luy. Je fus pris dans un vaisseau anglois la veuille du jour que nous devions estre délivrez de toute crainte. Je fus fort affligé, croyant que Dieu estoit irrité contre moy, mais il me fortifia et me mit dans la pensée cecy :

Que sy de moy tu fais le chois,
Pour porter ton aymable croix,

1. On verra plus loin que Montbeton fut, au contraire, conduit ou plutôt traîné jusqu'à Marseille et qu'il y servit sur la *Grande Réale*.

2. Le carton M. 672 des *Archives nationales* auquel renvoie l'article des frères Haag ne renferme plus rien sur le baron de Montbeton et sa famille. Il paraît qu'il y a une vingtaine d'années plusieurs des pièces que renfermait cette série, consacrée aux *Mélanges*, passèrent à la bibliothèque nationale. Mais où les y chercher ?

Donne la force et le courage
Au foible serviteur tien
Et par ton pouvoir le soutien
Contre le demon et sa rage

Que, combatant contre l'effort
D'un ennemy puissant et fort,
Il en remporte la victoire.
Que l'ayant enfin abattu
Par la force et par la vertu,
Il t'en donne toute la gloire.

Ayant esté quelque tems en prison à Rochefort où je fus conduit avec des hommes braves et intrépides, nous fumes menez dans la conciergerie du palais à Bordeaux. J'us l'honneur de voir beaucoup de personnes de condition et des dames fort charitables.

Les président(s) de l'auguste senat et plusieurs conseiller(s) m'envoyer(ent) visiter, et plusieurs me firent cet honneur; après avoir esté longtems en prison, un président ecrivit à un de mes amis, et luy demandoit sy j'estois toujours le même par ce qu'on nous menassoit de nous envoyer aux Galères. Après que mon ami m'eust montré la lettre j'écrivis au dos :

Je suis toujours le même
Et n'y a Diadème
Prince ny potentat
Qui puissent changer mon état ;
Je suis toujours le serviteur de Dieu
Et le vôtre à Bordeaux, à Marseille, en tout lieu.

Quelque tems après nous fûmes conduits au Parlement. Estant sur la selete [1] l'on me demanda sy je ne voulois pas aller à la messe. Je répondis avec soumission et respect, que j'obeïrois à tout ce qu'on m'ordonneroit pourveu que ce ne fut pas contre ma foy, puis que tout ce qui est fait sans foy est péché, et Dieu m'a fait la grâce depuis ce tems là de n'entendre aucune messe; estant condamnez aux galères on nous mit un gros colier qui nous attachoit à la grande chaîne.

1. Banc des accusés.

Un sénateur[1] qui estoit dans nôtre chambre, nous insultant sur ce que nous avions de la tapisserie : « Des tapisseries, dit-il, pour des forçats ; » je luy répondit « Nous ne serons jamais forçat. Dieu le Roy des Roys, veut estre servit par des volontaires. »

Ce qui me fâche, c'est qu'ayant servit cy devant, toujours notre grand Monarque[2] en avançant, je sois obligé de le servir dans les galères de recullons[3]. Des dames charitables pénétrées de douleur de me voir à la suite de quatre vingt-neuf forçats, couvroient ma chaîne de larmes. Pour les essuyer, je leur dit :

Bénit soit la chaîne
Qui m'atache à mon Dieu.
Je n'ay douleur ny peine
Qui dans le sacré lieu,
Ne soit un jour changez
En douceurs et plaisirs.
Heureuze destinée,
Tu comble mes désirs.

Elles me dirent, là, que vous estes heureux, vos chaînes ne vous sont point pesentes, nous voudrions bien avoir part à vôtre bonheur. Je leur dit, en leur disant à Dieu et les embrassant :

Saintes filles du Roy des Roys
Mais il est aussy votre époux,
Soiez soumises à ses loix
Heureuses autant qu'on peut l'estre.
Le Tout-Puissant est votre maître,
Vous goûterez un jour
Ce qu'il a de plus doux.

On nous conduisit à Toulon, on nous fit promener dans toutes les grandes rues ; un jour je vis une troupe de peuple assemblée, et j'entendit souvent mon nom à haute voix, Monbeson, Monbeson[4]. Je dis au capitaine de la chaîne de voir ce que c'estoit. Il me ra-

1. Conseiller du Parlement.
2. Louis XIV.
3. Le rameur tourne le dos à la direction qu'il imprime à la galère.
4. Le copiste a dû se tromper en lisant Monbeson au lieu de Monbeton.

porta une lettre imprimée, elle estoit en vers, il faloit quelle fut de mes amis, me donnant des louanges que je n'avois pas mérité; elle disoit qu'ayant eu de beaux emplois j'avois bien servy le Roy, qu'il faloit continuer à luy obeïr, qu'on me rendroit la place que j'avois aux États du Languedoc[1]. Je répondis que sy on m'assuroit que j'aurois un escabeau lorsqu'on tiendroit les grands états à la fin du monde, que je serois contant.

La lettre disoit qu'il falloit vivre comme fils de l'Église et qu'il faloit se remettre dans son giron. Je répondit que je n'en estoit jamais sortit.

Je suis fils de l'Eglise
Et veux avec franchise
Suivre ses loix,
Sy ce sont ceux du Roy des Roys.

Nous fûmes conduits à Marseille dans la galère *La Grande Realle*, où je ne fut pas lontems. Mais pour ôter le clou de mon collier, on donna soixante et dix coups de marteau, le collier faillit m'étrangler, et il ne s'en fallu peu qu'on ne me cassât la teste. Les officiers qui estoient présent en témoignèrent de vives douleurs. Je me mit à dire après avoir (eu) un peut de liberté :

Je croiois que la galère
Fut la maison de misère,
Mais par la grâce de Dieu
Les palais plus magnifiques,
Leur grand cours et leur portiques
N'ont rien plus beau que ce lieu.

Leurs commandans sont illustres
Il y a plus de vingt lustres
Qu'on en a pas veu de tels.
Ils sont courageux et braves
Dieu nous rend, loin d'estre esclaves
Les plus heureux des mortels.

Ha, sy mon corps avoit l'aille
Mon cœur, l'ardeur et le zelle

1. Le baron était sans doute un des membres des États du Languedoc.

D un glorieux seraphin,
Je volerois de vitesse
Dans le Ciel, plein d'allégresse,
Pour y loüer Dieu sans fin.

Je ne fut pas lontems dans la galère. On me mena, à cause de mon age de soixante dix-sept ans[1] aux Invalides ou hopital; en même tems que je fut sur la porte, j'exprimoi ma pensée ainsy :

Mon Dieu tu fais des merveilles
Tes graces sont sans pareilles.
Mon bonheur est sans égal
De trésor tu n'es point chiche.
Je ne fut jamais si riche
Qu'en entrant dans l'hôpital.

Dans peu de jours je fus mis en liberté, par la grâce de Dieu et la clémence du Roy. Un de mes amis trouvant que j'écrivois me demanda ce que je fesois, c'estoit la fin de plusieurs vers :

Et dedans ce moment
Je trace un moment
De l'éternelle mémoire.

Je consacre à mon Dieu
En tout tems, en tout lieu.
Et mon corps et mon âme.

Je brûleray toujours
O mon Dieu, mon amour,
D'une divine flamme.

Après deux ans de souffrance, je fus deux mois en liberté et remis dans la citadelle de Montpellier dans une obscure prison où je disois :

Triste, sombre, et noir Prison
Tu n'es que de Dieu la maison

1. Si ce fut en 1689, il fallait qu'il fût né en 1612, année où sa mère se maria. Dans ce cas il n'aurait pas été définitivement libéré en 1689, comme le dit la *France Protestante*.

Que le beau palais de sa gloire.
Les anges, icy, font leur cour
A ce Dieu sy remply d'amour
Qu'il faut le sentir pour le croire.

J'en ay le cœur tout pénétré
Ce n'est point un discours outré
De dire qu'il est tout en flame.
Je goûte des plaisirs charmants
Et je sens des ravissemens
Qui changent l'état de mon âme.

Élevée dedans le Ciel,
Des fleuves de lait et de miel
Remplissent cette soif avide
Quelle a de Dieu fort et vivant,
Et mon âme en le possédant
Ne trouve rien en elle vuïde.

Possédant ce divin trésor
Voudrois-je quelque chose encore
Des biens de la terre et de l'onde?
Je suis riche jusques au bout
Possédant mon Dieu, c'est mon tout,
Je ne désire rien du monde.

Il y auroit aussi un gros volume à faire, sy je voulois vous raporter, Madame, toutes les particularités de mon histoire. Mais c'est seulement pour vous obéïr que j'espose à vos yeux quelques traits des meaux dont il a plut à Dieu m'envoyer.

Je suis avec respect, Madame,

Votre très humble et très affectionné serviteur et frère en Jésus-Christ. X...

Invoque moy au jour de ton affliction, et je te delivreray et tu me glorifieras.

PSAUME 50, v. 15 [1].

1. Cette copie, précisément à cause de la manière dont elle écrit le nom de l'auteur, et aussi à cause de l'orthographe que nous n'avons modifiée que là où c'était indispensable, ne nous paraît pas absolument exacte. Mais il ne faut pas oublier que ces sortes de lettres étaient alors copiées et recopiées un grand nombre de fois, ce qui devait forcément corrompre le texte original.

SUR LA TERRE DE REFUGE

Il est juste que chacun des principaux pays qui recueillirent les épaves du grand naufrage de nos Eglises, en 1685, soit représenté dans ces pages destinées à en rappeler le souvenir. On trouvera plus loin des articles consacrés à l'Amérique et à l'Allemagne. La Suisse, l'Angleterre et la Hollande figureront ici par quelques documents inédits.

EN SUISSE

Les destinées de Genève et des autres villes de la république helvétique ont été, dès l'origine, si intimement liées à celles de la Réforme française et celle-ci leur doit tant de gratitude qu'il est naturel que nous y conduisions d'abord le lecteur. Nous devons la lettre qu'on va lire et où l'on trouve l'expression naïve d'une piété simple et d'un profond sentiment de délivrance, à notre zélé collaborateur M. F. Teissier, qui l'a empruntée au dossier de Henri Portal ou Pourtal, compagnon de Brousson, dont il a été question ci-dessus (*Archives de l'Hérault*, C. 173).

LETTRE D'UNE RÉFUGIÉE DE NIMES
(22 MAI 1695)

A Mademoiselle
Mademoiselle de Dombres
vefve à la rue de Payant
Proche le marché
A Nismes en bas Lenguedoc.

A geneve ce 22 maj 1695.

Mademoizelle ma très chère et bien ajmée amye, estans arrivées dans les lieux de liberté de conscience où j'avés tant deziré, là où Dieu nous a fait la grace d'ouïr sa Parole et chanté ses divines louanges, ne doutant pas que ne participiés à nostre joye dont je ne saurés vous l'exprimer, vous devés croire que je n'aurés pas tant tardé à m'onorer de vous escrire et à vous remercier de tan de paine que vous avés pris tousjours pour moj ensemble mad^{lle} Madon vostre filhe que je regarde comme ma sœur dont je lui aj tant d'obligation. Vous saurés comme malheureusement nous sommes

estés prizes une lieue loin de Genève, arrestées par un prestre d'un lieu nommé Confinion; on nous conduit chez le governeur de province de la Savoie une lieue loin de là, mais comme la divine providence y pourvoit, Dieu nous a fait la grâce que nous sommes esté heureusement deslivrés. Les plus considérables de la ville de Genève se sont employés, ensemble de dames de la Savoye de grande importance en faizant croire à nos Juges que nous retournerions en France. Je ne puis vous faire le détail de tout ce qui s'est passé de nostre conduite, c'est Dieu qui conduit tous les avènements du monde et qui délivre ses enfants comme bon lui semble. Nous sommes esté bien recues et conduites adretement par deux hommes en sûreté à Genève parce que nostre homme c'estoit sauvé; par bonheur qui porta le premier la nouvelle à Genève que nous estions prizes, qui nous a fait beaucoup de bien. Nous nous n'avons à nous plaindre de rien, il est fort honneste homme, s'il ne fust esté le malheur de nostre prize, nous avions assés d'argent de reste. Il nous a faleu payer de grandz frais qu'on avoit fait sur nous, pour nous garder pendant sept ou huit jours; il nous a faleu bailher entre tous pour les frais ou pour les gardes trante trois escus. Tout cela n'a pas esté capable de nous estonner, puisque Dieu nous en a delivrées par un miracle de ses grâces, je trouve que nous sommes bien heureuses. Je finis en priant Dieu qu'il vous récompense vos bienfaits que vous avés exercée à mon endroit, ensemble toute vostre belle famille. J'en aj fait le récit à plusieurs gens de vostre cognoissance qui vous ont soitté mille bénédictions du ciel, et moi en mon particulier ne me lasserai jamais. Je prends la liberté de vous prier de saluer pour moi Mademoiselle de Pastre ensemble Mᵉ Fabre et sa femme et toute sa famille, je lui écrirai dans quelques jours s'il plait à Dieu. Dites, s'il vous plait, à mademoiselle de Pastre que sa couzine Tounette la salue et lui remercie les bienfaits que lui a faits qui sont venus bien à point, ensemble tous voz autres qui vous ont des grandes obligations et à Mᵉ Fabre qu'elle m'a chargé de lui fere ses bése mains. Elle a trouvé beaucoup de maistres, elle est logée chez une demoizelle de Nismes nommée de Loubié, et pour moi je trouve beaucoup des escolliers, béni soit Dieu, et pour les autres beaucoup de l'ouvrage. Pavoulianne et son frère et tous les autres leur avons fait voz compliments à la vefve Lombarde, à son fils et à sa filhe, le fils est bien malade, tous vous saluent. Pavoulianne et

son frère m'ont commandé de vous prier qu'ils vous saluent et vous prient de saluer leur mère, ils travaillent bien. Vous aurés la bonté de saluer pour moi Mademoiselle Suzon Vialade et toutes nos bonnes amies. J'ai une prière à vous faire de la part de Dieu, de saluer pour moi Mademoiselle de Nègre, et que je la prie si elle pouvoit, de fere mes bése mains à Mr Pelecuer qui est à Marseille; je lui aurés bien obligation quoiqu'elle ne soit pas la première. Pardonnés tant de paines que je vous donne et de la liberté que j'ai uzé à vostre endroit, je prie Dieu de vous récompenser et bénir de ses plus précieuses bénédictions du ciel et qu'il vous récompense vos ardentes charités et vous conserve la santé, ce sont les souaits les plus ardents que je faits à Dieu et suis avec beaucoup d'affection vostre très humble obéissante servante

MARIE MAZOYÈRE (signée avec paraphe).

Je vous prie de me faire un peu de réponce et ferés l'adresse chez Mr Granier, Me Sirurgien à la place St-Geruais pour rendre à Marie Mazoyère, reffugiée.

Je ne vous dis rien de nouveau sinon qu'on a fait pauzer les coëffes canonnées, défense de ne les porter, non plus l'or et l'argent quoi qui ce soit, non plus les gens de calité.

Je vous prie de saluer pour moi les demoizelles Auriolles et leur dire que si un homme leur porte un billet de ma part qu'on lui baille trois livres que marque le billet. Je leur escriras ces jours me trouvant préoccupée. Vefve Lombarde vous prie de saluer pour elle les demoiselles les Vicases.

J'avés oublié de vous dire que le pauvre Jean on l'avoit fait prisonnier comme nous, il sauta la fenêtre qui le fut le plus adroitement du monde, ensuite il *passa le lac à la nage*[1] avec toutes ses ardes, il est logé chez un bon maistre.

Encore je vous prie de me faire réponse le plutôt possible.

Paraphé *ne varietur*
HENRI POURTAL (signé).

Cette lettre était fermée de trois cachets en cire rouge, dont la cire a presque entièrement disparu.

1. C'est nous qui soulignons.

EN ANGLETERRE

REQUÊTES DE TRENTE-CINQ PASTEURS, PROPOSANTS ET DIACRES RÉFUGIÉS (1685-1686)

De tous les pays où nos compatriotes trouvèrent un abri et la liberté, l'Angleterre est jusqu'ici celui qui a le mieux fait connaître leur histoire et popularisé les services qu'ils rendirent en échange de la sympathie qu'on leur témoigna. Nous n'avons qu'à rappeler les noms, familiers au *Bulletin*, de Burn, Agnew, Poole, et surtout celui de Smiles dont le beau livre a été partout traduit. Voici une très modeste contribution à l'histoire de ce Refuge. En parcourant, trop rapidement, hélas! les manuscrits encore peu explorés sous ce rapport, que l'on conserve à la bibliothèque bodléienne d'Oxford, nous avons recueilli, entre autres, cette supplique adressée, en 1685[1] ou 1686, par vingt-sept pasteurs ou proposants réfugiés, aux archevêques et évêques d'Angleterre, et une autre liste annotée, de seize pasteurs et deux diacres, dont dix ou douze n'avaient sans doute pu signer la précédente requête. Grâce aux listes de M. le Pasteur Auzière, nous avons pu indiquer entre parenthèse, ou en note d'où vinrent quelques-uns de ces exilés.

La supplique latine se trouve deux fois, avec une variante d'un nom, dans les *Rawlinson* Msc., 984, fol. 219 et 263, et la liste qui suit, au fol. 276 du même volume.

N. WEISS.

Illustrissimis ac Reverendissimis in Christo Patribus Dominis Dominis Archiepiscopis et Episcopis Ecclesiæ Anglicanæ humillime supplicant Reformatarum per Galliam Ecclesiarum Ministri, qui nomina subscripsêre.

Ad genua vestra, Reverendissimi in Christo Patres, supplices accedimus, miserationis vestræ viscera commoturi. Non ignotæ sunt vobis acerbissimæ nostratiarum Ecclesiarum ærumnæ, toti orbi christiano, proh dolor! nimiúm notæ. Nos veró pro dilectis gregibus varia rerum discrimina, carceres, opprobria, exilia, bonorum

1. La requête n'est pas datée, mais comme quelques-uns des signataires étaient encore en France en 1685, et que le troisième d'entre eux, Jean des Ormeaux arriva à Harlem en 1686 (Gagnebin, *Pasteurs de France réfugiés en Hollande* p. 32), elle a été écrite à la fin de 1685 ou au commencement de 1686.

direptiones, et gravissima quæque passos esse, quem fugit? Sed quæ summa Dei miserentis laus est! in hoc potentissimo florentissimoque Regno, tutum omnes perfugium, et quod alta mente repositum manebit, dulce etiam in sinu vestro pientissimo, non adeo pauci solatium nacti sumus. Cum tamen in eo adhuc rerum statu fere versemur omnes, ut novo benignitatis vestræ subsidio indigeamus, nunquam satis laudatam charitatem vestram enixe sollicitantes, per Deum Opt. Max. vos obtestamur, Patres Reverendissimi, ut præsentibus nobis et aliis etiam, si quos in hæc littora eadem aget tempestas, venturis Fratribus prospicere dignemini.

Multa quidem, illustrissimi Præsules, vos rogare audemus, ea tamen quæ sperare, imó et expectare jubent generosa vestra et constans virtus, Christi membrorum συμπαθεια, communis fides ac Religio, sacroque vestro ordini promptum et alacre in nobis omnibus morem gerendi studium.

Quibus autem rationibus hæc confieri possint, sapientiæ vestræ rerum consultissimæ videndum relinquimus. Hoc unum interim vehementissimis precibus exoraturi, ut summus ille animarum Episcopus, cujus oves dignissimé pascitis, in Terris agentibus vobis semper adspiret; vos fidissimos dilectissimosque servos, post tot in sacro opere impensos labores, promisso ac justo in Cœlis præmio coronet. Hæc ardentissime precantur vobis obsequentissimi[1].

(Suivent les signatures).

1. Voici la traduction de cette requête :

Humble supplique adressée aux illustres et vénérables pères en Christ les archevêques et évêques de l'église anglicane par les ministres des églises réformées de France soussignés.

Nous nous jetons suppliants à vos genoux, vénérables pères en Christ pour émouvoir les entrailles de votre miséricorde. Vous n'ignorez pas les terribles malheurs de nos églises, qui ne sont, hélas! que trop connus du monde entier. Qui ne sait que pour nos bien-aimés troupeaux nous avons souffert les vicissitudes les plus diverses, la prison, l'opprobre, l'exil, la perte de nos biens et toutes les misères les plus dures. Mais comment ne pas louer le Dieu rempli de miséricorde! Dans ce puissant et florissant royaume, nous avons tous trouvé un refuge assuré et, ce qui est gravé au plus profond de nos cœurs, plusieurs d'entre nous ont déjà obtenu un doux soulagement de votre compassion. Nous n'en sommes, toutefois, pas moins obligés de recourir de nouveau à cette charité que nous ne louerons jamais assez. Nous vous conjurons donc, au nom du Dieu tout bon, Pères vénérables, de jeter un regard de bienveillance sur nous et sur ceux de nos frères que la même tempête jettera sur vos rivages.

Jacobus Missonus V. D. M[1]. (*Niort*, 1681-1684).
Marcus Vernosius (*Mazamet*, 1668-1685).
Joannes des Ormeaux (*Herly* en Picardie 1667-1685).
Jacobus Souverain Eccl. Angl. presb.[2] (*Mouchamps*, 1678-1683).
P. Brocasius ab hondesplens Eccl. Angl. presb. (*Casteljaloux*, en Basse-Guyenne, 1679-1682).
Franciscus le Preux.
Carolus le Cene V. D. M. (*Paris*, 1682-1683).
Petrus Galli a Gaujac (*Mandagout* en Cévennes, 1681-1684).
Cæsar de Beaulieu (*Quintin* en Bretagne, 1676-1682).
Jacobus d'Allemagne.
Jacobus Boissellus.
Stephanus Foüace Eccl. Angl. Diaconus[3].
Stephanus Grongnetus V. D. M. (*Saumane* en Cévennes, 1681-1684)
D. Fresquet, V. D. M.[4]
Paulus Bertrand, Eccl. Angl. presbyt.
Jacobus Sartre (*Montpellier*, 1681-1682?)[5].
Jeremias Majonius (*Ciré* en Aunis, 1678-1681).
Joannes de la Salle.
Maximilianus Misson, Th. cand.[6]
Petrus Broha.
Joannes de la Garde.

Ce que nous osons vous demander, illustres directeurs, est beaucoup et pourtant ce n'est que ce que nous autorisent à espérer, que disons-nous, à attendre votre vertu constante dans sa générosité, votre sympathie pour les membres de Christ, la communauté de foi et de religion et le zèle empressé avec lequel votre ordre sacré a coutume de se prêter à nos besoins. Nous laissons à votre haute sagesse de décider de quelle manière il pourra être répondu à cette requête. Nous nous bornerons, en attendant, à supplier, par nos plus ardentes prières, le souverain pasteur des âmes dont vous paissez si dignement les brebis, de bénir sans cesse votre champ d'activité, et après tant de labeurs accomplis dans un ministère sacré, de vous couronner, comme de fidèles et bien-aimés serviteurs, de la récompense promise aux cieux. C'est ce que souhaitent ardemment vos tout obéissants,

1. Ministre de la parole de Dieu.
2. Pasteur de l'église anglicane, mais française.
3. Diacre de l'Église anglicane française.
4. Ce nom manque sur une des deux listes.
5. Le pasteur de Montpellier ne s'appelait-il pas *Jean* Sartre ?
6. Candidat en théologie ou proposant, ainsi que les huit noms qui suivent.

Joannes Chabbertus.
Jacobus Guibaldus.
Joannes Deffræus.
Renatus Sortinus.
Petrus Hamelotus.
Claudius Testifollius.

Liste des Ministres François que la Persécution a contraint de quitter leur patrie et en faveur de qui la Requête a été présentée à nos seigneurs les archev. et év. de ce Royaume.

De ceux qui ont famille, MM.

César de Beaulieu[1], sa femme, 4 enfans (1 fils et 3 filles)... 60[2] £

Nota. Il y a longtemps que ce pauvre homme est en Angleterre avec sa famille. Il a servi ses frères avec assiduïté dans toute cette affaire. Et il a été engagé, cette année, en des dépenses extraordinaires, par les couches de sa femme, la mort d'un enfant, et la mort de sa servante, ce qui l'a réduit à emprunter près de cinquante pièces. S'il y avait moyen de luy faire present de vingt ou vingt-cinc pièces, outre ce qui lui viendroit de sa pension, l'on feroit assurément une œuvre de charité. Et voici comment cela se pourroit faire, sans incommoder personne : M. Brocas n'a encore icy ni sa femme, ni ses enfans. Jusques à ce qu'ils soyent venus, il se doit contenter de trente livres sterlings, comme les autres ministres qui n'ont point de famille. Le surplus peut être donné à M. de Beaulieu qui en a tant besoin.

Pierre Brocas de Hondesplens[3], sa femme et 6 enfants (2 fils et 4 filles).. 60 £
Élie Brevet, sa femme et une fille[4]..................... 40 £
Jean de la Salle[5], chargé de deux enfans qui ne lui appartiennent pas (1 garçon, 1 fille)......................... 35 £

1. Figure sur la première liste; peut-être est-ce lui qui a rédigé la requête.
2. Les chiffres ont, sans doute, été inscrits après coup.
3. Figure sur la première liste.
4. Pasteur à *Bourgneuf* en Aunis en 1681.
5. Figure sur la première liste.

Nota. Que les deux enfans dont M. La Salle est chargé sont un neveu et une nièce que l'on a sauvé depuis quelque tems de France, pour les empêcher de changer de religion.

Isaac Gomarc et sa femme[1]. . . . . 30 £
Bertrand[2] et sa mère. . . . .

Nota. Il a cinquante-deux pièces à la Rie, d'or. Monseigneur iuge à propos de le tirer. Je ne vois point qu'en l'en tirant, on luy puisse faire une moindre somme.

François le Preux[3] et sa femme. . . . . 30 £
Pierre le Grant, sa femme et 3 enfants (2 fils, 1 fille). . . . 30 £

Nota. Qu'il y a deux ministres avec leurs familles entretenus par le committée, M. Séverin et M. Rondeau qui n'ont donné aucune charge de parler d'eux en cette rencontre. On supplie Monseigneur de vouloir régler ce qui se doit faire à leur égard.

De ceux qui nont point de famille.

Pierre le Roy. . . . . 30 £
Jérémie Majon[4]. . . . . 30 £

Nota. C'est celuy que je tiens le plus en état de servir nos gens de la Rie, en la place de M. Bertram, parce que ceux qui composent cette église-là ont été les Brebis du Père de M. Majon, et qu'ils ont beaucoup d'amitié pour le Fils. Dès qu'il sera là, il sera chargé de sa mère et d'une de ses sœurs qu'il faisoit subsister en France. Alors on ne pourra guère moins luy donner de quarante à cinquante pièces.

Jaques de Bia, diacre. . . . . 25 £
René Guybert, diacre. . . . . 25 £
Faucon. (*Fécamp*, 1674-1682). . . . . 30 £

1. Un F. Gommarc était pasteur à *Mussidan* en Périgord de 1679-1681.

2. Est-ce le même que *Paulus Bertrand* de la première liste? Comme aucun chiffre ne figure en regard de son nom, il est probable qu'il fut laissé provisoirement à l'église de la *Rye*.

3. Figure sur l. première liste.

4. *Idem.*

Nota. Monseigneur l'Évêque est très humblement supplié de considérer s'il ne sera pas à propos de conserver une place pour le sieur François Barbat.

On lit au dos :

Such French ministers as stand in need of charity.

EN HOLLANDE

LETTRES DE MARIE DU MOULIN ET DE MADAME DE MAROLLES (1685).

La Hollande fut pour les réfugiés français le pays hospitalier par excellence et lorsque l'histoire de ce que fit à cet égard cette nation, la plus petite de toutes celles qui entouraient alors la France, aura été retracée par l'un ou l'autre des membres si zélés de la Commission wallonne, cette histoire formera une des plus belles pages des annales de l'humanité. La ville de Haarlem fut la première à s'intéresser au sort des dames de qualité qui avaient besoin d'être recueillies, et fonda, dans ce but, la première *société de dames françaises* de Hollande. Les destinées de cette société ont été racontées dans le *Bulletin*[1]. La fille du marquis de Venours en fut la première directrice, mais elle ne tarda pas à céder la place à mademoiselle *Marie du Moulin.* Voici deux lettres de cette réfugiée : elles renferment d'intéressants détails et notamment une liste des dames qui faisaient partie de la Société en 1685. Mais on lira avec un intérêt tout particulier une lettre à laquelle mademoiselle du Moulin fait allusion; elle est signée *M. Gommeret De Marolles*, c'est-à-dire de la femme du célèbre galérien dont M. J. Bonnet a réédité l'admirable histoire[2]. Madame de Marolles n'avait pas eu un courage aussi extraordinaire que son mari, et se réfugia à La Haye après avoir signé une de ces abjurations que les plus inhumaines violences pouvaient seules extorquer, mais on voit ici combien elle était estimée de ceux qui la connaissaient. Ces trois lettres ont été empruntées aux archives de la Société des dames françaises de Haarlem actuellement conservées parmi les archives de cette ville et nous ont été communiquées par notre aimable correspondant M. A.J. Enschedé. Nous regrettons de n'avoir pu, faute de temps, annoter comme il aurait fallu le faire, les noms qui paraissent dans la seconde de ces lettres.

N. W.

1. Tome XXVII, p. 315, 518, 557.

2. *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, Paris, Grassart, 1883.

Le 10 novembre 1685.

Monsieur,

J'ay appris que Monsieur le Marquis de Venours a grandement travaillé à escrire des status et des loix pour le gouvernement de cette maison; il ne m'en a point donné la cognoissance, c'est pour quoy je ne les puis approuver ni désaprouver; mais en m'examinant moy même, j'ay fait escrire sur ce papier ce que j'estime nécessaire pour le bien de nostre sosieté, surtout ayant égard à ce que je puis, car d'entreprendre une asses grande affaire sur les idées d'autruy, ce ne seroit pas le moyen d'y réussir. Si donc, Monsieur, après avoir pris la peine d'examiner mon projet, vous tombes dans mon sentiment et qu'il vous plaise de m'autoriser pour gouverner cette maison de la manière que j'estime raisonable et fesable, j'y employerai tout ce qui me reste de force et d'adresse. Il ne faut pas, s'il vous plaict, m'acuser de vouloir usurper trop d'autorité, car je ne parle pas pour moy qui suis sur le bord de ma fosse; mais je dis ce que je croy nécessaire en celle qui sera pourvue de ma charge dont je me déchargerai aussi tost que Dieu vous envoyera quelque personne qui aura plus de capassité que moy et qui sera moins chargée du poids des années, car dans la foiblesse où je suis, l'onéreux de cette charge passe l'honorable, mais il faut que je serve à cela en attendant mieux. Je déclare nettement qu'il m'est entièrement impossible d'y rester si je ne suis autorisée pour me faire obéir et je feray bien paroitre que je n'ay que le bien de la maison pour but et je rendray très bon conte de ce qui passera par mes mains; je n'ay poins l'humeur impérieuse, je désire servir plus tost que de commender, mais, sans bruit, il faut que l'ordre et la droiture soient observés. Voici quatre demoiselles qui souhaitent d'entrer icy dont trois sont fort de calité dessendantes de la famille du *Plessis* et de *Vilarnou*[1] et l'autre est fille d'un advoquat fort estimé. Ce sont personnes qui ont eu mille peines à passer icy et qui ont tout perdu : le moyen de leur fermer la porte! Cependant cette maison est déjà beaucoup chargée et je ne croy pas que celles qui viendront ayent de quoy payer régulièrement leur pension; il me tarde que vos grandes affaires vous

1. On lit dans un recueil d'*Ordres du roi* (Louis XIV) conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, Msc., n° 7171, foi. 398, ce qui suit :

Monsr de Besmaus je vous escris cette lettre pour vous dire que mon intention

permettent de jeter les yeux sur nos petites affin qu'on puisse voir à clair s'il y aura de quoy aquiter la maison jusqu'au premier de ce mois qu'on recevra la dernière année de la pension de nostre duchesse; il faudra pour cela un peu de loisir et un peu d'application. Je seray toujours preste à obéir à vos ordres, je suis,

Monsieur vostre très humble et très obéissante servante.

(Signé) M. Du Moulin.

Le 10 de novembre.

Sans date.

A Monsieur Monsieur le Pensionnaire,

Mademoiselle de la Suse	4
Mademoiselle de Venours	4
Madame de Bouge et Mongomeri	2
Madame de Thilac	3
Vitenval et la Gouplière	2
Souscelle et Boutin	3
M. de Susac	1
M. Gourgeau et la Davière	2
Du Moulin	2
Aubin	1
Trois dans les petites chambres	3
J'oublie madame de Bagneux	1
Mariane	1
	29

Monsieur je viens de conter toutes nos demoiselles, je n'en trouve que 29, c'est pourquoy je vous demande humblement que nous puissions recevoir mademoiselle de Marolle qui est dans la plus

est que vous remettiez les demoiselles de Villarnou entre les mains de celuy qui vous la rendra moyennant quoy vous en demeurerez deschargé, sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsr de Besmaus en sa sainte garde. Escrit à Versailles le xve juin 1685.

(Signé) Louis.

Les demoiselles De Villarnou.

(Signé) Colbert.

Cette lettre est un ordre d'élargissement adressé au gouverneur de la Bastille où ces demoiselles avaient été enfermées.

amère affliction que je puisse représenter, je vous envoie la triste lettre que je viens de recevoir d'elle. Toute nostre compagnie qui a beaucoup d'estime et de compassion pour elle la souhaite grandement. Mademoiselle de la Suse, ses nièces et moy répondons de sa pension. Possible payera-t-elle et si elle ne le peut, nous le ferons entre nous quatre ou cinq car je croy que mademoiselle de Vitenval contribuera aussi fort volontiers. J'ay parlé à Mons. *baas* (sic) qui m'a dit qu'il recevra l'argent de ma petite fille, je luy porterai demin, elle s'apelle Marie Émilie du Moulin et sa mère a nom Sara de Gelhay. Il m'est arrivé une affaire que j'ay eu l'honneur de vous voir qui mériteroit que l'estat sy interessat, car si telle chose se pratique, il sera impossible que le trafic continue. J'avois cent escus à Paris, j'ay donné ma lettre de change à un bon marchand de Roterdam qui m'a fait conter l'argent qu'il faut que je luy rende dès demin, car j'ay advis que nos persécuteurs se sont saisis de mon argent; chose de mesme nature et de sommes plus considérables, est arrivé à bien d'autres. Je suis vostre très obéissante servante, j'attendroy vos commendemens.

(Signé) M. Du Moulin.

La lettre dont il est question est la suivante, dont la suscription porte :

Mademoiselle Mademoiselle Du Moulin,
A. Harlem.

J'ai receue, Mademoiselle, la lettre que vous m'aves fait l'honneur de m'escrire; je voudrois vous pouvoir exprimer la recognoissance que j'ay des bontés que vous aves pour moy, Mademoiselle, et toutes vostre illustres compagnie. Chercher les affligés, aller au devant de leur misère sans en estre sollicitée, c'est l'effects de grandes âmes penétrés de la crainte de Dieu et de l'esprit de l'évangile. Je ne doute pas, ma chère demoiselle, que sy vous entreprenés ceste affaire-là, vous n'en veniés à bout comme vous aves toujours fait, et j'espère que vous n'aures jamais regret de m'avoir procuré ceste advantage. Je vous assure que vous trouverés en moy une personne qui vous est acquise, et je m'estimerois heureuse sy je pouvois vous rendre quelque petit service mais j'en suis incapable, mon pauvre esprit est si remplis de chagrin. A mon retour

de chez vous, Mademoiselle, je nay point trouvé de lettres de mon cher et bien heureux mary; on m'escrits de Paris que l'on n'en est fort en peine, et qu'il n'a plus la liberté de voir qui que ce soit, que Monsieur Passebon leur a porté seulement le grand de deux doigts de papier où il prie de rendre audict Monsieur Passebon trois cent quarante-cinq livres que Madame sa femme luy a baillée, voilà sept cent vingt livres que j'auray donné depuis la fin de juillet; encore sy cela avoit apporté quelque soulagement à mon cher mary, mais je croy que les poux le mange et qu'il est envoyé en l'Amérique, ce qui me jette dans la dernière douleur. Je vous prie, ma chère Demoiselle, et toute vostre illustre compagnie, de redoubler vos prières, et d'en prier de ma part Messieurs vos Ministres, et vous obligeres celle qui sera à amais veritablement,

Mademoiselle,

Avec votre permission, Mademoiselle, toute vostre illustre compagnie sera assurée de mes très humbles respects. La gotte vous fait la mesme prière.

Vostre très humble,
très obeissante et très obligée
servante, M. Gommeret
(Signé) De Marolles.

De la haye ce 12[e] avril 1684 (?)

La lettre est scellée avec l'empreinte d'une pièce de monnaie portant la date 1685.

MÉLANGES

ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Septembre.

1er *septembre* 1865. — Le temple des *Vans* est condamné, par jugement du 1er septembre 1685, ainsi que ceux de *Fraissinet*, et *Saint-Julien d'Arpâon* [1].

2 *septembre* 1685. — Le vénérable pasteur *Desmaizeaux*, dans la soixante et dixième année de son âge, devant les malheurs qui accablent les réformés, croit pouvoir engager ses auditeurs à honorer le roi bien qu'il les traite si rigoureusement, et il termine son sermon du 2 septembre 1685 en disant de Louis XIV « qu'il était comme un père qui châtie ses enfants et ne laisse pas de les aimer [2] ». Le lendemain on poursuivait l'auteur de ces paroles séditieuses.

3 *septembre* 1685. — Les temples de *Sauve* et d'*Aulas* sont condamnés à disparaître, ainsi que ceux de *Saint-Martin de Lansuscle* et de *Barre* [3].

4 *septembre* 1685. — Aux environs de *Sainte-Foy*, le culte était célébré au château de *madame de Théobon;* chez le sieur de *Larmandie, baron de Beaumont;* au château de *Gardonne*, chez la dame de *Montbeton* et chez le duc de *La Force*. Un arrêt du conseil du 4 septembre 1685 vint l'interdire. Désormais les protestants de ces contrées étaient condamnés à vivre sans culte et sans prières publiques [4]. — Ce même jour, les temples de *Valleraugue* et de *Vébron* furent condamnés.

1. *Recueil des Édits.*
2. *Arch. nat.* T. T. 235. B.
3. *Recueil des Édits.*
4. Caris, *La Réforme à Sainte-Foy*, 34.

5 *septembre* 1685. — Le 17 avril de cette même année, Lalande, liutenant général de Guyenne, avait informé contre les pasteurs de l'église de *Bordeaux* à cause de la présence d'une relapse dans leur temple; le 5 septembre le parlement de cette province interdit le culte. « Au surplus, disait ce jugement, avons interdit à jamais l'exercice publicq de ceux de la R. P. R. dans le dit lieu de *Bègle* (nom de l'endroit où s'élevait le temple) de ceux de Bordeaux, esteint et supprimé le Consistoire, et ordonné que le Temple, ensemble les chambres du Consistoire seront démollis et razés jusqu'aux fondements par ceux de la R. P. R. dans huitaine pour tout delay, synon le dit temps passé, il sera procédé à la démolition dudit temple. » — Jugement du même jour condamnant les temples de *Saint-Christol* près Alais, de *Tornac* près Anduze, et de *Branoux*.

6 *septembre* 1685. — A la demande du Clergé, le roi avait ordonné, par son édit du mois d'août 1685, la suppression de tous les *livres* faits contre la religion catholique. Par les soins de l'archevêque de Paris un catalogue de ces livres fut dressé et présenté au Parlement. Par son arrêté du 6 septembre, celui-ci ordonna que tous les livres mentionnés au dit catalogue seraient supprimés et la police, conformément à ses ordres, dut faire les perquisitions nécessaires aussi bien chez les libraires que chez les pasteurs et anciens de l'église [1]. — Jugement du 6 septembre 1685, condamnant les temples de *Salavas* et du *Pompidou*.

7 *septembre* 1685. — A cette date Louvois adressait à son père le chancelier Letellier le glorieux bulletin de la mission intérieure faite par les *dragons*. « J'appris par plusieurs lettres de M. de Boufflers que depuis le 15 août jusques à ce jour là il s'est fait 50 000 conversions dans la généralité de Bordeaux et 20 000 dans celle de Montauban, il asseure le roy que la rapidité dont cela va est telle, qu'avant la fin de ce mois, il ne restera pas 10 000 religionnaires dans toute la généralité de Bordeaux où il y en avait 150 000 le 15e du mois passé [2]. » — Ce jour-là furent condamnés à être démolis les temples d'*Anduze*, de *Cardet*, de *Ribaute*, de *Lagorce*, de *Saint-Martin de Boubeaux*, par jugement du présidial

1. *Recueil des Édits.*
2. *Arch. nat.* T. T. 257.

de Nîmes [1]. — Ce même jour Louvois écrit à son père le chancelier : « L'on demande partout que le Roy envoye des prestres de bonnes mœurs, y ayant eu des communautés entières qui n'ont point voulu abjurer entre les mains de leurs curés, par l'horreur qu'elles avaient des désordres de leur vie [2]. »

8 *septembre* 1685. — *Louvois,* dans l'enthousiasme de la victoire remportée par la mission des dragons, veut qu'elle soit complète, aussi donne-t-il ordre à M. de Boufflers le 8 septembre « de faire des détachements pour aller achever d'espiucher les religionnaires dans toutes les petites villes et villages des deux généralités de Bordeaux et Montauban ». Cependant avec cette réserve « de ne pas loger de troupes chez les gentilshommes distingués, mais en leur faisant apréhender qu'ils n'ayent des logements à leur tour, s'ils ne songent à quitter une religion qui déplaît à Sa Majesté [3] ».

9 *septembre* 1685. — A la tristesse de voir tomber leur temple se joint pour les réformés de *Puylaurens* la douleur d'apprendre que ses débris seraient employés pour la réédification de l'église catholique de cette ville. Un arrêt du même jour donnait le temple de *Pons* à l'une de ces maisons ouvertes par le zèle fanatique du clergé, et qui portait le titre de *Nouvelles catholiques.* C'était là qu'on plaçait les jeunes filles enlevées à leur famille pour les élever dans la religion du roi. L'arbitraire le plus absolu, voilà désormais la règle en France. Mais l'abbé Larroque écrivait : « L'on conçut de justes espérances de voir bientôt naistre de bons catholiques et de véritables enfans d'Abraham, selon la promesse de Jésus-Christ, des pierres abbatues des temples. »

11 *septembre* 1685. — Paris. — On écrit de *La Rochelle* que dix à vingt des principaux réformés, qui s'étaient déguisés de diverses manières, ont essayé de s'embarquer pour l'Angleterre, mais ils ont été découverts et aussitôt condamnés aux galères [4].

12 *septembre* 1685. — Pour éviter le logement des troupes, les paysans du *Poitou* fuyaient leur demeure. Baville les condamna à 1000 livres d'amende. Louvois écrit alors à Foucault : « Sa Majesté

1. *Recueil des Édits.*
2. Rousset, *Histoire de Louvois,* t. III, p. 474.
3. *Dépôt de la guerre,* 756.
4. *Bulletin,* XXVIII, 547.

juge à propos que vous teniez la main exactement à l'exécution de cette ordonnance, afin qu'aucun de ceux qui sont sortis de leurs maisons n'y puissent rentrer qu'après avoir fait leur abjuration. » C'est ainsi que le Poitou revenait à la foi catholique [1].

13 *septembre* 1685. — « Le judy 13e du mois de septembre 1685, on a tombé le temple *Mondardie*, celuy de *Meiries* (Meyrueis), celuy de *Vallerauve* (Velleraugue) et celuy du *grand Gallargues*, celuy d'*Aulas* et de *Tournac* (Tornac) [2]. » (Copie d'une annotation manuscrite trouvée dans un Nouveau-Testament échappé à la persécution et conservé pieusement dans une famille des Cévennes.)

14 *septembre* 1685. — La rage de démolir les temples s'exerçait partout, mais comment les réformés pouvaient-ils vivre sans culte? Aussi commencèrent-ils à se réunir dans leurs demeures. C'était violer les lois. Le gouvernement devait aviser; aussi Louvois crut-il devoir sans retard avertir Baville, le 14 septembre, que le ministre *Flavart* a prêché « en des lieux cachés dans la campagne, dans les Sevennes, et dans quatre maisons différentes du lieu nommé *La Salle* »; l'intention de Sa Majesté est qu'après vérification « vous requeriez M. le duc de Noailles de faire razer ces maisons là rez pied rez terre, Sa Majesté estant bien persuadée par un pareil exemple, d'oster aux Religionnaires l'envie de prester leurs maisons pour faire faire des presches au préjudice des ordonnances [3] ».

15 *septembre* 1685. — Arrêt du Conseil portant défenses à tous *chirurgiens* et *apoticaires* faisant profession de la R. P. R. de faire aucun exercice de leur art. Cet arrêt fut rendu afin d'empêcher « les mauvais effets que produit la facilité que leurs professions leur donne d'aller fréquemment dans toutes les maisons, sous prétexte de visiter les malades et d'empêcher par là les autres Religionnaires de se convertir à la religion catholique ». — Ce même jour, sous la pression des dragons, les habitants de *Camarès* décident de « se ranger à la religion du roi. » — Le roi donne à cette même date une ordonnance enjoignant à tous les protestants établis dans la ville de *Toulouse* d'en sortir pendant les huit jours qui

1. *Dépôt de la guerre*, 756.
2. *Bulletin*, VIII, 5.
3. *Dépôt de la guerre*, 756.

suivraient la publication; la désobéissance devant être punie d'une amende de 3000 livres et de poursuites extraordinaires[1].

16 *septembre* 1685. — Cédant aux arguments des dragons, les protestants de *Saint-Jean d'Angély* acceptent la religion du roi.

19 *septembre* 1685. — « Sa Majesté vous fait scavoir qu'elle aura bien agréable, que si dans le pays d'*Aunis*, il se faisoit quelque assemblée de religionnaires qui vous parust suspecte, vous la fassiez dissiper par les troupes et que s'il s'en trouvait quelqu'un les armes à la main, vous le fassiez pendre sur le champ. » C'est ainsi que Louis XIV, en pleine paix, ordonnait de traiter des Français, dont le seul et unique crime était de ne point partager ses croyances. Tels étaient les ordres donnés en son nom par Louvois au marquis d'Asfeld, le 19 septembre 1685 [2].

20 *septembre* 1685. — « L'assemblée d'un grand nombre d'habitans de la ville de *Castres*, faisant profession de la R. P. R. convoquée dans la maison de M. de Faure l'un d'yceux, par M. Barbara lieutenant criminel du Comté de Castres, ont résolu d'un commun consentement de donner à Sa Majesté la satisfaction de voir cesser leur séparation et de rentrer, sous son glorieux règne, dans le sein de l'Église C. A. et Romaine. En foy de quoy à Castres le 20 septembre 1685. » Suit un dossier renfermant environ six cents noms, envoyés à la cour par l'évêque de Castres [3].

21 *septembre* 1685. — « Le 21 septembre 1685, M. le marquis de Larray, commandant les troupes à *Bergerac*, a envoyé un logement à M. *Jean Grenier* avocat, de 4 soldats, jusques à ce qu'il auroit porté ses livres concernant la religion de Calvin, suivant l'ordre général qu'il avait donné cy-devant à tous les nouveaux convertis de remettre les livres qu'ils avoient de cette nature, à peine de trois cents livres [4]. »

22 *septembre* 1685. — Les *dragons* entrèrent dans *Nîmes* le 22 septembre 1685. Le pasteur Cheiron, emporté par un mouvement de superbe éloquence, s'écria en terminant son sermon : « Avant de descendre pour jamais de cette chaire, je déclare que je

1. *Histoire du Languedoc*, XIII, 550.
2. *Dépôt de la guerre*, 756.
3. *Arch. gén.* T. T. 290.
4. *Bulletin*, XII, 430.

n'y ai fait entendre que la vérité. J'en atteste le Seigneur devant qui je comparaîtrai peut-être aujourd'hui, car la mort plane sur nos têtes. Mais, ô brebis d'Israël qu'il m'a confiées, que dirai-je de vous au souverain pasteur des âmes s'il me demande : qu'as-tu fait de ton troupeau ? Lui répondrai-je : Seigneur, il m'a délaissé ? Ah ! jurez que vous resterez fidèles à J. C. » Par un élan unanime l'auditoire se leva en criant : « Nous le jurons. » Quelques jours plus tard, le 4 octobre, Cheiron apostasiait[1].

23 *septembre* 1685. — Les dragons envahissent *Mauzé*, l'une des dernières églises subsistant encore dans le Poitou. « On força les portes de notre temple, tout ce qu'il contenait fut volé, tous les objets qui servaient au culte furent mis en pièces, détruits ou vendus; notre propre maison ne fut pas épargnée et, au départ des soldats, il n'y restait plus que les quatre murs, et j'appris avec un véritable chagrin que les voisins ne s'étaient pas oubliés dans le partage de nos dépouilles[2]. »

25 *septembre* 1685. — Voici ce qu'on lit dans les registres du sieur Girard, commis-secrétaire de la maison commune de *Gap*. « Mission des Uguenots. Le 25 du mois de septembre 1685, il a été procédé au logement de quatre compagnies de missionnaires du régiment de cavalerie d'Arnolfini, lesquels missionnaires sont icy jusqu'à nouvel ordre pour prescher la controverse à ceux de la R. P. R. qui ont été logés chez les catholiques, afin de leur donner le temps de faire leur profit de ladite mission ». Il ajoute : « Du 26 avant midy a été procédé au logement des susdites quatre compagnies de missionnaires d'Arnolfini, qui ont été logées chez les Uguenots pour leur faire entendre la musique. De tout quoy j'ai fait acte. » On sait ce qu'il fallait entendre par la musique des dragons[3]. — L'église d'*Alais* est condamnée et signification de l'arrêt du présidial de Nîmes est faite après la prédication du pasteur Bouton. « Quoi qu'il fut agé de près de quatre-vingts ans, il anima, dit Benoit, extraordinairement son sermon qui avait pour texte les dix derniers versets du dixième chapitre de l'épître aux Hébreux. Le peuple qui savait bien que ce serait là le

1. *France protestante*, art. CHEIRON.
2. *Journal de Jean Migault*, p. 75 (1825).
3. *Bulletin*, IV, 179.

dernier prêche qu'il entendroit, parut fort touché des remontrances de ce pasteur et l'interrompit plusieurs fois par des cris tendres et pitoyables. Mais lorsque Bouton, finissant son sermon, leva la main vers le ciel et protesta qu'il persévérerait jusques à la mort dans la vérité qu'il avait prêchée, toute l'assistance frappée du zèle de ce vieillard leva la main à son exemple, et fit les mêmes sermens en versant un torrent de larmes. »

26 *septembre* 1685. — *Bâville*, celui qui devait être appelé « le roi du Languedoc » si tristement célèbre par sa cruauté, le plus acharné des persécuteurs des protestants, arrive à Montpellier pour prendre possession de l'intendance du Languedoc. — Ce même jour les scellés furent mis sur les portes du temple de *Nîmes* à quatre heures de l'après-midi [2].

27 *septembre* 1685. — Les nouveaux convertis de *Bergerac* apportent leurs *livres* de piété, contraints par les menaces de l'intendant. Ces livres sont portés au couvent des Recollets où peu après on en fit brûler un grand nombre dans la rue, devant la porte même du couvent; vaine et misérable vengeance, du livre ne périt que l'enveloppe matérielle, car le feu est impuissant à tuer l'esprit qui l'inspira. Les persécuteurs disparaîtront et le livre renaîtra. — Le temple de *Ganges* fut démoli le 27 septembre 1685.

29 *septembre* 1685. — Baville, de concert avec le cardinal de Bonzy et le duc de Noailles, réunit les notables protestants de *Montpellier*, pour les déterminer à abjurer par une délibération commune. Cette réunion eut lieu chez M. Clauzel de Fonfrède. Une seconde réunion de religionnaires fut tenue chez le sieur Bornier, jadis lieutenant principal au siège présidial. La longue liste de leur abjuration fut datée du samedi 29 septembre, fête de saint Michel. Le même jour, seize compagnies de troupes entrèrent dans la ville et accrurent l'empressement de ceux qui passaient au catholicisme. « Dans trois jours, dit d'Aigrefeuille, plus de six mille personnes abjurèrent l'hérésie [3]. » — Le président de Rochemore arrive à *Bernis*, escorté par quatre compagnies du régiment de la Fère sous les ordres du capitaine d'Avène. Aussi les protestants abjurent-ils en

1. Benoit, V, 817.
2. *Arch. nat.* T. T. 282.
3. Corbière, *Hist. de l'Eglise réformée de Montpellier*, 263.

masse le 29 septembre et le président peut-il fermer et sceller le temple. Les troupes quittèrent Bernis le 2 octobre « après avoir fait quelques dégâts chez quelques particuliers opiniastres ». Quant au temple, il fut rasé le 25 octobre suivant [1].

30 *septembre* 1685. — « Le dernier dudit mois on a interdit *Saint-Félix*, on y communia ce jour-là [2]. »

Octobre.

1er *octobre* 1685. — Les recherches historiques mettent en pleine lumière l'impression inneffaçable laissée par les *dragonnades*. Dans ces mémoires écrits au jour le jour, on sent revivre les impressions si douloureuses des temps de persécution. Nous copions textuellement ces quelques lignes écrites dans le journal de Rigaud de *Crest*. « Le 1er octobre 1685, Jeudi à l'heure de midi, deux archers ont mis en prison, Isabeau *Gounon*, ma femme, pour l'obliger à changer de religion où elle a demeuré jusqu'à huit heures du soir. Le même jour j'ai fait l'abjuration de l'hérésie de Calvin, par devant M. l'intendant... » Il ajoute les tristes détails qui suivent : « Le 4 octobre 1685, j'ai conduit ma femme au couvent de Sainte-Ursule à Crest, où elle a demeuré quatorze jours pour l'obliger à changer de religion ; ce qu'elle a fait dans le dit couvent le 18 octobre 1685 avec ma fille Isabelle Rigaud. Le 6 octobre, Michel Rigaud, mon fils, a été conduit en prison par quatre sergents du régiment de Vivonne pour l'obliger à changer de religion, ce qu'il a fait dans le même jour par devant monsieur l'évêque de Valence, chez M. de Pluvial le gouverneur. » Ainsi se trouva convertie cette famille, dont les deux valets, Pierre Giraud d'Eurre et Jean Miquaud d'Eurre se rangèrent à la religion du roi le 16 octobre [3].

2 *octobre* 1685. — Foucault, le héros des conversions béarnaises, avait rencontré de la part de la noblesse du Poitou, qu'il voulait convertir haut la main, une ferme résistance. Lui qui se ruait sur le calvinisme, dit l'historien C. Rousset, comme un taureau sur le rouge, voulait tout dragonner. « Sa Majesté, lui écrivit Louvois, le

1. *Bulletin*, VIII, 375.
2. *Ibidem*, VIII, 5. Notes trouvées dans un N. Testament des Cévennes.
3. *Ibid.*, V, 7.

2 octobre 1685, qui souhaite encore plus la conversion de la noblesse que celle du peuple, ne juge pas à propos que l'on se serve des mêmes moyens pour y parvenir et vous recommande d'y employer beaucoup plus d'industrie et de persuasion que tout autre chose. » Mais Foucault l'emportera : quelques semaines encore, et les dragons seront à l'œuvre chez les nobles comme chez les pauvres[1].

3 *octobre* 1685. — De tous côtés on fuyait, mais déjà il était trop tard, car des ordres avaient été lancés pour arrêter les *désertions*. Du Poitou on se dirigeait vers les côtes, cherchant les occasions favorables pour monter sur quelque navire. A Nantes où il y avait espérance de trouver des navires allant en Hollande, les malheureux persécutés venaient aux portes de la ville, à Vieille-vigne, attendre le moment propice à la fuite ; mais de Paris, Louvois les signalait à ses agents. « Le roy, écrivait-il le 3 octobre, a été informé que plusieurs religionnaires du Poitou se sont retirez dans les villes et communautés de Bretagne limitrophes du Poitou et particulièrement à Viellevigne ; c'est ce qui a donné lieu au commandement que j'ai reçu de S. M. de vous faire savoir que son intention est que vous en fassiez une recherche très exacte et arrester tous ceux qui s'y trouvent[2]. »

4 *octobre* 1685. — « Le 4 octobre 1685 on a interdit *Durfort* qui a esté le dernier du pié des Sevènes[3]. »

5 *octobre* 1685. — *Zacharie Chatelain*, ancien de l'église de *Charenton*, fut signalé par la police de la Reynie dans son rapport du 5 octobre comme « un huguenot zélé faisant parfois les fonctions de ministre » ; c'était assez pour le désigner aux colères des convertisseurs qui le firent jeter à la Bastille. Ce fidèle protestant, ami du célèbre Claude, était le fils de ce Châtelain qui introduisit en France la fabrique des points d'Espagne d'or et d'argent. A sa mort, ses enfants et petits-enfants, au nombre de plus de 80, l'accompagnèrent à sa dernière demeure, bravant cet odieux arrêt du 19 septembre 1664, qui défendait aux réformés d'être plus de dix aux enterrements de ceux de leur religion. Les enfants durent payer une amende considérable pour avoir assisté aux funérailles du chef de

1. *Dépôt de la guerre.*
2. *Ibidem.*
3. *Bulletin*, VIII, 5.

la famille. Zacharie put fuir de la Bastille, « la colère de ses adversaires fut grande à cette nouvelle, ordre fut donné de raser sa maison de Villiers-le-bel et de le pendre lui-même en effigie[1] ».

6 *octobre* 1685. — Souvent les hommes faiblirent devant les violences des dragons, souvent les *femmes* résistèrent avec une sainte énergie. Elles allaient de maison en maison, soutenir les faibles et ranimer les courages. Dans cette œuvre admirable se distinguèrent surtout les dames de la noblesse protestante. Louvois averti donna le 6 octobre les ordres nécessaires : « La lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 18 du mois passé m'a esté rendue, je vous recommande d'essayer par tous moyens, de porter les femmes des gentilshommes qui ont fait leur abjuration, à se convertir, et si elles s'obstinent à ne vouloir pas escouter les instructions qu'on leur voudra donner et à aller courir de maison en maison, comme vous me le marquez, vous n'avez qu'à les faire enfermer dans les leurs, et y mettre une garde à leurs despens[2]. » — Condamnation, le 6 octobre, des temples de *Montflanquin*, *Bruniquel*, *Lunel* et *Caussade*.

7 *octobre* 1685. — Ce n'est pas assez pour Louis XIV de couvrir la France de ruines par la persécution, il veut qu'autour de lui on persécute. Dès le 7 octobre il fait agir en *Savoie* pour que son exemple soit suivi. Louvois annonce à Colbert que le roi vient de donner ordre à D'Herleville, gouverneur de Pignerol, d'envoyer les dragons dans les vallées vaudoises dépendantes de son gouvernement et le prie de faire écrire au résident de France en Savoie pour exhorter le duc de la part de Sa Majesté à faire la même chose dans celles qui faisaient partie de ces Etats[3]. C'est donc à la politique dévote de Louis XIV que sont dues les terribles persécutions qui frappèrent les Vaudois du Piémont et déterminèrent leur célèbre émigration.

8 *octobre* 1685. — « Le 8 octobre au dit an, on nous a fait changer de religion[4]. »

9 *octobre* 1685. — Si on veut connaître quelles obligations étaient

1. *France protestante*, art. *Châtelain*.

2. Louvois à M. de Larray.

3. *Dépôt de la guerre*, 756.

4. Journal du secrétaire du Consistoire de l'Église de Saint-Jean-du-Gard. *Bulletin*, XXV, 561.

imposées aux pasteurs qui demandaient à se retirer à l'étranger, leurs églises étant fermées, qu'on lise le document ci-après : « Aujourd'hui 9 octobre 1685, le roi étant à Fontainebleau ayant égard à la très humble supplication que lui a fait faire le sieur *Basnage*, ci-devant ministre de la R. P. R. de se retirer en Hollande avec sa femme prête d'accoucher et une nourrice, et de faire transporter ses livres, S. M. leur a accordé la permission qui leur était nécessaire à cet effet, en faisant toutefois le dit Basnage ses soumissions par devant l'intendant de la dite province de renvoyer la dite nourrice nommée Le Fèvre en France dans deux ans au plus tard[1]. »

10 *octobre* 1685. — Toutes les grandes églises protestantes de France tombent les unes après les autres. Le temple de *Bègle* où se recueillait l'Église de Bordeaux est condamné à être démoli par arrêt du 10 octobre et les matériaux de la démolition de ce bel édifice sont donnés à l'hôpital de Bordeaux[2].

11 *octobre* 1685. — « Le judy 11e octobre 1685 les habitans de *Ganges* ont fait abjuration de la R. P. R. et ont embrassé la C. A. R. en corps de commmunauté par force. Trois cens Suisses du régiment de Justanbert vinrent pour catoliser les habitants du dit Ganges[3]. » (Notes trouvées en tête d'un Nouveau-Testament conservé dans les Cévennes.)

12 *octobre* 1685. — Une lettre de *Claude*, l'illustre pasteur de Charenton, en date du 12 octobre, dépeint d'une manière douloureuse la situation des esprits à la veille de la Révocation. « Tout le Bas-Languedoc, écrit-il à son fils, a plié. L'Anjou à peu près de même, quel sera le succès de l'orage? Dieu le sait, mais déjà je n'espère rien des trois quarts et demy; beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Pour moi, je soutiendrai, s'il plaît à Dieu, jusqu'au bout et ne songerai à mon départ qu'à la dernière extrémité, Dieu me fera la grâce de le glorifier jusqu'à ma fin, c'est ce que j'attends de sa miséricorde[4]. »

13 *octobre* 1685. — « Le 13 octobre 1685 les dragons de Firmacon tuèrent un homme à Coulounac (*Colognac*) d'un coup de fusil, qui

1. *France protestante.* BASNAGE.
2. *Recueil des Édits.*
3. *Bulletin,* VIII, 4.
4. *Bibliothèque de Leyde.* Original.

ne se voulut pas catoliser, et le mesme jour, coupèrent le bas du corps à un homme de Cros, des dragons du mesme régiment qui ne voulut pas se catholiser. » (Note écrite à la fin d'un psautier des Cévennes[1].)

14 *octobre* 1685. — « Le 14 octobre 1685 a été faite une assemblée dans la maison de ville de *Revel*, en présence de Monseigneur l'évêque de Lavaur, pour obliger les habitans de la Religion réformée de faire abjuration d'icelle et ceux qui ont refusé ont été menacés du logement des gens de guerre pour les y contraindre[2]. » — Ordre donné au marquis de La Trousse de faire marcher de nuit les dragons sur *Orange* « afin qu'ils ne puissent pas manquer d'arrester les ministres[3] ».

15 *octobre* 1685. — « Dans l'espérance de fuir les persécutions, un grand nombre de réformés étaient venus se réfugier à *Paris*, croyant, dit Claude, que les dragons ne viendraient pas les chercher jusques sous les yeux du Roi, mais cette espérance ne fut pas moins vaine que toutes les autres. Il y eut incontinent un arrêt du conseil (15 octobre) qui leur fit commandement de sortir de Paris et de la Cour dans quatre jours et de s'en retourner incessamment chez eux, avec defenses à toutes personnes sous de grosses peines, de les loger ou de les retirer dans leurs maisons[4]. »

16 *octobre* 1685. — Deux jours encore et il ne restera plus de l'Édit de Nantes qu'un souvenir. Un dernier obstacle reste à vaincre, mais le roi a une puissance à laquelle rien ne résiste. Les Parlements sont en vacances, seules les chambres de vacation siègent, aussi n'ont-elles pas le pouvoir nécessaire pour enregistrer l'Édit en préparation ; qu'à cela ne tienne, les lois seront violées. Louvois écrit à Colbert le 16 octobre : « Monsieur le Chancelier m'ayant mandé qu'il jugeait nécessaire que dans l'endroit de l'Édit dont je vous adressay hier le projet, où le roy ordonne de le faire enregistrer, l'on y mist ces mots : même en vaccations, j'en ay rendu compte à Sa Majesté qui ma commandé de vous faire scavoir qu'elle approuve l'advis de M. Le Chancelier[5]. »

1. *Bulletin*, VIII, 5.
2. Rabaud, *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois*, 498.
3. *Dépôt de la guerre*, 756.
4. Claude, *Plaintes des protestants*, 78.
5. *Dépôt de la guerre*, 756.

17 *octobre* 1685. — L'heure n'est plus aux ménagements, la loi était violée, elle est foulée aux pieds. Aussi le roi signe-t-il, à la date du 17 octobre 1685, une lettre de cachet adressée au premier président du *Parlement de Metz*, par laquelle il l'avertit qu'il ne veut pas souffrir plus longtemps dans la cour du Parlement des conseillers qui fassent profession de la R. P. R. « S'ils ne veulent se convertir, écrit le grand roi, et embrasser la religion catholique apostolique et romaine, je veux et entends qu'ils se défassent incessament de leurs charges. » Un an plus tard, le doyen des conseillers du parlement de Metz, M. de Chenevix, meurt en confessant sa foi chrétienne et protestante. Sur un ordre venu de la cour, le bourreau charge sur la claie le corps nu du vénérable confesseur de Jésus-Christ. Hurlant et aboyant, la meute des écoles jésuitiques court après le cadavre du chrétien, traîné à travers les rues de Metz, donnant ainsi au monde un spectacle qui eût fait reculer d'horreur le dernier des barbares.

18 *octobre* 1685. — Louis XIV avait signé, le 17, l'Édit de révocation, mais ce fut le jeudi 18 octobre qu'il fut porté au Sceau de France. A ce jour, à jamais funeste dans l'histoire de notre patrie, il faut attacher le souvenir de la Révocation.

19 *octobre* 1685. — Dès que la nouvelle de cette terrible catastrophe fut connue à Paris, *Claude* écrivit à son fils : « Tout est ici dans une dernière désolation et déroute, chacun tache de se sauver, mais il n'en est plus temps car les passages sont gardés à toute outrance. J'espère, ajoutait-il noblement, qu'après avoir fait mon devoir jusqu'au bout et fait tous les actes de charité qu'il m'a esté possible, Dieu ne m'abandonnera pas [1]... » Jusqu'à la dernière heure, l'illustre pasteur veilla sur l'église qu'il avait si noblement servie.

21 *octobre* 1685. — L'édit de révocation portait qne *les pasteurs* sortiraient du royaume dans les quinze jours à partir de la date de cet édit, et que des passeports leur seraient donnés pour qu'ils pussent quitter la France sans empêchement. Dans leur affliction, la pensée de pouvoir emmener leur famille était une consolation, mais ils avaient compté sans la piété du roi qui, dès le 21 octobre 1685, fit envoyer une circulaire aux intendants pour leur faire savoir que, dans les certificats, ils ne devaient comprendre que les ministres, leurs

1. Autogr. Bibl. Leyde.

femmes et leurs enfants de l'âge de sept ans et au-dessous « l'intention de Sa Majesté estant que leurs enfans qui auront plus de sept ans restent dans le royaume ». Jamais cruauté ne se montra plus savante que celle de ce roi, contraignant de pauvres parents à abandonner leurs enfants ou à renier leur foi[1].

22 *octobre* 1685. — L'Édit de révocation est enregistré contre toutes les règles par la chambre des vacations au Parlement de Paris, le 22 octobre. Sur l'ordre exprès du Roi, l'illustre Claude, qui, avec tant de noblesse, avait défendu jusqu'à la dernière heure la cause des persécutés, dut quitter Paris le même jour pour l'exil. Et ce même jour aussi, on commença à démolir le célèbre temple de *Charenton* où, si souvent, il avait fait entendre sa voix éloquente.

23 *octobre* 1685. — « Dans la démolition du temple de *Metz* qui se fit le 23 octobre 1685, les romains crurent beaucoup contribuer à notre malheur en posant une croix fort haut envissée où avoit été la chaire de vérité, ne croyant pas, par là, marquer l'accomplissement des prophéties : « l'Église sous la croix! » comme il est dit en l'évangile de Saint-Jean, XIX, v. 17 : « Et iceluy portant sa croix, vint en la place du Golgotha[2]. »

24 *octobre* 1685. — Orléans. « Le roy ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnés en conséquence, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis et m'a envoyé ses ordonnances pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celui du *Plessis-Marly*.... »

Besons, intendant d'Orléans (P. S. de la main de Besons) :

« Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte qu'il avoit ou qu'il se résolve à sortir du royaume[3]. »

25 *octobre* 1685. — Il n'y a plus de religion protestante en France. Dans toute l'étendue du royaume le culte en esprit et en vérité est proscrit, mais un oubli a été fait, aussi l'ordonnance royale du 25 octobre 1685 est-elle lancée pour y remédier. Sur les côtes de France,

1. Depping, *Corresp. administ.*, IV, 377.
2. *Journal d'un fidèle de l'Église de Metz, Bull.*, XI, 173.
3. *Recueil des Édits.*

nombreux étaient les *marins protestants;* c'était une coutume pour eux de célébrer leur culte sur les navires. Un tel scandale ne pouvait être toléré plus longtemps, aussi le roi fit-il très expresses défenses aux capitaines d'une religion ou de l'autre « de laisser faire sur leur bord l'exercice de la R. P. R., ni de permettre à ceux qui en sont de s'assembler pour prier en commun, à peine de cassation contre les capitaines de ses vaisseaux de guerre et des galères contre ceux des vaisseaux marchands[1]. »

26 *octobre* 1685. — L'Édit de révocation est publié avec une grande solennité à *Amiens* qui, quelques mois plus tard, perdait plus de 1500 de ses habitants, fuyant la persécution. Réfugiés en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, ils révélèrent aux étrangers les secrets de l'industrie française qui ne se releva que difficilement du coup terrible qui lui fut porté.

27 *octobre* 1685. — « Le 27 octobre 1685 et le samedy dudit on a commencé de démolir le temple de *Ganges.* M. Gervais, juge de Ganges commissaire[2]... » (Note trouvée sur un Nouveau-Testament des Cévennes.)

28 *octobre* 1685. — Les églises ruinées par Louis XIV se relèvent sur la terre étrangère au lendemain matin de la révocation de l'Édit de Nantes, mais ne se relèvent que dans les larmes et la prière. « L'an de grâce mil six cent quatre-vingt cinq, le dimanche 28 octobre à sept heures du matin, lisons-nous, dans un vieux registre de « la maison francoise » de *Cassel,* à sept heures du matin, par permission de S. A. S. Mgr. le Landgrave de Hesse, Charles 1er de ce nom : les fidèles français qui se sont réfugiés sous la protection de S. A. S. pour y faire profession de la religion réformée ont commencé de s'assembler dans la salle du sieur Jérémie Grandidier, marchand en cette ville de Cassel. Dans laquelle assemblée il a été célébré un jeûne solennel... Le sieur *Lenfant* ministre a fait plusieurs exhortations et prières entremêlées de tous les exercices de piété ordinaires en de telles occasions jusqu'à quatre heures du soir[3]. » — A cette même date, madame de Sévigné écrit à De Bussy : « Vous avez vu sans doute l'Édit par lequel le Roi révoque celui de Nantes. Rien

1. *Recueil des Edits.*
2. *Bulletin,* VIII, 6.
3. *Ibidem,* I, 348.

n'est si beau que tout ce qu'il contient et jamais aucun Roi n'a fait et ne fera rien de plus honorable. »

29 *octobre* 1685. — Ce n'est pas assez de poursuivre les vivants, il faut atteindre les morts. « Sa Majesté, écrit Louvois à M. de Gourgues le 29 octobre, approuve que vous fassiez faire les poursuites que vous proposez contre la mémoire et le cadavre de l'habitant de La Rochefoucault, nouveau converti, qui est mort sans avoir voulu voir de prestre ny entendre parler de sacrement. » Dans quelques mois, le 29 avril 1686, une déclaration du roi règlera cette importante matière, en ordonnant « que les malades qui auront refusé les sacrements de l'église et seront morts dans cette malheureuse disposition, le procès sera fait aux cadavres, qui seront traînés sur la claye et jettés à la voirie ». Voilà le degré d'abomination où devait descendre la persécution religieuse sous le règne de Louis-le-Grand.

30 *octobre* 1685. — *Le Tellier*, chancelier de France, meurt le 30 octobre 1685. Rien ne marque plus l'aveuglement de la cour de France que les sentiments qui animaient cet homme d'État. Bossuet nous en a révélé le secret dans l'oraison funèbre qu'il lui consacra. « Dieu, dit-il, lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion; et il dit en scellant la Révocation du fameux Édit de Nantes qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus que de finir ses jours. C'est la dernière parole qu'il ait prononcé dans la fonction de sa charge, parole digne de couronner un si glorieux ministère. »

31 *octobre* 1685. — Entourés de leurs fidèles paroissiens, les quatre pasteurs de *Metz*, Ancillon, Bancelin, Joly, De Combles, se rendent le 31 octobre au matin sur les bords de la Moselle pour prendre le bateau qui doit les conduire en exil. Scène déchirante qui ne peut être contemplée sans douleur; sur la rive, étreignant leurs pauvres parents dans les cris et les larmes, les enfants veulent avec eux quitter la France. Ils sont là seize, ayant dépassé l'âge fixé par le roi, qui vont devenir orphelins. Mais l'heure du départ a sonné, un gémissement immense sort du cœur de ce pauvre peuple recevant pour la dernière fois la bénédiction de ses pasteurs qui peuvent dire dans la gloire de la foi : « Voici, nous avons tout quitté et nous t'avons suivi. »

F. Puaux.

BIBLIOGRAPHIE

LE REFUGE EN AMÉRIQUE[1]

Les deux beaux volumes que M. le Dr Charles-W. Baird vient de publier pour cette année de commémoration solennelle, ne renferment qu'une partie de l'histoire de l'émigration huguenote au nouveau monde. Ils seront bientôt suivis de plusieurs autres, formant un tout singulièrement complet et intéressant. Ce n'est qu'au prix de grands efforts et de recherches continuées pendant douze années aux Archives d'Angleterre et de France, dans les registres des premières églises d'outre-mer, et surtout dans les manuscrits conservés aux États-Unis, papiers officiels, documents et souvenirs de famille, que le savant historien a pu réaliser un projet conçu par lui il y a plus d'un quart de siècle. La pensée lui en était venue, alors que M. Ch. Weiss sollicitait du Rév. Dr Baird, son frère, quelques renseignements sur les colonies huguenotes dont il avait brièvement esquissé les origines dans son livre *Religion in America*. On ne possédait, en effet, jusqu'ici, sur un sujet aussi vaste, que des études fragmentaires, articles de revues, chapitres détachés dans des histoires générales, ou trop rares monographies. Les protestants de France se joindront à ceux des États-Unis pour remercier le Dr Baird de ce travail remarquable et, nous n'hésitons pas à le dire, à peu près définitif.

La méthode choisie exigeait de longs développements. L'auteur n'a voulu négliger aucun des essais de colonisations plus ou moins huguenotes qui ont précédé celles provoquées par la Révocation ; il s'est efforcé ensuite « avec un résumé de l'histoire des huguenots avant leur exode, de retracer les destinées de ceux qui ultérieurement s'établirent en Amérique ». Sans doute nos lecteurs s'arrêteront moins aux côtés d'histoire et de géographie françaises, quoique M. Baird s'y montre fort compétent, ou au récit, d'ailleurs très

1. *History of the huguenot emigration in America*, by Charles-W. Baird, D. D., New-York, 1885, 2 vol. in-8°.

vivant, des expéditions de Villegagnon en Brésil, de Ribaut et Laudonnière en Floride, qui forment l'introduction. Mais déjà le chapitre premier sur l'Acadie et le Canada offre ample matière à réflexions.

On ne se rappelle pas assez que les premières tentatives de colonisation dans l'Amérique du Nord, patronnées par Henri IV, étaient dirigées par deux huguenots, Chauvin et du Gua, sieur de Monts, et n'avaient nullement le caractère si exclusivement catholique des fondations sous Louis XIII et Richelieu. Le parlement de Rouen avait été jusqu'à s'opposer à l'enregistrement de la commission de l'hérétique de Monts et n'avait cédé qu'à l'ordre péremptoire du roi. A partir de 1633, le Canada livré aux jésuites était fermé aux colons protestants, le privilège d'une résidence permanente n'étant accordé qu'aux Français professant la foi catholique. Ainsi que l'écrit très justement M. Baird, par cette prohibition l'intolérance religieuse prononça l'arrêt de condamnation du système colonial français en Amérique. « L'exclusion des huguenots de la Nouvelle-France a été une des fautes les plus colossales que l'histoire ait à enregistrer. La politique de répression poursuivie pendant cinquante années pour culminer dans l'édit de Révocation, avait tendu de plus en plus à éveiller et à fortifier parmi les protestants une disposition à émigrer à l'étranger. Industrieux et actifs, anxieux, au prix de n'importe quels sacrifices, de jouir de la liberté de conscience, ils auraient édifié avec joie dans le nouveau monde un état français. Dans les autres classes de la population cette inclination vers l'émigration n'existait pas. On avait une peine infinie, à grands frais et avec un matériel inférieur, à renforcer de loin en loin la faible colonie catholique. Et pendant ce temps des centaines de mille de huguenots expatriés apportaient aux pays protestants de l'Europe septentrionale, et dans les territoires anglais de l'Amérique, les capitaux, l'adresse industrielle, l'intelligence, la valeur morale qui auraient enrichi les possessions françaises et assuré à la race gauloise une vaste souveraineté sur l'Amérique du Nord. » Et la preuve, s'il en était besoin d'une, est la présence des huguenots dans les tout premiers établissements de la Virginie (Voir lettre d'Antoine de Ridouet, baron de Sanie, réfugiée en Angleterre après la prise de La Rochelle et cherchant à créer une colonie en Virginie, p. 165), ainsi que la fondation par des Wallons et des Français de la Nouvelle-Amsterdam, la New-York des temps modernes.

Le deuxième chapitre est consacré à ces commencements du noyau des futurs États-Unis. Le suivant ouvre un jour nouveau sur l'influence des protestants français aux Antilles, et la retraite comparativement assurée qu'ils trouvèrent, pendant le demi-siècle qui précède la Révocation, à Saint-Christophe, à la Guadeloupe et à la Martinique. « Dans toutes les Isles il y a un très grand nombre de gens de la Religion plus puissans en fonds de terre et en esclaves que les catholiques romains, » écrivait le Père du Tertre en 1667; quoiqu'ils n'eussent pas l'exercice public, les gouverneurs autorisaient tacitement le culte privé; ils étaient pourvus de ministres par les églises wallonnes de Hollande, et les psaumes retentissaient sur les vaisseaux de « la compagnie des Isles » qui recrutaient volontiers leurs équipages dans la Saintonge et l'Aunis. M. Baird relève plus tard aux États-Unis beaucoup de noms des habitants de Saint-Christophe en 1671; ils avaient cherché refuge aux possessions anglaises quand, peu de mois après l'édit de Fontainebleau, le gouverneur général reçut l'ordre d'extirper l'hérésie sans délai : le roi de France « espérait que ses sujets des Colonies renonceraient à leur tour à leurs erreurs »; en attendant il y faisait transporter, avec une cruauté qui anticipait celle des négriers, plus de mille huguenots opiniâtres ou de nouveaux catholiques douteux. Quelques-uns parvinrent plus tard à gagner, eux aussi, la terre de liberté.

Avant de décrire chacun de ces établissements du nouveau monde, l'historien s'est attaché à relever les provenances de tous les réfugiés dont il a retrouvé les noms et à les grouper par lieu d'origine. On glanera dans ce travail consciencieux une foule de noms, de généalogies, de renseignements auxquels nous ne pouvons que renvoyer ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire locale de notre protestantisme français. Il est naturel que les provinces maritimes, où les exilés volontaires éprouvaient moins de difficultés de fuite, soit directement, soit plus souvent par l'Angleterre, fournissent le contingent le plus important. La contrée entre la Loire et la Gironde est la plus représentée à Boston, New-York, Jamestown et Charleston; La Rochelle, dont beaucoup de commerçants avaient connu déjà l'autre rive de l'Océan, pourrait être appelée la patrie des huguenots d'Amérique. Il en était venu en 1662 (Voir la pétition du docteur chirurgien Jean Touton au gouverneur et aux magistrats de la colonie de Massachussets, et la condamnation par le tribunal de La

Rochelle, du capitaine Brunet, pour avoir embarqué trente-six jeunes gens). C'est de cette ville que partirent les Bernon, Faneuil, Jay, Baudouin, Allaire, Manigant, dont les noms ont acquis dans leur nouvelle patrie une juste célébrité.

Après La Rochelle viennent : Marans, Mauzé, l'île de Ré d'où la population a émigré en masse, toute la côte de Saintonge, Port de Barques, Saint-Nazaire, Soubise, Moïse, Marennes, Arvert, La Tremblade, dont le pasteur Pons fonda l'église de Charleston, Royan d'où vint J. Fontaine, l'auteur des *Mémoires*. Le Poitou envoya en Amérique d'excellentes familles de Châtellerault, Loudun, Poitiers, Mouchamps, Niort, Thorigné, Cherveux, Saint-Maixent; il en partit quelques-unes de Touraine, de Picardie et d'Artois, très peu du centre et de l'est de la France, plusieurs de Guyenne, beaucoup de Normandie; de Caen où était né Étienne de Lancy, un des principaux commerçants et des premiers anciens de l'église de New-York, de Rouen, Dieppe, Saint-Lô, Montivilliers, Harfleur, Bolbec. C'est un gentilhomme breton, Olivier de la Muce, qui fonda l'établissement de la rivière de Saint-James. Les Bongrand, Liron, Aunant, Says, Imbert étaient de Nîmes; du Bosc, de Saint-Ambroix; Guibal, de Saint-André-de-Valborgne; Cairon, de Fougères; de Laymerie, de Toulouse; Gaillard, de Rousserie; Garrigues, de Montpellier.

La plupart passèrent d'abord par l'Angleterre : les registres de la congrégation de Bristol en mentionnent un grand nombre. Ceux qui avaient réussi à sauver quelques biens les utilisaient à Londres en acquisitions destinées à leur colonisation future; les indigents étaient aidés par le « Comité laïque » ou par le Consistoire de l'Église de *Threadneedle Street* à Londres. L'émigration la plus considérable fut celle de 1700, conduite en Virginie par le marquis de la Muce, le sieur Ch. de Sailly, les ministres de Richebourg, de Joux, Latané, les médecins Castang et la Sosée; parmi les sept cents réfugiés qui en composaient les quatre détachements, on compte des Vaudois du Piémont. On se ferait difficilement de nos jours une idée de ce qu'était un semblable voyage; aux dangers des éléments, s'ajoutaient ceux d'une capture par les pirates ou par les croiseurs du roi de France. Aussi quels transports de gratitude envers Dieu en débarquant sur cette terre nouvelle où les attendaient souvent de rudes labeurs, mais où leur influence sur la vie sociale et publique

ne devait point passer inaperçue. Leur dispersion en Amérique n'avait pas été incohérente et irréfléchie ; il s'agissait, non d'une fuite précipitée, comme pour le refuge dans les autres pays, mais d'une immigration intelligente, préparée par des hommes au jugement mûr, aussi bien informés, entreprenants et pratiques, que pieux. C'est ainsi que ceux qui choisirent Boston comme lieu de refuge, le firent très judicieusement et par suite de relations commerciales antérieures. Les premiers immigrants de 1660, auxquels s'associèrent plusieurs familles de Jersey, furent rejoints vingt ans plus tard par quelques-unes de l'Aunis; en 1606 d'abord par les réfugiés de Saint-Christophe, puis par quinze familles en détresse, charitablement accueillies, et bientôt par cent cinquante autres, dont un certain nombre apportaient des ressources considérables et devaient donner au commerce et à l'industrie une vigoureuse impulsion. L'Église française de Boston date de 1685 et a duré jusqu'à 1748, date que peu de ces congrégations ont atteinte et après laquelle la langue française a presque généralement disparu du culte public; mais la cessation de la communauté ecclésiastique n'empêcha pas l'élément huguenot de tenir avec avantage sa place dans la ville et dans son histoire.

On ne peut en dire autant de la colonie de New-Oxford, plantée par Bertrand du Tuffeau en 1687 avec les plus belles perspectives et qui, ravagée à plusieurs reprises par les Indiens, succomba définitivement en 1704. Celle de Narraganset, dans Rhode Island, dut céder plus rapidement encore devant les mauvais traitements des préoccupants dont les droits avaient été inconsciemment méconnus. En se dispersant à nouveau, les familles qui avaient fondé French-Town se répandirent dans les environs et les provinces voisines, et transportèrent avec succès, surtout dans le Connecticut, les industries dont ils avaient le secret.

M. Baird nous donnera bientôt l'occasion de revenir sur son ouvrage. La première partie se termine par un appendice qui en augmente la valeur documentaire et où la reproduction des *Mascarene Papers* ajoute une page impressionnante à l'histoire des suites en France de la Révocation de l'Édit de Nantes. Voici un résumé de cet épisode :

JEAN MASCARENE

La famille de Mascarene ou Mascarenc, de Castres, citée pour son héroïsme dans les mémoires de Gaches, était représentée en 1685 par Jean, ex-conseiller à la Chambre de l'Édit, âgé de vingt-six ans.

Informé au mois d'octobre que les gens de guerre allaient venir loger à discrétion dans ses environs, il s'établit avec sa jeune femme enceinte chez des paysans; après la naissance de son fils, leurs biens ayant, en effet, été visités et ravagés, ils se retirèrent d'abord à Toulouse, puis à Agen, mais y trouvant des visages militaires de connaissance, ils résolurent de gagner Bordeaux par la Garonne. Au moment de leur embarquement on leur demanda s'ils n'appartenaient pas à la Rel. P. R. Sur leur réponse affirmative ils furent immédiatement arrêtés « quoique à 40 ou 50 lieues de la frontière et alors que par les termes de l'Édit de la Révocation ceux de la religion pouvaient rester dans les villes du royaume sans être troublés ni inquiétés » (Mémoire de Mascarenc pour son avocat).

Conduit à Castres, enfermé ensuite à Toulouse, il y fut condamné le 19 août 1686 aux galères perpétuelles avec confiscation de biens et 3000 livres d'amende. En quittant la cour, Mascarene interjeta appel de cet arrêt inique et se contenta de dire à ses juges : « Mon Dieu a tout abandonné pour moi et a expiré sur la croix; il est juste que je fasse pour lui le petit sacrifice auquel je suis condamné. Je suis persuadé qu'il ne m'abandonnera jamais tant que je lui demeurerai fidèle. »

Dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville où il resta de longs mois sans entendre parler de son appel, il fut l'objet des obsessions du grand vicaire. Pour y couper court, le fidèle confesseur rédigea un bref résumé de sa foi et y ajouta ces mots : « Ayant ces sentiments dans le cœur, je suis persuadé, Monsieur, qu'il n'y a aucun de vous qui me conseillât de faire une profession extérieure de votre religion. D'autre côté je vous proteste, avec toute la sincérité dont je suis capable, qu'il m'est impossible de changer ces sentiments, qu'il n'est pas même en mon pouvoir de souhaiter le changement et, qu'au contraire, je ne demande rien à Dieu avec tant d'ardeur que la grâce d'y persévérer. »

Enfin le 7 mai, sans l'avoir prévenu, on le fit comparaître de nouveau « sur la sellette et les fers aux pieds » devant les Conseillers de la Tournelle. Il faut lire, dans la lettre de Mascarene à sa femme, le compte rendu de cette séance où les juges, embarrassés eux-mêmes de leur triste mission, s'efforcent de convaincre l'accusé et, passant avec lui sur le terrain des controverses, finissent, étrange renversement des rôles,

par être interrogés au nom de la Bible par celui qu'il leur est enjoint de confondre et de condamner. « Alors M. le Président me demanda pour la seconde fois si j'étois entièrement résolu à persister dans ma religion, à quoy je répondis qu'ouy; après quoy un autre juge me parla en ces termes : « Estant éclairé comme vous estes, vous devriez profiter de vos lumières pour reconnoître la vérité de la religion catholique romaine et l'embrasser : nous ne vous regardons pas, dit-il, comme un de ces criminels que nous avons accoutumé de voir à nos pieds, mais nous serons contraints de vous juger suivant les déclarations du Roy et de vous condamner aux peines qui y sont portées. » Un autre poursuivit à peu près de la même manière me disant que mon opiniâtreté seroit cause qu'ils m'envoyeroient chargé de chaînes dans des lieux dont je ne pourrois pas sortir quand je voudrois, et que je ne pouvois éviter cela que par la grâce du prince à laquelle je devois avoir recours. Il me représenta comme ils souhoitoient tous, de même que tous mes parents et tous ceux qui me connoissoient, que je me misse en repos. Je répondis en protestant devant Dieu que ce n'étoit point par opiniâtreté que je persévérois dans ma religion, et que c'étoit parce que je la reconnaissois véritable, pure et conforme à la parole de Dieu. Je suis prest, leur dis-je, à suivre mon Sauveur partout où il m'appellera. Il a tout quitté pour moy, je suis obligé à tout abandonner pour luy et à tout souffrir pour l'amour de luy. »

Et plus loin : « Enfin M. le Président me demanda pour la troisième fois si j'étois entièrement résolu à persister dans ma religion ? Je répondis que c'était là ma résolution et que j'espérois que Dieu me feroit la grâce de m'y tenir. Il me demanda encore si je savois à quoy j'étois condamné, et comme j'eus répondu que j'avois été condamné par le premier juge aux galères, il me demanda si j'étois appelant. Après que j'eus répondu qu'ouy, il me congédia en me disant que la cour me rendroit justice. J'éprouve avec joye que Dieu me fortifie de jour en jour et me fait la grâce de me disposer à toute sorte d'évènements avec une entière résignation à sa volonté. »

Ramené dans sa prison, le confesseur attend de mois en mois, on peut dire d'heure en heure, l'exécution de sa sentence. En décembre 1687 il écrit à son avocat pour activer une solution, mais il a soin d'insister sur ce que ses sentiments ont de positif et d'inébranlable. « Quoyque ma religion passe pour un crime et que je voye bien que sans ma religion je ne serois en l'estat où je suis, je ne prétends point me justifier de ce crime prétendu, et j'aime mieux être toujours criminel de cette manière que recouvrer tout ce que j'ai perdu. Toute controverse à part je suis persuadé de la vérité de ma religion; ma conscience ne peut goûter celle

qu'on me propose; j'ay une aversion insurmontable pour l'hypocrisie et j'estime que ce qui nous peut porter à embrasser une religion c'est seulement la connaissance que nous avons de Dieu et de ce qu'il a fait pour nous, l'amour et la reconnaissance que nous devons avoir pour luy, la connaissance et l'amour de la vérité, la crainte d'un malheur infini et éternel et l'espérance d'une félicité parfaite et éternelle. »

Enfin un matin d'avril 1688 on lui ordonne de se lever immédiatement, l'heure du départ est venue. Il demande le temps de prier. On lui bande les yeux, et, placé dans une chaise à porteurs, il est conduit, non aux galères, mais à la frontière, avec ordre de ne jamais rentrer en France. Une certaine quoique tardive et incomplète justice lui avait été rendue. De Genève il passe à Utrecht et y meurt à trente-huit ans, peu de temps après avoir eu la joie de revoir son fils qui, en 1690, parvint à gagner la Suisse en traversant le Rhône sous des habits d'emprunt. Ce fils, Jean Paul Mascarene, né chez les paysans où s'étaient réfugiés ses parents au début de leurs épreuves, naturalisé en Angleterre en 1700, fut de 1740 à 1749 Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Écosse et termina à Boston une carrière remplie de services utiles et d'honneurs mérités.

F. DE SCHICKLER.

L'INTENDANT FOUCAULT ET LA RÉVOCATION EN BÉARN

PAR M. L. SOULICE [1].

On a vu plus haut un résumé très succinct, tracé par un témoin bien informé, de la manière dont on obtint la conversion du Béarn. Ceux qui désirent être édifiés plus complètement sur cette victoire du catholicisme dans la patrie de Jeanne d'Albret n'ont qu'à lire le livre que nous avons cité en note de ce document et auquel nous devons une mention plus explicite. Les pièces officielles que M. Soulice vient de faire paraître sur l'intendant Foucault et la Révocation en Béarn sont au nombre de 71 et les renseignements qu'elles fournissent ont été condensés dans une introduction de 58 pages in-8° qui ne laisse rien à désirer au point de vue de l'exactitude et de la sobriété. Si elles avaient été écrites par un protestant, elles seraient certainement suspectes de partialité. M. Soulice qui

1. Pau, imprimerie Véronèse, 1885, 151 p. in-8° (*Extrait du Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 2e série, t. XIV).

ne l'est pas, ne s'est préoccupé que d'exposer les faits en laissant partout la parole aux témoignages contemporains dont l'authenticité est inattaquable. Cette déposition est accablante de tous points pour les auteurs et fauteurs de la Révocation. On a précisément affecté depuis quelques mois de faire paraître un travail d'ensemble sur le rôle joué dans cette province par les protestants au XVIe siècle. Deux parties de ce travail intitulées: *Les Huguenots en Bigorre et dans le Béarn et la Navarre* ont paru et sont destinées, ainsi que nous avons eu l'occasion de le montrer[1], à représenter nos pères comme les auteurs de tous les crimes et de toutes les horreurs que cette province eut à subir à l'époque des guerres de religion. On pourrait bien plus exactement intituler l'étude de M. Soulice : *Les catholiques en Béarn.* Bien plus exactement, avons-nous dit : En effet, tandis qu'au XVIe siècle il y avait lutte entre le parti catholique qui ne recula pas devant l'insurrection armée, et le parti protestant fidèle à sa souveraine, qui se défendit par le fer et le feu, dans la seconde moitié du XVIIe siècle la province était en pleine paix. Au milieu de cette paix et, *sans provocation aucune*, le clergé catholique entreprit l'anéantissement du protestantisme et le poursuivit sans relâche, sans pitié, sans que jamais, nulle part, personne lui ait résisté autrement que par des plaintes et des requêtes. En 1668, il fait réduire de 60 à 20 le nombre des temples réformés. En 1684, il demande que ce nombre soit réduit à *deux* pour une population de plus de 25000 âmes (P. 6). Et qu'était-ce que ce clergé dont l'hérésie offensait si fort l'orthodoxie? Foucault va nous le dire : « Tous les curés du Béarn sont ignorants et souvent de mauvaises mœurs. » (*Mémoires*, p. 121.) Cela ne l'empêche pas de déférer à leurs désirs et même de les dépasser. Il avait donc plus de zèle religieux que ceux auxquels il reprochait d'en manquer (Voy. p. 10)? Nullement, car voici la phrase caractéristique à cet égard, que M. Soulice cite de lui (P. 5) : « C'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au souverain, puisque S. M. agit uniquement pour l'intérêt de la religion. » Ce n'est donc que pour obéir à S. M. que cet intrigant sans entrailles accomplit à l'aide des soldats et avant que l'édit de Nantes eût été

1. Voy. le *Bulletin* du 15 février dernier.

révoqué, une œuvre qui lui valut les éloges et l'avancement qu'il recherchait, mais qui flétrira éternellement son nom.

Je me trompe, et c'est peut-être la seule rectification que je me permettrai de faire à M. Soulice; Foucault n'est pas seul responsable (P. 26) de la campagne d'extermination qu'il dirigea contre des gens paisibles et religieux avec tant de barbarie qu'à Salies il se crut obligé d'offrir une indemnité pécuniaire aux victimes de ces atrocités[1]. Cette responsabilité remonte plus haut et plus loin, à ceux qui furent les instigateurs et les seuls vainqueurs de cette campagne, au clergé qui se déshonora en représentant ces triomphes comme ceux de la religion victorieuse, *religio victrix !*

N. Weiss.

VARIÉTÉS

LE SÉMINAIRE FRANÇAIS DE THÉOLOGIE DE BERLIN

Nous venons de découvrir dans un livre peu connu[2], quelques détails sur une institution également peu connue; nous voulons parler du séminaire français de théologie, fondé à Berlin, en 1770, et destiné à pourvoir de pasteurs les nombreuses églises françaises d'Allemagne nées du Refuge.

Le plan en fut conçu par le pasteur Anières[3]. Pajon loue son expérience,

1. Voy. p. 35 et p. 91, la lettre qu'il adresse à M. de Gassion, où il affecte « une douleur sensible d'apprendre les désordres des officiers et des soldats ».

2. Gellert, *Leçons de morale*, traduit de l'allemand par Pajon. Lausanne, 1786, 2 tomes in-8°. — Pajon (Louis-Esaïe), sieur de Moncets, auteur de plusieurs écrits estimés, fut successivement pasteur des églises françaises de Bernau et de Berlin. — C'est dans l'épître dédicatoire, adressée par le traducteur aux étudiants du séminaire, que nous puisons les matériaux de notre article.

3. Vraisemblablement Paul d'Asnières, pasteur à Berlin, fils de Frédéric de Loriol, seigneur d'Asnières, La Grevillière et autres lieux, conseiller de cour et d'ambassade de l'Électeur de Brandebourg.

la sagesse de ses vues, le zèle avec lequel il s'acquittait de toutes les fonctions de son ministère, la gravité, la sainteté de sa vie, sa piété vive et sincère qui lui donnait une grande ardeur pour tout ce qui intéressait la religion, les mœurs, le bien public et celui de la jeunesse en particulier.

La dédicace du séminaire eut lieu le 5 juillet 1770, dans un des temples de Berlin, en présence d'une fort nombreuse assemblée. Le sermon de circonstance fut prononcé par Erman (Jean-Pierre), pasteur à Berlin, dont aucun de ceux qui s'occupent de l'histoire du Refuge dans le Brandebourg n'ignore le nom. Il prit pour texte ces paroles de II Chroniq. VI, 42 : *Eternel Dieu, ne repousse pas ton oint, souviens-toi des grâces accordées à David ton serviteur.* L'orateur sut faire vibrer des cordes qui émurent profondément son auditoire, surtout lorsqu'il s'adressa en ces termes aux élèves du séminaire :

« Jeunes gens, aujourd'hui l'espérance des fidèles et l'objet de leurs » prières, un jour, moyennant la grâce de Dieu, le sujet de leur joie et » de leurs actions de grâce, vous êtes les prémices d'une fondation à la- » quelle toute l'Église s'intéresse. C'est vous dire assez quels sont vos » engagements et vos devoirs. Vous avez vu nos cœurs, vous pouvez y » lire tous les jours. Vous savez de quelle affection paternelle nous sommes » pénétrés pour vous. Vous voyez l'attendrissement, les larmes de cette » multitude, qui est aujourd'hui devant le Seigneur. Vous voyez, vous » sentez que vous *n'êtes point à l'étroit dans nos entrailles.* Voudriez- » vous tromper nos espérances, rendre inutiles nos vœux et nos travaux, » être ingrats à la bonté de Dieu, à la tendresse de l'Église, qui se signa- » lent si visiblement envers vous ? Non, vous l'avez promis et vous le » tiendrez. Vous nous rendrez amour pour amour, zèle pour zèle, fidélité » pour fidélité. Vous serez *notre joie et notre couronne devant le Sei-* » *gneur.* Dociles et bons, laborieux et réguliers dans vos mœurs, em- » pressés à tendre avec ardeur vers le but auquel vous aspirez, vous » *n'occuperez pas inutilement* cette terre de bénédiction, où la main de » Dieu vous a placés. Prémices heureuses, bénites d'en haut, vous an- » noncerez aux générations à venir la moisson la plus abondante. Oh ! » que le Seigneur vous regarde aujourd'hui dans son amour, qu'il vous » aime, qu'il vous bénisse, que lui-même il vous *revête* d'innocence et » de *salut.* Qu'élévant tous les jours à lui des mains pures, des cœurs » remplis de tendresse et de zèle, vous le trouviez toujours propice à » vos vœux ! »

Erman, qui jouissait d'une grande considération à Berlin, fut le premier directeur du séminaire ; Pajon lui rend le plus beau témoignage. « M. le » pasteur et professeur Erman, dit-il aux étudiants, est comme l'âme de

» votre séminaire, dont il dirige toutes les opérations avec une capacité » et une activité qui seraient seules son éloge, si elles ne se déployaient » pas également à l'égard d'une multitude d'autres fonctions des plus » importantes, auxquelles on ne penserait pas qu'un seul homme pût » suffire. Aussi l'estime et la considération générales, dont il jouit à si » juste titre, ne peuvent être égalées que par votre amour et votre recon- » naissance pour lui. Vous avez en lui un père tendre, un surveillant in- » fatigable, un maître éclairé, prudent, aussi capable de former votre » jugement et votre goût, de vous inspirer des sentiments et des mœurs, » que de vous donner par son exemple les meilleurs préceptes pour la » prédication. »

Réclam (Frédéric), pasteur français à Berlin, aussi connu qu'Erman, qui publia avec lui des *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi*[1], fut aussi un des professeurs du séminaire gratuit[2].

L'étudiant en théologie Hauchecorne (Frédéric-Guillaume[3]) remarquable par sa vive intelligence et son érudition, donna également des leçons aux élèves du séminaire.

En dédiant à ces derniers sa traduction des *Leçons de morale* de Gellert, Pajon, qui avait été le professeur de quelques-uns d'eux avant leur entrée dans l'institution, voulut témoigner de cette manière le vif intérêt qu'il portait à « une fondation, qui, disait-il, intéresse toutes nos » églises, et même celles du dehors et dont la société en général a lieu » de se promettre une pépinière de bons sujets, distingués par leurs » lumières et par leurs vertus, et capables de faire fructifier dans le » cœur des autres des leçons de sagesse et de piété chrétiennes qu'ils » auront reçues et pratiquées les premiers ».

Les élèves du séminaire avaient déjà réalisé les espérances favorables qu'on avait conçues de leur avenir. « Oui, leur écrit Pajon, je puis dire » avec vérité, qu'il n'est aucun de vous qui n'ait donné des preuves de » ses talents et de ses bonnes dispositions; et que, pour la plupart, » vous avez montré une application peu commune, fait des progrès con- » sidérables et tenu une conduite exemplaire. C'est aussi ce qui m'a » déterminé à mettre vos noms à la tête de cette dédicace, par estime » et par affection pour vous, mais surtout en vue de vous encourager et » de vous faire prendre une espèce d'engagement public de ce que vous

1. Berlin, 1782-1799, 9 vol. in-8°.

2. La *France protestante*, t. VIII, p. 398.

3. Il devint pasteur de l'une des Églises françaises de Berlin et professeur de mathématiques au collège français de cette ville. Il a laissé plusieurs ouvrages

» devez et voulez devenir. Ah! si vous vous conformiez en tout aux
» leçons de l'homme respectable dont je vous présente l'ouvrage, que
» votre piété serait sincère, vos mœurs épurées et les effets qui en
» résulteraient heureux et sensibles pour vous-mêmes et pour tous ceux
» qui seront à portée de profiter de *la lumière* de votre doctrine et de
» *vos bonnes œuvres! Faites-la luire*, je vous en conjure, de manière
» à *glorifier votre Père qui est dans les cieux!* »

Voici, en terminant, les noms des étudiants conservés par Pajon :

Cabrit[1], pasteur à Kœnigsberg, déjà sorti.
Durieux, pasteur à Stettin, *idem*.
François Reme.
Urbain Chifflart[2].
Pierre Cateau.
Bernard Provençal.
Jean-Pierre Roland.
Pierre Dental.
François Baudesson[3].
Abraham Wall.

E. Arnaud, pasteur.

LES FAMILLES DU REFUGE

Depuis quelques années on s'occupe dans les pays où s'établirent les Réfugiés, de recherches sur leurs origines, leurs provenances et leurs alliances postérieures. Quoique ces investigations portent plutôt sur les familles non éteintes et qu'elles soient souvent entravées ou même arrêtées par le manque de sources positives et le peu de soin apporté à la conservation des documents, il en est résulté cependant des travaux de valeur qui en promettent de plus complets encore.

La Hollande tient sans conteste la première place dans ces recherches. Là seulement on a eu le persévérant courage de dépouiller les registres consistoriaux, les actes des synodes, et d'inscrire sur des fiches tous les noms français qu'on est parvenu à rencontrer pour les ranger ensuite dans un ordre rigoureusement alphabétique. Ce catalogue, sans cesse agrandi

1. Descendant sans doute de Jacques Cabrit, pasteur du Languedoc avant la révocation de l'Édit de Nantes, et en dernier lieu à Bergholtz.

2. Le même probablement que Chiffelard, pasteur à Stettin, suivant la *France protestante*, et auteur d'un *Dictionnaire catéchétique*, paru à Berlin en 1784.

3. Issu, selon toute vraisemblance, de Daniel Baudesson, armurier de Metz, réfugié à Berlin après la révocation de l'Édit de Nantes.

et perfectionné, renferme à l'heure actuelle plusieurs milliers de noms. Il est dû à l'intelligente initiative de la commission Wallonne, dont nous ne citerons que les noms connus de MM. Enschédé, Dr du Rieu et pasteur Gagnebin, et déjà les premiers *Bulletins* de cette Commission ont commencé à en utiliser les matériaux. C'est l'exemple que nous voudrions proposer à tous nos frères du Refuge, et qui, s'il était suivi partout, rendrait plus tard d'inappréciables services à leurs histoires particulières et à celle plus générale du protestantisme français pendant ses trois premiers siècles d'existence.

En ANGLETERRE la jeune *Huguenot Society* songe sérieusement à entrer dans cette voie, et à entreprentre un dépouillement semblable des Registres de Sommerset House et des quelques recueils d'actes des anciennes églises françaises de Londres. Les listes de naturalisations publiées par M. Durand Cooper (*Foreign Protestants and Aliens resident in England* 1618-1688 *from returns in the State Paper Office*, Londres 1862) et par le Rev. D. Agnew (*Protestant Exiles from France chiefly in the Reign of Louis XIV or The Huguenot Refugees and their Descendants in Great Britain and Ireland*, 3 vol. in-4°, dont la troisième édition va paraître considérablement augmentée), fournissent beaucoup de noms, et sont très utiles à consulter, mais la plupart de ces noms sont isolés les uns des autres, et le fil conducteur fait forcément souvent défaut. D'autre part, M. F. H. Wagner qui s'est acquis une légitime autorité en pareille matière, a publié dans deux Revues spéciales une douzaine au moins de généalogies détachées, et nous sommes heureux d'ajouter que d'ici à peu de mois notre savant ami espère livrer au public un volume entier où il en réunira près de deux cents.

Dans un domaine plus restreint on doit citer le *Roll of the Huguenots*, publication de luxe, reproduisant par les soins de Madame de Champion de Crespigny en un tableau enluminé avec soin et accompagné d'une notice explicative, les armoiries de trente-cinq des principales familles à l'époque de leur établissement en Angleterre. Ce sont les françaises de *Bernière*, de *Blaquière*, de *Bosanquet*, de *Cazenove*, *Chaigneau*, de *Champagné*, de *Chènevix*, de *Crespigny*, *Chevallier*, *Du Boulay*, *Du Quesne*, *Emerys*, *Gaussen*, *Guérin*, de *La Cherois*, de *La Touche*, de *La Tranche*, *Lefèvre*, *Lefroy*, *Ligonnier*, *Luard*, *Majendie*, *Mangin*, *Papillon*, de *Péchels*, de *Portal*, *Romilly*, *Saurin*, les flamandes de *Bouverie*, *Huguessine* et *Rebow*, celle de *Schomberg* et les *La Trémoille* en l'honneur de la célèbre Charlotte, septième duchesse de Derby.

En ALLEMAGNE plusieurs des récentes monographies d'Églises contiennent les listes de leurs membres. M. le pasteur Roehrich annonce celle de la colonie de *Hambourg-Altona*. M. le Dr Ebrard vient de donner un

relevé très complet avec provenances françaises par provinces et colloques, des chefs de familles recueillies à *Erlangen* de 1686 à 1700. Ils sont au nombre de près de 700 et se subdivisent ainsi : Dauphiné 189, Provence 22, Vivarais 38, Bas-Languedoc 136, Haut-Languedoc 59, Cévennes 86, Guienne, Gascogne et Béarn 19, Saintonge 3, Poitou 1, Anjou 6, Berri 10, Bretagne 1, Normandie 4, Ile-de-France 11 dont 5 de Paris, Picardie 5, Champagne 34, Sedan 6, Bourgogne 30, Lorraine 3, Hainaut et Flandres 2, Divers et inconnus 27 (*Chr. Ernest de Brandebourg-Baireuth, La réception de communautés réformées réfugiées dans un pays luthérien.* — *Gütersloh*, 1885).

Enfin le Dr Béringuier a entrepris un travail considérable et dont la scrupuleuse exactitude ne laisse rien à désirer sur les familles composant encore actuellement la colonie française de *Berlin*. La première livraison (in folio) formant le tiers de l'ouvrage vient d'être publiée : elle embrasse les généalogies détaillées, depuis au moins la Révocation jusqu'à l'année courante, des familles suivantes : De Metz et des environs : *Ancillon, Arnous, Blanvalet, Charton, Colas, Christophe, Delagarde, Delabarre, Carita, Claude, Gustine, Gergonne*, deux *George, Humbert, Hyan, Jouin, Mathieu, Michelet, Friot, Lecoq, Laquiante, Nicolas, Ravené, Séchéhaye, Petit-Jean, Sarre, Thévenot, Thomas, Richard, Quien, Sessous;* — de Sedan et environs, *Jacquemar, Néris, Richet*; — de Champagne, *Barez, Devaranne, Millenet, Moncorps* et *Pally* de Châlons, *Huot* de Château-Thierry, *Cuny* et *Richet* de Nettancourt, *Drège* et *Gillet* de Vitry, *Humblot* de Langres, *Maréchaux* et *Royer;* — de Picardie, *Beccard, Du Buy, Dupré, Guiard, d'Heureuse, Le Blond, Sauvage;* — d'Ile-de-France, *Bourguignon* et *Briot;* — de Guienne, *Barraud* et *Pestou* de Bergerac; — du Dauphiné, *Gau, Grand, Jordan, Pignol, Ruynat, Siméon, Souchard;* — d'Orange, *Cornand, Garagnon, Gillet, Reyne, Robert;* — du Vivarais, *Barez, Fraisse, Marre;* — du Languedoc et des Cévennes, *Bourguet, Carbonnier, Fontane, Henry* et *Loubier* de Nîmes, *Challier* d'Anduze, *Villeneuve, Castan* et *Bertrand* de Castres, *Baudouin* de Clermont de Lodève, *Monière* de Marvejols, *Pical* et *Garrigues* de Mazamet, *Nicolas* de Montagnac, *Vidal* de Montauban, *Villaret* de Montpellier, *Arlaud* et *Bouvier* de Mousac, *Bringuier* de Quissac, *Bonnet* de Saint-Amand, *Galafrès* de Saint-Chaptes, *de Leuze* de Saint-Germain-de-Calberte, *Fourte* de Saint-Hippolyte, *Coulon, Nouvel* et *Rousset* de Sommières ; des Flandres, *Coulon, Dufresne, Lejeune;* de diverses provenances : *Guillemet* du Poitou, *Guionneau* de La Rochelle, *Bunel* de Bolbec, *Souchay* de Gien, *Muret* de Pérouse, *Bevier, Rose, Bertin;* de Suisse, *Cabanis, Cavet, Erman, Godet* et *Violet*.

Nous rendrons compte, en leur temps, des livraisons restant à paraître.

F. DE S.

LES MÉDAILLES DE LA RÉVOCATION

M. Jules Chavannes et M. Henry-M. Baird ont signalé et décrit dans le *Bulletin*, le premier (T. VIII, 109) trois médailles frappées à Paris en l'honneur de la Révocation, et le second (T. XII, 114) une quatrième médaille destinée à en perpétuer le souvenir à Rome. Nous sommes en mesure, grâce à l'amabilité de M. Ch. de Billy qui nous a déjà obligé à propos des médailles de la Saint-Barthélémy[1], de compléter la première de ces communications. L'événement le plus glorieux du règne du grand roi a, en effet, donné naissance à au moins *onze* médailles dont les coins existent encore aujourd'hui à la Monnaie, et dont nous avons sous les yeux des exemplaires frappés en l'an de grâce 1885. Elles se décomposent, suivant leur grandeur, en 5 séries que nous allons décrire aussi succinctement que possible, en priant les numismates de profession de nous pardonner l'insuffisance de nos connaissances en pareille matière.

Première série : deux grandes et fortes médailles de 72 millimètres.

1. Avers, buste de Louis XIV avec la légende LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS, *Louis le Grand, roi très chrétien.* Revers : à gauche la Religion, debout, tient de sa droite une croix et de la gauche couronne le roi qui pose le pied gauche sur un boulet (?) et appuie de la main gauche un gouvernail sur l'hérésie expirante; légende : OB CENTENA MILL. CALVINIAN. AD. ECCLES. REVOCATA, *pour avoir ramené au sein de l'Église deux millions de Calvinistes;* exergue : M.D.C.LXXV.

2. Avers, le buste du roi est plus beau, plus noble et couronné de lauriers; légende, comme pour le n° 1. Revers : la Religion assise sur un bloc de pierre élève une croix de sa droite et tient de sa gauche un fil à plomb; derrière elle, un échafaudage; à ses pieds, un compas, une toise, une truelle, une pique, une pelle et une équerre; dans le fond, à droite, le portique d'un temple; légende : AEDES SACRAE CCC A FUNDAMENTIS ERECTAE, *trois cents temples fondés et élevés,* allusion aux églises catholiques construites pour remplacer les temples protestants démolis; exergue : RELIGIO, signé : MOLART F.

Deuxième série : Deux grandes médailles de 69 millimètres, plus minces que les précédentes. L'avers de chacune des deux ne représente que la

1. Voy. le *Bulletin* du 15 août 1885, p. 382.

tête du roi, plus forte que sur les précédentes, non couronnée, et avec la même légende.

3. Revers de la première de ces deux médailles : Devant la façade d'un monument surmonté d'un dôme, qui représente sans doute un temple, la Religion, debout, élève de la main droite une petite croix, tient de sa gauche un livre ouvert et appuie le pied droit sur l'épaule d'un homme étendu la face contre terre qui représente, ainsi que l'indique la légende : HAERESIS EXTINCTA, *l'hérésie éteinte;* exergue : EDICTUM OCTOBRIS M.D.C. LXXXV, *édit du mois d'octobre* 1685, signé : MOLART F.

4. Même revers que pour le n° 2 avec quelques différences dans les détails du portique; la figure représentant la Religion, et surtout la croix qu'elle tient, sont plus fortes et, au bas du mot RELIGIO, on lit la date M.DC.LXXXIV.

Troisième série : Deux médailles de 44 millimètres.

5. La première est la réduction (ou le type) fort bien faite, surtout pour le revers, du n° 3, et signée : H. ROUSSEL.

6. La seconde porte, à l'avers, la tête du roi couronnée de lauriers, toujours avec la même légende, et signée I. NILIS (les précédentes sont simplement signées de la lettre R.). Revers : la Religion debout, au milieu des ruines d'un temple, tient de la main droite une croix plantée sur un piédestal et dans son bras gauche une table de la loi. Légende : TEMPLIS CALVINIANORUM EVERSIS, *les temples des calvinistes étant renversés;* exergue : MDC.LXXXV.

Quatrième série : quatre médailles de 40 millimètres. Toutes les quatre portent à l'avers une tête du roi singulièrement hautaine et signée : J. MAUGER. F.

7. Revers : sur une place formée par un temple grec à droite et une maison au fond, la Religion se tient debout, élevant une croix de a main droite et tenant dans son bras gauche un gros livre; derrière elle, à ses pieds, un homme étendu la face contre terre, sur un livre ouvert, vient d'expirer. Légende : EXTINCTA HAERESIS, la même que pour le n° 3, sauf qu'ici l'adjectif est placé avant le substantif; même exergue aussi, que pour le n° 3, *sans* la signature MOLART.

8. Le revers est la réduction (ou le type) du n° 1, sauf qu'ici la Religion est placée à droite, le roi à gauche appuie le pied droit sur le bras d'un homme terrassé, la face contre terre sur un flambeau qui fume (dans toutes les médailles l'hérésie vaincue tient ce flambeau fumant).

9. Le revers est imité (ou *vice versa*) de celui du n° 6 au milieu de ruines très différentes de celles-là, la Religion vue de 3/4 (et non de face) tient une croix plantée sur un piédestal. La légende : RELIGIO VICTRIX, *la Religion victorieuse;* exergue : ce qui sert de légende et d'exergue au n° 6.

10. Le revers est imité de ceux des n°s 2 et 4 : au devant d'une place bornée au fond par la façade d'un palais, la Religion est assise sur un bloc de pierre, tenant de sa droite la croix, appuyant son bras gauche sur un autre bloc et tenant un fil à plomb; à ses pieds un compas et une truelle et derrière elle un tronçon de colonne cannelée. Légende, comme pour le n° 2; exergue M.DC.LXXXVI. Ces quatre médailles dont M. J. Chavannes a, si nous ne nous trompons pas, décrit les trois premières (*Bulletin* VIII, 109), sont fort belles.

11. La cinquième série n'est représentée que par une seule médaille, de 33 centimètres, la plus mal exécutée de toutes. L'avers porte la tête du roi couronnée de lauriers, avec la légende habituelle, et signée I. NILIS, comme pour le n° 6, qui est évidemment du même artiste. Le revers est la réduction exacte mais maladroite du n° 1; au bas de la date on lit la lettre D.

12. Ce chiffre fort respectable de onze médailles ne parut pas suffisant; on commença à en exécuter une douzième plus belle que les autres, dont le coin de revers, non trempé, se trouve aussi à la Monnaie de Paris.

Le diamètre est de 71 millimètres et en voici la description d'après un moulage en plâtre qui appartient à M. de Billy : Sur le devant d'un portique fermé par une tenture fleurdelisée, se tient Louis XIV en guerrier romain. De la droite il soutient la Religion, debout sur un piédestal, tenant la croix et montrant du doigt le ciel. De la gauche le roi menace l'hérésie qu'il foule aux pieds et regarde d'un air altier et méprisant. Au-dessus de lui et à droite, faisant pendant à la Religion, la Renommée vole et couronne le roi en soufflant dans une trompette. L'hérésie est représentée par un homme renversé sur les marches du portique, hurlant, tout contourné et cherchant du bras droit à cacher un livre ouvert qui ne peut être que la Bible. — A gauche de la médaille et au bas, on voit trois petits anges dont l'un suspend une carte de France au piédestal de la Religion et les deux autres, au second plan, tiennent une balance et une colonne. Quelques traits ébauchés dans la partie symétrique de droite font penser que le graveur y aurait placé d'autres attributs.

N. WEISS.

AVIS. — En raison de son importance, ce numéro a été tiré à part sur papier de luxe et à petit nombre. On pourra se le procurer à la librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Quarante-quatre livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 3 francs la livraison.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Cinquième volume. Première partie. Art. DAAGE — DU BEC-CRESPIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE, par Th. de Bèze. Edition nouvelle par feu G. Baum et Ed. Cunitz. Tomes 1 et 2. Prix : 40 fr.

ÉTUDE SUR LES ACADÉMIES PROTESTANTES EN FRANCE AU XVIe ET AU XVIIe SIÈCLE, par D. Bourchenin. Prix : 6 fr.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN (1598-1659) **ET DE PUYLAURENS** (1660-1685), par Michel Nicolas, 1 vol. in-8 de 440 pages. Prix : 6 fr.

ÉTUDE SUR L'ACADÉMIE D'ORTHEZ, FIN DU XVIe ET COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE, par Joseph Coudirolle, 1 vol, in-8 de 90 pages. Prix : 2 fr. 25.

PAUL RABAUT, SES LETTRES A ANTOINE COURT (1739-1755) avec notes, portrait et autographe, par A. Picheral-Dardier, et une préface par Ch. Dardier. 2 vol. in-8°. Prix : 12 fr.

MÉMOIRES D'ANTOINE COURT (1696-1729), par Edmond Hugues, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25.

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE PROVENCE, DU COMTAT VENAISSIN ET DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE, par E. Arnaud, 2 vol. in-8°. Prix : 14 fr.

MER (*Loir-et-Cher*), **SON ÉGLISE RÉFORMÉE**, 1 vol. in-8 de 301 pages, par P. de Félice. Prix : 6 fr.

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES SERMONS PUBLIÉS EN FRANCE de 1685 à 1795, par le même. 1 vol. petit in-8 de 46 pages.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN TOURAINE, par A. Dupin de Saint-André, pasteur, 1 vol. in-18 de 306 pages. Prix : 3 fr.

RECUEIL DE RÈGLEMENTS EXTRAITS DES ACTES DES SYNODES PROVINCIAUX TENUS DANS LA PROVINCE DU BAS LANGUEDOC, de 1568 à 1623, par Ch. Frossard, 1 vol. in-8 de 72 pages.

RÉCITS DU XVIe SIÈCLE. NOUVELLE SÉRIE, par Jules Bonnet, 1 vol. in-18. Prix 3 fr. 50.

L'INTENDANT FOUCAULT ET LA RÉVOCATION EN BÉARN, par L. Soulice. 1 vol. in-8 de 150 pages.

SCÈNES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, 1685, par A. Vulliet, 1 vol. in-18 de 150 pages. Prix : 1 fr. 50.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Les Synodes du Désert, par Edmond Hugues, premier vol. grand in-8. Prix : 40 fr.

Les plaintes des Protestants, de J. Claude, par F. Puaux, 1 vol. grand in-4. Prix : 5 fr.

Les Réfugiés montalbanais, par H. de France, in-8.

La Communauté réformée de Hambourg-Altona (1588-1686), par H. Roehrich. 1 vol. grand in-8. Prix : 7 fr. 50.

Fugitifs pour la foi, *relation de la sortie de France, de Daniel Brousson et de sa famille, pour cause de religion, et Journal de Jean Migault*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par N. Weiss, 1 vol. in-18.

Le dernier registre de Consistoire de l'Église réformée de Blois avant la Révocation, par P. de Félice, 1 vol. in-18.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1885

34e ANNÉE. — 1885

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1885



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Pages.

N. Weiss. — **L'anniversaire bi-séculaire de la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris** 521

N. Recolin. — **Prière** 523

E. Bersier. — **Conférence** 526

A. Viguié. — **Discours** 538

Ferd. Walbaum. — **Allocution** 546

E. de Pressensé. — **Discours de clôture** 551

CORRESPONDANCE

Lettres de l'Église protestante nationale de Genève ... 560

Lettres de la Commission pour les affaires des Églises wallonnes 562

Lettres de la Société néerlandaise de Gustave-Adolphe. 563

Lettres de l'Église presbytérienne d'Angleterre 565

CHRONIQUE

N. Weiss. — **La Commémoration du bi-centenaire de la Révocation en France et à l'étranger** 565

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'ANNIVERSAIRE

Bi-séculaire de la Révocation de l'Édit de Nantes.

A PARIS

La Préface du dernier fascicule du *Bulletin* se terminait en conviant « nos coreligionnaires de Paris à une solennité historique et religieuse pour le jeudi soir 22 octobre au temple de l'Oratoire ». Cette solennité et toutes celles qui l'ont précédée tant à Paris qu'ailleurs, le 18 octobre, et même avant cette date, font de la commémoration deux fois séculaire de la Révocation un événement religieux et historique que nous ne pouvons nous borner à mentionner purement et simplement. Le *Bulletin* du 15 novembre sera donc consacré entièrement à en conserver le souvenir.

Le dimanche 18 octobre l'histoire de l'édit de Nantes et de sa Révocation avait été le thème de la plupart des prédications dans les temples réformés de la capitale et des environs et dans beaucoup d'autres églises protestantes. Un grand nombre de fidèles avaient assisté à ces exercices religieux terminés, dans l'Église réformée, par la Communion. Dans le *Siècle* (16 oct.), les *Débats*, le *Temps*, le *Journal de Genève* (18 oct.), MM. A. Michel, E. de Pressensé, A. Sorel, A. Sabatier avaient consacré à la question historique des articles importants qui rendaient pleine justice, et à nos pères et à la manière dont leurs descendants entendent les honorer tant dans le domaine religieux que dans celui de l'histoire.

Le public était donc préparé et il s'est rendu en foule à l'invitation du

Comité. Dès six heures du soir cette foule assiégeait toutes les portes de l'Oratoire; longtemps avant huit heures chaque coin du vaste édifice était occupé et envahi jusque sur les degrés et dans l'intérieur de la chaire, de la salle du Consistoire et des nombreuses tribunes du pourtour. Au fond du chœur on avait élevé pour les orateurs et les membres du Comité une estrade devant laquelle prirent place quatre-vingts chanteurs. L'assemblée était si compacte qu'un très grand nombre de personnes furent obligées de se tenir debout pendant toute la durée de la séance et qu'on a pu évaluer à plus de deux mille la totalité des auditeurs: Au dehors des centaines de personnes essayaient vainement, jusque fort tard, de pénétrer dans le temple où l'on remarquait presque tous les pasteurs de Paris et des environs et les principaux représentants de leurs Églises. Les parois de la nef avaient été décorées de guirlandes de feuilles de chêne entremêlées de crêpe et de cartouches sur lesquels étaient inscrits les noms des réformateurs de langue française, *Calvin*, *Bèze*, *Farel*, *Viret* et ceux des huguenots les plus célèbres, *Coligny*, *Palissy*, *Goudimel*, *Goujon*, *Mornay*, *d'Aubigné*, *Rohan*, *Duquesne*, *Jurieu*, *Claude*, *Brousson*, *L. de Marolles*, *Court*, *Rabaut*, *Rochette*. Au-dessus, et presque contre la voûte du chœur, brillait une Bible gigantesque, entourée de plantes vertes et sur laquelle se lisaient ces mots : *Jésus dit : Suis moi;* bref, le coup d'œil était saisissant.

La *Complainte de l'Église affligée*, empruntée au premier volume du *Bulletin* (p. 316) et qui est comme l'écho des souffrances de nos pères à a fin de ce siècle qu'on appelle le plus grand de notre histoire, a été admirablement traduite en musique par M. E. Bost et a produit une très grande impression. Le chœur a, du reste, parfaitement exécuté cette musique ainsi que celle du choral de Luther et des psaumes, et pendant les trois heures qu'a duré la séance, le public est resté immobile, sous le charme, se bornant à souligner par de chaleureux applaudissements les passages des discours qui l'ont particulièrement électrisé. En un mot, on sentait que les orateurs aussi bien que les auditeurs étaient animés de cet esprit huguenot qu'une politique fatale a bien pu tenter d'expulser il y a deux siècles de la surface du sol où il avait pris naissance, mais qu'elle n'a pu extirper des cœurs qui l'ont recueilli comme le plus précieux des héritages.

Le programme dressé, imprimé et largement répandu par les soins du Comité a été scrupuleusement exécuté; ce n'est que pour ne pas le charger outre mesure qu'on a dû se résigner à ne faire connaître que par l'intermédiaire des journaux religieux et du *Bulletin* les nombreux témoignages de fraternelle et cordiale sympathie qui ont, à cette occasion, été adressés aux Églises protestantes de France par les représentants

des principaux corps ecclésiastiques réformés de l'étranger[1]. Ajoutons enfin que tous les journaux qui ont rendu compte de cette imposante manifestation en ont constaté le succès exceptionnel ; un seul a exprimé le regret que l'assemblée toute entière n'ait pas été invitée à chanter par exemple le choral de Luther ou tel psaume particulièrement connu.

Un peu après huit heures, M. le pasteur Recolin commence par la *lecture du chapitre XI de l'Épître aux Hébreux*. Puis le chœur chante le *Choral de Luther* (traduction de M. M. Bouchor, harmonie de J.-S. Bach) :

Ta parole est notre soutien,
Ton Verbe nous fait vivre ;
Le monde entier n'y pourrait rien,
C'est Lui qui nous délivre.
On nous prendra, Seigneur,
Biens, famille, honneur ;
Mais nous avons foi
Et nous vaincrons par toi ;
Le ciel attend nos âmes.

L'assemblée se lève ensuite pour se joindre à la prière prononcée par M. Recolin :

Seigneur notre Dieu et notre Père céleste,

Au moment de commencer cette grande solennité, nous éprouvons le besoin de nous placer sous ton regard et d'implorer ta bénédiction.

Nous voici rassemblés pour commémorer un des jours les plus lamentables de notre histoire, le jour où une odieuse et fatale persécution frappa notre chère Sion, nos chères Églises réformées, démolit leurs temples, chassa leurs pasteurs, conduisit leurs membres fidèles sur la terre d'exil ou aux galères et aux cachots, et accumula partout des ruines sur le sol de notre patrie.

Mais nous ne venons pas, — tu le sais, ô Dieu qui sondes les cœurs et qui connais nos plus secrètes pensées, — nous ne venons pas dans ce temple pour y apporter des sentiments de colère et de haine

1. Voy. plus loin la *Correspondance*. C'est aussi pour cette raison qu'à l'exception de M. Enschédé de la commission wallonne, aucun des délégués de ces Églises n'a *officiellement* pris part à l'assemblée.

au souvenir de toutes ces iniquités. Nous y venons d'abord pour te rendre grâces, ô Dieu d'amour, ô Dieu fidèle. C'est toi qui as eu pitié de notre peuple humilié et dispersé ; c'est toi qui as guidé, as ramené, as sauvé les restes de notre chère Église et lui as permis de se relever de ses ruines ; c'est toi aussi qui nous as fait naître dans des temps plus favorables où nous pouvons unir sans crainte dans nos cœurs l'amour de la patrie et l'obéissance à notre foi, où nous pouvons t'offrir librement sous les voûtes de nos temples le culte en esprit et en vérité. Grâces et gloire te soient rendues pour cet immense bienfait.

Mais nous venons encore ici, Seigneur, avec un esprit de sincère humiliation et de profonde repentance. Nous avons comparé la foi ferme et héroïque de nos pères avec la nôtre si faible et si troublée, leurs renoncements avec notre recherche de nous-mêmes, leur zèle pour ta cause et pour ton culte avec notre tiédeur, notre indifférence, notre lâcheté, et nous avons été humiliés, et nous nous frappons devant toi la poitrine, et nous te disons avec le prophète : « Seigneur, pardonne, Seigneur, fais grâce » et avec le péager de la parabole : « Aie pitié de nous qui sommes pécheurs ! »

Oui, aie pitié de nous et veuille te servir de cette nouvelle et émouvante solennité pour réveiller nos consciences et stimuler nos cœurs. Que nous sentions à cette heure se renouer pour nous la chaine spirituelle qui unit le présent au passé; que l'esprit des pères — ton Esprit, Seigneur, — plane sur cette assemblée, pénètre et échauffe le cœur des enfants, et que nous emportions de ce lieu des inspirations vraiment religieuses et de saintes et viriles résolutions.

Bénis, ô Dieu, cette grande assemblée et parle-nous par tes serviteurs qui vont nous instruire. Bénis toutes nos Églises, et cette noble Église réformée qui a été baptisée pendant plus de deux siècles du baptême de feu de l'épreuve et dont nous sommes les fils indignes, et ces Églises sœurs qui, ici et ailleurs, ont voulu se joindre à nous en esprit dans un même sentiment de foi et de reconnaissance. Oh ! fais régner au milieu d'elles l'esprit de vie, l'esprit de paix, de tolérance et de charité, et qu'elles travaillent toutes ensemble à la grande œuvre à laquelle tu les convies, la glorification du pur Évangile et l'avancement de ton royaume.

Bénis aussi cette grande Église catholique dont nos pères se sont

séparés. Nous savons qu'au milieu de ses erreurs et de ses lacunes, elle renferme encore de précieux lambeaux de l'Évangile éternel, nous savons qu'elle porte en elle bien des âmes sincères, pieuses, consacrées à Dieu et au Christ; aussi nous ne voulons pas, nous ne demandons pas qu'elle périsse, mais qu'elle se purifie, qu'elle se renouvelle, qu'elle se transforme en remontant aux sources vives de la foi, à Jésus-Christ seul rédempteur et roi des âmes et à cette Parole divine qui lui rend témoignage.

Bénis la France, notre patrie, que nos pères ont si tendrement et si douloureusement aimée, et que nous voulons aimer à notre tour d'un amour toujours plus profond et toujours plus désintéressé. Puisqu'elle nous reconnaît aujourd'hui comme ses enfants, oh! que nous soyons pour elle des enfants fidèles, dévoués et utiles en nous montrant les défenseurs ardents et obstinés de tous les principes de justice, de vérité, de liberté et de progrès qui sont le vrai fondement de sa grandeur et en faisant luire sur elle par la parole, par la plume et par l'exemple, cette douce et bienfaisante lumière de l'Évangile qui peut seule l'éclairer et la sauver. — Bénis aussi, Père des hommes, l'humanité tout entière, cette humanité que tu as faite à ton image et pour ton service et que ton Fils a rachetée. Hâte, ô Dieu, la venue de ces temps heureux où la terre entière sera couverte de la connaissance de ta vérité comme le fond de la mer l'est de ses eaux, et que ton règne vienne au nom de Jésus-Christ. Amen.

Pendant que chacun reprend sa place, le chœur chante la première partie de la *Complainte de l'Église affligée* (1698), puis on entend la conférence de M. le pasteur Bersier, qui suit :

Notre cœur, ô Dieu, te réclame,
Nos cris implorent ton secours;
Regarde au triste état qui consume nos jours,
Vois l'amertume de notre âme;
Connais nos maux, viens les guérir.
Viens nous tirer, Seigneur, d'un affreux précipice,
Et jette ton regard propice
Sur des pécheurs prêts à périr.

Nos pauvres tribus fugitives,
Tes autels partout renversés,
Tous tes flambeaux éteints, tes troupeaux dispersés,

Tant de milliers d'âmes captives,
Des consciences dans l'effroi,
Des sentiments forcés, des cœurs dans les alarmes,
Des yeux toujours baignés de larmes,
Sont des voix qui crient à toi.

CONFÉRENCE DE M. BERSIER

Messieurs,

C'est un souvenir plein de douleur qni nous réunit dans cette enceinte. Comme citoyens, comme protestants, comme chrétiens, nous portons le deuil d'une grande iniquité nationale. Sans haine contre personne, sans vouloir à un aucun degré rendre les vivants solidaires de l'œuvre des morts, nous devons rappeler ce que fut la Révocation, afin qu'en mesurant la profondeur de l'abîme où faillit sombrer notre Église, nous puissions avec des cœurs reconnaissants remercier la France moderne qui a si noblement réparé les fautes de la France ancienne et bénir Dieu d'avoir fait succéder les splendeurs de la justice à une longue nuit de terreur et de larmes.

La première entre les nations, notre patrie avait, en 1598, inscrit dans ses lois la liberté de conscience, limitée encore il est vrai, et l'égalité civile sans distinction de confession chrétienne. Le beau rêve de Michel de l'Hospital était devenu une réalité; l'édit de Nantes, déclaré solennellement « perpétuel et irrévocable », avait réuni dans un faisceau commun toutes les forces de la France et préparé la grandeur du XVIIe siècle, en provoquant cet immense mouvement de pensée, de libre critique, de controverses fécondes, d'émulation religieuse et charitable où l'église catholique elle-même devait trouver une véritable renaissance et un incomparable éclat.

Cependant, dès la première heure, la cour de Rome avait vu dans l'œuvre de Henri IV « l'édit le plus maudit par lequel était permise la liberté de conscience à tout chacun, qui était la pire des choses du monde [1] », et l'on peut dire que sa destruction devint la pensée constante, le but fixe du clergé français [2]. Mais ces grands politi-

1. L'abbé Darras, *Hist. de l'Église*, t. XXXV, p. 554.

2. Sur le rôle du clergé en tout cela, voir la très solide étude de M. Frank Puaux. *Revue historique*, t. XXIX, p. 241 ss..

ques qui s'appellent Richelieu et Mazarin et qui ont besoin des protestants dans leur lutte contre la maison d'Autriche maintiennent l'édit sans faiblir. C'est ce que fait d'abord Louis XIV lui-même qui, au début de son règne, remerciait les réformés d'avoir, dans les luttes de la Fronde, affermi sur son front sa couronne chancelante. Les prétextes sérieux à l'abrogation manquaient de plus en plus, car si, jusqu'à la prise de la Rochelle, on avait pu reprocher au protestantisme de former un État dans l'État, cette accusation n'avait plus de valeur depuis qu'il était rentré dans le droit commun. Ne pouvant l'emporter de haute lutte, ne pouvant persuader le roi de violer devant l'Europe un serment solennel si récemment prêté, on recourut à la ruse. L'assemblée du clergé à partir de 1661, demanda l'application stricte de l'édit, c'est-à-dire son interprétation judaïque; on entendait que toutes choses fussent remises en l'état où elles étaient en 1598, par exemple, que tous les temples construits depuis cette époque fussent démolis, sans tenir compte de l'accroissement considérable du nombre des réformés; on entendait encore que le gouvernement interdît tout ce que l'édit n'avait pas explicitement stipulé, que (pour ne citer qu'un fait), puisque l'édit n'avait dit nulle part que les protestants devaient être enterrés de jour, ils ne le fussent désormais que de nuit; c'est-à-dire que, par une tactique perfide et misérable où les arguties du légiste se mêlaient aux roueries du casuiste, on prétendait anéantir l'édit par l'édit, étouffer l'esprit sous la lettre et le droit sous la légalité.

C'est cette politique qui dès lors l'emporte. La révocation se prépare sourdement, cauteleusement par un travail de mine et de sape; les temples sont renversés en nombre toujours plus grand; la seule année 1663 en voit abattre plus de cent. Les réformés sont privés des droits les plus élémentaires sous les prétextes les plus ridicules. On interdit aux femmes protestantes d'exercer la profession de lingères parce que les lingères forment une corporation sous l'invocation d'une sainte et ne peuvent par conséquent être des hérétiques; bientôt on prend des décisions analogues pour les brodeurs et pour les merciers, puis pour les pharmaciens, les médecins, les imprimeurs, les libraires, les notaires, les huissiers, les juges; chacune de ces mesures est gravement délibérée en conseil du roi. On interdit aux particuliers de recevoir et de soigner dans leurs demeures les pauvres malades protestants de peur de les priver ainsi de l'occasion qu'ils

auraient de se convertir dans les hôpitaux publics. Les maitres d'école « de la religion » ne peuvent plus enseigner que la lecture, l'écriture et l'arithmétique, en attendant que leurs écoles soient fermées. Il va sans dire que les grades supérieurs dans l'armée et dans la marine sont désormais inaccessibles à ceux qui ne sont pas catholiques sans qu'on ose cependant destituer les Schomberg, les Ruvigny, les Duquesne qui sont l'honneur du pays. Dans les temples qui sont encore debout, le culte est surveillé de près; si le ministre se permet de défendre sa foi chaque jour travestie et calomniée, s'il ose qualifier d'erreur l'opinion de ceux qui l'accusent de mensonge et de blasphème, le procureur l'arrête, le condamne à faire amende honorable et à partir pour l'exil. Les temples ne doivent être ouverts qu'aux seuls réformés. Il suffit qu'un catholique, qu'un espion peut-être, assiste au service, pour que l'édifice soit immédiatement rasé. Les enfants sont déclarés majeurs dès l'âge de sept ans quand il s'agit de choisir leur religion, et si une petite fille conduite par quelque étranger dans une église déclare que la Vierge est belle, cela suffit pour qu'on la mette au couvent des Nouvelles-Catholiques où ses parents ne la verront plus. L'Église réformée est comme enfermée entre des murailles toujours plus hautes, mais des murailles mouvantes qui se rapprochent pour bientôt l'étouffer. A ceux qui veulent la quitter une prime souvent énorme est offerte, car Pellisson a fondé avec le revenu royal des abbayes la fameuse caisse dorée, et fixé, à des prix connus de tous, le tarif des consciences. Il n'est pas nécessaire que le converti se déclare sur l'heure; sa pension ne lui sera pas moins payée s'il juge plus utile de rester mêlé aux siens et d'exercer sur eux une propagande clandestine. Quelques personnages se prêtent à ce métier honteux... Eh bien ! tout cela ne suffit pas. Le gouvernement doit aller jusqu'au bout dans la voie fatale où il s'est engagé, car une logique inexorable oblige les persécuteurs de tous les temps à marcher de faute en faute et bientôt de crime en crime. Aux vexations intolérables, aux violences de détail, à la corruption patente succède l'emploi public de la force brutale : dès 1681 les dragonnades commencent et le foyer protestant est livré aux garnisaires de Louvois. Voilà le court résumé de cette oppression croissante de trente années dont la Révocation va être le dernier mot. La terreur a jeté dans les bras de l'Église des populations affolées, et cela suffit pour déclarer

que, puisque « la meilleure et la plus grande partie » des prétendus réformés s'est réunie, l'édit de Nantes n'a plus de raison d'être. La conscience du roi peut être tranquille, car un mensonge solennel va justifier son parjure; l'assemblée générale du clergé peut féliciter Louis XIV d'avoir ramené ses sujets égarés « par des chemins couverts de fleurs. » Il n'y a plus de protestants, et désormais ceux qui oseront encore adorer Dieu avec leurs frères sur le sol du pays ou franchir ses frontières pour obéir à leur conscience seront des révoltés que la loi marquera, sans remords, du fer rouge des infâmes et qu'elle pourra envoyer au bagne et sur la roue.

On avait vu ailleurs, en d'autres temps, les lamentables exodes des Maures d'Espagne ou des Juifs si souvent chassés des nations d'Europe. Plusieurs historiens assimilent étourdiment à ces mesures la Révocation de 1685. Ils ne prennent pas garde qu'ici l'exil même est interdit, que c'est l'étouffement de l'hérésie sur place que l'on décrète et que les réformés sont acculés à cet impitoyable dilemme : Ou ne plus professer leur foi ou être frappés comme des criminels.

Messieurs, les descendants des proscrits ne sont pas dispensés d'être justes; les griefs mêmes dont leurs pères ont souffert leur en font un devoir. Or, la justice nous oblige à reconnaître qu'aucune nation ne comprenait pleinement alors la liberté religieuse, que l'intolérance était partout la règle, que l'égalité civile n'existait nulle part pour ceux qui n'appartenaient pas à la religion dominante et que le culte catholique était interdit à Londres, à Genève, en Écosse, en Suède, en Danemark. D'où vient cependant que ces faits n'ont jamais suffi à excuser, ni même à pallier le crime de la Révocation ? C'est qu'ici il y a bien plus que l'intolérance, bien plus qu'une question de droit civil. Il y a la violation ouverte, scandaleuse et cynique de ces deux sanctuaires : la *famille* et la *conscience*.

La famille ! vous savez ce qu'elle était pour les huguenots : rappelez-vous tant de types admirables d'épouse et de mère, chez les plus grands et chez les plus humbles. C'est à ce foyer des affections saintes que se détendaient ces fortes âmes dont la rigidité n'était qu'apparente; là ces cœurs vaillants se fondaient en tendresses infinies; l'enfant était leur fête, leur orgueil et leur joie; là le père était prêtre et donnait à ses fils le pain quotidien de la parole de vie..... Eh bien ! c'est là, dans ce saint des saints du peuple réformé qu'on lâche les soudards comme s'il s'agissait du sac d'une cité barbare prise d'assaut; ils en

sont les maitres, ils y étalent leurs brutalités et leurs orgies; dans telle maison il y en a vingt, dans une autre cinquante, buvant, jurant, pillant; ils saisissent le père, lui brûlent lentement les pieds, le lardent de coups de pointes, ils se succèdent jour et nuit pour empêcher, par leurs clameurs infernales, que leurs victimes ne dorment; ils torturent les enfants devant la mère, leur refusant toute nourriture jusqu'à ce qu'elle ait abjuré. Ce n'est pas tout. Après la Révocation, voici quelque chose de plus monstrueux encore : comme la génération nouvelle doit être catholique, la loi veut que l'enfant à cinq ans soit enlevé aux parents déclarés indignes de l'instruire; dans chaque famille protestante on attend avec angoisse les sinistres recors envoyés par l'intendant; ils arrivent accompagnés du prêtre; ils frappent à la porte, ils sont souvent réduits à l'enfoncer; ils se jettent sur l'enfant qui pousse des cris d'épouvante, se débat, se cramponne à sa mère folle de douleur; on l'emporte éperdu, on le jette dans un couvent où on lui apprendra que son père, que sa mère sont irrémédiablement damnés, et ce drame atroce se reproduit sur tous les points de la France, dans ce grand siècle qui s'émeut aux vers mélodieux de Racine, qui savoure les enseignements de la morale la plus pure et vante la clémence, la douceur de Louis. Eh bien! Messieurs, cela était nouveau, les païens ne l'ont jamais fait.

Après la famille, la conscience. Des écrivains complaisants prétendent qu'on s'est borné à réprimer les actes extérieurs de protestantisme, qu'on n'a pas violenté les âmes. Erreur et mensonge! Les preuves ici sont accablantes. Je viens de vous montrer ce qu'étaient les dragonnades; lisez les interrogatoires dans les prisons, au bagne, les obsessions auxquelles étaient en butte les captifs affamés, tremblant la fièvre. Que leur demande-t-on sur l'heure? L'abjuration. Saint-Simon a écrit cette phrase qui donne le frisson : « De la torture à la communion il n'y avait souvent pas vingt-quatre heures de distance et leurs bourreaux étaient leurs conducteurs et leurs témoins. » On répétait le mot de saint Augustin : « Il ne s'agit pas de savoir si l'on force, mais à quoi l'on force, » et l'on ne voulait pas voir que c'était au sacrilège que l'on forçait ces pauvres êtres affolés. Que dire de ces paysans de la Saintonge que les dragons, le sabre au poing, poussaient comme des troupeaux à l'église pour y recevoir ce qu'on leur disait être le corps très saint de Notre-Seigneur, et qui en sortant arrachaient de leurs bouches l'hostie dont ils avaient hor-

reur ? Que des catholiques sincères, que des évêques aient vu ces choses sans frémir, cela demeure incompréhensible. Ne vous y trompez pas ! c'est là le crime suprême, l'attentat à l'être intérieur. Quand nous lisons, aux premiers siècles de l'Église, le récit des supplices des anciens martyrs, nous partageons la pitié des disciples contemplant ces corps qui n'étaient plus qu'une masse inerte et sanglante ; mais voici un plus morne spectacle, quelque chose qui remue les fibres intimes de l'âme : ce ne sont plus des corps mutilés, mais des consciences terrorisées, torturées, pétries par des mains de fer tellement qu'elles n'ont plus ni forme, ni consistance, c'est un être moral auquel on dit : « Ce qui est bien, tu l'appelleras mal, ce qui est mal tu l'appelleras bien ; la vérité te sera mensonge, le mensonge te sera vérité. » Oh ! la noble victoire ! Et l'on ose donner le nom de foi à cet écrasement de l'âme humaine ! Mais, si la conscience c'est Dieu dans l'homme, l'assassinat de la conscience c'est un vrai déicide, et l'horreur n'en est pas atténuée parce que ceux qui le commettent invoquent le nom sacré de Jésus-Christ !

Qui le croirait pourtant ? En dehors du parti des victimes, il n'y eut alors pas une seule protestation publique contre ces iniquités. Le grand Colbert venait de mourir, après avoir vainement résisté aux violences de Louvois. On ne peut citer, comme appartenant à cette époque les paroles accablantes de Saint-Simon dont je viens de parler, car il n'avait que dix ans en 1685 et ne devait commencer que trente ans plus tard ces *Mémoires* fameux où il s'est montré le justicier terrible de Louis XIV. Je n'appelle pas protestations publiques les rapports confidentiels d'un petit nombre d'intendants qui ont osé dire avec quelque franchise ce qu'ils avaient vu ; je refuse également de donner ce nom à ces lettres particulières, à ces effusions intimes que l'on a produites longtemps après, car plus elles attestent l'effet d'horreur que ces monstruosités produisirent dès le premier jour sur certaines âmes, plus elles rendent inexcusable la lâcheté de ceux qui se sont tus. Je prête l'oreille et je n'entends alors que les accents de l'adulation et de l'enthousiasme. Que disent les magistrats, ces héritiers des vieux parlementaires dont l'esprit avait été tant de fois réfractaire à la servilité ? Ils se taisent, même les plus intègres, tels que le père du grand d'Aguesseau, ils se taisent ou ils approuvent. Écoutez les évêques et Bossuet tout d'abord. Il ose (ô douleur !) le lendemain des dragonnades de Meaux, interpeller les protestants

qui ne peuvent répondre et les prendre à témoin qu'aucune violence ne leur a été faite. Il insulte aux pasteurs proscrits, affirmant qu'ils ont abandonné leurs troupeaux sans même en attendre l'ordre et qu'ils étaient heureux d'alléguer leur bannissement pour excuse. Vous vous rappelez en quels termes il parle du roi lorsque le 25 janvier 1686, il prononce, sous les voûtes de Saint-Gervais l'oraison funèbre de Michel Le Tellier. Jamais son éloquence ne fut plus lyrique et plus enflammée. « Ne laissons pas de publier ce miracle de nos jours; faisons-en passer le récit aux siècles futurs. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église... Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi ; vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne ; c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel conservez le Roi de la terre; c'est le vœu des Églises, c'est le vœu des Évêques. » Voilà des paroles qui ne s'oublieront plus, car le châtiment du génie quand il s'égare, c'est de rendre ses erreurs et ses perversions immortelles.

Après Bossuet, c'est Cosnac, évêque de Valence qui, parlant au nom de l'assemblée générale du clergé, s'exprime ainsi : « Être le restaurateur de la foi, l'exterminateur de l'hérésie, ce sont des titres solides, des titres immortels qui non seulement percent l'épaisseur de tous les temps, mais qui subsisteront encore quand il n'y aura plus de temps. » Après Cosnac, c'est un abbé de cour, Tallemand, qui se fait applaudir de l'Académie française lorsqu'en janvier 1687 il s'écrie en parlant de la démolition du temple de Charenton : « Heureuses ruines qui sont le plus beau triomphe que la France ait jamais vu... Il n'y a que la fable de l'hydre étouffée qui puisse nous aider à exprimer en quelque sorte l'étonnante victoire que nous admirons. » Après lui, c'est Fléchier, remerciant Louis XIV d'avoir éteint l'hérésie en se montrant toujours roi par l'autorité et toujours père par la tendresse; c'est Massillon bénissant le monarque de s'être mis au-dessus de toute raison d'État et des vues timides de la sagesse humaine; c'est le grand Arnauld qui, tout en

convenant que les voies ont été un peu violentes, affirme qu'elles n'ont été nullement injustes[1]; c'est le doux Nicole qui « adore les desseins de Dieu lequel a voulu révéler par la dispersion de nos protestants ce mystère d'iniquité et purger la France de ces monstres[2]. » Arnauld, Nicole, hélas! et ils ne soupçonnent pas même que le bras qu'ils bénissent va les frapper eux-mêmes, démolir Port-Royal et jeter à la voirie les corps de leurs amis vénérés!

C'est Fénelon enfin, dont on a voulu faire un apôtre de la tolérance et qui, dans ses lettres, approuve tout au fond et ne fait de réserves que sur la forme. Mais ce sont les jésuites surtout qui devaient saluer dans la Révocation le triomphe de leur politique. Nous en trouvons l'expression naïve dans un livre du Père Le Jay, professeur au collège Louis le Grand[3]; on y remarque une curieuse préface où le savant jésuite raconte qu'en décembre 1686, on fit dans la grande salle de l'établissement une fête en l'honneur de la Révocation. La salle avait été garnie d'emblêmes dessinés par Michel Corneille, peintre du roi, et représentant les triomphes de Louis sur l'hérésie; au-dessous de chaque emblême se trouvait une poésie latine traduite en français : « La traduction, dit le Père Le Jay, est de l'auteur des *Dialogues des Morts*, cela doit suffire pour la faire estimer. » Les vers sont assez bien tournés et d'une touche gracieuse; c'est une des œuvres de jeunesse du fameux Fontenelle[4], mais quel contraste ironique entre cette élégance et la tragédie poignante qu'elle entend célébrer! L'auteur compare la France à un navire qui va reprendre un cours plus hardi, depuis qu'il a jeté à la mer une charge inutile, à un arbre puissant débarrassé des branches qui l'étouffaient; il va sans dire que l'hydre reparaît avec ses mille têtes; le roi c'est l'aurore qui dissipe les feux

1. Lettre à M. du Vaucel, 13 décembre 1685.

2. Ces paroles sont de Bossuet qui les cite comme exprimant la pensée de Nicole (Voy. sa lettre à Nicole du 7 décembre 1691).

3. Le *triomphe de la religion sous Louis le Grand,* représenté par des inscriptions et des devises, avec une explication en vers latins et français. Paris, MDCLXXXVII.

4. Nous les avions d'abord attribués à Fénelon dont les premiers *Dialogues des morts* circulaient à cette époque. Ils rappellent d'ailleurs par leur style ses premières poésies.

follets de la nuit, ailleurs c'est un phare qui montre aux égarés leur route, c'est un marteau qui taille un diamant dans la pierre brute de l'hérésie, c'est une épée qui tranche un nœud gordien, c'est un aimant qui agit, non par la force mais par un doux attrait, c'est le soleil à la chaleur duquel rien ne peut résister. Les métaphores continuent ainsi de page en page. Fontenelle, neveu du grand Corneille, mettait en rimes toutes ces choses ingénieuses et exerçait ainsi sa verve poétique entre deux *librettos* d'opéra.

J'ai nommé, il y un instant, Michel Corneille. Il ne fut pas le seul peintre appelé à célébrer la destruction de notre Église. Le grand Lesueur dut, par l'ordre du roi, employer son pur talent à représenter sur l'un des plafonds de Versailles, l'hérésie vaincue sous la forme de hideuses figures qui s'enfuient devant le calice. Un artiste oublié reçut des échevins de la ville de Paris la commande d'élever la statue de Louis XIV foulant à ses pieds le calvinisme. Ce bronze devait avoir une destinée imprévue. Fondu en 1792, il devint l'une des pièces d'artillerie qui sonnèrent à Valmy la victoire de la France[1].

Écoutons maintenant les hommes de lettres : Labruyère trace le portrait du monarque idéal et le montre « bannissant un culte faux, suspect, ennemi de la souveraineté[2] ».

La Fontaine dit en parlant du roi :

Il veut vaincre l'erreur, cet ouvrage s'avance.
Il est fait, et le fruit de ces succès divers
Est que la vérité règne en toute la France
Et la France en tout l'univers[3].

Madame Deshoulières reprend en vers légers l'éternelle image de l'hydre étouffée par Louis, et termine ainsi :

Ah ! pour sauver ton peuple et pour venger la foi,
Ce que tu viens de faire est au-dessus de l'homme,
De quelque grands noms qu'on te nomme,
On t'abaisse ; il n'est plus d'assez grands noms pour toi[4].

1. Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés protestants*, t. I, p. 121.
2. *Les Caractères*. Du souverain et de la république, édition Garnier, p. 253.
3. *Épître à M. de Bonrepaus*, 5 février 1687.
4. *Poésies*, Paris, 1693, p. 105.

Madame de Sévigné écrit gaiement de sa plume spirituelle qui ne fut jamais plus alerte : « Les dragons ont été de très bons missionnaires jusques ici; les prédicateurs qu'on envoie rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez vu, sans doute, l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable[1] » et ailleurs : « Tout est missionnaire présentement; chacun croit avoir une mission, et surtout les magistrats et les gouverneurs de province, soutenus de quelques dragons : c'est la plus grande et la plus belle chose qui ait été imaginée et exécutée[2]. »

Madame de Scudéry s'exprime ainsi un mois après la Révocation. « Le roi fait des merveilles contre les huguenots, et l'autorité dont il se sert pour les ramener à l'union de l'Église leur sera salutaire à la fin, et, au pis aller, à leurs enfants qui seront élevés dans la pureté de la foi; cela lui attirera bien des bénédictions du ciel[3]. »

Madame de Maintenon, dès la première heure avait tracé cette phrase sèche et cruelle : « Il me paraît que tout le monde se convertit, bientôt il sera ridicule d'être de cette religion là. » Ridicule, la religion des proscrits ! Ah! celle qui fut la fatale conseillère de Louis XIV n'a pas vu que le roi va rendre cette religion à jamais sacrée par la consécration du martyre !

Voilà, messieurs, ce que disaient les contemporains. Louis XIV n'entendit autour de lui que des voix adulatrices et ce concert universel de louanges demeure l'un des scandales de l'histoire.

Plus tard la réalité sévère apparut à la clarté sinistre des défaites, dans la fin humiliée de ce règne dont l'aurore avait été si brillante, car il en est des vérités morales comme des étoiles, on les voit resplendir dans la nuit de l'épreuve et non pas lorsque les regards sont comme aveuglés par le soleil éblouissant du succès. L'un des plus grands serviteurs de la France, Vauban, avait dès 1688, signalé secrètement à Louvois, la désertion de cent mille hommes, la sortie de soixante millions, la ruine du commerce, les flottes ennemies grossies de neuf mille matelots, les meilleurs du royaume, les armées étrangères de six cents officiers et de douze mille soldats aguerris.

1. Lettre à Bussy, du 28 octobre 1685.
2. Lettre au président de Moulceau, du 24 novembre 1685.
3. Lettre à Bussy, du 18 novembre 1685.

Vauban était resté bien au-dessous de la vérité. Quand Jacques II, le protégé de Louis XIV vit avec épouvante son armée rompue à la bataille de la Boyne par la terrible charge des réfugiés conduits par les fils de Ruvigny, et s'enfuit d'une seule traite jusqu'à Dublin en laissant à Guillaume d'Orange le trône d'Angleterre, les esprits clairvoyants purent comprendre ce que pesaient dans les destinées de l'Europe ces hommes indomptables que la France avait rejetés de son sein. Tous les évêques réunis avaient dit à Louis que la Révocation ferait la grandeur de la France; elle inaugura l'ère d'un long abaissement. Tous les évêques réunis avaient prophétisé qu'elle assurerait le triomphe de la foi, et voici qu'au lendemain de 1685, dans les soupers du Temple, à la table du grand prieur Vendôme, au milieu de dignitaires de l'Église, s'assied l'athéisme cynique qui se raille du vieux roi mourant et sourit d'avance à la Régence, en attendant le jour prochain où, dans le silence de la France unifiée, on entendra le formidable éclat de rire de Voltaire et les craquements du vieil édifice que le scepticisme a rongé de toutes parts.

Ah! sans doute, on peut dire qu'il y a eu à ces pertes des compensations magnifiques, et, s'il ne s'agissait ici que des intérêts du protestantisme, nous aimerions à rappeler que Dieu, qui tire le bien du mal, a fait fructifier en dehors de nos frontières, dans des proportions étonnantes, ces semences précieuses que le vent de l'exil avait jetées sur tous les points du monde. Voilà ce que disent en ce moment même, voilà ce que nous écrivaient hier encore d'éminents représentants de ces peuples étrangers auxquels nos pères ont apporté les trésors de leur industrie, de leur travail patient, de leurs traditions d'économie et de simplicité, de leur énergie morale, de cette probité qui faisait dire : « Honnête comme un réfugié », et surtout de leur foi religieuse qui inspirait tout le reste.

Mais qu'il nous soit permis de le dire dans l'amertume de notre âme : Tout cela ne nous console pas. Nous sentons qu'une immense blessure a été faite à la France et qu'un sang généreux s'en est échappé à grands flots. Ces trésors perdus il nous les fallait, ces vertus solides, cette ténacité dans l'épreuve, cette modération dans la force, ce respect sérieux de la liberté d'autrui, tout cela manque à notre alliage national. Souvent nous l'avons senti dans les crises

violentes, dans les rudes batailles que notre peuple livre pour assurer ses droits, pour maintenir ses libertés. A ces heures troublées, nous cherchons nos absents, nous appelons nos morts et, comme Auguste à Varus, nous disons à celui qui exila nos pères : « O roi, rends-nous nos légions ! »

Messieurs, les légions nous manquent et nous ne sommes plus que les débris d'une grande race, mais, dans l'héritage du passé, si nous n'avons plus le nombre, nous pouvons du moins recueillir l'esprit, et nous efforcer de faire l'œuvre de nos pères en nous inspirant de leur foi et en suivant leur exemple; cet anniversaire ne sera point perdu s'il a ce résultat suprême.

O grands et glorieux ancêtres, sur le sol de cette France que vous avez tant aimée, il reste encore un peuple pour vous vénérer et pour vous bénir, pour défendre vos saintes mémoires contre les insulteurs éternels de toutes les causes vaincues et de toutes les libertés. Plébéiens obscurs, gentilshommes et grandes dames qui avez franchi les frontières de la patrie dans les mois glacés de l'hiver, traqués comme des criminels, laissant derrière vous tout ce que le cœur aime, la maison où vous aviez grandi, le temple où vous aviez adoré, et les tombeaux de vos pères; ouvriers et paysans qui, à l'étranger, vous êtes refusés à mendier le pain de l'exil et, de vos mains robustes avez fécondé le sol souvent avare où s'arrêtaient vos pas errants, en y semant les richesses du travail et les mâles vertus; humbles femmes, pauvres ménagères de la Saintonge et du Poitou qui, dans les faubourgs de Londres, gardiez vos vêtements de deuil parce que vos cœurs ne pouvaient plus oublier les enfants qu'on vous avait ravis ; soldats et marins qui, en combattant Louis XIV, pouviez dire que rien ne vous arracherait votre cœur de Français; rameurs de nos galères, autrefois grands personnages et conseillers des Parlements, vous qu'un seul mot pouvait affranchir et qui ne l'avez pas prononcé, vous qui avez voulu rester jusqu'à la mort enchaînés à votre banc d'infamie, flagellés jusqu'au sang par les argousins des chiourmes dans ces bagnes où l'on a pu dire que toute vertu semblait s'être réfugiée, vous qui, à l'heure de la prière, souleviez vos bonnets de forçats pour demander à Dieu de bénir le roi votre bourreau; héroïques jeunes filles, enfermées à jamais pour la vie dans la tour de Constance et qui écriviez sur ses murs cette simple parole : « Résister »; et vous, pasteurs du désert qui expiriez sur la roue en

répétant ces vieux psaumes que vos pères chantaient, deux siècles auparavant, sur la place Maubert et sur la place de Grève, — nous vous bénissons en ce jour et notre prière suprême est que quelque chose de vos âmes puisse passer dans les nôtres et faire de nous de meilleurs citoyens et des chrétiens plus dignes de leur histoire et de leur Dieu !

Après ce discours plusieurs fois interrompu et dont la fin est saluée par de longs applaudissements, on écoute dans un profond recueillement la deuxième et dernière partie de la complainte :

Nos filles dans les monastères,
Nos prisonniers dans les cachots,
Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots,
Nos confesseurs sur les galères,
Nos malades persécutés,
Nos mourants exposés à plus d'une furie,
Nos morts traînés à la voirie,
Te disent nos calamités.

Où sont donc tes faveurs divines ?
Nous quittent-elles sans retour ?
Elles seront, ô Dieu, l'objet de notre amour,
Quel fléau que tu nous destines.
Oui, toujours en les implorant,
Nous irons à tes pieds attendre le supplice ;
S'il faut périr sous ta justice,
Nous périrons en l'adorant.

Ton courroux veut-il nous éteindre ?
Nous nous retirons dans ton sein.
De nous exterminer formes-tu le dessein ?
Nous formons celui de te craindre.
Malgré nos maux, malgré la mort,
Nous bénirons les traits que ta main nous apprête :
Ce sont les coups d'une tempête,
Mais ils ramènent dans le port.

Puis M. le pasteur et professeur A. VIGUIÉ prend la parole en ces termes :

En ce jour de douloureux souvenir, notre parole veut être, non

une parole d'amertume et de récrimination stérile, mais une parole d'édification, de paix, de gratitude et d'espérance.

N'arrêtons donc pas nos regards sur les auteurs de ces édits barbares et de ces atroces violences. Pourtant, s'il le faut, si pour contempler les victimes il faut apercevoir les persécuteurs, un mot suffit, une seule parole monte à mon cœur et à mes lèvres, la prière de Jésus pour ses bourreaux : « Père, pardonne-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

Non, ils ne le savaient pas. S'ils l'avaient su, ils ne l'auraient pas fait. S'ils avaient su qu'en frappant ces rudes coups et en faisant tomber ces nobles têtes, ils décapitaient la France; s'ils avaient su qu'en chassant de ses foyers ce peuple honnête et laborieux, « les meilleurs Français de France », la France, pour parler avec Quinet, s'arrachait le cœur et les entrailles; s'ils avaient su qu'en faisant à la patrie cette large blessure, ils ouvraient et entretenaient une plaie toujours béante, d'où s'échappait le sang le plus généreux et le plus pur, une plaie dont le pays se ressent et souffre encore; s'ils avaient su que par ces pertes morales, matérielles, intellectuelles, ils étaient les artisans de la misère et de la ruine de la patrie; s'ils avaient su que l'étranger, compatissant sans doute, mais intelligent et habile aussi, allait s'enrichir de toutes ces vertus, de tous ces labeurs, de tous ces talents, de toutes ces énergies, que follement ils lui livraient; s'ils avaient su que toutes ces violences n'aboutiraient pas, que leur œuvre de sang était une œuvre vaine et allait se retourner contre eux, que le méchant fait une œuvre qui le trompe et que la vérité et la liberté sont immortelles, — s'ils l'avaient su, ce clergé, ces courtisans, ce monarque, ces politiques, aussi fanatiques, aussi déformés par le jésuitisme qu'on les suppose; s'ils l'avaient su, non, ils aimaient cependant quelque peu la France, s'ils l'avaient su, non, ils ne l'auraient pas lait. Père, pardonne-leur, ils ne savent ce qu'ils font.

C'est devant les victimes qu'il faudrait pieusement s'arrêter, ce sont ces martyrs qu'il faudrait regarder avec une admiration attendrie. Ceci doit être une chose bien entendue et bien comprise : toute cette affaire de la Révocation fut une affaire de violence, de force brutale. Aucun des meneurs de cette tragique aventure ne comprit qu'il s'agissait de conscience, de foi intime, que c'était le cœur qu'il fallait toucher et convertir. Ils s'imaginaient que tout

plie et se courbe devant la tyrannie, et ils avaient affaire à des gens qui ne voulaient relever que de Dieu, et ils s'étonnaient et ils s'irritaient devant cette chose imprévue, cette grande apparition : la conscience. Toutes ces prétendues conversions ne furent que coup de force, pure violence. Violence, les conversions à prix d'argent et la fameuse caisse de Pélisson. Violence, la tyrannie de la mode, les menées des courtisans, l'idôlatrie du roi. Violence surtout, ces édits barbares se succédant avec rapidité et montant, montant comme un flot persécuteur jusqu'à l'édit de 1685; ces spoliations iniques, cette exclusion de tous les emplois et de tous les moyens de vivre; ces enlèvements d'enfants arrachés à leurs mères; ces dragonnades, cette jacquerie militaire qui portait en tous lieux la désolation et la ruine; ces temples démolis, ces exils, ces prisons, ces galères, ces bûchers et ces gibets, ces supplices raffinés, ces morts traînés sur la claie, « nos horribles et incroyables malheurs », comme disait Claude.

Ce qu'ils souffrirent et comment ils le souffrirent, qui nous le dira? Évocation touchante! Jamais on ne vit une telle simplicité et un tel courage au milieu d'une telle détresse. Ceci est d'une grandeur et d'une poésie sublimes. J'ai vécu des mois entiers au milieu des récits de cette authenthique histoire, et vraiment on en sort tout ému. Qu'allons-nous chercher dans l'imagination et dans le rêve parfois maladif des sujets d'édification pour toucher et grandir nos cœurs à salut? C'est ce poème de la souffrance et de la gloire qu'il faut lire. Ce sont ces récits des Claude, des Jurieu, des Élie Benoit dont il faut se nourrir. Coupables sommes-nous de les ignorer et de les laisser ignorer!

Nous aussi nous avons nos « actes des saints » et, pour les embellir, il n'est pas besoin de les agrémenter d'une légende, la réalité suffit. Nous aussi nous avons nos lieux sacrés, nos pieux pèlerinages. Nous devrions les connaître ces emplacements des temples démolis, où des voix célestes se laissaient entendre; nous devrions entrer dans ces prisons célèbres, où pendant tant d'années prièrent pour leurs persécuteurs tant de saintes victimes; nous devrions les visiter ces gorges sauvages, ces défilés impossibles par où se traînaient mourants les nôtres vers l'exil; nous devrions pleurer et rêver sur ces plages de l'Océan, témoins de tant de douleurs et de tant d'héroïsme, des enfants, des vieillards, des femmes s'aventurant sur une frêle barque, au milieu de la mer perfide, aimant

mieux encore affronter les fureurs de l'Océan que les fureurs de leurs ennemis. Lamentable et rayonnant exode! Qui donc un jour nous le chantera? Et, parmi toutes ces horreurs, une confiance absolue, une espérance inébranlable. Non, Dieu ne nous abandonnera pas, il nous secourra au temps favorable, elle luira bientôt l'heure de la délivrance, et, comme le chantait le poète inconnu de 1686, écho des souffrances et des invincibles espérances de ses frères :

Que le vent souffle; que l'orage
Contre nous exerce sa rage;
Que la mer en courroux fasse éclater les flots
Contre la fragile nacelle.
Puisque Jésus est avec elle,
Il tancera les vents, et nos pauvres troupeaux,
Abordant sûrement en des climats nouveaux,
Paîtront en quelque lieu sous le Berger fidèle.

En quelque lieu... Où? Qu'importe, partout, sous le ciel. Partout en effet ils se répandirent et partout ils furent accueillis avec sympathie. Avec largesse ils ont payé l'hospitalité qui leur fut donnée. Qui ne le sait? Ils firent la prospérité des nations qui les accueillirent, la prospérité matérielle, intellectuelle, morale. De ces nations ascendantes ils sont devenus l'ornement et l'orgueil. Ce n'est pas là, loin du pays, que je les veux suivre. J'y aurais peine et tristesse. C'est ici, sur ce sol dont on voulait les arracher, au milieu de cette patrie si cruelle pour ses enfants les plus dévoués, c'est ici qu'il les faut regarder.

Ici?... mais y sont-ils, en reste-t-il encore? Louis XIV n'a-t-il pas dit dans son édit de Révocation qu'il n'y avait plus de protestants en France et que l'édit de Nantes était inutile? La tempête de la persécution n'a-t-elle pas tout balayé? Ici, après 1685, que peut-il rester du nom protestant?

Mes frères, c'est ici le miracle de Dieu, la démonstration d'esprit et de puissance, la pensée de consolation et d'espérance que je veux laisser en vos cœurs. Oui, l'effort pour déraciner le protestantisme, l'arbre de vie et de liberté, a été immense, mais cet effort n'a pas abouti, les racines étant trop solides, trop profondes. On a tout brisé, dispersé, branches et feuilles. En définitive on n'a rien fait,

Le protestantisme avec ses racines est resté au sol, vivace, poussant à nouveau, renaissant, comme pour attester que le méchant fait une œuvre qui le trompe, qu'on ne tue pas l'esprit, qu'on ne tue pas la vérité et la liberté.

Qu'est-ce donc, malgré cette persécution sans exemple, et malgré les persécutions qui firent rage pendant tout le XVIIIe siècle, car la loi de 1724 est encore plus atroce que l'édit révocatoire, qu'est-ce donc qui est resté du protestantisme dans ce pays, d'où le pouvoir absolu et clérical croyait l'avoir extirpé ? Qu'est-ce donc qui reste du protestantisme ? Tout, et c'est la grande idée de consolation et de force, tout, les principes et les hommes, les principes qui sont à la base de la société religieuse protestante, et les hommes pour les représenter et les défendre, les principes s'incarnant dans les hommes.

La foi d'abord, la foi simple, héroïque jusqu'au sacrifice. Elle a sa plus pure représentation dans Claude Brousson. Avocat ou pasteur, c'est toujours la même cause qu'il défend : la piété dans la liberté. Il y eut dans ces temps de malheur, avant et après 1685, bien des défaillances. Brousson ne les accepte pas, n'y veut pas croire. Ces égarés reviendront, ces malheureux reprendront courage. Il en est tant resté de pauvres, de petits, d'opprimés, de tremblants. A l'œuvre pour ce peuple des désolés ! Et, alors, dans une vie de sacrifice, sur les montagnes, au creux des rochers, par le froid, par la neige, par l'accablante chaleur, sans asile, sans pain, Brousson rassemble ces brebis errantes dont il devient le pasteur. Il est si ardent dans sa foi qu'on se demande s'il ne devient pas injuste envers ses frères. Il gourmande les pasteurs du Refuge, il leur enjoint de venir à la peine, au martyre. Par deux fois, il va à l'étranger pour exposer la désolation des Églises renaissantes. On l'y veut retenir, mais la soif des âmes le presse, il revient au poste du combat, le Nord, le Poitou, le Béarn, le Dauphiné, partout, les Cévennes surtout, son principal champ d'action. Saisi au milieu de sa sainte imprudence, il est condamné et meurt martyr à Montpellier, 1698, le regard vers le ciel. Mais il était déjà du ciel le doux et vaillant prédicateur mystique qui disait à ses fidèles : « Que vous êtes heureux vous qui êtes maintenant dans la misère pour le nom de Christ, car un jour vous serez couronnés de gloire ! Que vous êtes heureux vous qui êtes chassés de vos maisons pour la

cause de l'Évangile, car un jour vous serez reçus dans les tabernacles éternels » ! Avec une telle foi l'Église était fondée à nouveau. La foi et les hommes de foi, voilà ce qu'on ne put arracher du sol de France.

Un autre élément : la liberté, l'indépendance un peu farouche, désordonnée peut-être, qui éclate dans l'inspiration des prophètes des Cévennes et dans la guerre des Camisards. Et ceci accentue ce double caractère du Protestantisme réformé : le caractère laïque, spontané, primesautier, de premier jet, Dieu parle par tous les siens : et puis le caractère démocratique, indépendant du pouvoir absolu. Ils osèrent marcher contre le grand roi, dont la plupart et un peu trop les nôtres avaient fait une idole. Explosion du désespoir, dit-on, que cette étrange guerre : oui, mais aussi explosion de la liberté. Et ce souffle de fierté généreuse, comme nous l'avons senti, n'est-il pas vrai, mes chers collègues de la Société d'Histoire, en pleines Cévennes, il y a deux ans, quand tout émus nous entrâmes dans la maison du grand chef camisard, de Roland, et qu'au seuil de cette humble et auguste demeure, embrassant du même regard les lieux de son berceau et de sa tombe, ensemble nous priâmes et nous lûmes la sainte Parole dans la vieille Bible du héros, qui savait y puiser l'inspiration, le courage et l'espérance. Cette flamme sainte, ce souffle huguenot, voilà qui restera, voilà ce que ne put faire disparaître la violence de 1685.

Les torrents impétueux peuvent apporter la dévastation. Il les faut discipliner pour qu'ils fécondent. Un troisième élément était nécessaire au protestantisme renaissant : la discipline, l'ordre, la sagesse. Cet esprit prend corps et vie dans Antoine Court. Il dirigea et organisa le mouvement. L'ordre, c'est la condition de l'harmonie, de la vie et de la liberté. Antoine Court le comprit et il est bien justement le restaurateur du protestantisme en France. Il fit ces deux choses : il donna aux Églises une constitution, la moins imparfaite possible, il assigna, pour le bien de tous, à chaque membre, sa place dans le grand corps, il établit les consistoires, il institua, pour grouper les forces variées, les assemblées synodales, si nécessaires à ce moment, si utiles toujours, quand elles savent respecter l'esprit et la liberté. Et puis il donna aux Églises renaissantes des pasteurs instruits, autorisés, en fondant ce beau séminaire de Lausanne, qui envoya tant de jeunes hommes au service des Églises de France, hélas ! et

le plus souvent au martyre. Rapprochement émouvant et lumineux ! 1715 : le roi se mourait dans son palais de Versailles, avec certains remords, dit-on, de sa prétendue victoire sur l'hérésie, et à cette même date, 1715, Antoine Court présidait la première assemblée provinciale, et, sur les lieux mêmes où elle avait le plus souffert, l'Église persécutée renaissait, se relevait. Vous voyez que les racines tenaient bien.

Ajoutez à votre foi la science. L'effort de l'esprit, la constante recherche, c'est un des traits du protestantisme. Ce n'est pas une superfétation, un luxe, c'est une condition et un élément de sa vie. Il n'est pas complet sans la science. On sait de quel éclat elle brilla au refuge, critique, philologie, histoire, philosophie. Mais ici même, au milieu des périls et des agitations de la persécution, si peu favorables aux calmes méditations, la science ne fit pas défaut. Court de Gébelin peut en être considéré comme le représentant. On dira de son colossal ouvrage « le Monde primitif », qu'il est dépassé, qu'il ne sait pas et ne peut pas résoudre les questions qu'il pose, qu'il y a de la prétention à un seul homme de viser un but que des centaines de savants n'auraient pu atteindre. Sans doute : mais c'est un grand honneur pour le protestantisme d'avoir entrevu ces hauts et délicats problèmes de la science des religions, de la philologie comparée, de l'origine des mythes. On apercevait vaguement ce qui aujourd'hui a été vu dans la clarté. Au milieu d'erreurs et de défaillances inévitables, Court de Gébelin est précurseur et initiateur. D'autres Églises, dont le mystère est l'essence, peuvent se passer de cet effort incessant vers la vérité. Mais c'est la vie même du Protestantisme de pousser en avant, toujours plus loin, toujours plus haut dans le domaine infini de la science. Même en ces temps troublés, ce trait se laisse reconnaître et ne lui fait point défaut.

La charité, la largeur sympathique, est un caractère du protestantisme, de la foi libre. Inflexible, fermé, intolérant, sans cœur ouvert à tous, ce n'est plus lui. La charité sereine qui attire et qui charme, la grande force, le rayonnement bienfaisant, nous l'appelons, en ce siècle agité, Paul Rabaut. Saluons avec respect cette grande figure, la plus grande des pasteurs du Désert. Plus on le connaît et plus on l'aime. Il en est qui perdent à être vus de plus près, mais on peut bien dire que la publication récente de ses lettres n'a fait que raviver la sympathie et l'admiration. Victime

dévouée à la mort, comme il se désignait lui-même, il donna sa vie entière à son troupeau, et son troupeau ce n'était pas seulement le Midi tout entier, mais toutes les Églises renaissantes qu'il fortifia de ses conseils et qu'il défendit devant les puissants. Sa sérénité et sa mansuétude furent sa force. A ses frères encore gémissants et persécutés il sacrifia tout son être, sa tête fut constamment mise à prix. Ses adversaires, il les toucha par son dévouement absolu et les frappa de respect. Les dépositaires du pouvoir, il éclaira leurs esprits et inclina leurs cœurs par des requêtes si dignes et si fermes dans leur douceur évangélique. Lui, le proscrit, seul il osa leur parler en face, et ce noble courage, et ce sacrifice de la vie dans sa simplicité arrêtaient les mains qui devaient le saisir. Sans doute on peut louer et exalter sa foi, son ardeur, sa sagesse, mais ce qui fait de Paul Rabaut le grand apôtre du Désert, ce qui donne la raison de cet ascendant étonnant sur les Églises et sur le pays, ce qui explique l'auréole dont est entouré le pasteur vénéré, c'est qu'il eut au cœur la vertu par excellence, qui les prime toutes, plus haute que la foi, plus haute que l'espérance, la charité. Deux siècles de persécutions et de persécutions incessantes et cruelles, comme cela était fait pour aigrir ! Quelle merveille alors que cette sérénité de Paul Rabaut !

Et enfin le trait qui donne au protestantisme français sa vraie physionomie, le principe qui s'accorde et se fond avec tous les autres, la foi, la liberté, la sagesse, la science, la charité, c'est le patriotisme.

Qu'ils se taisent, qu'ils aient la pudeur de se taire, qu'ils se taisent devant nos malheurs tous ces ligueurs de tous les temps qui prétendent que les persécutés n'ont pas aimé la France. Ils l'ont aimée jusqu'à en mourir. Il en est qui, au moment de l'exil, n'ont pas pu s'arracher au foyer, au sol, et ont préféré le gibet ou la roue. Ils l'ont aimée jusque dans ce monarque, auteur de tous leurs maux, dont ils voilaient les fautes, même Élie Benoit, même Claude, et que sans réserve ils voulaient servir. Ils la baisaient cette main cruelle qui les frappait des coups les plus atroces : c'était une locution courante, « patience de huguenot ». L'amour de la patrie était tellement intense dans ces cœurs, tellement au fond, dans nos entrailles, dans notre sang, que ces iniquités et ces horreurs, 1685 non plus que 1724, ne pouvaient l'affaiblir. Cette patrie, marâtre cruelle,

qui repoussait ses enfants les plus dévoués, elle leur fut, elle leur devint toujours plus chère. Au Désert, quand les assemblées religieuses étaient surprises par les soldats du roi, que faisaient-elles? Elles priaient pour la patrie et pour le roi. Que veut-on de plus? Ces bouches et ces cœurs, que brisait et torturait la fusillade, imploraient le ciel en faveur de celui qui les fusillait. Le patriotisme, il fallait qu'il fût bien fort pour résister à tant d'injures, pour qu'il ne fût pas arraché du cœur... mais quoi! c'était impossible, ce sentiment c'était nous-mêmes, c'était notre constitution morale, et pour l'arracher du cœur, c'est l'être moral tout entier qu'il eût fallu déchirer. Et de ce patriotisme ardent, profond, de ce patriotisme quand même, le plus noble et le plus pur représentant, c'est Rabaut Saint-Étienne. Rabaut Saint-Étienne, le fils du patriarche du Désert, de Paul Rabaut, lui aussi pasteur proscrit, mais qui eut cette joie de voir se lever l'aurore de la liberté; Rabaut Saint-Étienne, le député, le président à l'Assemblée nationale, qui put écrire à son vieux père, courbé et ennobli par cinquante ans de luttes pour la liberté, cette parole de respect, de gratitude et de tendresse, cette parole qui est tout un monde, tout un douloureux passé qui s'évanouit, tout un avenir d'espérance qui se lève : « Mon père, le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds »; Rabaut Saint-Étienne qui aima sa patrie jusqu'à donner sa vie pour elle et qui, dans ses éloquentes harangues, toutes vibrantes de cette grande passion du patriotisme, n'eut que le souci de l'honneur national, se dressa contre toutes les tyrannies, et osa dire d'un côté à la tyrannie du passé, à la tyrannie du pouvoir absolu et clérical : « La tolérance, je demande qu'il soit proscrit ce mot qui nous présente comme des citoyens dignes de pitié, comme des coupables auxquels on pardonne. Je demande pour tous l'égalité des droits, la liberté »; et d'un autre côté, honteux et frémissant des crimes de la Convention, jaloux de la gloire et du bon renom de sa patrie comme un fils est jaloux de l'honneur de sa mère, il osa dire à la tyrannie des majorités, à la tyrannie du nombre : « Je suis las de ma part de despotisme, je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran. » Paroles inspirées par le plus pur patriotisme, il en fut victime, et mourut sur l'échafaud révolutionnaire

pour avoir voulu sauver l'honneur national, pour avoir trop aimé la France.

Vous le voyez, la Révocation n'aboutit pas, le méchant fait une œuvre qui le trompe. Malgré le terrible orage, le protestantisme reste au sol, vivace, avec tous ses éléments essentiels, la foi, la liberté, la sagesse, la science, la charité, le patriotisme, avec ses éléments essentiels et ses hommes pour les défendre. Quel spectacle et quelle leçon! Montrons-nous dignes de cette tradition merveilleuse en sentant la grandeur de notre responsabilité et de nos devoirs. Nous sommes gardés de Dieu pour le bien de la France. A Dieu soit la gloire éternellement.

L'assemblée applaudit, puis le cœur entonne vigoureusement cette strophe du *Psaume* 68 (dit *des Batailles*) dont la mélodie, antérieure à 1539, est de *Mathieu Greiter* et l'harmonie de *Goudimel* (1565).

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment
    Abandonner la place;
Le camp des ennemis épars,
Épouvantés de toutes parts,
    Fuira devant sa face.
On verra tout ce camp s'enfuir,
Comme l'on voit s'évanouir
    Une épaisse fumée.
Comme la cire fond au feu,
Ainsi des méchants, devant Dieu
    La force est consumée.

M. le pasteur FERD. WALBAUM lit au nom de l'Église de la Confession d'Augsbourg l'allocution suivante :

Messieurs et très honorés Frères,

C'est avec empressement et reconnaissance, mais aussi avec une grande émotion, que l'Église évangélique luthérienne de France vient, par mon humble organe, répondre à l'invitation de votre Comité, et vous exprimer ici publiquement ses sentiments d'étroite et fraternelle solidarité avec vos Églises. Protestants et français

comme vous, avec vous nous entourons de toute notre vénération, de notre admiration et d'un filial amour la mémoire de vos héros et de vos martyrs; avec vous, nous menons deuil, nous nous souvenons et nous nous humilions; mais avec vous aussi, nous bénissons le Dieu fidèle, qui a si merveilleusement protégé son Église, et dont la miséricorde dure à toujours !

Les récriminations contre le passé, toujours stériles, constitueraient une ingratitude envers le pays qui nous a accordé mieux que la tolérance, l'égalité devant la loi et la liberté; aujourd'hui, en face de la France mutilée, aux prises avec des difficultés sans nombre, elles seraient odieuses. Mais en raison de cette situation même, comment ne nous serait-il pas permis, avec toutes les voix impartiales qui se sont élevées en dehors même de nos Églises, de déplorer les conséquences fatales que la Révocation de l'édit de Nantes a entraînées pour la France? En songeant à toutes ces illustrations, à ces trésors d'intelligence et de prospérité matérielle rejetés brutalement et comme à plaisir au delà des frontières, on ne comprend que trop pourquoi est si générale aujourd'hui la plainte du manque de caractères, de qualités viriles, et pourquoi chacun déplore ce que j'appellerai cette anémie morale dont nous sommes atteints. Jamais défaite n'a été plus désastreuse. Non seulement un vide immense a été fait dans nos rangs, mais la nation tout entière a subi le contre-coup des iniquités commises. Il est impossible de relire cette page lamentable du règne de Louis XIV, de songer aux exemples détestables tombés de si haut : violation de la parole royale engagée, ruse, violence, encouragements donnés à la délation et aux plus viles passions, sans être convaincu jusqu'à l'évidence qu'il y a eu là comme une première et grave atteinte portée aux grands principes dont la monarchie réclamait la sauvegarde : la religion, la famille et la propriété. La religion, rabaissée au rôle de simple instrument de règne, et souvent de manteau brillant jeté sur toutes les turpitudes et tous les vices; la famille, dont l'autorité n'a jamais reçu un coup aussi rude que par ces décrets qui autorisaient les enfants non seulement à abjurer dès leur bas âge, mais encore à revendiquer une pension assurant leur indépendance; la propriété enfin, alors que non content de confisquer leurs biens, on enlevait aux hérétiques la possibilité d'exercer un gagne-pain, tout en dispensant les débiteurs catho-

liques de s'acquitter envers eux. De tels attentats étaient bien de nature à faire fléchir la conscience publique, et y ont déposé des ferments qui sont loin d'avoir perdu toute leur énergie.

Mais il est un ordre de considérations d'une application plus directe que je voudrais au moins rapidement indiquer.

Messieurs, quelques hésitations, vous ne l'ignorez pas, se sont produites au début concernant l'opportunité de cette commémoration solennelle à laquelle vous nous avez convoqués ce soir : vous avez victorieusement répondu à toutes les objections, et je m'assure que vous avez triomphé de tous les scrupules. Les Prophètes en Israël ne faisaient-ils pas de l'évocation du passé le thème habituel de leur enseignement, persuadés que de tels souvenirs constituaient à la fois une consolation pour les jours sombres qu'ils traversaient et une préparation pour le glorieux avenir dont ils étaient les pionniers? Comment, à notre tour, ne puiserions-nous pas, à l'étude de vos annales, foi pour le temps présent, espérance pour l'avenir ?

Une grande leçon, en particulier, se dégage de l'anniversaire que nous célébrons ce soir. En considérant les moyens autrefois mis en jeu pour imposer l'unité extérieure en matière de religion, quel esprit tant soit peu généreux oserait encore nous jeter à la face le reproche de nos variations? Ce n'est pas que nul d'entre nous prenne son parti de la situation présente : tous, nous déplorons l'émiettement de nos forces, nous appelons de nos vœux le temps où les divergences cesseront, où les dénominations particulières tomberont, et où les Églises particulières feront place à ce qu'on a appelé l'Église de l'avenir. Mais quelque désirable que nous apparaisse un tel idéal, nous répudions de toute notre énergie, pour y atteindre, je ne dis pas seulement la persécution violente, mais tout ce qui ressemble à la contrainte morale, les artifices d'une diplomatie qui, pour être ecclésiastique n'en serait que plus funeste, le sacrifice d'une seule conviction et partant de notre liberté : aucun bienfait ne vaut ce prix-là. Heureusement, une voie toute différente s'ouvre devant nous. Lorsque, dans une circonférence, des points quelconques sont rapprochés du centre, le rapprochement s'effectue dans la même mesure entre chacun de ces points. C'est ainsi qu'en se rapprochant du Christ, source de toute vérité et de tout amour, nos Églises tendront à réaliser le programme qui leur a été tracé : « Un seul troupeau sous un seul pasteur. »

Le passé nous instruit encore, en évoquant devant nous l'Église sous la croix, c'est-à-dire l'Église associée aux souffrances, mais aussi à la gloire de son divin chef, et involontairement, les paroles de l'Apôtre nous reviennent en mémoire : « Ce qui manquait aux souffrances du Christ », vos pères ont contribué pour leur part « à l'achever en leur chair pour son corps qui est l'Église ». En demeurant fidèles à leur héroïque devise :

> Plus à me frapper on s'amuse,
> Tant plus de marteaux on y use,

ils ont, eux aussi, « dépeint Jésus-Christ à leurs contemporains, comme s'il avait été crucifié au milieu d'eux ». Voilà pourquoi, en décrivant les galères où l'on jetait ces martyrs, Michelet a pu prononcer ce mot touchant : « Obscur ailleurs, là Dieu était visible. C'est là qu'il eût fallu amener la terre. » C'est qu'en effet, pour ne rien perdre de sa puissance émouvante, le drame du Calvaire doit se perpétuer en quelque sorte à travers les âges et se rapprocher des cœurs. Quand l'Église est courbée sous un vent de tempête, son action sur les âmes est autrement irrésistible qu'aux jours de prospérité matérielle; jamais elle n'apparaît aussi grande qu'aux jours où l'appui des hommes vient à lui manquer.

Ne nous lassons pas de le redire à l'Église contemporaine. En vérité, nous étions en train de devenir bien pusillamines, bien pessimistes, bien prompts à désespérer; il était temps de nous rappeler à la réalité des choses. Que sont les difficultés de l'heure présente, les sacrifices que Dieu nous demande, en regard de ce qu'ont enduré nos pères ? Le découragement n'est pas chrétien, et l'Église ne périra pas si elle sait attendre son secours de Celui dont seul la volonté est perpétuelle et irrévocable !

Oui, Messieurs, en 1685, la bataille paraissait perdue : vous avez évoqué devant nous quelques-unes des ruines dont elle a jonché le sol, et l'écho vibrant de la plainte des vaincus est parvenu jusqu'à nous. Ce que nous avons fait depuis pour réparer ces désastres est peu de chose; et peut-être si nos pères revenaient, seraient-ils tentés de pleurer, eux aussi, en comparant l'état actuel de nos Églises avec la prospérité dont ils avaient été les témoins. Mais Dieu nous laisse du répit pour en gagner une autre. Petit troupeau de Français protes-

tants, serrons les rangs ! Servons, s'il le faut, dans des corps d'armée différents, mais sous un même drapeau ! Ne crains point, et il plaira au Père de nous donner, non seulement le royaume des cieux, mais dès ici-bas la patrie française !

L'auditoire remercie, en l'applaudissant, M. Walbaum, et après le chant de la première strophe du beau Psaume 25 (mélodie de *Bourgeois*, 1544, et harmonie de *Goudimel*, 1580), prête l'oreille au représentant des Églises indépendantes de l'État, M. le sénateur E. de Pressensé.

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis;
Fais que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient,
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les ennuient.

DISCOURS DE M. DE PRESSENSÉ

Messieurs,

Ma première parole sera une parole de gratitude pour la Société de l'histoire du protestantisme français qui nous a donné cette belle soirée dans laquelle nous célébrons l'anniversaire d'un jour qui reste une date sublime et tragique pour nos Églises. Je lui suis reconnaissant d'y avoir associé toutes les fractions de la famille protestante dont aucune n'est restée étrangère dans le passé aux cruelles souffrances infligées à nos pères. Les hommes de ma génération ont pu rejoindre directement ce passé. S'il m'est permis d'invoquer un souvenir personnel, je rappellerai qu'une vénérable aïeule que Dieu a laissée à ma famille jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans récitait sur son lit de mort les psaumes qu'elle avait chantés dans les assemblées du désert. Je ne reviendrai pas sur l'événement lui-même, car sans parler des précieuses publications qui lui ont été consacrées ces derniers temps, tout a été dit ce soir de la manière la plus émouvante par les orateurs qui m'ont précédé. Le grand attentat a été évoqué

devant nous dans sa période de préparation, pendant laquelle une ruse de mauvais procureur se mêle à une violence croissante. Nous avons ensuite assisté à son odieux accomplissement. Nous avons vu l'édit de Révocation éclater comme un coup de foudre, jetant les pasteurs à la frontière fermée aux autres proscrits que rejoignent bientôt bon nombre de leurs conducteurs spirituels, infatigables pour rassembler leurs troupeaux dispersés. Il sème les fugitifs sur tous les chemins de l'Europe, accablant ceux qui restent du poids de la plus infâme persécution qui fut jamais, à la fois violente et habile, grâce à un pouvoir fortement centralisé. Il les place entre la caisse de Pélisson et le sabre des dragons qui violent leur foyer, torturant leur femmes et leurs filles, ravissant les petits enfants au sein et au cœur des mères, envoyant les pères sur les échafauds et sur les galères et cela pendant tout un siècle. Nous avons tous ensemble flétri ce long crime qu'il faut traiter comme il le mérite et marquer d'un fer brûlant, sans manquer à l'esprit de charité qui est aussi un feu consumant. Après avoir gémi sur les défections qui nous ont redit à leur manière : *Que celui qui est debout* prenne garde qu'il ne tombe ! — nous avons admiré avec un fervent enthousiasme l'héroïsme indomptable de nos pères qui ont renoué les plus saintes traditions du passé, car les catacombes n'ont rien de plus beau et de plus pur que cette chrétienté évangélique du Désert. Nous avons enfin vu passer la justice de Dieu qui a frappé tous les coupables à commencer par le vieux roi dont le règne a été désormais assombri par de cruels désastres et que Saint-Simon nous montre mourant isolé et essayant bien en vain d'invoquer son ignorance des choses ecclésiastiques. Cette même justice frappe le clergé instigateur de la persécution : il nous apparaît amoindri, discrédité et ne se relevant que quand à son tour il sent tomber sur lui ce glaive de l'État qu'il a tant de fois sollicité en sa faveur. Elle atteint enfin le pays lui-même, appauvri matériellement et moralement, et privé du lest moral le plus nécessaire à l'heure de sa grande rénovation sociale. Comment ne pas reconnaître que les châtiments ont été exactement proportionnés aux fautes, quand on voit les cadavres des rois de France traînés sur la claie comme ceux de leurs victimes et le fils de leur race soumis par un abominable geôlier dans la prison du Temple au même supplice de la privation de sommeil que les enfants des proscrits torturés par les

dragons de Louis XIV ? Voilà ce qui nous a été rappelé simplement, fortement, dans les publications provoquées par le bi-centenaire comme dans les discours que nous venons d'entendre.

Sans insister sur ce drame sans pareil, je voudrais, Messieurs, essayer d'en recueillir les enseignements pour notre génération ; je dirai tout d'abord que nous répondrions bien mal à ce que demandent de nous nos pères que d'en conserver le moindre ressentiment contre notre pays. La dernière clause de leur testament, aussi belle que la conclusion de celui de Louis XVI, s'est inspirée d'une pensée d'amour pour leur patrie aimée ! « Nous ne demandons pas la vengeance mais le pardon, disait Claude. » D'ailleurs nous, nous n'avons rien à pardonner, car le foyer de la patrie nous a été rendu par un acte de réparation complète. Inauguré par Louis XVI, il a été magnifiquement accompli par cette grande assemblée nationale de 1789 qu'il est de bon ton aujourd'hui de condamner en lui imputant les violences de la convention. Mais il s'agit de bien autre chose que de pardon. Pour répondre aux désirs de nos pères qui étaient non seulement de grands chrétiens mais de vrais patriotes, il nous faut tout faire pour conjurer le plus possible le mal que lui a causé la proscription des meilleurs de ses fils. Voilà une vengeance qui est bien digne du protestantisme chrétien !

Je n'insisterai pas longtemps, Messieurs, sur une première réparation qui se fait en quelque sorte toute seule : c'est celle qui résulte du tribut apporté actuellement par le protestantisme à la richesse matérielle et intellectuelle du pays. On peut dire qu'il lui restitue amplement ce que lui avait enlevé l'exil de la partie la plus industrieuse de sa bourgeoisie. La nouvelle génération protestante a repris son fécond labeur et l'a rendu productif dans toutes les sphères en lui maintenant son renom de probité et d'honneur. On a souvent remarqué combien le protestantisme s'est fait une part sans proportion avec son importance numérique dans la haute finance, dans les sciences, dans les lettres, dans la vie publique.

C'est sur d'autres réparations que je veux insister brièvement. Le tort le plus grave qui ait été fait au pays par la Révocation, c'est d'y avoir intronisé l'intolérance la plus exclusive. Je ne prétends pas que l'édit d'Henri IV ait consacré la pleine liberté du culte pour laquelle les esprits n'étaient mûrs nulle part, sauf de rares exceptions, mais il a du moins préparé son avènement en donnant des droits sérieux

et des garanties suffisantes à la minorité religieuse. Il a suffi de son abrogation pour constituer la religion d'État la plus implacable. On ne peut exagérer le mal qui fut ainsi fait au pays et avant tout à la religion, car rien ne la compromettait davantage que d'être défendue de cette façon. L'œuvre entière de Voltaire est une revanche passionnée contre la Révocation. Nous avons, Messieurs, à en prendre une plus digne et plus salutaire en tenant d'une main ferme partout et toujours le drapeau de la liberté religieuse. Nos pères en le portant au feu d'une abominable persécution avaient déjà sauvé l'honneur de l'Évangile et avaient vaillamment résisté contre tous les empiètements de l'autorité civile. Eh bien ! c'est cette sainte entreprise qu'il nous faut poursuivre en la prenant dans toute sa grandeur et dans le même esprit, ne pensant pas seulement à nous-mêmes et à nos droits, mais jaloux de sauvegarder les droits de toutes les consciences.

C'est bien ainsi que l'entendit le protestantisme français du siècle dernier, quand la parole lui fut rendue lors de la mémorable discussion des droits de l'homme en 1789. Le représentant en titre Rabaut Saint-Étienne, le digne fils de Paul Rabaut, — ce grand réorganisateur des Églises du désert — soutint vaillamment Mirabeau quand le grand orateur réclamait, dans un discours immortel, la pleine liberté des cultes qui était encore fort mal comprise sous la double influence des préjugés catholiques et des doctrines étroites du contrat social. L'émotion fut immense le jour où Rabaut Saint-Étienne s'écria à la tribune de l'Assemblée : *Je représente ici un grand peuple !* On vit alors se lever derrière lui le grand peuple des persécutés et des proscrits. C'est en leur nom qu'il demande la liberté religieuse de tous, à commencer par celle des Juifs, qu'on traitait encore en parias.

Voilà l'exemple, Messieurs, qu'il nous faut suivre en nous montrant les infatigables défenseurs de cette liberté sainte pour tous ceux à qui on la refuse — oui, même quand il s'agirait des descendants de nos persécuteurs, si elle venait à leur être refusée dans les luttes orageuses du temps présent. Défendons alors leurs droits tout en détestant leur doctrine qui est toujours celle de leurs chefs spirituels, ne vous y trompez pas. Si vous en doutez, je vous renverrai au dernier article de la *Civilta catholica* contre la neutralité des gouvernements en matière religieuse ! Prenons l'engagement de

combattre l'irréligion d'État tout autant que la religion d'État.

J'irai plus loin, Messieurs, et je dirai que l'honneur et le devoir du protestantisme français, c'est de continuer la tradition de ses pères du XVIIe siècle au sein de notre génération, en représentant non pas seulement une liberté spéciale, mais le libéralisme chrétien avec toutes ses conséquences. C'est ce que firent les Claude et les Jurieu avec une éloquence dont les mâles accents ont profondément remué nos cœurs. J'en appelle à ce grand livre de Claude : *Les plaintes des protestants persécutés par Louis XIV*, si bien édité et annoté par M. Frank Puaux. Rappelez-vous comment le courageux pasteur opposait à l'omnipotence de Louis XIV les engagements d'Henri IV et déclarait qu'un roi, n'étant pas plus qu'un Dieu, devait se souvenir que Dieu lui-même se déclare lié par sa promesse. Rappelez-vous Jurieu flétrissant le peuple de flatteurs prosterné au pied de l'idole royale par ces paroles hardies : « Je rougis de honte quand je vois ceux qui s'appellent les ministres de la majesté divine jeter à pleines mains leur encens au pied d'un Dieu de poudre et de terre. » Voilà le vrai libéralisme chrétien. Il a pour devise le mot des apôtres, déjà opposé par Socrate à l'Aréopage d'Athènes : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Ce libéralisme-là ne se lasse pas d'opposer la souveraineté divine sur nos âmes à la toute-puissance de l'État. C'est ainsi qu'il fonde la véritable liberté de l'individu qui est chose sacrée. Il arrête tous les pouvoirs humains sur le seuil de la conscience en leur disant : *Jusqu'ici et pas plus loin !* Ne vous y trompez pas, nous sommes ici au-dessus de toutes nos divergences politiques. Je ne me pardonnerais pas d'en apporter l'écho dans un tel lieu et dans une telle occasion. Hélas ! elles ne nous répondront que trop tôt dans toute leur inquiétante gravité. Le libéralisme chrétien dont je vous parle nous élève au-dessus de toutes les formes gouvernementales pour nous placer en face de la question de fond par excellence dans l'ordre social.

L'omnipotence de l'État prend d'ailleurs toutes les formes, elle est tour à tour royale, césarienne, démagogique. Je ne la trouve pas meilleure quand elle s'appelle Légion que quand elle se concentre dans un homme. La liberté, j'entends cette liberté essentielle de l'individu, comme être moral, qui est la condition indispensable de son développement supérieur en dehors de toutes injustes contraintes, ne sera réalisée que quand cette omnipotence de l'État sera défini-

tivement écartée sous l'action de la conscience chrétienne. Le grand problème pour notre pays d'ici à la fin du siècle est de savoir si cette vraie et fondamentale liberté passera dans nos institutions. Nos destinées en dépendent. Plus que jamais il pèse aujourd'hui sur nos esprits. C'est à nous, fils des grands martyrs de la liberté sainte, à représenter ce haut libéralisme, chrétien par son essence et son inspiration, contre toutes les usurpations, qu'elles viennent d'en bas ou d'en haut. — Pardonnez l'impropriété de cette dernière expression, je ne connais rien de plus bas que les attentats contre les libertés venus des puissants de ce monde. — Non, Messieurs, j'en ai la pleine assurance, le protestantisme français ne sera jamais le courtisan des tribuns qui encensent le peuple en lui répétant : *Vox populi, vox Dei*, pas plus qu'il ne se mettra piteusement à la queue du vieux monde de la réaction ultramontaine qui regrette le passé dans ce qu'il a de pire. Ce monde-là est plus vieux qu'il ne croit, car il ramène au milieu de nous le monde payen, idolâtre du pouvoir illimité de l'État, qu'il soit démocratique ou monarchique. Les héritiers de Claude et de Jurieu sauraient à l'occasion faire entendre les protestations du droit éternel contre les honteuses victoires du despotisme d'où qu'elles vinssent, sachant que le plus sûr moyen de faire des athées c'est de bénir la force triomphante. Il y a des Te Deum qui sont d'odieux blasphèmes. Je ne sais pas si c'est de la politique, en tout cas, c'est celle de Jean-Baptiste disant à tous les puissants qui s'insurgent contre la loi et le droit de Dieu : *Cela ne vous est pas permis.*

Le temps me manque, Messieurs, pour insister sur les autres réparations morales que nous devons à notre pays. Je ne puis qu'effleurer cette partie si importante de mon sujet. La Révocation a odieusement brisé le foyer si pur de la famille protestante, qui n'a jamais paru plus pénétrée des plus saintes tendresses que quand il fut envahi par la violence et que les pères et les mères ne voulurent plus être consolés, parce que leurs enfants n'étaient plus à eux ni à leur Église. Ah ! c'est ce foyer qu'il faudrait montrer de nouveau à notre patrie dans toute sa beauté, alors que souffle sur elle un vent d'immoralité et qu'une littérature infâme répand des miasmes impurs dans l'atmosphère que nous respirons. La jeunesse protestante comprendra ses devoirs à cet égard. A coup sûr elle n'ira pas rejoindre cette pitoyable jeunesse dorée du jour, cette jeunesse sans

flammes, sans convictions, faisant son bréviaire de la littérature figarique à qui elle demande une place dans le blason ridicule dressé jour à jour au profit des comparses du *high-life*. — On appelle cela la haute vie ! — Elle se souviendra qu'il n'y a pas de plus sainte tradition que celle de la famille protestante avec sa dignité, son trésor d'affection et sa santé morale.

Ne nous sentirons-nous pas avant tout excités par les grands souvenirs qu'évoque cette journée à raviver au milieu de nous la piété de nos pères, si virile en même temps que si fervente, unissant la fermeté morale à la haute culture de l'esprit, aussi étrangère aux puérilités, aux sentimentalités énervantes d'un piétisme antihumain qu'aux superstitions romaines ? C'est sa pratique qui fut la vraie préparation de l'héroïsme des grands jours. Ne voulons-nous pas aussi, comme nos pères, aimer nos Églises d'un amour profond, dévoué, sans étroitesse, prêts à tous les sacrifices pour elles, jaloux de leur dignité, que nous ne laisserons jamais compromettre ? Ils nous ont appris à quel point une Église croyante et fidèle peut subsister en dehors de tout appui extérieur, même sous la proscription. Le protestantisme français se montrera prêt, comme tant de voix généreuses l'invitent de toute part, à payer la rançon de sa pleine indépendance, quand l'heure en aura sonné, fût-ce dans des jours d'orage que nous n'avons pas le droit de hâter. Ce qu'il y a de plus pressé, Messieurs, c'est de rougir de notre misère. Je cherche où est notre zèle dévorant pour la maison de Dieu, où sont nos sacrifices, les opprobres soufferts pour l'Évangile dans ce domaine ? Hélas ! je ne sais que trop où est notre médiocrité.

Messieurs, nous nous souviendrons que nos pères, sous le coup de la plus affreuse persécution, n'ont jamais cessé de travailler à la régénération de la patrie qui les rejetait. Ils se soumettaient à tous les périls et à toutes les souffrances pour y entretenir la sainte lumière de l'Évangile, sachant bien que le plus grand malheur pour la France eût été qu'on réussît à l'y éteindre tout à fait. C'est cet éternel Évangile que nous avons à annoncer à notre patrie, sans trêve ni repos, dans ces jours troublés où par suite même des iniquités déchaînées par la Révocation et mises par un déplorable malentendu à la charge de la religion du Christ, l'esprit d'irréligion s'est développé et se développe dans d'effrayantes proportions. Combattre

cette irréligion par un large et ardent apostolat qui comprendra la mission du dehors comme celle du dedans, voilà la réparation par excellence. Si l'on venait nous dire, comme on le fait quelquefois, qu'il est plus convenable de laisser en paix chacun chez soi, par la raison que la propagande manque de convenance, nous répondrions que ces prétendues convenances équivaudraient à un lâche désaveu de l'esprit de la Réforme française, car elle fut toujours conquérante et ne prit jamais son parti de l'erreur. Nous rappelant la courageuse fidélité de nos pères, nous prendrons donc l'engagement de redoubler de zèle pour donner l'Évangile à notre France bien-aimée, d'autant plus aimée qu'elle a plus souffert. Nous ne connaissons pas d'autre moyen efficace de la relever, de la pacifier, de la sauver !

Et maintenant en terminant je dirai au protestantisme français contemporain qu'il n'a qu'une chose à faire, c'est de demander à Dieu comme une bénédiction suprême de faire descendre l'esprit des pères sur les enfants. Redisons d'une voix à l'héroïque chrétienté du Désert ce qu'Élisée disait à Élie quand il disparut à ses yeux : « Laisse tomber ton manteau sur nous. » Vous le savez, l'enlèvement d'Élie au ciel était resté pour les chrétiens des trois premiers siècles le symbole sublime du martyre : opprobre du côté du monde, il leur apparaissait comme la gloire la plus excellente aux yeux de Dieu. Oui, c'est bien vers la gloire céleste que nous voyons monter, comme sur un char de feu, ces grands confesseurs du XVIIe siècle, témoins et prophètes du Dieu vivant. « Laissez, dirons-nous à ces héros de la foi, laissez tomber sur nous votre manteau. » Nous n'en connaissons pas de plus royal que ce manteau usé par les pluies et le soleil aux jours de vos fuites périlleuses, flétri par les intempéries du désert où vous célébriez un culte sur lequel planait toujours la mort, mis en lambeaux sur les épaules flagellées des saints condamnés à ramer sur les galères du roi, jeté enfin comme un haillon au pied des échafauds où vous mouriez pour Jésus-Christ. Manteau d'ignominie et de gloire, descends, descends sur nos épaules, afin que nous soyons prêts à tous les devoirs, à toutes les luttes, partout où Dieu nous a placés pour glorifier son Christ, relever la patrie et sauver les âmes !

Cette brillante allocution est vivement et fréquemment acclamée, mais

le silence redevient complet dès qu'on entend les graves accords de *Bourgeois* (1542) et *Goudimel* (1565) qui accompagnent ces paroles du psaume 30 :

O mon Dieu, mon Sauveur,
Ta céleste faveur
Fut toujours mon partage;
Plus le mal est pressant,
Plus ton secours puissant
Relève mon courage.

Toujours quand j'ai prié,
Toujours quand j'ai crié,
Dieu touché de ma plainte,
Loin de me rebuter,
A daigné m'écouter
De sa montagne sainte.

L'assemblée se lève après ce dernier chant et se joint avec recueillement à la confession des péchés par laquelle M. le pasteur A. Decoppet termine dignement cette émouvante séance.

Ce compte rendu ne serait pas complet, si nous ne mentionnions les articles remarquables parus le même jour dans la *République française* et le *Voltaire*, et dont le dernier, dû à la plume de M. P. Bert, a été plusieurs fois reproduit depuis lors.

Ajoutons enfin qu'un souvenir durable consacrera, à Paris, cette commémoration historique et religieuse : M. le baron F. de Schickler, président de la Société, lui a fait don, à cette occasion, d'un vaste immeuble, situé sur la rive gauche de la Seine, et où, avant la fin de l'année, la bibliothèque sera installée dans un local définitif et spécialement aménagé. Nos collections viennent, du reste, de s'enrichir d'un précieux don de manuscrits qu'elles doivent à la générosité de M. Henri Lutteroth dont la belle bibliothèque protestante est bien connue. N. W.

CORRESPONDANCE

Il nous est impossible de communiquer à nos lecteurs toutes les lettres que nous avons reçues; indépendamment de nombreux pasteurs de France dont quelques-uns nous adressent de vifs remerciements pour l'envoi du *Bulletin* exceptionnel et nous écrivent, comme M. le professeur Jean Monod, que nous avons « fait une belle et bonne œuvre qui a été comprise, a trouvé partout un sympathique écho et a rappelé éloquemment à toute notre famille protestante avec ses titres de noblesse, ses grands devoirs », presque toutes les Églises du Refuge,

encore existantes, nous ont écrit; ces lettres attestent toutes que ni le temps, ni l'espace, ni les frontières, n'ont réussi à briser les liens qui unissaient les réfugiés d'autrefois à leurs frères de France. Si nous ne pouvons qu'en signaler le plus grand nombre, nous tenons à conserver dans le *Bulletin* le texte au moins de quelques-unes d'entre elles.

L'ÉGLISE NATIONALE PROTESTANTE DE GENÈVE

Aux Églises réformées de France.

Très chers et Très honorés Frères en Jésus-Christ
Notre Seigneur!

Le douloureux anniversaire que vous vous préparez à commémorer le 18 octobre prochain ne saurait passer inaperçu de la chrétienté réformée. Partout, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en Hollande, en Suisse, les cœurs battront à l'unisson des vôtres pour déplorer cette iniquité et cette faute suprême qui s'appelle dans l'histoire : *La révocation de l'édit de Nantes.* Permettez à l'Église de Genève d'élever aussi la voix dans cette occasion solennelle et d'exprimer hautement son admiration pour vos héroïques ancêtres et sa profonde sympathie pour vous-mêmes.

Nous aimons trop la France pour ne pas regretter profondément l'appauvrissement auquel elle s'est condamnée elle-même par l'exil de tant de milliers de citoyens qui formaient l'élite de ses enfants. Et nous aimons trop l'Église réformée de France pour ne pas nous réjouir de ce que Dieu l'a soutenue, fortifiée et relevée par une sorte de résurrection.

En vous adressant le témoignage de notre respectueuse et fraternelle affection, nous nous acquittons aussi d'un devoir sacré de reconnaissance.

Nous ne saurions oublier, en effet, qu'un grand nombre de vos ancêtres vinrent alors se joindre à la famille génevoise et lui apporter, avec le puissant levain d'une foi éprouvée par la persécution, le sublime exemple de chrétiens prêts à tout souffrir plutôt que d'abjurer.

Maintenant, après les jours de lutte inégale et de sanglante persécution, sont venus pour vous les jours de paix et d'activité, où

vous réparez vos brèches et renouvelez vos forces, où vous prouvez par des faits l'impérissable vitalité du pur Évangile. Nous en bénissons Dieu, et nous lui demandons pour vous, à l'occasion de vos solennités, une nouvelle effusion de l'Esprit qui console et qui régénère. Puissiez-vous être toujours plus en bénédiction à votre Patrie et à l'Église entière par l'ardeur de votre zèle, par les sacrifices de votre charité et par la fermeté de votre foi ! Puissiez-vous, en *conservant l'unité de l'esprit par le lien de la paix*, gagner à l'Évangile les âmes qui périssent loin de lui ! Puissiez-vous être, comme dans les temps héroïques de votre histoire, *le sel de la terre et la lumière du monde !*

Agréez, très chers et très honorés frères, les salutations cordiales et les vœux fraternels de ceux qui travaillent avec vous et prient pour vous.

Au nom du Consistoire.
Le Président,
HENRI CUCHET.

Au nom de la vénérable compagnie des pasteurs.
Le Modérateur,
HENRI FERRIER, *pasteur*.

LA COMMISSION POUR LES AFFAIRES DES ÉGLISES WALLONNES

Aux protestants de France.

Chers et honorés Frères,

Au moment où toutes les Églises de France s'unissent dans un même sentiment et dans une même pensée pour célébrer le deuxième centenaire de la Révocation de l'édit de Nantes et honorer, par un pieux souvenir, la mémoire des courageux confesseurs qui bravèrent, il y a deux siècles, la mort et les tourments pour la cause de l'Évangile, nous nous sentons pressés de vous exprimer les sentiments de sympathie et de fraternité chrétienne dont nos cœurs sont remplis.

Les longues et terribles épreuves que ces Églises ont eu à sup-

porter ont établi, entre elles et les Églises wallonnes des Pays-Bas, des liens que le temps n'a pas détruits et dont nous sentons la force aujourd'hui plus que jamais. Des centaines de pasteurs, des milliers de réfugiés ont trouvé alors sur le sol hospitalier de la Hollande un accueil fraternel et un abri contre la persécution. Ils ont apporté, de leur côté, aux Églises wallonnes, le concours de leurs talents, l'exemple de leur foi, de leur courage dans l'épreuve, de leur fidélité à l'Évangile; ils ont, dans la suite, exercé une grande influence sur les destinées de ces Églises dont les membres actuels se considèrent, à plus d'un titre, comme les descendants des réfugiés d'autrefois.

C'est avec le vif sentiment des liens fraternels deux fois séculaires que les députés des Églises wallonnes, réunis à la Haye au mois de juin dernier, ont décidé de commémorer, le 18 octobre, par un service solennel, le souvenir de l'événement douloureux qui consomma l'œuvre de violence déjà commencée, plongea pour un siècle l'Église de France dans un abîme de souffrances héroïquement supportées, et fit de la Hollande une terre de refuge, où les exilés et les proscrits trouvèrent une seconde patrie. Nous serons de cœur avec vous, chers et honorés Frères, et nous joindrons nos prières aux vôtres pour bénir Dieu des témoignages d'amour et de miséricorde dont il a comblé son Église, même aux heures les plus sombres de la persécution, pour Lui rendre grâce de la liberté religieuse dont elle jouit aujourd'hui, et pour le supplier de répandre sur nous tous l'esprit de foi, d'espérance, de fidélité qui animait les vieux huguenots, et qui fut la source de leur héroïsme et de leur inébranlable fidélité à l'Évangile.

Que Dieu répande sur vous, chers et honorés Frères, et sur les Églises de France, ses plus précieuses bénédictions.

Au nom des Églises wallonnes des Pays-Bas.

Pour la commission wallonne,

Le Président,

M. A. Perk, pasteur de l'Église wallonne d'Amsterdam.

Le Secrétaire,

J. J. L. Luti, pasteur de l'Église wallonne de Rotterdam.

18 octobre 1885.

LA SOCIÉTÉ NÉERLANDAISE DE GUSTAVE-ADOLPHE

A Monsieur le Baron F. de Schickler,
président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Monsieur le Président,

La Société néerlandaise de Gustave-Adolphe, qui a pour but de fournir des secours matériels aux Églises protestantes nécessiteuses, sans distinction aucune soit de nationalité soit d'opinions religieuses, se permet de vous adresser le témoignage de la vive sympathie que lui inspire la commémoration prochaine de la Révocation de l'édit de Nantes. Comment la Hollande ne s'intéresserait-elle pas aux souvenirs qu'évoque le retour bi-centenaire de la funeste date d'un jour qui a enlevé à la France tant de milliers de ses meilleurs citoyens? Vous savez comment les pertes irréparables souffertes alors par votre patrie se sont converties en bénédictions pour la nôtre. Que ne devons-nous pas à ces martyrs de l'intolérance qui ont cherché un refuge dans les Pays-Bas! Partout, dans notre littérature, dans notre commerce, dans notre industrie, nous trouvons les traces de ces hommes sérieux, laborieux, ingénieux qui, en échange de l'hospitalité qui leur était offerte, ont fait participer notre pays à toutes les gloires de la France.

Le protestantisme français, Monsieur le Président, doit bien se convaincre que la Hollande n'oubliera jamais ce qu'elle doit aux réfugiés de la France, et, qu'encore après ces deux siècles qui nous séparent du 18 octobre 1685, nous ne cessons de bénir la mémoire de ces frères qui ont honoré nos pères du nom de leurs bienfaiteurs, mais qui, à plus juste titre, sont vénérés chez nous comme ceux de notre patrie.

Nous avons appris que vous allez célébrer le 22 octobre, dans le temple de l'Oratoire, une solennité religieuse, qui sera un hommage à vos pères et un acte de gratitude envers Dieu pour la résurrection du protestantisme français après tant de désastres et de si cruelles épreuves. Nous regrettons de ne pouvoir nous associer autrement que de loin à cet acte de piété et de reconnaissance, mais, si les

convenances ne s'y opposent pas, vous nous obligerez beaucoup en vous faisant l'interprète de nos sentiments et de nos vœux les plus sincères pour la France protestante.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour la Société néerlandaise de Gustave-Adolphe,

Le Président,
L. W. E. Rauwenhoff, professeur à l'Université de Leide.

Le Secrétaire,
C. J. van Ketwic, pasteur émér.

Leide, le 14 octobre 1885.

L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE D'ANGLETERRE

A Monsieur le président du vénérable Consistoire de l'Église réformée de Paris.

Londres, le 1er octobre 1885.

Honoré frère,

Au nom du Synode de l'Église presbytérienne d'Angleterre, nous désirons, à l'occasion du bi-centenaire de la Révocation de l'édit de Nantes, vous témoigner notre profonde sympathie pour les souffrances et les épreuves que cet acte politique oppressif et désastreux a causées à l'Église protestante de France.

Nous désirons aussi vous exprimer nos cordiales félicitations pour le triomphe de la liberté religieuse que vous avez obtenue et dont vous avez maintenant le bonheur de jouir. Nous avons en Angleterre, parmi les membres et même parmi les anciens de notre propre Église, des représentants de ces nobles familles huguenotes qui, proscrites de la terre natale, apportèrent à notre pays comme à tant d'autres, non seulement leurs solides principes religieux, mais encore leur science et leur industrie.

Une église qui a compté parmi ses fidèles des théologiens comme Calvin et Farel, des jurisconsultes comme Cujas et Doneau, des

hommes de science comme Papin et Cuvier, a pleinement droit au respect et à l'admiration du monde. Unie à elle par les liens d'une même forme de gouvernement ecclésiastique, l'Église presbytérienne d'Angleterre a toujours professé des sentiments d'affection et d'estime pour l'Église protestante de France.

Nous demandons sincèrement à Dieu que l'histoire de cette Église puisse être dans l'avenir aussi glorieuse qu'elle fut dans le passé.

Nous demeurons, honoré frère, vos sincèrement dévoués,

Robert-Tailor, Modérateur du Synode.

B. H. Lundie, M. A., Président de la « Comission des Rapports avec les autres Églises ».

Leone Levi. S. S. A. F. S. S., Président de la « Commission des Lois et documents historiques ».

John Black, Secrétaire général.

CHRONIQUE

Rien ne fait mieux toucher du doigt le progrès des idées de liberté et de justice que la manière dont on s'est partout souvenu de la Révocation. En 1785, cent ans après que le crime eut été commis, quelques rares Églises du Refuge osèrent seules honorer la mémoire de ceux qui avaient protesté par l'exil ou le martyre, et témoigner leur reconnaissance de l'hospitalité qu'elles avaient reçue; en France la délivrance approchait, mais l'inique législation qui, sous prétexte de religion, mettait tout un peuple hors la loi, était encore en vigueur. Aujourd'hui ce peuple tout entier a pu exprimer publiquement ses sentiments d'humiliation, de gratitude et d'espérance et, en dehors de nos frontières religieuses, des voix nombreuses ont publié ce que l'on osait à peine imprimer, il y a cinquante ans, dans les livres destinés aux lettrés.

A cette manifestation incontestable de la conscience française a fait écho, dans le monde entier, la célébration souvent retentissante de cet anniversaire. Depuis l'Angleterre et la Hollande jusqu'aux États-Unis, au Cap de Bonne-Espérance et en Australie, on s'est noblement souvenu des ancêtres huguenots; il semble même que quelque chose de leur loyal attachement à la patrie se soit transmis à leurs descendants aujourd'hui étrangers, car dans les comptes rendus de ces solennités que nous avons parcourus, nous n'avons pas rencontré une parole déplacée à l'endroit de la France. Les seuls pays européens où cet événement ait été passé sous silence sont l'Espagne et la Turquie; ce fait à lui seul est significatif. Si après deux siècles, par la seule force de la vérité, il y a eu un tel revirement d'opinion que ce qui passait alors pour un droit et pour le comble de la piété, est aujourd'hui considéré comme un forfait et une profanation de la religion, que sera-ce en 1985?

Il faudrait tout un volume pour résumer convenablement une manifestation aussi considérable, nous avons sous les yeux trois cents articles de journaux consacrés à ce sujet, aussi nous bornerons-nous à relever brièvement quelques détails caractéristiques[1].

Des *conférences d'histoire générale et locale* ont été données, soit avant, soit après les services commémoratifs du 18, à Lyon et à Pamproux, au nombre de quatre, à Millau et à Nantes (trois), à Montpellier et Montmeyran (deux), à Calvisson, à Rouen et Dieppe, à Meaux, à Montluçon, Commentry et Bézenet, à Jarnac, Cognac, Saintes, Rochefort et La Rochelle, à Blois, Angers, Saumur, Flaujagues, et jusqu'à Auch et dans l'ancien château de Louvois. — Des *services extraordinaires* présidés par tous les pasteurs de la localité et des environs ont été organisés, pour la Normandie, à Caen; pour le sud-ouest, à Bergerac et Port-Sainte-Marie; pour le Gard, à Vergèze et Codognan, à Bréau et Ganges où se réunirent jusqu'à vingt-cinq pasteurs et où une feuille populaire le *Huguenot* a été fondée à cette occasion; pour l'Ardèche, à Vernoux, où douze vieux chantres ont entonné le psaume des *batailles*, etc.

A Nancy tous les pasteurs en robe et les membres du conseil presbytéral ont assisté dans le chœur du temple au service présidé le 18 par M. O. Cuvier; à Valence on a convoqué spécialement les enfants pour leur apprendre comment on traitait autrefois les enfants réformés; à Bolbec on a rappelé qu'un réfugié, *Jean Guilmard*, dont la fille fut la célèbre lady Franklin, devint, par une clause de son testament, fait à l'étranger, le premier fondateur du nouveau temple réformé de sa ville natale. A Pamproux on a coulé une médaille dans le genre des anciens méreaux : la face représente une enclume avec des marteaux au manche brisé et la devise : *Plus à me frapper on s'amuse, plus de marteaux on y use*. Au revers : 1685, Révocation, *Dragonnades*, *Galères*, *Refuge*, *Désert* — 1885, Liberté. A Saintes on avait exposé dans la salle du Conseil presbytéral des livres, des actes originaux, des gravures, des médailles, des méreaux se rapportant à l'histoire de cette Église, ainsi que le portrait de *M. Mesnard*, son pasteur à l'époque de la Révocation. A Saint-Martin de Ré on avait renoué des relations avec le descendant d'*Isaac Mazick* réfugié de cette ville à Charleston (Caroline du Sud). En Béarn l'anniversaire a ressuscité une feuille locale, le *Protestant béarnais*. A Nice l'*Eglise libre* a publié un numéro spécial très varié, contenant l'édit de Révocation, le bref d'Innocent XI et des articles sur les auteurs, complices et exécuteurs de l'édit, etc. A Rouillac le *Témoin de la Vérité* a aussi paru exclusivement consacré au même sujet, entre autres avec un portrait de Paul Rabaut. N'oublions pas enfin de mentionner la conférence donnée à Paris le 25 oct. et le 5 nov. par le père Hyacinthe et où après avoir flétri avec une haute éloquence toutes les horreurs de la Révocation, il a publiquement confessé et déploré pour sa part la faute commise par l'Eglise gallicane en 1685.

En *Suisse*, surtout à Genève, Lausanne, Neuchatel et Berne, des conférences spéciales ont réuni de grands auditoires. De cette dernière ville on nous écrit : « la lecture de votre *Bulletin* a ravivé nos sentiments d'horreur pour la persécution et de compassion pour les victimes... Nous avons encore à Berne des Pourtalès, de Vigneulle, Morlot, Jonquière...; » et de St-Gall : « Nous avons célébré avec l'anniversaire de la Révocation celui de la fondation de notre Eglise qui reçut du conseil de la ville le droit de se réunir, en date du 17 octobre 1685... Une table de communion avec inscription commémorative sera érigée dans l'église en souvenir de

1. Nous sommes obligés de remettre au prochain numéro un compte rendu des publications parues à l'occasion du bi-centenaire.

ce jour. A Champel près Genève, M. le pasteur Th. Claparède avait invité le 19 tous les membres de sa famille, descendants de *Claude Claparède* chassé de Nîmes à la Révocation. La salle était ornée de cartouches entourés de branches de laurier et sur lesquels on avait inscrit les noms des ancêtres huguenots de la famille, dont deux martyrs, *Charles Guiraud* transporté à la Martinique et une femme enfermée à la tour de Constance à la suite de l'assemblée du Mas-des-Crottes, de 1730. A cette occasion tous les journaux religieux ont publié des articles souvent étendus.

En *Hollande* les Eglises wallonnes ont fêté le centenaire avec beaucoup d'élan. Elles ont tenu à affirmer, par un acte, leur reconnaissance pour leur patrie d'adoption : une collecte a été faite en faveur des Eglises hollandaises qui ne peuvent se suffire à elles-mêmes, et a produit plusieurs milliers de francs. A La Haye, dans le temple wallon, où se trouve encore la chaire de Saurin, on a inauguré une plaque en marbre blanc avec cette inscription en l'honneur du plus grand prédicateur du Refuge : D. O. M. *Monument en mémoire de* JACQUES SAURIN, *Pasteur de l'Eglise wallonne de La Haye*, 1705-1730, *posé à l'anniversaire bi-centenaire de la Révocation de l'édit de Nantes*, 1885, *Hébr. XIII*, 7. — De Rotterdam, on nous écrit : « Vous avez tenu à affirmer la solidarité qui unit nos Eglises à celles de France. Par-dessus les frontières nous nous sentons, en effet, du même peuple : nos souvenirs sont communs, commune est notre œuvre, communes nos affections et nos espérances; tous nous disons au Père avec une égale confiance : « Que ton Règne vienne ! »

En *Angleterre*, la *Huguenot Society* de Londres avait organisé pour le 22 à l'Eglise de *Bethnal Green* un service religieux entremêlé de psaumes chantés en français, puis une réception à l'*hospice de la Providence*, Victoria-park-road, où l'on avait exposé une magnifique collection d'anciennes soieries tissées par les réfugiés de Spitalfields, ainsi que d'autres objets historiques, livres, pièces manuscrites, souvenirs de famille, portraits, dont trois miniatures représentant les trois Châtillons, le portrait de Louis XIV en face de notre reproduction de l'édit de Révocation[1], etc. Plusieurs discours et conférences furent prononcés en présence d'une assemblée distinguée de quatre cents descendants de réfugiés. Enfin il y eut à *Mansion House*, dans la salle égyptienne, un grand meeting que le lord maire a ouvert par une importante allocution et où deux bourses de six cent trente francs chacune ont été fondées, pour aider, durant trois ans, deux jeunes gens pieux, nés de parents huguenots, à se préparer au saint ministère en France. Le soir un banquet de plus de trois cents couverts eut lieu à la *taverne des francs-maçons*, Great Queen street, et on y porta, entre autres, un toast à la reine. Les principaux journaux anglais ont consacré à cette commémoration qui a aussi eu lieu à Canterbury, Southampton et ailleurs, des comptes rendus détaillés et des articles de fond très sympathiques. — A Jersey M. M. Lelièvre a fait, sur la Révocation, une conference payante qui a parfaitement réussi.

En *Allemagne* on a célébré, outre le 18, le 29 octobre, anniversaire de l'édit de Potsdam qui fut la première réponse à celui de la Révocation. Cette célébration a débuté par l'inauguration d'une statue de Calvin devant l'entrée principale de l'hospice de la colonie française (Friedrichstrasse) et de deux reliefs en bronze dans l'édifice de la colonie à La Klosterstrasse; ils représentent l'accueil des réfugiés par le grand électeur et l'inauguration de l'église du Couvent par le roi F. Guillaume I[er] en 1726. Le soir, à la salle de la Société philharmonique, une brillante assemblée admira une série de tableaux vivants qui représentaient les principales scènes de l'histoire des huguenots, de Charles IX à

1. Nous avons reçu des photographies de cette exposition.

Louis XIV. Le lendemain 30, un service religieux eut lieu dans l'Église française de la Friedrichstadt en présence du prince impérial, de la princesse Victoria, des députations du corps échevinal et du corps communal et de beaucoup d'autres hauts fonctionnaires de la capitale. — A Magdebourg, vers la fin du service, M. le pasteur Tollin a invité tous les membres de l'Église à se lever solennellement en signe d'hommage de l'Eglise du Refuge à l'Église du Désert. — A Stettin on a fait précéder la fête du 19 d'un service consacré aux douloureux souvenirs du 18; la lettre est signée de M. de Bourdeaux, pasteur, Couvreur, Pigard, Saunier et Lefèvre, anciens. — Dans celle de l'Église française de Stuttgart se trouvent les noms des familles réfugiées dont il reste des descendants : Achard, Albert, Chapuis, Beauvais, Danne Caillaud, Souchay de la Duboissière, Lebret, Broëgaille, Besson, Garnier, Chevallier. — De Francfort-sur-le-Mein on écrit : « Nous considérons comme un honneur d'avoir à conserver les traditions de piété et d'attachement inébranlable à l'Évangile, des vaillants proscrits du XVI[e] et XVII[e] siècle... » Une excellente lettre aussi nous a été envoyée de *Stockholm*.

L'Eglise réformée *Austro-hongroise* a aussi adressé une lettre très cordiale à l'Église réformée de France. — La lettre de l'Église française de *Copenhague* renferme ces mots : « Nous tenons à grand honneur d'être l'une des Églises du Refuge et nous saisissons avec empressement les occasions qui nous sont données d'affirmer cette noble descendance... Au service de commémoration, l'Évêque de Seeland et son substitut ont assisté en costume, témoignage de fraternité qui nous a réjouis sans nous étonner... »

Aux *États-Unis*, un grand nombre d'Églises ont célébré le même événement; la réunion principale fut convoquée pour le 22 à l'Église française du St-Esprit, à New-York, par un comité de cinquante membres dont dix-huit de la *Huguenot society* d'Amérique, et trente-deux représentant les seize Eglises fondées ou développées par les réfugiés de 1685; M. John Jay présidait et M. le professeur Baird fit une conférence sur l'édit de Nantes. La séance se termina par le vote d'une série de résolutions dont celle-ci est caractéristique : L'*Indépendance des croyances religieuses du Contrôle de l'État est la seule politique véritable de la chrétienté*. Le soir un banquet réunit soixante-quinze descendants de réfugiés, parmi lesquels le secrétaire d'État Bayard. M. le professeur E. Charlier avait été chargé de représenter la *Huguenot society* à Paris et de « transmettre ses salutations fraternelles aux frères de France, les assurant de la tendre affection avec laquelle elle ne cessera de regarder le pays et la religion de nos vénérés ancêtres huguenots et de la profonde sympathie avec laquelle elle suit tout ce qui se rapporte à leurs représentants actuels en France ». — Au *Canada* aussi la commémoration a été générale et brillante et même la ville du *Cap* a décidé de consacrer la mémoire de l'exode 1685, par l'érection d'une vaste salle huguenote et par le vote d'un prix considérable pour la meilleure histoire du Refuge au Cap de Bonne-Espérance[1]. N. WEISS.

1. La lettre que nous avons reçue sur ce sujet est extrêmement intéressante, et nous regrettons de ne pouvoir que la résumer si sommairement.

Avis. Ce numéro sera adressé gratuitement aux pasteurs des Églises qui se sont souvenues de la Société à l'occasion de ce centenaire ou de la Fête de la Réformation.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

ÉTUDE SUR L'ACADÉMIE D'ORTHEZ, FIN DU XVIe ET COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE, par Joseph Coudirolle, 1 vol. in-8 de 90 pages. Prix : 2 fr. 25.

PAUL RABAUT, SES LETTRES A ANTOINE COURT (1739-1755) avec notes, portrait et autographe, par A. Picheral-Dardier, et une préface par Ch. Dardier. 2 vol. in-8°. Prix : 12 fr.

MÉMOIRES D'ANTOINE COURT (1696-1729), par Edmond Hugues, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25.

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE PROVENCE, DU COMTAT VENAISSIN ET DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE, par E. Arnaud, 2 vol. in-8°. Prix : 14 fr.

MER (*Loir-et-Cher*), **SON ÉGLISE RÉFORMÉE**, 1 vol. in-8 de 301 pages, par P. de Félice. Prix : 6 fr.

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES SERMONS PUBLIÉS EN FRANCE de 1685 à 1795, par le même. 1 vol. petit in-8 de 46 pages.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN TOURAINE, par A. Dupin de Saint-André, pasteur, 1 vol. in-18 de 306 pages. Prix : 3 fr.

RECUEIL DE RÈGLEMENTS EXTRAITS DES ACTES DES SYNODES PROVINCIAUX TENUS DANS LA PROVINCE DU BAS LANGUEDOC, de 1568 à 1623, par Ch. Frossard, 1 vol. in-8 de 72 pages.

RÉCITS DU XVIe SIÈCLE. NOUVELLE SÉRIE, par Jules Bonnet, 1 vol. in-18. Prix 3 fr. 50.

L'INTENDANT FOUCAULT ET LA RÉVOCATION EN BÉARN, par L. Soulice. 1 vol. in-8 de 150 pages.

SCÈNES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, 1685, par A. Vulliet, 1 vol. in-18 de 150 pages. Prix : 1 fr. 50.

LES SYNODES DU DÉSERT, par Edmond Hugues, premier vol. grand in-8. Prix : 40 fr.

LES PLAINTES DES PROTESTANTS, de J. Claude, par F. Puaux, 1 vol. grand in-4. Prix : 7 fr. 50

L'ASSEMBLÉE AU DÉSERT. Reproduction par l'héliogravure de la rare gravure de Storni. Dimensions : 0m, 21 sur 0m, 14. Chez Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris. — Prix 3 fr. 50.

LA SORTIE DE FRANCE DE DANIEL BROUSSON, par N. Weiss. 1 vol. in-18.

LA RÉFORME DANS LE BLAISOIS, par P. de Félice, 1 vol. in-18.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

34e ANNÉE. — 1885

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1885



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.



Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

P. de Witt. — **Les protestants hollandais en France en 1787** 569

DOCUMENTS

Comte J. Delaborde. — **Exposé sommaire des circonstances dans lesquelles Louise de Coligny, princesse d'Orange, fit, en 1620, son testament, et texte de cet acte** 579

N. Weiss. — **La conversion des nouveaux convertis du Dauphiné, par le clergé régulier. Lettre de Colbert de Croissy à Lebret** (29 octobre 1685) 591

MÉLANGES

F. Puaux. — **Éphémérides de l'année de la Révocation de l'Édit de Nantes** (novembre, décembre 1685) 593

BIBLIOGRAPHIE

N. Weiss. — **Règlements extraits des actes des synodes provinciaux du Bas-Languedoc, de 1568-1623**, par Ch. Frossard 609

Histoire du protestantisme en Touraine, par Dupin de Saint-André 610

La Réforme en Blaisois, par P. de Félice; **l'église d'Héricourt sous la domination française** (1676-1789), **et l'exercice du culte dans l'église de Tavey** (1565-1885), par A. Chenot; **Histoire de la ville des Vans**, par Marius Tallon 611

Étude sur l'Académie d'Orthez, par J. Coudirolle; **Correspondance du cardinal de Chatillon**, par L. Marlet; **François de Chastillon**, par le comte J. Delaborde 612

Le protestantisme en Brie et Basse-Champagne, par E. Briet; **les grandes scènes historiques du XVI[e] siècle; les édits, etc., de 1662 à 1751**, par L. Pilatte 613

Les Plaintes de Claude, par F. Puaux; **les synodes du Désert**, par E. Hugues; **la Révocation à Rouen**, par Bianquis et Lesens 614

La Révocation en Saintonge, par Creisseil; **Fénelon en Saintonge**, par A. Letelié; **la Révocation dans le Boulonnais**, par A. Vaillant; **et dans les Alpes**, par A. de Rochas 615

Les Réflexions de Vauban sur les nouveaux convertis; la sortie de France de Daniel Brousson, par N. Weiss, etc 616

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être désormais adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 17, place Vendôme, Paris.

Prière d'adresser, place Vendôme, 17, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, *qui est momentanément fermée pour cause de déménagement.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXXIV

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DE SEINE, 33

1885

TABLE DES MATIÈRES

Trente-quatrième année.................................... 1
Circulaire à l'occasion du 2e anniversaire séculaire de la Révocation. 49
Trente-deuxième assemblée générale de la Société............. 193
Allocution de M. le profr Ch. Waddington, président de la séance. 194
Collectes de 1884. — Note détaillée........................ 194
Séances mensuelles de la Société............................ 332
Préface du *Bulletin* exceptionnel, 18 oct. 1685-18 oct. 1885.... 385
L'anniversaire bi-séculaire de la Révocation à Paris........... 521
Prière de M. le pasteur N. Recolin........................... 523
Conférence de M. le pasteur E. Bersier........................ 526
Discours de M. le pasteur A. Viguié.......................... 538
Allocution de M. le pasteur F. Walbaum...................... 547
Discours de clôture de M. le sénateur E. de Pressensé......... 551

ÉTUDES HISTORIQUES

M. Lelièvre. La Réforme dans les îles de la Manche.... p. 4, 52, 97, 145
F. Puaux. Les dernières années du ministère de Claude (1681-1686). 202
J. Gaufrès. Les collèges protestants. Pont-de-Veyle............. 241
J. Bonnet. Clément Marot à Venise............................ 289
G. Becker. Goudimel et son œuvre............................ 337
O. Douen. La destruction du temple de Charenton.............. 388
J. Bonnet. Les lettres pastorales de Pierre Jurieu.............. 404
N. Weiss. Claude Brousson (1647-1698)......................... 422
P. de Witt. Les protestants hollandais en France en 1787......... 569

DOCUMENTS CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

XVIe siècle.

N. Weiss. Lettres d'abolition de François Ier, du 31 mai 1536..... 164
Lettre de rémission accordée en novembre 1537, par François Ier à Amyet Félix, de Chirens en Dauphiné....... 169
La Sorbonne, le Parlement de Paris et les livres hérétiques, de 1542 à 1546... 19
A. Leroux. La Réforme dans l'Agenais. Condamnation de P. Rivière le 2 mars 1543... 110
N. Weiss. La Réforme en Auvergne. Condamnation de Louis Massys, de Vic, le 13 février 1544................................ 69
F. Teissier. Les Eglises du Vigan et environs en 1561........... 112
L. Cadier. Les pasteurs du Béarn au siège de Navarrenx (1569)... 258
N. Weiss. Trois sonnets sur la mort de Gaspard de Coligny, 1572. 362
E. Chavannes. Echo de la Saint-Barthélemy à Lausanne, 6 sept. 1572. 361

XVIIe siècle.

Cte J. Delaborde. Le testament de Louise de Coligny, 8 nov. 1620. 579
N. Weiss. Le collège protestant de Sancerre, 16.. à 1621 304
J. Roman. Rapport d'un espion de Richelieu à Nîmes, 31 déc. 1626. 305
Ch. Read. Le grand dessein de la révocation de l'édit de Nantes. 115
E. Arnaud. La veille de la Révocation en Vivarais (22 mars 1684). 122
P. de Félice. Statistique des arrêts, et des temples démolis (1685). 449
N. Weiss. La Révocation en Dauphiné, de juin à octobre 1685. .... 277, 308, 364, 454, 455, 591
Le Refuge à Ipswich (Angleterre) en juin 1685................ 276
Interdiction du pasteur et du temple du Mas-d'Azil, 24 juin 1685. 311
J. Viel. Recensement du 16 août 1685, en Languedoc............ 366
N. Weiss. Les dragons à St-Maixent et à Niort en Poitou, 30 août 1685. 367
La mission bottée en Béarn, Haut-Languedoc et Guienne, lettre d'un témoin, du 5 septembre 1685.......................... 440
Une lettre de cachet, du 18 octobre 1685 (Baille mis à la Bastille). 450
F. de Schickler. L'achat des consciences, lettre de Louvois concernant les protestants de Sedan, 19 octobre 1685............... 450
A. J. Enschédé. Le refuge en Hollande, lettres de Marie Dumoulin et de madame de Marolles (novembre et avril 1685)............ 480
N. Weiss. Requêtes de trente-cinq pasteurs, proposants et diacres réfugiés en Angleterre (1685-1686)...................... 475
Les héritiers des Eglises réformées, quatre brevets de Louis XIV, concernant les temples et maisons consistoriales de Nanteuil et Morcerf, les cimetières protestants du diocèse de Meaux, et la cloche du temple de Marennes (octobre 1685 à février 1686).... 451
Les réfugiés de Rennes en avril 1686......................... 177
Aux galères, lettre de David de Çaumont, baron de Montbeton, 1689. 463
E. Hugues. Actes de naissance d'Antoine Çourt (27 mars 1695) et de décès de son père (20 janvier 1700)...................... 321
F. Teissier. Lettre d'une Nîmoise réfugiée à Genève, du 22 mai 1695. 472
La vie d'un prédicant, lettre de Henry Pourtal, à Claude Brousson, du 1er janvier 1696....................................... 457

XVIIIe siècle.

J. Bonnet. Lettre de Pierre Çlaris à Antoine Court sur les assemblées du désert, 3 août 1719..................................... 71
Enlèvement de trois enfants (Brousse) à Genève, en 1735....... 313
F. Teissier. Temples de la Saintonge et Angoumois, Périgord et pays de Foix, depuis 1755..................................... 123
F. Rouvière. Quatre lettres inédites de Rabaut St-Etienne, 1789 à 1791. 214

MÉLANGES ET VARIÉTÉS

Fr. Puaux. Ephémérides de l'année de la révocation de l'édit de Nantes, janvier, février, 1685.......................... 29, 83
Février et mars (avec M. E. Jaccard)......................... 125
Avril, Mai, Juin, Juillet, Août 1685........ 181, 228, 280, 316, 370
Septembre et octobre................................... 485, 492
Novembre et décembre................................... 593, 600
Ph. Corbière. La Saint-Barthélemy à Millau..................... 380
N. Weiss. Encore les médailles de la Saint-Barthélemy.......... 382
E. Arnaud. Le séminaire français de théologie de Berlin......... 510
F. de Schickler. Les familles du Refuge........................ 513
N. Weiss. Les médailles de la Révocation...................... 516

BIBLIOGRAPHIE

N. WEISS. Répertoire bibliographique........................ 35, 186
Les huguenots en Bigorre par Durier et J. de Carsalade du Pont. 89
La ligue à Metz, extraits de F. Buffet, par E. de Bouteiller..... 94
A. SABATIER. P. Rabaut, ses lettres à A. Court, par A. Picheral Dardier. 131
J. BONNET. Jacqueline de Rohan, par Mme R. de Perrot........... 137
CH. FROSSARD. Calendrier historial réformé..................... 138
G. BONET-MAURY. Guy de Bray par D. Ollier et A. van Langeraad.. 231
N. WEISS. Les grandes scènes historiques du XVIe siècle, par A. Franklin.. 235, 613
J. BONNET. Louis de Geer, par P. de Witt........................ 284
Mémoires d'Antoine Court, par E. Hugues...................... 320
N. WEISS. Les simulachres et historiées faces de la mort......... 324
Bussy d'Amboise, par A. Joubert............................. 326
Serment de fidélité des huguenots d'Orléans, à Charles IX, en 1568; Réponse de M. Chayssac, ex-prêtre romain, forçat pour la foi; Sermons protestants prêchés au désert, de 1685 à 1795; Histoire de l'Eglise réformée de Mer, par P. de Félice.................. 374
Etude sur le protestantisme à Metz, par M. Thirion............. 378
J. BONNET. Scènes de la révocation de l'édit de Nantes, par A. Vulliet. 422
F. DE SCHICKLER. Le refuge en Amérique, par Charles W. Baird... 501
N. WEISS. L'intendant Foucault et la Révocation en Béarn, par L. Soulice..................................... 508
N. WEISS. Règlements extraits des actes des synodes provinciaux du Bas-Languedoc, de 1568-1623 par Ch. L. Frossard.......... 609
Histoire du protestantisme en Touraine par Dupin de St-André. 610
La Réforme en Blaisois par P. de Félice...................... 611
L'Eglise d'Héricourt sous la domination française (1676-1789) et l'exercice du culte dans l'Eglise de Tavey (1565-1685), par A. Chenot. 611
Histoire civile, etc., de la ville des Vans, par M. Tallon......... 611
Etude sur l'Académie d'Orthez, par J. Coudirolle.............. 612
Correspondance du cardinal de Chatillon par L. Marlet......... 612
François de Chastillon par le Cte J. Delaborde................ 612
Le protestantisme en Brie et Basse-Champagne par E. Briet.... 613
Edits, déclarations et arrêts de 1662-1751 par L. Pilatte....... 613
Les plaintes de Claude, par F. Puaux.......................... 614
Les synodes du désert, par E. Hugues.......................... 614
Actes du premier synode du Désert en Dauphiné, par E. Arnaud.. 614
La Révocation de l'édit de Nantes à Rouen, par Bianquis et Lesens. 614
La Révocation en Saintonge et Angoumois, par M. E. Creisseil.. 615
Fénelon en Saintonge, par A. Letelié........................... 615
La Révocation dans le Boulonnais, par A. J. Vaillant.......... 615
Note sur la Révocation dans les Alpes, par A. de Rochas....... 615
Réflexions de Vauban sur les nouveaux convertis, par le même.. 616
Relation de la sortie de France, de Daniel Brousson, par N. Weiss. 616
La Révocation et Mme de Maintenon, par C. Pascal............ 616
Album-Souvenir de la Révocation............................. 616
Noël au temps des persécutions, par Ch. Vernes............. 616

CORRESPONDANCE

La mort de Blanche Gamond (1718), par M. E. Jaccard........ 139
Une bible en basque, par M. Ch. L. Frossard................. 140
Un traité inconnu de l'époque de la Ligue (1581), par M. Ch. Schmidt. 141
Quatre-vingt-treize lettres de Rohan, par MM. Th. Blanc et E. Rott. 144, 190

Les synodes du désert, par M. E. Hugues.................... 323
Calvin à Ferrare (avril 1536?), par M. J. Bonnet............... 327
Rectification au sujet de M. Marc Monnier, par M. Ph. Plan..... 331
Lettre de l'Eglise protestante nationale de Genève............ 560
Lettre de la commission pour les affaires des Eglises wallonnes.. 561
Lettre de la Société néerlandaise de Gustave-Adolphe.......... 563
Lettre de l'Eglise presbytérienne d'Angleterre................ 564

CHRONIQUE

F. DE SCHICKLER. *The huguenot Society of America*............ 42
J. BONNET. Agrippa d'Aubigné, prix d'éloquence.................. 46
N. WEISS. L'hôtel de G. Budé. Une soutenance. Recueil des édits. 191
CH. WADDINGTON. Sur les Acad. prot. en France, par D. Bourchenin. 237
N. WEISS. La *huguenot Society*, de Londres..................... 238
L. MARLET. Deux conférences sur la famille de Coligny par le Cte J. Delaborde.. 285
N. WEISS. Les Synodes du Désert par M. E. Hugues............. 287
J. BONNET. M. le pasteur Boisset............................. 288
N. WEISS. M. Victor Duruy et la Réforme. — Anniversaire de la Révocation et Sociétés huguenotes............................ 335
La commémoration du bicentenaire de la Révocation en France et à l'étranger.. 565

NÉCROLOGIE

J. BONNET. M. Pierre Jônain. — M. E. Pelletan................... 96
M. Marc Monnier.. 288
M. Paul Marchegay.. 383
M. le pasteur Petit... 384
M. Philippe Plan... 384

ILLUSTRATIONS

Vue du temple de Charenton.................................. 388
Portrait et signature de Pierre Jurieu......................... 404
Portrait et signature de Claude Brousson...................... 422
Reproduction fac simile de l'édit de Révocation................ 440

ERRATA

Page 9, dernière ligne du texte, *lisez : Vair;* p. 27, l. 1, *lisez : duché;* et supprimez la virgule à la fin de la l. 4; p. 28, l. 11, supprimez le trait après 1547; p. 44, l. 20 et dernière ligne, remplacez 1 par 2; p. 70, l. 3, *lisez : (Arch. nat.* X²a, 96); p. 118, l. qui commence par 1°, *lisez : nationaux;* p. 229, l. 6, *lisez : familles*; p. 237, l. 15, *lisez : devez* a. l. de donnez; p. 279, mettez : COLBERT au-dessous de LOUIS; p. 288, avant-dernier alinéa, mettez M. à la place de 12; p. 292, l. 24, *lisez :* durant plusieurs *mois;* p. 300, l, 5, effacez : *sans date, Novembre*, 1536; p. 345, l. 11, *lisez :* 23 *août* 1572; p. 382, l. 3 du texte à partir du bas, *lisez : connaît;* p. 427, l. 19, *lisez : leur* œuvre; p. 437, l. 6, *lisez : larmes;* p. 472, l. 1, *lisez : du* refuge; p. 485, l. 5, *lisez :* 1er *sept.* 1685; p. 568, l. 16, placez *: une excellente lettre*, etc., à la fin de l'alinéa qui suit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES PROTESTANTS HOLLANDAIS EN FRANCE
En 1787.

Cent ans après la révocation de l'Édit de Nantes, un grand nombre de protestants fugitifs vinrent chercher en France un refuge. Ces protestants étaient des républicains. La cour de Versailles ne crut devoir leur refuser ni un asile, ni des secours.

En 1787, la république des Provinces-Unies était livrée au désordre. Deux partis se disputaient avec acharnement le pouvoir. Le stathouder Guillaume V, cousin germain de George III d'Angleterre, beau-frère du roi de Prusse Frédéric Guillaume II, s'efforçait de rattacher à la politique anglaise un pays sur lequel il se croyait une autorité quasi royale. Les *patriotes*, qui ne voyaient dans le prince de Nassau « que le premier citoyen et le premier serviteur de la république », luttaient pour réduire ou même pour détruire son pouvoir et ses prérogatives. L'Angleterre encourageait le stathouder et lui promettait son appui, la France soutenait les patriotes et leur prouvait son bon vouloir. La lutte séculaire entre la maison d'Orange et les patri-

ciens municipaux continuait sous une forme nouvelle, elle devait encore une fois aboutir à des scènes violentes.

Guillaume V eut recours à la voie des armes pour soumettre ses adversaires, et ne fut pas heureux dans ses tentatives belliqueuses. Déjà il avait dû quitter la province de Hollande. Un incident, futile en apparence, vint rétablir les chances en sa faveur.

La femme du stathouder, Wilhelmine de Prusse, princesse énergique et hautaine, douée d'une force d'âme que ne possédait pas son mari, voulut se rendre à La Haye, pour inspirer courage aux partisans abattus de la cause orangiste. Elle vit son voyage interrompu. La Commission souveraine nommée par les États de Hollande lui demanda de ne pas entrer dans une ville où sa présence pouvait amener des émeutes. Le roi de Prusse, qui savait pouvoir compter sur l'appui du cabinet britannique, réclama aussitôt satisfaction de prétendus outrages commis envers sa sœur. La cour de Versailles déclara qu'elle approuvait la conduite des patriotes, et qu'elle les soutiendrait par tous les moyens. Mais la France, déjà troublée par les approches de la révolution, n'avait ni une armée, ni des finances qui pussent lui permettre d'entrer en lutte contre les forces réunies de la Prusse et de l'Angleterre. Ses protestations ne furent pas écoutées, ses menaces ne furent pas exécutées.

L'armée prussienne commandée par le Duc de Brunswick passa la frontière au mépris du droit des gens (13 sept. 1787). En dix jours elle occupa la Hollande entière. Tout avait manqué à la fois aux patriotes. La France ne vint pas à leur secours. L'officier général[1] auquel ils avaient donné le commandement de leurs troupes les trahit. La mer, qui avait sauvé la Hollande des attaques de Philippe II et de Louis XIV, fut impuissante à les défendre, les digues furent en vain

1. Frédéric, Rhingrave de Salm. Il devait mourir en 1794 à Paris sur l'échafaud révolutionnaire après une vie agitée et méprisable.

rompues. Le vent n'était pas favorable. L'époque des basses marées était arrivée.

La ville d'Amsterdam, elle-même, malgré une résistance honorable dut enfin ouvrir ses portes. Le stathouder ou, pour mieux dire, la princesse sa femme, ne surent pas user avec modération de la victoire remportée par les soldats prussiens. Leurs adversaires les plus résolus furent déclarés déchus de toute fonction et incapables à jamais de servir la république. « La populace orangiste, soutenue par les envahisseurs, donna libre carrière à sa violence[1]. Un grand nombre de familles patriotes quittèrent la Hollande où elles ne se sentaient plus en sûreté. MM. de Capellen, de Witt, d'Averhoult, de Pallandt, Bicker, Abbema, vinrent s'établir en France. Leur exemple fut suivi par beaucoup de leurs compatriotes appartenant à toutes les classes de la société[2]. » Le gouvernement français qui

1. « La désolation est universelle dans les Provinces » écrivait, le 23 octobre 1787, M. Caillard chargé d'affaires de France à La Haye. « On ne peut se faire une idée des maux que la populace déchaînée et les troupes prussiennes ont occasionnées. La rage de piller et de détruire a recommencé au bout de quelques jours avec autant de violence que jamais. » (Arch. aff. étrangères. Hollande, sept.-oct. 1787.)

M. Mariane, commissaire de France à Rotterdam écrivait, de son côté, le 12 novembre : « On ne peut se faire une idée des dégâts qu'ont commis les Prussiens, soit en corps d'armée, soit chaque soldat séparément. Les officiers ont envoyé chez eux des ballots entiers de meubles et jusqu'à des voitures qu'ils ont prises pour leur part du pillage. Les soldats ne se sont point oubliés. »

2. Il est difficile d'évaluer d'une manière exacte le nombre des réfugiés hollandais, mais ce fut bien là une vraie émigration. Les archives des affaires étrangères contiennent des renseignements curieux sur l'organisation des secours accordés aux fugitifs les plus malheureux. L'on procéda à toute une enquête administrative pour trouver le lieu le plus favorable à l'établissement d'une véritable colonie ; l'on forma un service spécial qui disposa de fonds considérables. Près de cent mille livres furent dépensées pour diriger de Bruxelles sur la France les patriotes qui avaient d'abord cherché asile dans la capitale du Brabant. Saint-Omer devint l'un des centres des Hollandais. En février 1788, il se trouvait dans cette ville mille cinquante et un émigrés, quatre-vingts femmes et cent sept enfants. Le chiffre des secours qui leur étaient accordés se montait à 10,500 livres par semaine environ (Archives des affaires étrangères, Hollande, vol. 575). Les chefs des patriotes, MM. de Capellen et de Witt, entre autres, s'occupèrent avec zèle de l'établissement de leurs concitoyens, dont beaucoup se fixèrent à Paris.

n'avait pas su ou qui n'avait pas pu les défendre s'inquiéta de leur sort[1]. « Le roi veut établir de l'économie, mais il ne la consultera pas en ce qui concerne les réfugiés hollandais, » déclara aux représentants des fugitifs M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères.

« Il est de la justice et de la dignité du roi d'effectuer les promesses de munificence, de protection et d'hospitalité que son ambassadeur a été autorisé à leur faire », disait un mémoire remis par M. de Saint-Priest tout récemment nommé au poste de La Haye[2]. L'intérêt était d'accord avec la justice pour conseiller cette conduite, et cette idée se trouve reproduite dans plusieurs rapports. L'on pouvait faire « un emploi utile des individus pour le commerce, pour l'agriculture, pour l'armée ». Les banquiers, les industriels, les ouvriers hollandais contribueraient à la prospérité publique. Les soldats et les officiers très nombreux « dispenseraient de prendre sur la population du royaume ». Il est aisé de sentir qu'en profitant de leurs services, le roi se ménagerait des moyens de s'attacher des familles nobles de la république, surtout celles de la province de Gueldres, qui « étant pauvres, ne tiennent au stathouder que par les emplois militaires dont il dispose ».

1. L'impression produite sur le public français lui-même fut remarquable. Mirabeau protesta dans plusieurs lettres ou brochures contre l'invasion prussienne. L'on assure que le pasteur Marron lui servit de collaborateur pour son pamphlet : aux Bataves, sur le stathoudérat. Marron ayant appliqué aux Prussiens ces vers de Virgile :

Impius haec tam culta navalia miles habebit
Barbarus has segetes !

vit sa position menacée comme chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris. Parmi les réfugiés qui reçurent une pension du gouvernement français l'on remarque deux pasteurs, MM. Marcel et Villepoix. Leur nom semble indiquer qu'ils étaient d'origine française.

2. Le comte de Saint-Priest avait dû s'arrêter en Belgique, sans pouvoir gagner le lieu de son ambassade. « Si Saint-Priest veut entrer à la Haye, il devra arborer la cocarde orange, » écrivait sir James Harris, ministre d'Angleterre aux Pays-Bas. M. de Saint-Priest fut chargé des premiers secours pour les fugitifs hollandais.

Mais une mesure était nécessaire avant toute autre[1] pour encourager les patriotes. Il fallait leur assurer la liberté de religion. « Parmi les facilités qu'à tant de titres la France doit offrir aux patriotes hollandais, la liberté d'exercer leur religion doit tenir le premier rang. Il faut observer que le plus grand nombre de ces réfugiés pris dans l'ordre de la bourgeoisie est accoutumé à une vie intérieure et religieuse et que la privation du culte protestant lui serait très sensible. » Le baron de Capellen insiste aussi sur ce point, dans un mémoire remis à M. de Montmorin, et qui fut discuté au Conseil : « Il faudrait qu'ils pussent jouir d'un culte comme celui dont jouissent les catholiques en Hollande et en Angleterre... et que les luthériens

Plusieurs des mémoires les plus importants sur l'émigration des patriotes furent adressés par lui à Montmorin.

1. Sur la proposition de Saint-Priest, M. de Montmorin écrivait le 25 octobre 1787 au comte de Brienne pour lui demander d'utiliser les officiers hollandais : « Sa Majesté en a fait la promesse formelle. On pourrait rendre utile la dépense dont il s'agit en créant la légion de la Meuse proposée par M. le comte de Saint-Priest. Comme elle ne suffirait pas à beaucoup près pour fournir au débouché de tous les officiers hollandais, on pourrait y suppléer par la formation du régiment royal liégois, régiment dont la levée avait été promise au prince de Liège, et convenir que pour cette fois la moitié des officiers du régiment royal liégeois seraient hollandais. Je regarde la création des deux corps dont il s'agit comme tenant à la considération et à l'intérêt politique du roi. » — Le 26 octobre, M. de Brienne, en répondant à Montmorin, rappelait l'état de pénurie du trésor et la nécessité « d'éviter toute augmentation dans les dépenses indispensables. Il est à désirer que l'on pût se contenter de la levée d'un seul corps, au moyen duquel on pourvoierait peut-être snffisamment à l'emploi qu'il convient de faire des patriotes hollandais, et qui fournirait l'occasion de remplir les engagements pris par le roi avec le prince évêque de Liège. Le prince sera tenu de composer ce régiment de soldats patriotes hollandais au moins pour la plus grande partie. Il sera tenu de composer les deux tiers ou du moins la moitié des officiers de patriotes hollandais. » Ces extraits prouvent l'importance de l'émigration. Il est assez curieux de voir en 1787 l'évêque de Liège se charger de la formation de ce régiment pour la France, et plus curieux encore de voir le gouvernement royal lui imposer l'obligation de nommer des officiers pour la plupart protestants. — En 1792, lors de l'invasion de la France, un grand nombre de volontaires hollandais prirent place dans l'armée de Dumouriez pour combattre les soldats prussiens. On pensa même à nommer « légion batave » le corps dont ils faisaient partie. L'on finit par adopter le nom de « légion étrangère ».

et les anabaptistes, qui ont été enveloppés dans la commune détresse[1], eussent les mêmes avantages. » M. Dewick, consul de Hollande à Dunkerque, où s'étaient réfugiés beaucoup de ses compatriotes, écrivait en même temps au prince de Robecq : « Le gouvernement permet l'exercice de la religion protestante à Bordeaux aux négociants étrangers qui sont établis dans cette ville, cela me fait espérer que Sa Majesté voudra bien accorder la même faveur à Dunkerque. »

« Il est difficile, sans doute, reconnaissait le mémoire envoyé par Saint-Priest, d'élever pour cet effet des temples protestants ou d'y destiner des églises inutiles, d'autant que l'asile que les Hollandais choisiraient en France n'est pas fixé, et que les convenances des individus peuvent beaucoup différer à cet égard; mais il paraîtrait de la justice du roi de déclarer qu'un nombre de familles hollandaises pourrait avoir une chapelle intérieure du culte protestant dans le royaume, de la même manière que cela se pratique pour les catholiques en Hollande, et qu'un plus grand nombre de protestants seraient autorisés à bâtir un temple, s'il en avait les moyens pécuniaires. » — « Qui sait, disait encore l'auteur de ces remarques, si les petits-fils de Français réfugiés en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes[2], aujourd'hui persé-

1. Dans un intéressant rapport conservé aux Affaires étrangères, les réfugiés sont divisés en quatre classes : 1° les militaires ; 2° les nobles et les régents (ou conseillers des villes) ; 3° les bourgeois, manufacturiers et commerçants ; 4° les ouvriers. Autant le gouvernement français désire favoriser l'établissement des trois premières classes, autant il se montra peu disposé à développer l'émigration des ouvriers qui ne peuveut apporter aucune richesse, qui ne travailleraient qu'aux dépens des ouvriers français, et dont le soutien serait très lourd pour le trésor (Archives des aff. étrangères, Hollande, vol. 575.)

2. Dans une liste dressée par M. de Witt « des officiers hollandais qui ont conservé au service de France les rangs qu'ils avaient en Hollande » se trouvent les noms suivants, d'origine française. Lieutenant-colonel : Poupart. Major : de Monthion. Capitaines : Châteauvieux, de Jeausseaud, Gillet. Lieutenants : Godefoy, de Moulin, Le Febvre, le comte des Portes « qui, de capitaine, avait été fait lieutenant-colonel en 1787, a été fait colonel avec un traitement conforme à ce grade ». Il devait être un descendant de réfugiés. M. d'Averhoult qui obtint « le brevet et traitement de colonel » l'était aussi. Je remarque encore

cutés dans leur patrie adoptive, ne viendraient pas rapporter en France leur industrie et leurs capitaux, lorsqu'ils pourront y pratiquer ouvertement cette même religion, seule cause de l'expatriation de leurs pères. Ce serait pour la France un dédommagement de la déplorable révolution que vient d'éprouver la république de Hollande et peut-être un moyen d'y conserver des intelligences. » Pour résumer cet aperçu, on propose une déclaration du roi qui permette aux patriotes hollandais d'établir des chapelles ou des temples dans les villes du royaume où leur nombre fixé par la loi leur en donnerait le droit, et qui fasse envisager cette mesure « comme un acte de justice de Sa Majesté envers des infortunées victimes de leur attachement à l'alliance de la France ».

C'était se flatter que de croire le nombre des fugitifs hollandais assez considérable pour dédommager la France de l'échec profond que venait de subir sa politique; parmi les descendants des émigrés de la Révocation, la plupart ne rentrèrent pas dans la patrie qu'avaient dû quitter leurs pères; à ceux-là mêmes qui vinrent y chercher un refuge contre une persécution nouvelle, la France appauvrie et troublée ne put bientôt offrir que des secours diminués et un asile incertain[1];

les noms suivants, dans une autre liste: de Clarion, Bonhomme, du Bois, Braconier, Chassé, du Val, de Quay, de Ponthier, de la Fontaine. Pendant les huit premiers mois de leur séjour en France, tous les officiers hollandais furent payés suivant le rang qu'ils avaient eu en Hollande. En mai 1788, M. de Brienne prit une décision par laquelle il renvoya sans brevet et sans pension les officiers créés par les États de Hollande en 1787. Cent quarante seulement furent admis définitivement au service de France. Sur ces cent quarante, soixante-dix-neuf perdirent un grade. Ils « réclamèrent avec respect » contre une mesure qu'ils déclaraient « évidemment injuste à leur égard ».

1. Dans son discours prononcé le 4 mai 1789 à l'ouverture des États-Généraux, M. Necker fixa à 829 mille livres la somme annuelle à attribuer aux réfugiés hollandais. Le comité des finances de l'Assemblée nationale maintint cette somme dans son rapport du mois de mars 1790 : « Il n'y a point d'économie à proposer sur cet article et la nation ne peut que se plaindre que les circonstances ne lui permettent pas de plus grands sacrifices. » Dès 1791, par suite de changement de taxes, cette somme était réduite de près d'un quart. MM. de Witt, Abbema, etc., écrivaient au président de l'assemblée pour lui recomman-

mais l'idée exprimée dans le document qui vient d'être cité n'en reste pas moins intéressante, et les événements de 1787 aux Pays-Bas n'en eurent pas moins une favorable influence sur les mesures libérales prises à l'égard des protestants.

Je n'ai pu retrouver dans les archives des affaires étrangères la réponse faite par le garde des sceaux, M. de Lamoignon, au mémoire de Saint-Priest que lui avait communiqué Montmorin. Ce mémoire ne dissimulait pas les objections des adversaires de la tolérance. « Peut-être envisagera-t-on comme une difficulté à la chose de devancer par cette mesure la concession de la liberté du culte protestant dans le royaume. » La réponse était facile. « Une telle disposition ne serait-elle pas plutôt un acheminement convenable à la loi qu'on espère obtenir, à cet égard, de la sagesse du roi et de son conseil? »

Au mois de novembre 1787, Louis XVI rendait l'édit célèbre qui détruisait en partie les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. Le préambule de l'acte royal disait : « Notre résolution était déjà arrêtée dans nos conseils, et nous nous proposions d'en méditer encore quelque temps la forme légale, mais les circonstances nous ont paru propres à multiplier les avantages que nous espérons de recueillir de notre nouvelle loi, et nous ont déterminé à hâter le moment de la publier. »

Parmi les circonstances propres à multiplier les avantages de la loi nouvelle comptait assurément le mouvement d'émigration qui s'était produit parmi les Hollandais[1]. « L'émi-

der leurs malheureux concitoyens. « Ils demandent que les économies qui se font chaque jour sur cette somme par la mort ou le départ des patriotes puissent être invariablement et dans une juste proportion employées à l'objet de la destination primitive. » L'émigration continuait encore à ce moment, et beaucoup de familles étaient arrivées en France après la confection des listes.

1. Les continuateurs des Mémoires secrets de Bachaumont disaient à ce sujet, le 12 novembre 1787 (t. 35, p. 179) : « On parle de nouveau de la rentrée des protestants en France, et ce qui en fait renouveler le bruit, c'est l'empressement des puissances étrangères et surtout de l'empereur à accueillir les émigrants de Hollande qui cherchent à se soustraire aux vexations du parti stathoudérien.

gration continue toujours, et suivant toute apparence, elle sera encore plus considérable après l'hiver, écrivait de Rotterdam, le 15 novembre, le commissaire royal, M. Mariane. Suivant les lettres d'Amsterdam, il vient de partir de cette ville six familles emportant entre elles 8 à 10 millions de florins. Que deviendra la république, lorsqu'il n'y aura plus dans les Provinces-Unies, ni commerce, ni population[1] ? » Le 3 décembre, le même agent disait encore : « Je me réjouis d'autant plus, monsieur le comte, de la résolution qu'a prise Sa Majesté de fixer par une loi l'état civil des protestants dans le royaume, que j'ose me flatter d'y avoir un peu contribué par mes instances réitérées depuis que je suis employé ici. Indépendamment des avantages utiles que cette loi doit procurer à la France, quand même elle ne déterminerait pas les Hollandais mécontents, en y allant chercher un asile, d'y transporter leur fortune et leur industrie, il en résulterait toujours un grand bien pour nos affaires dans ce pays-ci, si jamais le roi peut y rétablir son influence. »

Les résultats heureux que l'on pouvait se promettre de l'arrivée en France des réfugiés hollandais devaient être compromis par les troubles, qui déjà commençaient à agiter

s'imagine que si on leur offrait des conditions avantageuses, nombre de familles françaises, qui ont fui la persécution en 1685, chercheraient aujourd'hui un asile dans le beau royaume qu'elles regrettent toujours. On assure que M. de Malesherbes a sur cet objet un ouvrage très bien fait. » Pendant que Malesherbes plaidait la cause des protestants, la maréchale de Noailles et madame de Genlis qui portait alors le titre de marquise de Sillery, unissaient leurs efforts pour faire maintenir le système d'intolérance. Elles en étaient punies par le quatrain suivant, qui courait Paris :

Noailles et Sillery, ces mères de l'église,
Voudraient gagner le parlement :
Soit qu'on les voie ou qu'on les lise
Par malheur, on devient aussitôt protestant.

1. La cour stathoudérienne s'inquiéta de ce mouvement, et fit adresser à l'Empereur, entre autres, des remontrances sur le bon accueil qu'il réservait aux fugitifs. Le cabinet de Vienne répondit à ces plaintes avec une ironie hautaine.

la France elle-même. Le gouvernement de Louis XVI avait surpris l'Europe par son intolérance, le gouvernement révolutionnaire devait l'effrayer par ses folies sanguinaires. Les républicains des Pays-Bas pouvaient applaudir à l'élan généreux de 1789; l'échafaud de 1793 leur faisait horreur. L'un d'entre eux, M. d'Averhoult, fut élu député à l'Assemblée législative qu'il eut l'honneur de présider. Il avait courageusement lutté aux Pays-Bas pour la cause de la liberté; c'est pour elle qu'il continua de combattre en France. Après avoir protesté dans la séance du 21 juin 1792 contre les outrages dont le roi Louis XVI venait d'être victime, il fit voter le 1er juillet un décret pour réprimer les sociétés populaires. Le 13 août il donna sa démission, et quitta Paris. Rencontré par des paysans lorrains au moment où il allait passer la frontière, il se brûla la cervelle pour ne pas tomber entre leurs mains. En 1794, la Convention prit, au sujet des émigrés hollandais, deux résolutions qui semblent contradictoires. Un arrêté du Comité de Salut public interdit de leur donner des passeports pour retourner dans leur pays. Un arrêté du Comité des finances défendit à la Trésorerie de leur payer les secours accordés en 1787. Les révolutionnaires n'ont jamais admis la logique.

Louis XIV, en 1685, avait agi comme un révolutionnaire et toute la gloire de son règne ne doit pas faire oublier le mal causé par ses mesures arbitraires.

Deux siècles se sont écoulés depuis que les protestants fidèles à leur foi ont dû quitter le sol natal. Cent ans bientôt nous séparent de la révolution. La France souffre encore des suites de la révocation de l'Édit de Nantes. Elle n'est pas remise encore de la secousse terrible de 1793. Dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, il faut plus de temps pour réparer une faute que pour la commettre.

Pierre de Witt.

DOCUMENTS

Exposé sommaire des circonstances dans lesquelles LOUISE DE COLIGNY, princesse d'Orange, fit, en 1620, son testament, et texte de cet acte.

Presque en même temps que ce document parvenait place Vendôme, le neveu et héritier de M. Paul Marchegay, auquel M. J. Bonnet rendait récemment un suprême hommage, y déposait un recueil manuscrit de près de 200 lettres de Louise de Coligny, rassemblées et annotées il y a longtemps déjà par l'ancien collaborateur du *Bulletin :* cette correspondance a été léguée par lui à la Société pour le cas où elle consentirait à la publier, et le Comité a nommé une commission chargée d'examiner la question. Parmi les pièces qui accompagnent ces lettres se trouve précisément une copie du testament de la fille de l'amiral; elle ne se distingue de celle que publie aujourd'hui le savant historien de la famille de Coligny que par quelques différences de lecture, indiquées en note.

Le Comité de rédaction.

§ 1.

Louise de Coligny, princesse d'Orange, dans une lettre du 7 mars 1620, datée de La Haye[1], annonça à la duchesse de la Trémouille, sa belle-fille, qu'elle irait prochainement en France, où elle comptait passer quelques mois, « ce dont elle se réjouissait fort, dans l'espérance, avec » l'aide de Dieu, de la voir à Paris. »

Les États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas avaient été efficacement secondés par la princesse, dans maintes circonstances où leurs intérêts étaient en jeu, et ils lui avaient, plus d'une fois, exprimé leur gratitude par l'emploi d'expressions telles que celles-ci, consignées, dès l'année 1598, dans une de leurs lettres[2] : « Madame, nous savons » avec quelle affection vous embrassez la poursuite du bien et advance-

1. Archives de M. le Duc de la Trémouille.

2. Recueil officiel des *Résolutions* des États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, à la date du 22 novembre 1598 (Archives générales des Pays-Bas).

» ment de nos affaires auprès du roi, et rendés peine pour nous conser-
» ver sa faveur; dont nous avons un très grand contentement et vous en
» remercions bien fort, priant qu'il plaise à Vostre Excellence y conti-
» nuer... nous ne fauldrons, l'occasion s'offrant, à vous faire paroistre
» combien nous estimons ceste vostre bonne volonté envers nous. »

Au moment de son départ, la princesse donne aux États-Généraux une nouvelle preuve de sa serviabilité. On lit, en effet, dans le recueil officiel des *Résolutions* de ces États, sous la date du 23 avril 1620, ce qui suit : « Le président expose que madame la princesse d'Orange l'a informé de » l'intention qu'elle a de partir pour la France, *Lundi prochain*, et il » ajoute qu'elle invite messieurs des États à lui faire savoir ce qu'ils » pourraient avoir à lui recommander. — Sont députés messieurs Van » den Horst et Vimmerum pour aller remercier Son Excellence et lui » souhaiter un heureux voyage. »

Dans la matinée *du Lundi*, la princesse, que son fils, Frédéric Henri, ne pouvait point, cette fois, accompagner en France, écrivit, de La Haye, au comte Guillaume de Nassau [1] : « Monsieur mon neveu, c'est en ayant » le pied à l'estryer que je vous dy encores une fois à Dieu, et vous sup» plie me conserver vostre bonne grâce et me mander quelquefois de » vos nouvelles. J'ay à vous rendre aussy mille grâces d'une lettre que » j'ai veu que vous avez escrite à mons^r Hugues [2], par laquelle vous » faites bien paroistre l'affection que vous portez à votre cousin [3]. Je » vous supplie luy vouloir continuer et lui rendre toujours de bons » offices, je vous baise les mains et prie Dieu vous avoir tous en sa » sainte garde. »

Le prince Frédéric Henri conduisit sa mère à Anvers, où il dut se séparer d'elle, sans se douter qu'elle le serrait dans ses bras pour la dernière fois.

Philippe de Mornai, informé de l'arrivée de la princesse en France et de l'espoir qu'elle avait exprimé de le revoir, écrivit, le 9 juin, de Saumur, où il vivait confiné, à Dumaurier, ambassadeur à la Haye [4] : « Je » me promets de voir madame la princesse d'Orange en ce lieu, si elle » continue son dessein. Ce ne sera sans discourir de beaucoup de choses

1. Archives générales des Pays-Bas.

2. Hugues était secrétaire du Conseil d'État, à Utrecht. Les archives de la maison d'Orange-Nassau possèdent plusieurs lettres que Louise de Coligny adressa, de Leyde, de Flessingue et de Middelbourg à Hugues, en 1585 et en 1586.

3. Le prince Fédéric-Henri de Nassau.

4. Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay, édition in-4°, t. IV, p. 358.

» passées, desquelles la mémoire sera peut-être plus agréable que le » sentiment des présentes. »

Louise de Coligny, à l'âge de soixante-cinq ans, ne retrouva plus en France qu'un cercle restreint de parents et d'amis, à raison des vides qu'avait causés la mort. Aimer et se sentir aimée était pour son cœur un double privilège : aussi, fidèle plus que jamais à ses affections, aspirait-elle à ne pas se séparer de ce cercle d'élite. Elle dut toutefois le quitter momentanément et reparaître à la cour, pour y donner à la reine-mère et au jeune roi une nouvelle preuve de l'attachement qu'elle leur portait.

Elle avait, non seulement sous le règne de Henri IV, mais encore sous celui de son successeur, rendu à la France des services signalés : dès lors, il s'agissait, en 1620, pour le chef de l'État et pour ses conseillers, d'acquitter, vis-à-vis d'une femme éminente, telle que la princesse d'Orange, une dette de reconnaissance, d'une part, en l'entourant d'égards et de bons procédés auxquels elle avait droit, et, de l'autre, en accomplissant, au point de vue d'intérêts privés qu'elle était venue sauvegarder en France, certains actes de justice sur lesquels des assurances positives l'avaient autorisée à compter. Or, s'il est constant que les égards et les bons procédés ne lui manquèrent pas, il l'est aussi, quant aux actes de justice formellement promis, qu'ils se firent indéfiniment attendre.

Rien de plus précis sur ce double point que les lignes suivantes, empruntées à la correspondance de Dumaurier avec de Puysieux, conseiller d'État et secrétaire des commandements du roi.

« Madame la princesse d'Orange, écrivait Dumaurier, le 9 juin 1620 [1], » fait un très grand récit de l'honneur qu'elle a reçu de Sa Majesté, de » la royne et de tous, en général, particulièrement de vous, qui estes » supplié très humblement par moy de moyenner que ce bon accueil se » termine, en effet, à son contentement; ce que je croy importer au service de Sa Majesté, qui est ma principale visée. »

A quatre mois de là, la princesse avait si peu sujet d'être satisfaite, que Dumaurier, s'adressant de nouveau à de Puysieux, lui disait [2] : « Madame la princesse d'Orange me mande qu'elle repartira bientost » pour s'en revenir pardecà, mais se plaint de ce qu'on n'a rien fait pour » elle de ce qui luy avait été promis, je vous supplie très humblement » que Sa Majesté ne permette qu'elle reparte de France sans luy effectuer les assurances qui, tant de foys, luy ont été données, vous protestant qu'il y va plus de son service que je ne vous puis dire. »

1. Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 15, 958, f° 151.

2. Lettre du 4 octobre 1620 (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 15, 958, f° 169).

Le 1er novembre 1620, Louise de Coligny tomba malade, au château de Fontainebleau. Une grave pleurésie, dont elle fut atteinte, ayant fait de rapides progrès contre lesquels les médecins avaient en vain lutté, elle vit, en chrétienne soumise, approcher sa fin, et accueillit avec une touchante gratitude l'assistance spirituelle d'une pieuse femme, sa coreligionnaire, et d'Étienne de Courcelles, ministre de l'Église réformée de Bois-le-roi.

Le 8 du même mois, elle se décida à formuler, dans un acte authentique, ses dernières volontés. Ce jour était un dimanche : elle en avait consacré, sur son lit de souffrances, la majeure partie à se recueillir devant Dieu et à prier pour tous ceux qu'elle aimait, lorsque, dans la soirée, arrivèrent au château deux notaires qu'elle avait fait appeler; car leur ministère lui avait paru indispensable, alors qu'elle ne se sentait plus en état d'écrire, et qu'il lui restait à peine la force de signer. La lucidité de son intelligence demeurait, d'ailleurs, complète; plus élevées et plus pures que jamais se manifestaient les aspirations de son noble cœur. Le temps pressait, et elle voulait, à l'approche de l'heure suprême, consigner, dans le testament qu'elle se disposait à dicter, d'abord l'expression de sa foi, puis celle de sa sollicitude pour diverses personnes dont elle désirait assurer, ou tout au moins alléger le sort. De là, dans l'acte ci-après reproduit, une longue série de dispositions, qui toutes témoignent de l'inépuisable bonté de la pieuse et charitable testatrice[1].

Indépendamment de ces dispositions, deux choses, dans cet acte, sont à remarquer, savoir :

1° Le désir exprimé par la princesse que sa dépouille mortelle soit déposée, en Hollande, auprès de celle du prince, son mari;

2° La confiance dont elle investit son fils et son frère, Charles de Coligny, quant à l'exécution de ses dernières volontés.

La confiance qu'elle a en son fils est naturelle.

Celle qu'elle accorde à son frère est d'autant plus frappante, quand on la considère de près, qu'elle se produit comme une révélation des fruits salutaires que portent, dans un cœur chrétien, un esprit de support, un dévouement et une puissance de relèvement inspirés par l'amour fraternel.

Qu'avait été, dans sa jeunesse, Charles de Coligny pour sa sœur? il

1. Dumaurier, qui connaissait, par expérience, la bonté de Louise de Coligny, la signale avec raison comme l'un des traits saillants de son caractère. « Mon- » sieur l'admiral, dit-il, aimait tendrement sa fille, et l'estimait fort, à cause de » sa prudence et de sa modestie. Elle gagnait d'abord l'amour et le cœur d'un » chacun par une parole douce et charmante, et l'estime générale par un rai- » sonnement fort et *par une bonté angélique.* » (*Mém.* p. 178.)

l'avait navrée, en 1590, par une coupable défection, en descendant du haut rang de fils de l'amiral de France au rôle abject de suppôt des Ligueurs et de l'Espagne. Dans sa douleur, Louise s'était écriée[1] : « Je » ne pouvois croire qu'il se pût tant oublier. Cela touche tellement le » plus vif de mon âme, que je ne m'y puis résoudre. En toutes mes autres » afflictions je trouve de la raison pour me consoler; mais en ceste-cy je » n'en trouve point; car, m'estant si proche, il me semble que c'est une » partie de moi qui a failly en son honneur et en chose qui m'est si sen- » sible qu'il n'est pas possible de plus. »

Toutefois Louise, en sœur vraiment chrétienne et, par cela même, fidèlement aimante, ne désespéra jamais. Aussi, que ne fit-elle pas, pour arracher son frère à l'abîme de honte dans lequel il s'était laissé entraîner! par ses exhortations, toujours judicieuses, toujours empreintes de délicats ménagements, elle éveilla et affermit en lui le repentir et le besoin du pardon. Ses efforts persévérants furent couronnés de succès, car le jour vint où elle eut la joie de constater qu'elle avait réussi à faire rentrer son frère dans le sentier du devoir et de l'honneur.

Sûre de lui désormais, elle s'attacha, avec un redoublement d'ardeur, à le délivrer complètement des périls inhérents à la déplorable situation qu'il s'était faite, et de laquelle il aspirait enfin à se dégager. En conséquence, dans le cours de l'année 1593, alors que Charles de Coligny était prisonnier, elle appela sur lui le pardon et la commisération du monarque. Son appel fut entendu ; et l'on aime à rencontrer tout à la fois un hommage rendu à son admirable dévouement fraternel et une preuve de la générosité de cœur de Henri IV, dans ce passage d'une lettre qu'elle reçut de ce prince : — « Ma cousine, j'ay veu ce que vous m'avez » escript touchant vostre frère, auquel la faulte qu'il a faicte ne sçau- » roit avoir tant de force que de faire perdre une bonne grâce, comme le » mérite de ses parens et vostre considération particulière luy peuvent » valoir à luy remectre ; il avoit composé de sa première prinse, mais il a de » nouveau esté prins, à quelque rencontre depuis advenue, dont toutefois » l'on ne m'a encores mandé les particularitez. Quand je les sçauray, s'il » est encore prisonnier, je le gratifieray volontiers de ce que je pourray, » suyvant la recommandation que vous m'en avez faicte, laquelle je » n'attribue moins au zèle que vous avez à mon service, qu'à l'amour et » charité que vous luy debvez, pour la proche consanguinité dont il vous » appartient, de sorte que l'office que vous faictes en cela vous acquiert » double mérite, et je vous en sçay très grand gré[2]. » Grâces aux dé-

1. Lettre du 24 février 1591, à Turenne (Archiv. nat. de France, R^2. 53).
2. Lettre d'avril 1593 (Archiv. de la maison d'Orange-Nassau, n° 2, 202^6).

marches et à l'incessante sollicitude de sa sœur, Charles de Coligny, après s'être relevé de sa profonde déchéance, obtint le pardon du roi, et se réhabilita si bien à ses yeux, qu'il fut autorisé à rentrer dans l'armée[1].

On le voit : en 1620, un douloureux passé s'était en quelque sorte effacé pour Louise de Coligny. Heureuse d'avoir reconquis le seul frère qui, depuis l'année 1591, lui restât, et qui, sans elle, eût été peut être à jamais flétri et perdu, elle voulut, le 8 novembre, couronner, par un insigne témoignage d'estime et d'affectueuse confiance, l'œuvre de salut et de régénération, dans les phases ardues de laquelle son amour fraternel l'avait constamment soutenue.

Inébranlable foi de la femme chrétienne, culte des pieux souvenirs entretenus par le cœur de la veuve, amour maternel, fidélité de l'affection fraternelle, gratitude pour les services rendus, témoignages d'amitié, sollicitude pour le bien-être d'autrui, soin des Églises réformées et de leurs pauvres : voilà ce qui, comme autant d'émanations du cœur de la princesse, ressort de son testament; acte auquel s'attache, sous ces divers rapports, un intérêt d'autant plus grand qu'il repose sur le respect dû à la mémoire de cette femme excellente.

§ 2.

Texte complet du testament[2].

« Pardevant E. Linceau[3] et Estienne Morlon, notaires royaux et » gardes-notes héréditaires en la prévosté et chastellenye roïalle de » Samoye[4] et Fontainebleau, fut présente en sa personne, très » haulte et très puissante princesse Louyse de Colligny, princesse » d'Orange, dame de Chasteau-Regnard et autres lieux, vefve de » feu très hault et très puissant seigneur Guillaume de Nassau, » prince d'Orange, comte de Nassau, et estant de présent en ce lieu » de Fontainebleau, logée au chasteau dudit Fontainebleau, gisant » au lict, malade, seyne toutesfois de son esprit et entendement ;

1. Dès l'année 1597, il figura dans un acte authentique en qualité de « capi» pitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté » (Du Bouchet, *Preuves de l'hist. de la maison de Coligny*, in-8°, f° 607, et suiv.).

2. Ce texte est celui d'une expédition de l'acte authentique du 8 novembre 1620, déposée aux archives de la maison d'Orange-Nassau, n° 2145.

3. *Alias* Esme Bluceau.

4. *Alias* Samoys.

» considérant qu'il n'y a rien plus certain que la mort, ni moings » incertain que le jour et heure d'icelle, ne voullant mourir sans » tester, a faict, nommé, dict[1] et ordonné son testament et ordon- » nance de dernière volonté, selon et en la forme et manière qui » ensuit :

» Premièrement a recommandé son âme à Dieu, le Créateur, et » à Jésus-Christ, son fils; a toujours vescu selon Dieu, en la reli- » gion réformée, en laquelle elle veut vivre et mourir.

» *Item* a ladict dame donné et légué à Diogènes Chamaillard, son » maistre d'hostel, la somme de trois mil livres tournoys à une fois » paїée.

» *Item* a donné et légué à Gédéon de Vaufin[2], son escuyer, la » somme de trois mil livres tournoys, aussy à une fois paїée.

« *Item* a donné et légué à Vanghélize[3], son argentier, la somme de » deux mil livres tournoys, à une fois paїée.

» *Item* a donné et légué à Jacob Danyn[4], son vallet de chambre » ordinaire, la somme de dix-huit cens livres tournoys, et ce, pour » subvenir à lui achepter ung office; ladite somme à une foys paїée.

» *Item* a donné et légué à Luc Lucas, dict La Cousture, vallet de » garderobbe de ladicte dame, la somme de cinquante livres tour- » noys, à une foys paїée.

» *Item* a donné et légué à Jacques Chambellan[5], son cuisinier, la » somme de trois cens livres tournoys, aussy à une fois paїée.

» *Item* a donné et légué à Estienne Grémy, ayde de cuisine, la » somme de cinquante livres tournoys à une fois paїée.

» *Item* a donné et légué au sommelier, qui est venu avec ladite » Dame testatrice en ce lieu de Fontainebleau, la somme de cent » livres tournoys, à une fois paїée. Ledit sommelier se nomme... » (le nom est laissé en blanc).

» *Item* a ladite dame donné et légué à ses deux pages, à chascun » la somme de soixante livres tournoys, priant ladite dame monsieur » le prince Henry, son fils, de voulloir prendre à son service lesdits » deux pages.

1. *Alias* dicté.
2. *Alias* Vaussy.
3. *Alias* Vanghilize.
4. *Alias* Ravyn.
5. *Alias* Chambellon.

» *Item* a donné et légué à Jehan Bertin [1], son carrossier, la somme » de soixante livres tournoys, en une fois païée.

» *Item* a donné au vallet ou dict cocher la somme de trente livres » tournoys, aussy à une fois païée.

» *Item* a ladicte dame donné et légué à ses deux laquais la somme » de cinquante livres tournoys à chacun, et à une foys païée.

» *Item* a donné et légué à madame de Chelandre la somme de » six mil livres tournoys à une fois païée.

» *Item* a donné et légué à madamoiselle de Vendremille la somme » de quinze cens livres tournoys, à une fois païée.

» *Item* a donné et légué à madamoiselle Doos [2] la somme de » quinze cents livres tournoys, à une fois païée.

» *Item* a donné et légué à madamoiselle de Briquenault la somme » de six mil livres tournoys, à une fois païée, à condition qu'elle » rendra et remettra à monsieur le prince Henry l'assignation que ladite dame luy avoit donnée à prendre sur M. le baron de Prix.

» *Item* a donné et légué à madamoiselle Angélyc la somme de » soixante livres tournoys, à une fois païée, pour l'ayder à la con- » duire à retourner en son pays.

» *Item* a donné et légué à Marye Hamon, sa femme de chambre, » la somme de cent livres tournoys, à une fois païée.

» *Item* a donné et légué à Perrone..., femme de chambre des » damoiselles, la somme de cinq mil quatre cens livres tournois, à » une foys païée, pour ayder à luy subvenir à vivre, le reste qu'il » plaira à Dieu la laisser en ce monde, en considération du long » service qu'elle a rendu à ladite dame.

» Ladite dame prye ledit seigneur prince Henry, son fils, de faire » nourrir et entretenir la petite Angélique de Portugal, jusques à » ce qu'elle soit mariée; et, lors de son mariage, elle veut et » ordonne luy estre donné par ledit sieur son fils la somme de » quinze cens livres, et à une fois païée.

» *Item* a donné et légué aux deux Guerniers [3], petites-filles de la » nourrice de madite dame, la somme de cent cinquante livres » tournois, à chascune, à une foys païée, laquelle somme ladite dame

1. *Alias* Baten.

2. *Alias* Door.

3. *Alias* Guérines.

» veult estre mise ès mains du sieur Chamaillard, son maistre d'hos-
» tel, pour subvenir à leur nécessitez.

» *Item* a donné et légué à Charlotte Mousche, vefve... Davon, la
» somme de deux cens livres tournois, à une foys païée.

» *Item* a donné et légué à Louyse Mousche, sa....., pareille
» somme de deux cens livres tournoys, aussi à une foys païée.

» *Item* a donné et légué à... Tassin, secrétaire du roy, employé
» au service de madite dame pour ses affaires, la somme de trois
» cens livres tournoys, à une foys païee, et prye madite dame mon-
» dit sieur le prince Henry, son fils, de vouloir continuer à employer
» ledit Tassin pour son service.

» *Item* a ladite dame donné et légué à l'église réformée de Bois-le-
» roy la somme de cinquante livres tournoys, à une fois païée, pour
» estre ladite somme distribuée, ordonnée et aulmosnée aux pauvres
» nécessiteux par les anciens et pasteurs de ladite église.

» *Item* a ladite dame donné et légué à l'église réformée de Chas-
» tillon-sur-Loing la somme de cent livres tournois, à une foys païée,
» pour estre icelle somme aulmosnée et distribuée par les anciens
» et pasteurs de ladite église aux pauvres nécessiteux qu'ils jugeront.

» *Item* donne et lègue pareillement à l'église réformée de Chas-
» teau-Regnard pareille somme de cent livres tournoys, à une foys
» païée, pour estre employée, distribuée et aulmosnée comme est
» déclaré en l'article précédent.

» Ladite dame veult et entend que la donation par elle faite cy-
» dessus à Charlotte Vaufin en faveur de mariage, escripte signée
» de sa propre main, de la somme de six mil livres tournois ayt lieu
» et soit exécutée de point en point, selon sa forme et teneur, priant
» ladite dame mondit sieur le prince Henry, son fils, icelle avoir
» pour agréable et l'exécuter.

» Et du surplus de son testament s'en est ladite dame submise et
» rapportée, submet et rapporte à la volonté et discrétion dudit sieur
» prince Henry, son fils, et de hault et puissant seigneur messire
» Charles de Colligny, chevalier des ordres du roy, seigneur d'An-
» delot, d'Inteville, marquis de Colligny et de Saint-Bry, lieutenant-
» général pour Sa Majesté en Champagne, ledit sieur d'Andelot à ce
» présent, qui a volontairement accepté ladite charge.

» Veult ladite dame que tous les meubles qu'elle a à présent en la
» ville de Paris soient portez au lieu de Chasteau-Regnard, pour

» estre d'iceux, ensemble de ceux qui sont audict lieu de Chasteau-
» Regnard, faict inventaire, pour estre conservez pour ledict sieur
» prince Henry, son fils; comme aussy a ladicte dame délaissé et
» délaisse toutes ses bagues, pierreries et vaisselle d'argent, qu'elle
» a à présent en France, audict sieur prince Henry, son fils, à con-
» dition que ledict sieur prince donnera à mondit sieur d'Andelot,
» son oncle, une bague couverte de pierreries, à laquelle est empreint
» le pouctraict de feu madame la duchesse de Bar, et une paire de
» bracelets d'or, esmaillez de noir et enrichis de diamants, à
» madame d'Andelot, sa femme.

» De plus, a ladicte dame donné et légué à M. Étienne de Cour-
» celles, ministre de l'église réformée de Bois-le-Roy, la somme de
» soixante-quinze livres tournoys, à une fois païée.

» *Item* a ladicte dame donné et légué à Henry Bordelot, son por-
» tier, la somme de cent livres tournoys, à une fois païée.

» *Item* a ladicte dame donné et légué aux médecins qui l'ont
» assistée pendant sa maladie, nommez monsieur Séguyn et monsieur
» Charles, à chascun la somme de trois cent livres tournoys, à une
» fois païée.

» *Item* a donné à Louys Loré, appotiquaire, qui l'a aussy assistée,
» la somme de deux cent livres tournois, à une fois païée.

» Déclare ladite dame qu'elle veult, quand il plaira à Dieu séparer
» son âme de son corps, son dict corps estre porté en Hollande, puis
» celluy de feu monseigneur le prince d'Orange, son mary.

» Tous lesquels legs ci-dessus faicts par ma dicte dame, elle veult
» et entend estre paiez, oultre les loiers, services et gages qui sont
» deubz à ses serviteurs domestiques ci-dessus nommez.

» Lequel présent testament, après avoir esté par ladicte dame
» ainsy dicté, nommé et ordonné, luy a esté par l'un desdicts notaires,
» l'autre présent, leu et releu, déclarant qu'elle a iceluy aggréable
» et veult avoir lieu; a révocqué et révocque tous aultres testamens
» qu'elle pourrait avoir faictz auparavant cestuy.

» Ce fut faict audict chasteau de Fontainebleau, le dimanche, huic-
» tiesme jour de novembre mil six cent vingt, à onze heures du soir;
» et a ladicte dame testatrice signé avec ledict sieur d'Andelot et les-
» dicts notaires; la minute des présentes demeurée pardevers ledict
» Morlon, l'un d'iceux notaires. »

§ 3.

Cinq jours après celui où, à onze heures du soir, elle avait signé son testament, Louise de Coligny rendit le dernier soupir.

Sa fin fut celle d'une chrétienne : ce seul mot dit tout, et il est juste de croire que l'ambassadeur Langerach en mesura sérieusement la portée, quand il écrivit, le 13 novembre 1620, aux États-Généraux des Provinces-Unies[1] : « C'est avec beaucoup de peine que je dois commencer la présente » lettre par le triste avis de la mort de madame la princesse d'Orange, » qui, étant depuis douze jours malade d'une pleurésie, avec fièvre con- » tinuelle, à la cour de la reine-mère, à Fontainebleau, est, le treizième » jour de ce mois-cy, décédée en bonne chrétienne. »

Dès la réception de cette lettre, les États-Généraux, dans leur séance du 19 novembre, chargèrent un député de chacune des provinces de Gueldres, de Hollande et d'Overyssel, de se rendre auprès du prince Frédéric Henry pour l'assurer de la part que l'assemblée entière prenait à son deuil[2].

Que de larmes furent alors répandues, en France, par tous ceux qui aimaient Louise de Coligny!

Au premier rang des affligés figure madame de Rohan : « L'honneur et » service, écrit-elle[3], que de longtemps j'avois voué à madame la prin- » cesse d'Orange, et l'étroite amitié qui avait toujours été entre nous, » suffisent pour me faire recevoir une extrême affliction de la perte que » nous avons faite d'elle. La vertu et la bonté d'une telle princesse, qui » se faisait aimer et honorer de ceux même qui ne luy touchaient point, » nous laissent, en la perdant, un regret digne de son mérite... je suis si » dépourvue de consolation pour moi-même, qu'il serait malaisé que j'en » pûsse départir à personne, étant plustost disposée à exhorter tous ceux » qui ont connu celle que nous regrettons, de n'en perdre jamais la » souvenance, ni le regret, que non pas d'essayer à leur diminuer l'un ni » l'autre. Je ne puis donc offrir que des larmes sur ce sujet. »

Que de larmes versées aussi par les filles de madame de Rohan!

Ici, c'est Anne épanchant son cœur dans une pièce de vers intitulée *Regrets*.

Là, c'est sa sœur Henriette écrivant à la duchesse de la Trémouille[4] :

1. Recueil officiel des *Résolutions* des États-Généraux, à la date du 19 nov. 1620 (Archiv. générales des Pays-Bas).

2. Recueil précité, *Ibid.*

3. Lettre du 4 décembre 1620 (Archives de M. le duc de La Trémouille).

4. Lettre du 4 décembre 1620 (Archives de M. le duc de la Trémouille).

« J'ai l'esprit si abattu de regret et d'étonnement de la perte que nous » avons faite de madame vostre belle mère que je ne sais pas où je me » dois prendre pour vous en parler; car, de vous y donner de la consola- » tion, j'en aurois bien besoin moi-même. Ce sera donc en la plaignant » et joignant mes larmes avec les vostres; vous asseurant que je les tire » du profond de mon cœur pour la pleurer. Son mérite et sa bonté m'y » obligent, et, de plus, les témoignages d'amitié qu'elle nous a toujours » montrés. Dieu nous veuille tous consoler! »

Madame de Mornai n'existait plus : sa fidèle amie, la princesse d'Orange avait pleuré sa mort; et, pleurant à son tour celle de la princesse, Ph. de Mornai, dans sa solitude, traçait ces lignes, si expressives, en leur brièveté : « Je perds en elle une de mes meilleures amies, en » laquelle je retrouvais la mémoire de l'homme de ce siècle que j'avais » le plus honoré! » Saluer ainsi dans la fille la vivante image du père, quel plus bel éloge pouvait être fait de Louise de Coligny?

Un suprême hommage fut rendu, dans les Provinces-Unies, à la femme d'élite qui avait tant fait pour elles.

Conformément à la volonté que Louise de Coligny avait exprimée dans le testament du 8 novembre 1620, Frédéric Henry fit, en 1621, transporter de Fontainebleau à Delft la dépouille mortelle de sa mère, et, à l'issue de solennelles funérailles[1], la fit déposer, à côté de celle de Guillaume I[er], dans un caveau, au-dessus duquel fut érigé plus tard, à l'extrémité du chœur de la principale église de Delft, une splendide mausolée[2].

1. On lit dans le recueil officiel des *Résolutions* des États-Généraux des provinces-Unies des Pays-Bas : « Séance du 10 mai 1621. — Le conseiller d'Immer » communique à leurs seigneuries, de la part de Son Excellence le prince Fr. » Henry, l'ordre du cortège funèbre de madame la princesse d'Orange, et » dit que Son Excellence, ayant l'intention d'inviter, en même temps, les ambas- » sadeurs ici présents, demande à savoir si leurs seigneuries désirent marcher » devant les ambassadeurs, ou derrière eux. — Il est résolu que leurs seigneu- » ries s'en remettent, sur ce point, à l'ordre que Son Excellence jugera conve- » nable d'adopter. Elles se contenteront au surplus de marcher derrière les » ambassadeurs. — Séance du 21 mai 1621. Le conseiller d'Immer, avec ses » assistans, invite, de la part de Son Excellence le prince F. Henry, leurs sei- » gneuries à vouloir bien assister, en corps, aux funérailles de madame la prin- » cesse d'Orange, sa mère, à Delft, Lundi prochain, à une heure après midi. Il » est résolu par leurs seigneuries qu'elles se rendront à cette invitation. »

2. Un petit volume in-12°, devenu aujourd'hui d'une extrême rareté, contient, dans sa partie finale, la reproduction, en gravure, du mausolée dont il s'agit, et la configuration, également en gravure, tant du caveau que de chacun des cercueils qui y sont déposés. Voici le titre de ce volume : = *Afbeeldingen van de Heerlyke Graf-tombe en van de oude en nieuwe Graf-Kelder der princen van*

Le simple exposé qui précède fera peut-être pressentir l'intérêt réel que présentent la recherche et la connaissance acquise de documents propres à mettre en évidence tel ou tel aspect d'un passé fécond en enseignements moraux et religieux. Si cet intérêt est, en réalité, pressenti, il légitimera probablement, aux yeux des investigateurs sincères, l'adoption d'une considération, d'autant plus acceptable, qu'elle s'appuie sur la base solide de l'expérience. Cette considération, la voici :

S'il est bon, sans doute, de chercher parfois à planer sur les hautes cimes de l'histoire, et d'étendre de là ses regards jusqu'à de lointains horizons, il est surtout bon de se limiter à la contemplation d'horizons prochains, plus fructueusement accessibles. En d'autres termes, il est, au point de vue moral et intellectuel, pratiquement salutaire de s'attacher, dans la vaste généralité des milieux historiques, à l'étude intime des grandes individualités, et d'entretenir avec elles un commerce dont la familiarité sympathique ne fait qu'accroître le respect et l'admiration qu'elles commandent.

Cte Jules Delaborde.

LA CONVERSION DES NOUVEAUX CONVERTIS DU DAUPHINÉ

PAR LE CLERGÉ RÉGULIER

(Lettre de Colbert de Croissy à l'intendant Lebret, du 29 octobre 1685)

La lettre qu'on va lire et que nous n'avons pu imprimer dans le *Bulletin* d'octobre (Voy. p. 455), est intéressante, car elle prouve que si le clergé a été unanime à réclamer la Révocation, il ne se souciait pas partout de rattacher effectivement au catholicisme ceux qu'il avait violemment arrachés à l'hérésie.

Le roi ou son conseil de conscience se défiaient évidemment du clergé *séculier* du Dauphiné et avaient plus de confiance dans l'ardeur et la capacité des missionnaires du clergé *régulier*, c'est-à-dire des membres des divers ordres parmi lesquels celui des jésuites tenait la première place. Ce n'est donc pas une simple hypothèse que nous avons exprimée il y a déjà plusieurs années, en réclamant pour la célèbre compagnie l'honneur d'avoir inspiré et dirigé le mouvement qui aboutit au crime de 1685 (*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, 177). On trouvera l'original de cette pièce, qui n'est pas isolée, à la bibliothèque nationale, *Fonds français*, 8826, f° 170.

N. WEISS.

Oranje, met alle de Kisten, zoo als die in dat graf geplaatst zyn., etc., etc., = *Te Delft, gedrukt by Caspar van Graanwenhaan.*

A Fontainebleau, le 29 octobre 1685.

Monsieur,

Après tant d'heureux succez qu'il a plu à Dieu donner aux soins infatigables et à l'aplication continuelle du Roy à tout ce qui peut procurer la conversion de ses sujets, vous jugez bien que Sa Maté n'a rien de plus à cœur que d'achever ce grand ouvrage si agréable à Dieu et si glorieux pour Elle.

Et comme Elle a raison de croire que rien ne sera plus capable d'attirer ceux qui demeurent encore dans l'erreur que d'instruire si parfaitement les nouveaux convertis de la vérité de nostre Religion qu'ils soient eux mesmes capables d'y attirer les autres par leurs lumières et fermeté, Elle m'ordonne de vous escrire qu'encore qu'elle soit bien persuadée que Mrs les Archevesques et Evesques de vostre département s'employeront à cet effet avec tout le zèle qu'Elle se peut promettre de leur piété et de leur vertu; néantmoins comme ils ne peuvent trouver dans leur séminaire ni dans leur Diocèse autant d'Eclésiastiques qu'ils en ont besoin pour un si grand travail et qui ayent *toute la capacité et les autres qualitez*[1] nécessaires pour l'instruction et l'édification de ces nouveaux convertis, Elle a fait rechercher soigneusement tous ceus qui ont le plus de talens pour ces sortes de missions. Et comme ils seront entretenus aux dépens du Clergé, ils feront sans estre à charge à personne, tout le séjour que lesd. Evesques jugeront à propos dans les lieux où leurs exhortations et enseignemens pouront produire le plus grand fruit.

Suivant ce projet, Monsieur, Sa Maté veut que vous concertiez avec Mesd. Srs les Archevesques et Evesques de vostre département quel nombre de ces Missionnaires ils pourront utillement employer dans leur diocèse. Et je vous diray pour vostre instruction particulière que plus ils en demanderont, plus ils persuaderont sa Maté de leurs bonnes intentions et qu'Elle ne trouveroit pas bon *qu'aucun d'eux refusast*[2] un secours si salutaire dans la conjoncture présente, sous prétexte qu'ils auroient desja un nombre suffisant d'Eclésiastiques dans leur diocèse ou pour quelque autre raison ou excuse que ce puisse estre; vous ne perdrez point de temps, s'il vous plaist, à sa-

1. C'est nous qui soulignons.

2. *Idem.*

tisfaire à ce que contient cette lettre et à m'informer précisément du nombre d'Eclésiastiques que Mesd. S[rs] les Evesques demanderont, affin que sur le compte que j'en rendray à sa M[té], elle puisse faire partir incessamment lesd. Missionnaires.

Je suis, Monsieur

Votre très humble et très aff[né] serviteur

M. le Bret. de Croissy.

MÉLANGES

ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Novembre

1[er] *novembre* 1685. — « A la tête de ces légions infernales marchaient les évêques », a écrit Claude, décrivant les horreurs des dragonnades. Nier la complicité du clergé dans ces événements est chose impossible; en voici du reste la preuve sans réplique : Louvois écrivait à Marillac, le 1[er] novembre 1685, à la veille de l'arrivée des dragons à *Rouen :* « Vous ne scauriez manquer d'agir de concert avec Monsieur l'archevêque de Rouen et M. le coadjuteur. »

2 *novembre* 1685. — « Le segond novembre est arrivé en ceste ville de *Marseille* 100 cavaliers dits dragons avec les noms des huguenaus habitant en ceste ville, allant à cheval à chaque maison des dits huguenaus, luy dire de la part du roy si veulent obéir à l'arrest du roy, ou aller dés à présent en galères et leurs femmes à l'Amérique. Pour lors, voyant la résolution du roy, crient tout haute voix : Vive le roy et sa sainte loy catholique apostolique et romaine que croyons tous et obéirons à ses commandements, dont M[rs] les vicaires chacun à sa paroisse les ont reçus comme enfants de l'Église, et renoncé à Calvin et Luther. M. le grand vicaire les obligea d'assister

1. *Depôt de la guerre*, 757.

tous les dimanches au prône chacun à sa paroisse et les vicaires, avant de commencer le prône, les appela chacun par son nom, eux de répondre tout haute voix : Monsieur, suis icy ! [1] »

3 *novembre* 1685. — Ordre de marche, du 3 novembre 1685, donné à D'Asfeld, de se transporter avec ses troupes dans les généralités de *Limoges*, *Bourges*, *Moulins* et *Riom* pour y faire la même chose à l'égard des réformés que dans le Poitou et l'Aunis [2].

4 *novembre* 1685. — Si le grand électeur appelait les protestants français, chassés par la persécution, le duc de *Savoie* avait l'inhumanité de bannir de ses États ceux qui s'y étaient réfugiés. Par une ordonnance, du 4 novembre 1685, il enjoignit aux Français protestants qui pouvaient se trouver en Savoie d'en sortir dans l'espace de quinze jours, « sous peine de la vie et de la confiscation de leurs effets. »

5 *novembre* 1685. — « Le 5 novembre 1685, Jacques Linage, conseiller du Roi et lieutenant général au baillage et siège présidial de *Vitry-le-Français*, ayant fait assembler MM. les habitants de la religion protestante de Vitry, il leur fit lecture de l'Édit du Roi, sur la réunion de ses sujets à la religion catholique romaine, avec injonction d'y satisfaire sous les peines ordonnées. Cela détermina cent et neuf personnes à signer leur réunion, mais les temps s'étant un peu radoucis aussitôt après, toutes ces personnes rentrèrent dans l'église réformée [3]. »

7 *novembre* 1685. — Ce jour là, les trois gentilshommes venus au nom de la noblesse protestante du *Poitou*, pour dénoncer les violences et les cruautés des dragonnades, furent conduits à la Bastille sans avoir pu approcher le roi [4].

8 *novembre* 1685. — Deux pasteurs chargés d'années avaient cru pouvoir rester à *Metz*. Le pouvaient-ils ? La question fut déférée à Louvois qui répondit le 8 novembre 1685 : « Si les deux ministres qui ne sont plus en fonction sont imbécilles et hors d'état de pouvoir plus parler de religion, le roi pourrait peut-être permettre qu'on les laisse mourir dans la ville de Metz ; mais pour peu qu'ils ayent l'usage de la raison, Sa Majesté désire qu'on les oblige à en sortir [5]. »

1. *Journal d'un bourgeois de Marseille. Bulletin*, XXVIII, 143.
2. *Dépôt de la guerre*, 757.
3. *Journal de Vernier. Bulletin*, XI, 151.
4. *Dépôt de la guerre*, 757.
5. *Ibidem*.

9 novembre 1685. — Le 9 novembre, à sept heures du matin, le sénéchal de *Nantes* se rend à bord du navire la *Justice*, en partance pour Rotterdam, où six pasteurs et leurs familles avaient pris passage. Le pasteur de Siqueville emmenait avec lui la nourrice de son dernier enfant, âgé à peine de quelques mois. Avec la dernière des cruautés, le sénéchal donne ordre à la nourrice de débarquer. C'était la mort de l'enfant, mais qu'importait, il n'était pas de la religion du Roi[1]. — A l'annonce de l'arrivée des dragons, de pauvres protestants avaient fui, campant dans les forêts qui existaient aux environs de *La Rochelle*. Vivant au jour le jour, ils croyaient pouvoir attendre en paix la fin de ce grand orage, mais c'était compter sans les persécuteurs; la dépêche qu'envoyait Louvois le 9 novembre à l'intendant de La Rochelle ne le prouve que trop. « Le Roy, y disait-il, a été informé qu'il y a encore, dans la paroisse du diocèse de la Rochelle, six cents personnes de la religion qui ne se sont point converties, parce qu'elles avaient toutes déserté et s'étaient mises dans les bois. Comme ils ne pourront pas y tenir dans la rigueur de la saison qui commence, Sa Majesté aura bien agréable que vous sollicitiez M. de Verac d'y faire loger des troupes dans la fin de ce mois[2]. »

10 novembre 1685. — Si les bourgeois de *Sedan* cédèrent aux violences des dragons, ceux-ci rencontrèrent une si noble résistance de la part des femmes de la religion réformée, qu'on fut obligé de demander des ordres en cour. Les voici à l'éternel honneur des chrétiennes de Sedan et à l'éternelle honte des persécuteurs : « Si à Sedan il y a des femmes qui s'opiniastrent à ne pas suivre le bon exemple de leurs maris, il faut les mettre dans quelque couvent, jusques à ce qu'elles veuillent bien se faire instruire, et à l'esgard des familles dont le chef demeure obstiné dans la Religion et les femmes et les enfants sont convertis, il faut loger chez luy tout comme si personne ne s'estoit converty dans sa maison[3]. »

11 novembre 1685. — En présence des dénis de justice chaque jour grandissant, devant le scandale de provinces françaises mises à sac par des troupes royales, les persécutés crurent le roi trompé, et déléguèrent des députés à Versailles. Voici comment ils y furent

1. Vaurigaud, *Histoire des Eglises de Bretagne*, III, 35.
2. *Dépôt de la guerre*, 757.
3. *Ibidem. Louvois à M. de Vrevins.*

reçus : « J'ay cru vous debvoir donner part, que les sieurs de Louchinbert frères, gentilshommes de la province d'*Angoumois* de la R. P. R. estant venus icy faire des remontrances au Roy, Sa Majesté a ordonné qu'ils fussent envoyés à la Bastille[1].

13 *novembre* 1685. — Lorsque la nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes parvint à *Rome*, elle y causa une grande joie. Sans perdre de temps, Innocent XI adressa à Louis XIV un bref en date du 13 novembre 1685, où il parla de la Révocation « comme de la plus belle chose que Sa Majesté eut jamais faite et comme la plus propre pour éterniser sa mémoire et pour lui attirer les plus rares bénédictions du ciel. » A la honte d'avoir célébré par un Te Deum le massacre de la Saint-Barthélemy, s'ajoutait pour la papauté la honte d'avoir loué le crime de la révocation de l'édit de Nantes. — Ce fut le 13 novembre, par la rue de Paris, que les militaires firent leur entrée dans la ville de *Caen;* ils y restèrent jusqu'au 5 avril suivant et l'on peut se douter de la dépense et des dégats qu'ils y firent[2].

14 *novembre* 1685. — Transformer les intendants en convertisseurs, vouloir que des *officiers* abandonnent leur foi sans coup férir c'est ce que le roi n'hésite pas à demander le 14 novembre : « Vous ne scauriez, écrit Louvois au duc de Noailles, rendre un meilleur office aux officiers de la Religion, que de les porter à changer de bonne grâce parce que je voys Sa Majesté disposée à n'en plus souffrir dans ces troupes, passé le mois de janvier prochain[3]. »

15 *novembre* 1685. — Les habitants de *Pons* reçurent le 15 novembre 1685 connaissance de l'édit de Révocation. La plus grande partie d'entre eux craignant la continuation des persécutions cruelles auxquelles ils avaient été en butte, se laissèrent entraîner à signer une formule d'abjuration qui avait été préparée à l'avance. Ceux qui persistèrent eurent la douleur de voir leurs enfants conduits à la messe, leurs filles renfermées dans les couvents de Pons et de Saintes, et leurs fils élevés par les jésuites[4].

16 *novembre* 1685. — La campagne des dragons a si parfaitement réussi, les expériences faites sont si concluantes que

1. *Dépôt de la guerre*, 757. *Louvois à M. de Gourgues.*
2. Beaujour, *Essai sur l'histoire de Caen*, p. 362.
3. *Dépôt de la guerre*, 757.
4. Crottet, *Histoire des églises réformées de Pons*, etc., 138.

Louvois n'entend plus qu'on ait des ménagements au début. Les dragons viennent d'arriver dans la *Basse-Normandie*, aussi s'empresse-t-il d'écrire à M. de Morangis, le 16 novembre 1685 : « Je vous fais ce mot pour vous dire que l'intention du Roy est que vous vous serviez du régiment du Roy, pour, en chargeant considérablement les religionnaires, obliger ceux des villes de Caen et de Bayeux à changer de religion [1]. »

17 *novembre* 1685. — Entre toutes les villes de France *Dieppe* honora le protestantisme par l'héroïque attitude de ses habitants. Si vaillante fut leur résistance que, pour la surmonter, le gouvernement de Louis XIV s'abaissa jusqu'à violer les droits les plus sacrés, en ordonnant ouvertement le pillage pour cause de religion, comme le prouve l'ordonnance du 17 novembre 1685 : « J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 14 de ce mois par laquelle le Roy a esté informé de l'opiniastreté des gens de la R. P. R. de la ville de Dieppe, pour la soubmission desquels il n'y a pas de plus seur moyen que d'y faire venir beaucoup de cavalerie et de la faire vivre chez eux fort licentieusement [2]. »

18 *novembre* 1685. — Les réfugiés du *Danemarck* célèbrent publiquement leur culte, pour la première fois, dans l'église française de Copenhague le 18 novembre 1685 [3].

19 *novembre* 1685. — L'héroïque résistance des protestants de *Dieppe* se prolongeant, détermine le gouvernement à ne reculer devant aucune violence, comme le prouve la dépêche suivante en date du 19 novembre : « Le Roy a appris par vostre lettre du 17 de ce mois la continuation de l'opiniastreté des habitans de la R. P. R. de Dieppe. Comme ces gens-là sont les seuls dans tout le royaume qui se sont distinguez à ne se vouloir pas soubmettre à ce que le Roy désire d'eux, vous ne debvez garder à leur esgard aucune des mesures qui vous ont esté prescrites, et vous ne scauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux, c'est-à-dire que vous debvez augmenter le logement autant que vous croirez le pouvoir faire, sans descharger de logement les Religionnaires de Rouen, et qu'au lieu des 20 sols par place et de la nourriture, vous pourrez en laisser tirer dix fois autant, et per-

1. *Dépôt de la guerre*, 757.
2. *Ibidem*, 757.
3. Clément, *Histoire de l'église réformée de Copenhague.*

mettre aux cavaliers le désordre nécessaire, pour tirer ces gens là de l'état où ils sont [1]. »

20 *novembre* 1685. — Le 20 novembre 1685 fut tenue une conférence chez M. le procureur général du parlement de *Paris*, pour aviser aux moyens dont on pourrait se servir pour convertir les réformés de la capitale sans y faire entrer les dragons. Les magistrats décidèrent de demander au Roi qu'il fît connaître par une déclaration « que l'on ne leur laisserait pas l'éducation de leurs enfants, même de ceux qui sont desja nez ». Ils furent d'avis que l'on fit entendre « que l'on aurait peine à souffrir les artisans de cette religion dans leur maîtrise, et que l'on promette d'y faire parvenir sans frais les ouvriers qui ne seront pas maîtres et qui se convertiront ». Ils proposèrent enfin « de rendre publique l'interdiction des cinq conseillers du parlement qui ne se sont pas convertis et défendre aux avocats par une déclaration qui devienne aussy publique, de continuer l'exercice de leurs fonctions [2]. »

21 *novembre* 1685. — La rage des démolisseurs s'était exercée dans tout le royaume, mais quelques temples subsistaient encore, c'était trop. Le roi l'ayant appris fait écrire, le 21 novembre 1685, à l'intendant Arnou de la Rochelle : « Le Roy ne veut point qu'il reste quoi que ce soit qui puisse faire souvenir qu'il y ait eu d'exercice de la R. P. R. en France, ainsi il faut que le temple de *Saint-Martin* (*Ile de Ré*) soit entièrement rasé [3]. »

22 *novembre* 1685. — « Dans le *Bas-Poitou*, pour résister aux dragons qui organisaient le pillage, les demeures étaient devenues désertes. Ainsi espérait-on les contraindre à s'éloigner; c'était compter sans Louvois qui, le 22 novembre, donna l'ordre suivant à M. de Verac : « Puisque les gentilshommes de la R. P. R. du bas Poictou ont osté tout ce qu'il y avoit de meubles et de denrées dans leurs maisons, il faut faire arrester ceux qui ne pourvoyeront pas à la subsistance des dragons qui sont logés chez eux [4]. »

23 *novembre* 1685. — Dans leur terrible affliction les réformés pouvaient avoir cette consolation que les *maîtres d'écoles*, convertis comme eux, par la force des armes, ne tourmenteraient pas leurs

1. *Dépôt de la guerre*, 757.
2. *Bibliothèque Nationale. Manuscrits franç.* 7050.
3. *Dépôt de la guerre*, 757.
4. *Ibidem*.

enfants. C'était compter sans la prudence dévote qui fit rendre à Louvois l'ordonnance suivante en date du 23 novembre 1685 : « Le Roy me commande de vous faire scavoir que son intention est que vous mandiez à chacun des intendants de vostre département que Sa Majesté ne désire pas que pendant le reste de cette année, la prochaine et la suivante, les nouveaux convertis continuent les fonctions de maistres d'escolle, jugeant qu'ils doivent estre mieux instruits de la Religion qu'ils ont embrassée avant que de continuer à enseigner la jeunesse [1]. »

24 *novembre* 1685. — Lorsque les démolisseurs commencèrent leur œuvre de destruction à *Clairac*, les pauvres femmes de la religion, affolées de douleur pénétrèrent en foule dans le temple pour empêcher d'accomplir ce sacrilège. Informé du fait, Louvois écrivit le 24 novembre au cruel Boufflers : « *Il eut été à désirer que M. Du Saussay eut fait tirer par les dragons sur les femmes de la R. P. R. qui se sont jettées dans le temple lorsque l'on en a commencé la démolition* [2]. »

25 *novembre* 1685. — La terreur exercée par les dragonnades était si grande que de tous côtés les protestants s'enfuyaient pour trouver au delà des frontières la liberté de leur conscience. Les intendants signalèrent cette immense émigration au gouvernement qui donna l'ordre suivant le 25 novembre 1685 : « *Si des gens sont pris sortant du royaume à main armée, l'intention de Sa Majesté serait que vous en fissiez pendre une partie sans forme ny figure de procès, et que le reste fût mis à la chaine* [3]. »

26 *novembre* 1685. — Dans ces jours douloureux où la violence était partout maîtresse dans notre patrie, la charité se montra victorieuse au delà de nos frontières. De tous côtés les dons affluèrent pour venir en aide à ceux qui, pour la cause de l'Évangile et de la conscience, avaient tout abandonné, n'emportant que « leur âme pour butin. » Ce n'est donc pas sans émotion que nous avons relevé dans les registres de la diaconie de *Neuchâtel*, cette mention, à la date du 26 novembre 1685 : « Pierre Grand, chirurgien, du Dauphiné, la somme de vingt-cinq florins, pour l'ayder à se mettre en train. »

29 *novembre* 1685. — Louvois donne ordre à Foucault de faire

1. *Dépôt de la guerre*, 757.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

arrêter le sieur de *la Massaye*, l'un des seigneurs les plus zélés pour la cause protestante dans le Poitou. Quand les dragons se présentèrent chez lui, ils ne le trouvèrent point. Louvois prévenu donnait l'ordre quelques jours plus tard de faire raser sa maison [1].

30 *novembre* 1685. — *Is-sur-Tile*, l'une des églises les plus importantes de la Bourgogne, aujourd'hui disparue, se convertit en masse le 30 novembre 1685.

Décembre.

1er *décembre* 1685. — « Je vous envoie un estat de la viguerie du *Vigan*, pour que vous en visitiez jusqu'aux plus petits hameaux, et que vous obligiez, autant qu'il vous sera possible, ce qui reste de religionnaires à faire abjuration dans ce moment, faute de quoi vous leur ferez entendre qu'ils auront le lendemain garnison, ce que vous exécuterez. Faites en sorte que tout soit visité, jusques à la dernière maison, dans la huitaine de ce mois, et que je puisse avoir un estat juste et précis de ce qui reste de religionnaires dans chaque endroit, mesmes de valets, et supposé qu'il manquât quelque lieu à l'estat que je vous envoie, vous les adjoindrez. » — A Montpellier, le 1er décembre 1685. — Le duc DE NOAILLES.

2 *décembre* 1685. — A la demande de Guillaume d'Orange, le célèbre pasteur Du Bosc, autrefois à Caen, et depuis à Rotterdam, se fait entendre dans le temple de *La Haye*, le dimanche 2 décembre 1685. S'inspirant des douloureux événements du temps, l'orateur prit pour texte la célèbre parole : « Le zèle de ta maison m'a dévoré. » — « Rallumons notre zèle, s'écria-t-il, que nous avons laissé trop éteindre. Rallumons-le au souvenir de nos Pères qui aimaient l'Évangile avec des âmes toutes embrasées, qui le préféraient à tous les biens et les avantages de la terre, et qui en retenaient fermement la profession au péril mêmes de leurs vies dans les plus grandes tentations du monde. Avec leur zèle, reprenons aussi leur piété qui était une image de celle des premiers chrétiens. Reprenons leur sagesse, leur tempérance, leur candeur, leur probité et leur innocence, qui leur attiroient l'estime et l'admiration de ceux-mêmes qui haïssaient leur doctrine. Ce sera là le vrai moyen de faire cesser tous nos maux [2]. »

1. *Dépôt de la guerre*, 757.
2. Du Bosc, *Sermons*, I, 341.

3 *décembre* 1685. — Dans toute la France, le culte avait cessé; réfugiés dans leurs demeures, les réformés sombres et désespérés lisaient leur Bible et répétaient les prières des livres de piété. Cependant à *Paris*, quelques-uns se rendaient dans les chapelles des ambassadeurs protestants. Ils s'y croyaient protégés par un droit supérieur à toutes les vexations policières, les représentants des puissances étrangères ayant l'immunité diplomatique. Mais ils se trompaient. Le 3 décembre, une ordonnance du lieutenant général de police La Reynie, défendit, sous les peines les plus sévères, aux malheureux réformés de suivre le culte des ambassades [1].

4 *décembre* 1685. — Ordre est donné de proscrire partout l'hérésie, de réduire tout à l'unité, non seulement dans la vieille France, mais aussi dans les provinces que les armes de roi conquièrent. « Sa Majesté ordonne de faire démolir les temples de *Bouquenom, Bourback, Fenestrange* et *Lorainze* ne voulant pas qu'il y ait dans tous les pays dont on a pris possession au nom du Roy, depuis la retraite du duc de Lorraine et de Nancy, d'autre religion que la catholique [2]. »

5 *décembre* 1685. — Piller pour convertir, voilà la tâche du dragon, il s'en acquittera de manière à satisfaire ses maîtres. En voici une preuve, c'est la carte à payer d'un capitaine, opérant à Caen, à la plus grande gloire de l'Église. — « Souper fait par M. Bourgongne, prévost du régiment du roy, le mercredi, 5 décembre 1685. — Trois pots de vin, 3 livres 12 s. — Pain, 4 s. Deux poulets, un canard, deux pigeons, quatre cailles, deux bécassines, une douzaine d'alouettes, 5 livres 10 s. Salade et cellery, 8 s. Deux assiettes de marrons et de pommes, 12 s. Une douzaine de noix confites, 12 s. Une douzaine de biscuits et macarons 12 s. Deux fagots et douze verres de cristal, 1 livre, 14 s. [3]. »

7 *décembre* 1685. — Si ardent était le fanatisme des *dévots*, jaloux de tout convertir, que le lieutenant général de police La Reynie écrivait le 7 décembre au procureur de Harlay : « Il n'y a rien que les gens de la religion craignent davantage que de tomber entre les mains de ces indiscrets zélés et plusieurs d'entre eux refusent de se faire catholiques pour n'être pas livrés aux dévôts et aux pasteurs de cet esprit [4]. »

1. *Recueil des Édits.*
2. *Archives de la guerre,* 753.
3. *Bulletin,* II, 481.
4. Depping, *Correspondance administrative,* IV, 388.

8 *décembre* 1685. — Lorsque tous les temples eurent été démolis, quand le culte fut interdit, les protestants se souvenant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, firent de leurs pauvres demeures des temples saints à l'Éternel et transformèrent les clairières des forêts et les cavernes des montagnes en lieux trois fois saints. Ainsi commence la période héroïque du désert. Découverts dès le premier jour, ils voient éclater contre eux les violences de la persécution. C'est ce que prouve la dépêche suivante de Louvois à Baville en date du 8 décembre 1685 : « Sa Majesté a aussi fort approuvé que le duc de Noailles ait fait raser la maison où les nouveaux convertis de *Bedarieux* s'estoient assemblés pour chanter des psaumes, et que vous ayez fait arrester quatre de ceux qui y estoient, desquels elle vous recommande de faire un exemple sévère aussy tost que vous aurez receu le dit arrêt, de même que du lecteur de l'assemblée qui s'est tenue dans les bois proche d'*Anduze* et des quatre personnes que vous avez aussy fait arrester de ceux qui la composoient[1]. »

10 *décembre* 1885. — Bien des *médecins* protestants pensaient pouvoir exercer leur art, mais ce scandale avait trop duré. Aussi un arrêt du conseil d'État fit-il défense « à tous médecins de la R. P. R. de faire aucun exercice de la médecine dans le royaume, à peine de 3000 livres d'amende contre chacun des contrevenants, applicables à l'hôtel du lieu où ils se trouveront en avoir fait les fonctions[2] ».

11 *décembre* 1685. — Dans ce *diocèze de Grenoble* où résidait cependant le plus tolérant des évêques français, les femmes elles-mêmes n'étaient pas à l'abri des violences des persécuteurs. Voici ce qu'écrivait Louvois à Lebret, intendant du Dauphiné, le 11 décembre 1685 : « L'intention du roy est que vous fassiez mettre en prison les femmes dont vous dites que l'opiniastreté vous paraît invincible et que vous donniez ordre qu'elle n'ayent aucun commerce qu'avec des ecclésiastiques, moyennant quoi vous les verrez bientôt se résoudre à changer comme les autres[3]. »

12 *décembre* 1685. — Profitant des fautes de Louis XIV, les princes allemands ouvrent leurs États aux Français qui fuient sa persécution. Aussi Charles Ier, landgrave de *Hesse*, publie-t-il, le 12 décembre, un nouvel appel aux protestants français confirmant celui qu'il

1. *Archives de la guerre*, 758.
2. *Recueil des Édits.*
3. *Archives de la guerre*, 758.

avait adressé le 18 avril de cette même année. Ainsi se développa cette ville de Cassel, capitale de la Hesse, qui dès les premiers jours de 1686 abritait plus de trois mille Français.

13 *décembre* 1685. — Le grand effort de la persécution est fait, les conversions en masse sont terminées, il ne faut pas négliger les détails, aussi Louvois ordonne-t-il, le 13 décembre 1685 : « Il y a aussi un gentilhomme du diocèze de *Beauvais* nommé Corneille, capitaine au régiment d'Alsace qui est de la R. P. R., le roy désire que vous envoyez quelques grenadiers chez luy pour essayer de le porter à se convertir aussi bien que sa femme et ses enfants [1]. »

14 *décembre* 1685. — Ce jour-là se convertirent les principaux négociants protestants *de Paris*. Réunis chez Seignelay secrétaire d'État, celui-ci leur présenta un acte d'abjuration à signer, déclarant qu'ils ne sortiront qu'après avoir obéi. « Cet acte, dit Claude, portait non seulement qu'ils renonçaient aux hérésies de Calvin et qu'ils se rengeoient à l'Église catholique, mais encore qu'ils le faisoient de leur bon gré et sans y être forcés ni contraints. Cela se passait le baton haut et avec un grand air d'autorité; il y en eut pourtant quelques-uns qui osèrent ouvrir la bouche, mais on leur répliqua fièrement qu'il ne s'agissait point de contester et qu'il falloit obéir, de sorte qu'avant d'obéir, tout signa[2]. »

15 *décembre* 1685. — La dépêche du 15 décembre montrera avec quelle dévote minutie la question des conversions était agitée et suivie au conseil du roi. Jamais l'inquisition des sentiments ne fut poussée plus loin. « Le Roi ayant été informé qu'un gentilhomme d'auprès de *La Fère* est à Paris, et qu'après avoir promis de se convertir il pourrait prétendre à y demeurer pour éluder l'effet de sa parole; S. M. m'ordonne de vous dire qu'il faut que vous le fassiez chercher, n'ayant pu être informé où il est logé, et que vous me fassiez savoir quelle est la résolution de cet homme [3]. »

16 *décembre* 1685. — L'œuvre de conversion doit être faite partout; les jours laissés pour se convertir peuvent être comptés, quand l'année 1686 commencera, le roi veut qu'il n'y ait en France que des catholiques. « J'ai été bien aise, écrit Seignelay à l'intendant Desclouseaux, de Brest, d'apprendre la conversion du sieur

1. *Archives de la guerre*, 758.
2. Claude, *Les plaintes des protestants*, 71.
3. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, VIII, 358.

Barbeau des Conches; j'en ai rendu compte à S. M. et elle lui a accordé un brevet de lieutenant de vaisseau et une gratification de cinq cents livres. Il est à propos que vous fassiez bien valoir cette grâce aux autres officiers de la R. P. R. afin que cela serve à les attirer. Je serai bien aise d'être informé du succès des conférences que les jésuites doivent avoir eues avec les officiers de la R. P. R.. Il faut que vous me fassiez savoir ceux qui refuseraient de se convertir, que vous leur déclariez qu'ils n'ont plus que le reste de l'année pour y penser et que S. M. otera de sa marine au commencement de l'année prochaine tous ceux qui resteront de cette religion [1]. »

17 *décembre* 1685. — S'être converti sous la pression des dragons, avoir murmuré, contraint et forcé, la parole « *je me réunis* » n'était pas assez. Il fallait devenir ou du moins paraître dévôt, se rendre fidèlement à la messe, faire son devoir de bon catholique, les ordres du roi étaient précis à cet égard. « Le roi vous recommande, écrivait Louvois à Boufflers, le 17 décembre, de vous appliquer à faire punir sévèrement ceux des nouveaux convertis qui se distinguent à ne point assister au service divin [2]. »

18 *décembre* 1685. — Dans l'Église de *Paris* se trouvèrent des hommes qui étonnèrent, par leur résistance, leurs persécuteurs. Pour les amener à la religion du roi, voici les ordres que donnait le premier ministre de Louis XIV, le 18 décembre : « Le Roy me commande de vous faire scavoir que son intention est que vous mettiez une demye douzaine de dragons dans chacune des maisons que le sieur *Le Coq*, cy-devant conseiller au parlement de Paris, de la R. P. R., a du costé *de Blois* et que vous redoubliez ces logements de semaine en semaine jusques à ce qu'il se soit résolu à se convertir [3]. »

19 *décembre* 1685. — Les protestants de *Barbezieux*, sous la dépendance directe de Louvois, avaient pu croire qu'ils seraient épargnés ; ils étaient, au contraire, plus menacés que tous les autres. Voici, en effet, ce qu'écrivait Louvois lui-même, à l'intendant de Ris : « Je vous supplie de faire marcher au plus tôt des troupes à Barbezieux, parce que rien n'est plus propre à faire connaistre que c'est tout de bon que le Roy ne veut plus souffrir de gens de la R. P. R., que de voir maltraitter ceux de Barbezieux qui ne se conver-

1. *Bulletin,* III, 475.
2. *Archives de la guerre,* 758.
3. *Ibidem,* 758.

tissent point, ou qui ayant fait leur abjuration, ne font pas leur debvoir dans la religion qu'ils feignent avoir embrassée [1]. »

20 *décembre* 1685. — Quand la France protestante était livrée au pillage et que la persécution sévissait dans toute sa violence, les agents du gouvernement à l'étranger recevaient l'ordre de *nier*, sans pudeur, l'existence même de *la persécution*. A la date du 20 décembre 1685, Louis XIV et son ministre Colbert de Croissy signaient une dépêche dont voici un extrait : « Le sieur de Bonrepaux doit faire entendre à tous en général que le bruit qu'on a fait courir dans les pays étrangers, de prétendues persécutions que l'on fait en France aux religionnaires, n'est pas véritable, Sa Majesté ne se servant que de la voie des exhortations qu'elle leur fait donner pour les réunir à l'Église, de laquelle ils ne sauraient convenir qu'ils ont été séparés sans fondements [2]. »

21 *décembre* 1685. — Le parlement de Grenoble condamne à mort M. *D'Hélis* et Marguerite *Pelat* accusés sans preuves de s'être défendus contre les attaques des paysans qui voulaient les empêcher de quitter la France. Avant de marcher au dernier supplice, M. D'Hélis s'adressant à sa compagne de souffrance lui dit : « C'est un grand honneur que Dieu nous a fait de nous choisir parmi un si grand nombre de personnes pour nous appeler au martyre. C'est la plus belle et la plus glorieuse porte par où l'on peut sortir de ce misérable monde. Cette vie, que nous allons perdre pour Jésus-Christ, sera bientôt suivie d'une autre infiniment plus glorieuse et que nous ne perdrons jamais. » Au moment de recevoir le coup mortel, ce 21 décembre, où il fut condamné, on l'entendit prononcer à haute voix ces paroles du psaume XXXI :

Mon âme en tes mains je viens rendre,
Car tu m'as racheté
O Dieu de vérité..

Et celles que saint Étienne avait prononcées dans une circonstance semblable : « Seigneur Jésus, reçois mon esprit. » Puis le bourreau lui trancha la tête d'un seul coup de hache. Marguerite Pelat, qui fut pendue en même temps que M. d'Hélis, témoigna

1. Louvois était seigneur de Barbezieux.
2. *Bulletin*, II, 53.

aussi par ses discours et sa contenance qu'elle mourait joyeuse et espérait une autre vie[1].

22 *décembre* 1685. — Le célèbre Basnage écrit sa première lettre à l'Église de *Rouen*, victime des dragonnades, lettre datée de Rotterdam du 22 décembre 1685. Elle se terminait par ces touchantes paroles : « Votre faiblesse ne feroit-elle point pitié à Jésus-Christ, qui, ayant revêtu notre nature en connaît parfaitement la fragilité ? Le Saint-Esprit laisseroit-il perdre ses grâces et éteindre ces rayons de lumière qui vous restent puisque ce n'est point l'erreur qui vous a éblouis, mais qu'on vous a poussés avec violence dans le précipice où vous êtes. Je demande à Dieu ces grâces pour vous, avec une ferme espérance de les obtenir et une grande certitude de vous voir bientôt délivrés de cet état qui vous arrache des soupirs et des gémissements perpétuels. »

23 *décembre* 1685. — Devant les triomphes des violents, un seul recours existe, l'appel à Dieu qui est la justice et la vérité. Les pauvres protestants demandaient au ciel de témoigner en faveur de leur cause, de là cette croyance si touchante aux chants célestes répondant aux douloureuses plaintes des persécutés. « Le 23 décembre 1685, lisons-nous dans une relation du temps, plusieurs personnes de *Metz* étaient allées sur les remparts des retranchements pendant la plus grande partie de la nuit pour entendre ces chants de psaumes qui se chantaient dans les airs, ce qui est certifié par plusieurs personnes, même des soldats romains qui étoient en sentinelle près du temple démoli, lesquels ont entendu souvent ces voix dans l'air d'une mélodie, ce disoient-ils, admirable... Cette même nuit, plusieurs personnes s'étoient rendues au haut du rempart, vers une heure du matin, et tout étoit tranquille ; mais tout à coup il s'éleva un vent venant du côté du Levant, lequel était accompagné de plaintes et gémissements qui leur sembloient redoubler en s'approchant d'elles. On lit en Jérémie : « La voix de lamentations et de pleurs très amers a esté ouie en Rama[2]. »

24 *décembre* 1685. — Pour comprendre l'intensité de la terreur éprouvée par les persécutés, il faut se reporter à cette impression douloureuse d'un contemporain : « La veille de Noël 1685, la gar-

1. Arnaud, *Hist. des protestants du Dauphiné*, III, 9.
2. *Bulletin*, XI, 175.

nison de *Metz* fut, comme on dit, sous les armes à huit heures du soir. On fit plusieurs corps de garde par la ville pendant que les Romains étaient à la messe de minuit. Comme on n'avait encore eu cette manière de se garder pour cette cérémonie que depuis la révocation des édits, le mois d'octobre dernier, plusieurs de la religion réformée crurent que se renouvellerait le massacre de la Saint-Barthélemy, qui se fit sous le règne de Charles IX roi de France [1]. »

25 *décembre* 1685. — Noël, dans tous les temps, a été un jour de paix et de joie, mais les persécuteurs ne savent pas faire trêve et il n'y a de repos ni pour eux ni pour leurs victimes. C'est le 25 décembre 1685 que Louvois donne l'ordre suivant à M. de Saint-Rhus : « Il paroit, par la lettre de monsieur de la Trousse, qu'il y a encores six femmes à *Grenoble* qui ne se sont point converties ; Sa Majesté vous recommande de tenir la main à ce qu'elles se fassent au plustost catholiques, et si vous voyez qu'elles s'opiniastrent, de les faire mettre dans des couvents, de concert avec M. l'evesque de Grenoble, jusques à ce qu'elles soient résolues à obéir à Sa Majesté. » Le même jour, il avertit M. de Menars que « le moyen de parvenir à la conversion des gens de la R. P. R. de l'évêché de *Meaux* (où siégeait Bossuet) était d'y retenir les quatre compagnies de dragons de la Reine en les faisant loger chez eux. »

26 *décembre* 1685. — Il n'est pas donné à l'histoire de tirer de l'oubli du passé les noms de tous les martyrs qui ne s'inclinèrent pas devant la force brutale. Mais comment ne pas accorder un souvenir de piété et de reconnaissance à la mémoire des inconnus dont parle cette dépêche de Louvois à M. de Bezons en date du 26 décembre 1685 : « Sa Majesté désire que vous fassiez mettre dans des prisons séparées l'homme et la femme de *Gien*, que l'on ne peut réduire par logement de gens de guerre à cause de leur pauvreté, et leur fille dans un couvent jusques à ce qu'ils soyent résolus de se convertir [2]. »

27 *décembre* 1685. — Quelques jours encore et l'année 1686 commencera, il faut qu'à cette date la France soit toute catholique, aussi les ordres deviennent-ils chaque jour plus sévères. « Le 27 décembre 1685, écrit Foucault dans ses Mémoires, M. de Louvois

1. *Bulletin*, XI, 176.
2. *Archives de la guerre*, 758.

m'a mandé de faire mettre en *prison* les religionnaires chez lesquels il n'y aurait plus de quoi nourrir les dragons [1]. »

28 *décembre* 1685. — « Vous devez faire une recherche très exacte et nouvelle des religionnaires. Qu'on aille de maisons en maisons comme j'ay fait faire à *Dieppe*, et cela, messieurs, est de vostre application. Promettez de donner, comme on a fait à Dieppe, jusques à trente sols à qui vous découvrira un huguenot caché ; il y a bien des petites gens qui en découvriront. Quand vous dépenserez à cela cent francs ou cinquante escus je vous les feray retrouver [2]. »

30 *décembre* 1685. — Seignelay, le fils de Colbert, veut être convertisseur, c'est le moyen de faire sa cour à Louis le Grand. Aussi s'empresse-t-il de transmettre au procureur général de Paris un ordre contre une martyre inconnue du grand règne. « Je vous envoye, écrit-il, le 30 décembre, l'ordre du Roy pour faire mettre à la Bastile la femme de *Schenawer*, avec deffenses de la laisser communiquer, si ce n'est avec ceux que vous pourrez y envoyer pour essayer de la convertir [3]. »

31 *décembre* 1685. — Le 31 décembre, Louvois ose envoyer aux intendants la dépêche suivante : « Il n'y a point d'inconvénient à dissimuler les *vols* que font les paysans aux gens de la R. P. R. qu'ils trouvent en désertant, afin de rendre leur passage plus difficile et même Sa Majesté désire que l'on promette, outre la dépouille des gens qu'ils arrêteront, trois pistoles pour chacun de ceux qu'ils amèneront à la plus prochaine place [4]. » Ainsi cette terrible année 1685 qui avait commencé par la violation de tous les droits se terminait par le mépris de tous les devoirs, et le premier ministre de Louis le Grand devenait le défenseur des bandits de grande route.

1. *Mémoires de Foucault.*
2. Marillac aux échevins de Rouen, Le 28 décembre 1685.
3. Depping, *Corresp. administr.*, IV, 367.
4. Rousset, *Histoire de Louvois*, III, 503.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES PUBLICATIONS

FAITES A L'OCCASION DU DEUX-CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Ces publications peuvent se partager en deux catégories : celles relatives à l'histoire du protestantisme français, qu'on a fait paraître à l'occasion de cet anniversaire, et celles qui s'occupent plus particulièrement de la Révocation. Nous parlerons d'abord des premières, en regrettant que le défaut d'espace ne nous permette qu'une revue sommaire mais que nous nous efforcerons de rendre aussi consciencieuse que possible.

I

M. le pasteur Ch. Frossard a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Histoire du protestantisme français, le *Recueil de Règlements extraits des Actes des synodes provinciaux tenus dans la province du Bas-Languedoc de* 1568 *à* 1623[1]. Ce manuscrit n'est pas, croyons-nous, une copie, mais un recueil original composé par un des pasteurs du midi[2], en guise de commentaire pratique et local de la Discipline, pour son usage personnel. S'il ne va pas au delà de 1623, c'est qu'à cette époque, sans doute, l'auteur de ce petit traité ou son héritier avaient cessé de vivre ou d'exercer le ministère. Il n'est donc malheureusement pas aussi complet pour le Bas-Languedoc que pour le Haut-Languedoc et la Haute-Guyenne, le recueil similaire de *Pujol*, le seul qui ait été publié, presque à la fin du régime synodal, en 1679.

A la suite d'une introduction qui explique l'utilité de ces règlements pour fixer l'application des divers articles de la Discipline, M. Frossard donne la liste des Eglises du Bas-Languedoc en 1637, c'est-à-dire postérieure de quinze années au recueil. N'aurait-il pas été préférable, ou bien de donner la liste des Eglises existantes, par exemple en 1620, ou mieux encore, de dresser une liste générale des Églises du Bas-Languedoc (109) *et des Cévennes* (102)? En effet, pendant la plus grande partie de l'époque que comprennent ces règlements, les Cévennes se rattachaient ecclésiastiquement à la province du Bas-Languedoc dont ils ne se séparèrent, si je ne me trompe, qu'en 1612, pour former une province à part. C'est ce qui explique

1. Paris, Grassart, 1885, 72 pages in-8°.
2. La plupart de ces recueils ne sont composés que d'extraits des synodes *nationaux*.

pourquoi (p. 10) trente et un sur les soixante-cinq synodes cités se tinrent dans les Cévennes. — On lira avec intérêt ces pages qui font ressortir si vivement les préoccupations toutes morales et religieuses de nos pères. M. Frossard voudra bien nous permettre de lui signaler, en vue d'une nouvelle édition, quelques fautes d'impression et une omission : page 56, n° 131, il faut ajouter : *Saint-Germain* 1599 ; p. 57, lire *Anduse* 1608 ; p. 63, *Sauve* 1597 et p. 71, ajouter à l'article 172, celui-ci :

« *Des folies de la jeunesse, Barre,* 1618. Sur la représentation des grands excès, violences et rançonnements qui se commettent en plusieurs de nos églises par les abbés de la folie et leurs adhérens, aux nativïtés des enfans, mariages, charivaris, caresme prenant, ventes de terres, la compagnie a ordonné que les consistoires observeront exactement le règlement faict sur ce subiect au synode tenu à Montpellier l'année 1591 auquel elle a adiousté que les communautés refusant de poursuivre devant les magistrats ceux qui commettent les susdits excès et semblables, les consistoires en fairont la poursuite aux despens des églises et procéderont par la rigueur de la discipline contre les magistrats et consuls qui refuseront de faire leur devoir : comme aussi contre ceux qui ne révèleront les autheurs de telles meschancetés, et mesmes qui leur contribueront et permettront qu'on les rançonne : et sera faicte lecture publicque de cest article ès eglises de ceste Province. »

Bien que la Réforme se soit développée de bonne heure en *Touraine* et y ait eu de nombreux adeptes dans le passé, la persécution en a presque complètement effacé la trace jusque dans les archives locales. Il faut donc remercier M. Dupin de Saint-André de s'être imposé un long travail pour reconstituer une histoire dont il était difficile de rassembler les éléments. Pour la plus grande partie du XVIe siècle, il a dû les glaner, en effet, à part quelques renseignements trouvés sur place, dans des ouvrages comme la Correspondance d'Herminjard, celle de Calvin, l'Histoire ecclésiastique, Crespin, etc., ou dans des dépôts comme celui de la bibliothèque de Genève. Si pour le XVIIe siècle les archives de Tours et des environs sont un peu moins pauvres, elles laissent toutefois subsister bien des lacunes. M. Dupin nous donne à peu près tout ce qu'on peut savoir actuellement sur son sujet et son livre sera d'autant plus utile qu'il est le premier et le seul de ce genre pour cette province.

Voici quelques remarques que nous nous permettrons de lui soumettre pour le cas où il reprendrait son travail. Il trouve (p. 20), dans un registre des comptes de la ville de Tours, la preuve qu'il y eut des persécutions en 1545. Elles furent évidemment le résultat de la présence en Anjou et Touraine du conseiller du Parlement de Paris *Claude des Asses*, qui y fut envoyé le 5 avril 1545 « pour la recherche et la punition des hérétiques » (Voy. *Bulletin* du 15 janvier dernier). La commission donnée à Cl. des Asses méritait d'être transcrite et il est probable que dans les registres du

1. *Histoire du protestantisme en Touraine,* Paris Grassart, et Fischbacher, 1885, in-18 de 306 p.

Parlement on aurait trouvé quelque trace de la manière dont elle fut exécutée. — A la date de 1560 il aurait fallu rappeler que le sobriquet de *huguenots* prit naissance à Tours; nous avons sous les yeux un texte contemporain qui corrobore cette opinion et prouve que tout n'a pas encore été exhumé sur ce point tant controversé. — En 1562 les catholiques de Tours dressèrent deux *listes de suspects d'hérésie;* pourquoi M. Dupin s'est-il borné à les résumer (p. 95 et 97 de son livre), au lieu de les imprimer dans ses pièces justificatives? Nous ferons la même question au sujet de *plaintes des réformés* de 1563 et 1564 qu'il cite (p. 102 et 105) et qui méritaient d'être transcrites intégralement, ne serait-ce qu'à cause de la rareté des pièces de ce genre.

M. le pasteur P. de Félice a eu l'amabilité de nous dédier le joli volume dans lequel il a mis en lumière plusieurs documents inédits relatifs à la *Réforme en Blaisois*[1], et dont le principal est le registre du consistoire de l'Église réformée de Blois, de 1665 à 1677. Nous sommes donc mal placé pour le critiquer. Nous regrettons toutefois que notre ami n'ait eu le temps d'esquisser, dans son introduction, l'histoire du protestantisme blaisois depuis l'origine que jusqu'au XVIIe siècle. Nous aurions préféré aussi qu'il réservât pour la publication du registre du Consistoire de *Marchenoir* (1576-1612 aux *Archives nationales*, TT, 247) ce qu'il raconte incidemment de cette Église (p. XLII à XLIX). Les textes qu'il nous donne et que complète, en partie, son histoire de l'*Église réformée de Mer* (Voy. *Bulletin*, 1885, p. 376) rendront, du reste, des services incontestables et ont été transcrits et annotés avec la savante exactitude à laquelle M. de Félice a depuis longtemps habitué ses lecteurs.

Il est presque superflu de recommander la *notice*, puisée aux sources, sur l'*Église d'Héricourt sous la domination française*, 1676-1789[2], que M. le pasteur A. Chenot vient de publier à part, après l'avoir insérée dans les Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. On se rappelle, en effet, que ce travail a été couronné par la Société, en même temps que celui qui le précède et qui raconte l'introduction de la réforme dans les seigneuries d'Héricourt, de Clémont et du Châtelot (Voy. *Bulletin*, 1883, p. 459). — En outre de cette notice, M. Chenot en a fait paraître une autre, beaucoup moins étendue, sur l'*exercice du culte dans l'Église de Tavey* (Haute-Saône) 1565-1885[3]; nous en recommandons la lecture à ceux qui veulent se faire une idée des ressources de la chicane cléricale.

Le *Bulletin* a inséré en 1883 (p. 337) une étude de M. Marius Tallon sur l'*origine de l'Église des Vans* (Ardèche). Ce n'était là qu'un fragment d'un travail plus considérable que l'auteur préparait sur l'histoire civile, politique et religieuse de sa ville natale. Ce travail, aujourd'hui terminé, a vu le jour en deux volumes in-18, et

1. *La Réforme en Blaisois*. Documents inédits. Registre du Consistoire (1665-1677). Orléans, Herluison, 1885, LXI et 111 p. in-18.
2. Montbéliard, Imprimerie Victor Barbier, 1885, 170 p. in-8°.
3. Mulhouse, Imprimerie Ve Bader et Cie, 1885, 31 p. in-8°.

devra être consulté par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du protestantisme dans le Vivarais et le Bas-Languedoc. Le premier volume qui va des origines en 1721 contient, en effet, entre autres, une note étendue sur les *paroisses du Vivarais converties à la Réforme à la fin du* XVI[e] *siècle* (p. 175) et une *liste chronologique des pasteurs de l'Eglise réformée des Vans de* 1563 à 1721 (p. 185). Le deuxième volume (1721-1789) reproduit intégralement le *Recueil* (inédit) *de ce qui s'est passé de plus remarquable à la ville des Vans, en Languedoc, touchant la religion, sous Louis XV* (1734-1746) *par Antoine Charrier*. Ce mémoire emprunté à la collection Court est de la plus haute importance pour l'histoire du protestantisme au XVIII[e] siècle.

L'*Etude sur l'Académie d'Orthez à la fin du* XVI[e] *et au commencement du* XVII[e] *siècle*, par M. J. Coudirolle [2] est une des meilleures thèses historiques qui aient été soutenues cette année à la faculté de théologie protestante de Paris. Elle ajoute quelques renseignements au peu que l'on savait sur ce foyer d'études huguenotes, et se recommande, en particulier par une liste, dressée sur des pièces d'archives, des professeurs, élèves et autres employés qui passèrent par cette académie. Mais on regrette que l'auteur n'ait pas essayé de nous donner une idée suffisante de l'enseignement des professeurs, dont l'un, Pierre Viret a laissé un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas encore été étudiés à ce point de vue.

M. Léon Marlet complète l'intéressante notice qu'il a publiée en 1883 sur le *cardinal de Chatillon* [3], en mettant au jour la première partie de la correspondance du célèbre frère de l'amiral [4], soit soixante-huit lettres écrites entre 1537 et 1568. On voit par une liste de plus de trente lettres dont il n'existe plus que la date et le lieu d'origine, que ce n'est là qu'une partie, sans doute minime, de la correspondance du cardinal pendant ces années. On regrette surtout que pas une seule de ces soixante-huit lettres ne nous aide à préciser ni les motifs ni l'époque de son changement de religion. Mais tous les éloges sont dûs à M. Marlet pour le soin avec lequel il a transcrit et annoté ces textes publiés par la *Société historique et archéologique du Gâtinais*.

Puisque nous parlons d'un des frères de l'amiral, signalons, dès son apparition, l'importante biographie que M. le comte J. Delaborde, dont on a lu plus haut l'intéressante communication, vient de consacrer à *François de Chastillon* [4], comte de Coligny. Nous n'avons encore pu prendre connaissance de cet ouvrage, mais sommes assuré qu'il ne le cède pas en intérêt à ceux qu'a publiés précédemment l'infatigable historien de cette illustre famille.

1. *Histoire civile, politique et religieuse d'une ville du Languedoc, les Vans*, Privas, imprimerie du Patriote, 1884-1885, 2 vol. in-18 de XXVI, 207 et 343 p.
2. Paris, Fischbacher, 1885, 91 p. in-8°.
3. Paris, Menu, 1883, 37 p. in-8° avec portrait.
3. *Correspondance d'Odet de Coligny*, Paris — Picard, Orléans — Herluison, 1885, 94 p. in-8°.
4. Paris Fischbacher, 1. vol. grand in-8°, de 501 p.

Cette partie de notre compte rendu était terminée lorsque nous avons reçu un volume intitulé : *Le Protestantisme en Brie et Basse-Champagne du* XVIe *siècle à nos jours*, par E. Briet, maire d'Essômes [1]. Après l'avoir parcouru attentivement, nous sommes très embarrassé pour en parler. L'auteur s'est évidemment donné beaucoup de peine et n'a reculé, ni devant les recherches ni devant la dépense pour composer et faire imprimer son ouvrage, et à cet égard il mérite d'être remercié. Mais il a non moins évidemment ignoré comment et où il faut diriger ce genre de recherches pour arriver à des résultats exacts et moins fragmentaires. Ainsi, pour l'origine de la Réforme, il n'a consulté que T. du Plessis et Crespin, ignorant par conséquent et la correspondance d'Herminjard, et l'Histoire ecclésiastique, sans parler de la *France protestante* et du *Bulletin* qu'il ne cite pas une seule fois. De là des erreurs et omissions qu'il est inutile de relever [2]. Est-ce à dire que ce travail n'ait aucune valeur? Nullement, on pourra toujours le consulter utilement, tant à cause des pièces originales qu'il cite souvent en *fac simile*, que parce qu'il a recueilli les traditions locales de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, et renferme, en appendice, de nombreux extraits de registres originaux.

Faisons enfin connaître à nos lecteurs l'achèvement de la belle publication dont nous les avons déjà entretenus, *les Grandes scènes historiques du* XVIe *siècle* [3]. Les dernières livraisons racontent la vie de Tortorel et Perissin, graveurs des planches originales, et la mort de Charles IX qui clôt dignement le sombre cycle qu'elles nous olnt fait parcourir. A ceux qui aiment les causeries écrites, d'autant plus captivantes qu'elles y visent moins, nous recommandons la préface de M. A. Franklin qui est un ehef-d'œuvre en ce genre.

II

Le *Bulletin* a vivement recommandé, avant qu'ils parussent, les deux ouvrages auxquels le public a réservé le meilleur accueil à l'occasion de cet anniversaire. Les *Edits, Déclarations et arrêts* (1662-1751), publiés par M. L. Pilatte, forment un volume compacte de 660 pages in-18°, d'une impression claire, soignée, et d'un aspect artistique. La table analytique que M. Draussin a bien voulu y ajouter rend l'usage de ce volume fort commode, et on peut dire que le public a ainsi le moyen de connaître très exactement le régime sous lequel vécurent nos pères à cette époque. Mais l'historien regrettera que l'éditeur n'ait pas cru devoir se limiter, par exemple au XVIIe siècle seulement, afin de pouvoir imprimer tous les arrêts, etc..., connus de cette période. Ainsi composé, le recueil aurait contenté

1. Paris-Monnerat, 1885, 254 p. in-8°.
2. Ainsi p. 30, les La Force sont appelés de Moupart; p. 29 le synode tenu à la Ferté en 1564, s'y serait tenu en 1562; p. 85 il est question du synode de la Rochelle de 1554, etc.
3. En cinquante et une livraisons chez Fischbacher. Voy. le *Bulletin* de cette année, p. 235.

à la fois le grand public et celui des travailleurs, en dispensant ces derniers de recourir à des ouvrages spéciaux et souvent rares qu'il aurait avantageusement remplacés [1].

L'édition monumentale que M. F. Puaux a donné des *Plaintes de Claude* est aujourd'hui suffisamment connue et appréciée de nos lecteurs pour nous dispenser d'ajouter nos éloges à ceux dont elle a été partout l'objet. Les notes abondantes, qui font ressortir la scrupuleuse exactitude de cette éloquente protestation, sont désormais indispensables à ceux qui étudient la Révocation, ainsi que le travail approfondi que l'auteur vient de publier sur la responsabilité du clergé dans cette entreprise criminelle (*Revue historique* de nov.-déc. 1885). Ajoutons que l'étude sur Claude qui précède la réimpression annotée de ses plaintes, jointe à la requête rédigée par lui (n° de janv. de la même *Revue*) et au travail qu'à reproduit le *Bulletin* du 15 mai dernier, met en pleine lumière la figure du célèbre pasteur de Paris. Nous regrettons seulement que son portrait, qui ne manque pas de caractère, ne se trouve pas en tête de ce volume.

On ne nous demandera pas non plus de recommander à nouveau l'édition de luxe des *Synodes du Désert*, de M. E. Hugues (Voy. *Bulletin* 1885, p. 287). Le premier volume vient de paraître [2] et justifiera de tous points l'attente des souscripteurs. Après une *Introduction* qui est un chapitre d'histoire, ce volume nous donne, dans l'ordre chronologique, les procès-verbaux de plus de cent synodes provinciaux et nationaux, tenus de 1715 à 1750, et la mention d'un grand nombre d'assemblées, surtout de colloques, dont les actes n'ont pu être retrouvés. Tous ces textes sont annotés et imprimés avec le plus grand soin et l'on sait que M. Hugues a joint aux exemplaires sur Hollande la reproduction d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de la Société, et de plusieurs planches comme celle qui se trouve en tête des synodes d'Aymon et celle qui représente une assemblée du Désert. — Il est d'autant plus regrettable que, malgré son appel (Voy. *Bulletin* 1885, p. 323), M. Hugues n'ait pas eu préalablement connaissance de tous les documents de ce genre qui existent hors de sa collection. Ainsi M. E. Arnaud vient de publier les *Actes du premier synode du Dauphiné* [3], tenu le 22 août 1716, et dont les règlements paraissent avoir servi de texte primitif à ceux qui figurent en tête du volume de M. H... De plus, M. O. Prunier vient de s'excuser, dans l'*Évangéliste*, de ne lui communiquer qu'après coup plusieurs procès verbaux de colloques tenus en Normandie, et qu'il possède.

La Normandie nous rappelle que M. Jean Bianquis a résumé la Révocation *à Rouen* [4] en une centaine de pages qu'on lit avec grand

1. Citons seulement l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, de Benoît, qui renferme beaucoup de pièces non comprises dans ce volume, et qu'on ne peut malheureusement consulter partout.
2. Paris, Fischbacher 1885, LXVI et 346 p. grand in-8°.
3. *Le plus ancien document synodal connu*... Paris, Grassart, 1885, 10 p. petit in-8°.
4. *La Révocation de l'Edit de Nantes à Rouen*... Rouen, L. Deshays, 1885, CIII et 88 p. in-8°.

plaisir et qui reproduisent pour la première fois toute la correspondance échangée par l'intendant Marillac et le lieutenant général de Beuvron avec les échevins de Rouen en novembre et décembre 1685, au sujet des dragonnades. A la suite de cet exposé, M. E. Lesens a imprimé une liste détaillée de huit cent vingt-deux personnes qui, à des titres divers, ont souffert de la persécution. A cette liste, bien utile, nous n'avons trouvé que ces quelques détails navrants à ajouter [1] : « M. *Guillaume Morin*, lecteur de l'Eglise réformée de Caen, fort honnête homme et fort homme de bien, après avoir eu les soldats chez lui, un temps assez considérable, succomba et signa. Mais la douleur qu'il en eut et les vexations qu'il avait souffertes, lui altérèrent tellement l'esprit qu'il n'en est point revenu. Il est mort dans ce triste état il n'y a pas longtemps. Une honnête femme de Rouen, madame *Couliette*, finit ses jours dans le même état et pour le même sujet peu après la Mission Dragonne. »

Une brochure de vingt pages, de M. E. Creisseil, donne un aperçu de la Révocation en *Saintonge et Angoumois* [2] et renferme notamment une intéressante liste des Eglises protestantes de ces contrées. C'est à propos de la *mission de Fénelon* [3] dans la première de ces provinces qu'on a tenté de faire croire que ce prélat a été étranger aux violences. On cite, entre autres, ce passage d'une lettre de Fénelon à Seignelay (28 janvier 1686) : « Je viens vous exposer les petits ménagements que nous avons cru utile de garder... Nous pensions même que, l'autorité ayant commencé l'ouvrage, il ne nous restoit en partage que la douceur et la condescendance. » N'admirez-vous pas cette mansuétude qui, en présence de « grandes misères », comme s'exprime ailleurs le gracieux abbé, n'a pas un mot de regret pour l'*ouvrage de l'autorité*, et croit simplement *utile* de *garder* quelques *petits ménagements !* Et si vous ne les admirez pas, que penserez-vous de ceux qui ne gardaient aucun ménagement, comme l'intendant Arnou dont vous lirez la correspondance à la suite des effusions de M. Letélié sur le futur archevêque de Cambrai ?

M. A. J. Vaillant ne cherche pas à déguiser les faits; sa brochure a, de plus, le mérite de nous faire connaître la Révocation dans un coin de la France dont nos historiens ne s'occupent guère, le *Boulonnais et le Calaisis* [4]. Nous recommandons vivement la lecture de ces *notes* et espérons que l'auteur continuera ses recherches sur l'histoire du protestantisme dans sa patrie.

Rappelons encore une autre *note*, de quarante pages, déjà publiée en 1880, sur quelques documents inédits relatifs à la Révocation dans *les Alpes*. Ces documents accablants ont été empruntés aux archives de la guerre et à un manuscrit de la bibliothèque de Grenoble par M. de Rochas. Nous le remercions aussi de nous avoir envoyé le curieux mémoire inédit de Vauban intitulé : *Réflexions*

1. D'après l'*Impiété des Communions forcées*... Deventer, 1689, in-12. Préface, p. XII.
2. Saintes, imprimerie Loychon et Ribéraud, 1885, in 8°.
3. *Fénelon en Saintonge*, par A. Letelié. Paris, Picard, 1885, 126 p. in 8°.
4. Boulogne-sur-Mer, typographie Simonnaire, 1885, 78 p. in 8°.

sur la guerre présente et sur les nouveaux convertis[1]. Ces pages, du 5 mai 1693, renferment, entre autres, cette phrase significative : « A l'égard de la religion, si elle était une fois totalement libre, et qu'il fût permis aux catholiques de se faire huguenots, comme aux huguenots de se faire catholiques, et que les mêmes pussent parvenir à toutes les charges et dignités du royaume, comme les mêmes catholiques, on pourrait dire celle-ci perdue, je veux dire la religion catholique, et devant qu'il fût dix ans, *la moitié du royaume deviendrait huguenot et l'autre le suivrait bientôt.* » Quel dommage que personne n'ait eu l'idée de réunir en un petit volume les trois mémoires composés sur ce sujet par le clairvoyant homme de guerre qui disait ailleurs : « Les rois qui ont pour confesseurs des moines commettent le secret de l'Etat à gens peu affectionnés. *La France ne trouvera jamais son ancienne splendeur qu'en ruinant la moinerie et faisant divorce avec Rome*, non en altérant la religion[2]. »

On nous permettra enfin de citer le récit de l'évasion de *Daniel Brousson* et de sa famille[3] que nous venons de faire paraître, avec une introduction, d'après le manuscrit original appartenant à un des derniers descendants de Claude, le martyr. Cette relation a été écrite par le fils de Daniel et filleul de Claude, qui en est le principal héros; il n'avait que douze à treize ans lorsqu'il sortit de France et les difficultés de ces entreprises étaient si grandes que huit années se passèrent avant que la famille pût se reformer à Amsterdam.

Quand nous aurons mentionné une intéressante étude de M. C. Pascal sur la *Révocation et Mme de Maintenon*[4], un *Album-Souvenir de la Révocation* publié par la Société des traités religieux et une brochure de M. Ch. Vernes, *Noël au temps des persécutions*[5], fort propre à être remise aux enfants de nos écoles en souvenir de ces solennités, nous aurons passé en revue à peu près toutes les publications d'un caractère historique que celles-ci auront provoquées en France. Il ne restera qu'à entretenir les lecteurs du *Bulletin* de ce qui a paru à l'étranger.

N. Weiss.

1. Extrait du *Journal des Economistes*, mai-juin 1882.
2. Extrait des *Pensées d'un homme qui n'avait pas grand'chose à faire.*
3. *La sortie de France, pour cause de religion, de Daniel Brousson*, 1685-1693 par N. Weiss. Paris Fischbacher et Grassart, 1885, XL et 110 p. in 8°. papier teinté, caractères elzéviriens, titre rouge et noir.
4. Paris, Dentu, 1885, 108 p. in 18.
5. Paris, 33 rue des Sts-Pères, 20 p. et 8 grav. in-4°.
6. Paris, Monnerat, 48 p. in 18.

Le Gérant : Fischbacher.

Bourloton. — Imprimeries réunies, B.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE, par Th. de Bèze. Edition nouvelle par feu G. Baum et Ed. Cunitz. Tomes 1 et 2. Prix : 40 fr.

ÉTUDE SUR LES ACADÉMIES PROTESTANTES EN FRANCE AU XVIe ET AU XVIIe SIÈCLE, par D. Bourchenin. Prix : 6 fr.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN (1598-1659) **ET DE PUYLAURENS** (1660-1685), par Michel Nicolas, 1 vol. in-8 de 440 pages. Prix : 6 fr.

ÉTUDE SUR L'ACADÉMIE D'ORTHEZ, FIN DU XVIe ET COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE, par Joseph Coudirolle, 1 vol. in-8 de 90 pages. Prix : 2 fr. 25.

PAUL RABAUT, SES LETTRES A ANTOINE COURT (1739-1755) avec notes, portrait et autographe, par A. Picheral-Dardier, et une préface par Ch. Dardier. 2 vol. in-8°. Prix : 12 fr.

MÉMOIRES D'ANTOINE COURT (1696-1729), par Edmond Hugues, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25.

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE PROVENCE, DU COMTAT VENAISSIN ET DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE, par E. Arnaud, 2 vol. in-8°. Prix : 14 fr.

MER (*Loir-et-Cher*), **SON ÉGLISE RÉFORMÉE**, 1 vol. in-8 de 301 pages, par P. de Félice. Prix : 6 fr.

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES SERMONS PUBLIÉS EN FRANCE de 1685 à 1795, par le même. 1 vol. petit in-8 de 46 pages.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN TOURAINE, par A. Dupin de Saint-André, pasteur, 1 vol. in-18 de 306 pages. Prix : 3 fr.

RECUEIL DE RÈGLEMENTS EXTRAITS DES ACTES DES SYNODES PROVINCIAUX TENUS DANS LA PROVINCE DU BAS LANGUEDOC, de 1568 à 1623, par Ch. Frossard, 1 vol. in-8 de 72 pages.

RÉCITS DU XVIe SIÈCLE. NOUVELLE SÉRIE, par Jules Bonnet, 1 vol. in-18. Prix 3 fr. 50.

L'INTENDANT FOUCAULT ET LA RÉVOCATION EN BÉARN, par L. Soulice. 1 vol. in-8 de 150 pages.

SCÈNES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, 1685, par A. Vulliet, 1 vol. in-18 de 150 pages. Prix : 1 fr. 50.

LES SYNODES DU DÉSERT, par Edmond Hugues, premier vol. grand in-8. Prix : 40 fr.

LES PLAINTES DES PROTESTANTS, de J. Claude, par F. Puaux, 1 vol. grand in-4. Prix : 7 fr. 50

L'ASSEMBLÉE AU DÉSERT. Reproduction par l'héliogravure de la rare gravure de Storni. Dimensions : 0^m^, 21 sur 0^m^, 14. Chez Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris. — Prix 3 fr. 50.

LA SORTIE DE FRANCE, POUR CAUSE DE RELIGION, DE DANIEL BROUSSON et de sa famille (1685-1693), publiée avec une introduction et des notes, par N. Weiss, 1 vol. in-18 de XL et 110 pages, caractères elzéviriens, titre rouge et noir, initiales ornées, beau papier teinté. Prix : 4 fr.

LA RÉFORME EN BLAISOIS, documents inédits, registre du Consistoire (1665-1677), par Paul de Félice, 1 vol. in-18. de LXI et 111 pages.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1885